TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE N° 11712 — VENDREDI 24 SEPTEMBRE 1982

A MARSEILLE

Le successeur de René Lucet est inculpé dans l'affaire des « fausses factures »

LIRE PAGE 40



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 3,00 dir. ; Tunisie, 280 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 25 fr ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr ; Espagne, 80 pes. ; G.-B., 45 p. ; Grèce, 50 dr. ; Libye, 0,350 DL ; Irlande 70 p. ; Italie, 1 000 L. ; Liban, 350 P ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 5,00 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 50 esc. ; Sénégal, 290 F CFA ; Suède, 5,00 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; E.-U., 85 cents ; Yougoslavie, 65 d.

Tarif des abonnements page 10

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS CEDEX 09 Télex Paris n° 650572 C.C.P. 4207 - 23 PARIS. Tél. : 246-72-23

La force multinationale à Beyrouth

Le demi-aveu du général Sharon

C'est indiscutablement une victoire que MM. Begin et Sharon ont enregistrée mercredi soir 22 septembre, à l'issue du débat de la Knesset. En rejetant, par 48 voix contre 42, la motion qui eût contraint le gouvernement à créer une commission d'enquête sur les massacres de Sabra et de Chatila, une majorité des parlementaires a refusé d'ouvrir une crise politique majeure.

L'institution d'une commission d'enquête a été repoussée ? Soit. Il n'en demeure pas moins que M. Begin n'a pu se tirer de ce mauvais pas qu'en promettant à ses alliés des partis religieux de mener à bien une autre forme d'investigation sur les massacres. Le chapitre n'est donc pas clos et on peut faire confiance à la presse israélienne — qui a déjà fait l'essentiel du travail — pour continuer ses recherches. D'autant plus que le général Sharon en a bien involontairement souligné la nécessité en reconnaissant, dans son intervention à la Knesset, que les tueurs de Sabra et de Chatila étaient bien entrés dans les camps avec l'accord, sinon à la demande, des dirigeants israéliens.

Loin de donner satisfaction à l'opinion publique, les explications cyniques du général Sharon en exigent bien d'autres. Qui étaient les tueurs, officiellement chargés de nettoyer les camps des derniers combattants palestiniens, pour « économiser » des vies israéliennes ? On ne parle, dans les milieux officiels de Jérusalem, que de « phalangistes », mais les mensonges ont été si nombreux jusqu'à présent qu'on ne peut s'empêcher de trouver l'affirmation un peu courte.

Autre question : pourquoi les officiers israéliens en faction à la porte des camps ont-ils laisser le massacre se perpétrer pendant vingt-quatre ou trente-six heures ? Le général Sharon a eu l'audace d'affirmer qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter puisque les consignes données aux commandos prévoyaient d'« épargner les femmes et les enfants ». Les journalistes d'« Haaretz », ce jeudi matin, viennent de lui infliger un nouveau démenti en rapportant les révélations de deux soldats israéliens stationnés à proximité des camps palestiniens et qui avaient mis en garde leurs officiers dès le jeudi soir 16 septembre contre ce qui était en train de s'accomplir.

Toutes ces interrogations, de nombreux Israéliens se les posent aussi, à commencer par ces trois proches de M. Begin qui ont abandonné la coalition gouvernementale dès mercredi : M. Berman, ministre de l'énergie, le député Zeigerman, du parti libéral (droite), et M. Milson, responsable de l'administration des territoires occupés. Une grande partie de l'opinion publique israélienne refuse aussi de tomber dans le piège que lui tend M. Begin et qui consiste à utiliser jusqu'à l'extrême le complexe de persécution et d'isolement dont souffrent ses concitoyens. Il est donc probable que la crise politique et morale qui agite Israël ne fait que commencer.

La même évolution commence à être perceptible dans la Diaspora. De nombreux dirigeants juifs, Britanniques et Américains notamment, ne comprennent pas — ou comprennent trop bien — pourquoi M. Begin a peur de la vérité. Il en va de même, peut-être à un degré moindre, parmi les Français juifs. Autant de réflexes sains. Autant de raisons de conserver à ce débat sérénité et sang-froid et de combattre le manichéisme auquel certains voudraient le réduire.

• Le contingent français arrive dans la ville que les Israéliens doivent quitter dimanche

• M. Begin a fait entériner par la Knesset son refus d'une enquête sur les massacres

Au terme du débat houleux de la Knesset, qui a confirmé l'implication d'éléments de l'armée israélienne dans le déroulement des massacres de Palestiniens à Beyrouth, M. Menahem Begin a sauvé son gouvernement en obtenant une majorité confortable. Les députés ont, en effet, repoussé par 48 voix contre 42 le texte de l'opposition réclamant la constitution d'une commission d'enquête sur le drame. La victoire parlementaire de M. Begin n'a cependant pas mis un terme à la vague de protestations en Israël même — où soixante-dix Arabes ont été blessés, pour la plupart à Nazareth.

A BEYROUTH, où les premiers éléments français de la Force multinationale de sécurité arrivent ce jeudi, le président élu, M. Amine Gemayel, a prêté serment dans la matinée. L'explosion d'un dépôt de munitions a créé un début de panique à Achrafieh.

Entre l'occupation et l'espoir

De notre envoyé spécial

Beyrouth. — Est-ce le début de la fin ? Est-ce enfin, au sortir d'un si long chaos, le jour béni qui donne le droit de rêver ? Ce jeudi 23 septembre, est-ce le jour J de la paix ?

Il y a ce président, élu à l'unanimité, après sept ans de déchirements, qui vient faire le serment de ressusciter le Liban.

Il y a ces « marines », ces « paras », ces « bersaglieri », qui viennent pacifier Beyrouth, en s'excusant peut-être d'être, la dernière fois, partis un peu trop tôt : le pire est venu entre temps, la mort d'un président, l'assaut contre sa capitale et le massacre de tant d'innocents.

Il y a cet envoyé de Washington, qui revient, lui aussi, recoller les lambeaux de son plan. Lourde consigne pour M. Habib : il fit, hier, décamper l'assiégé, il lui reste... à bouter l'assaillant.

Il y a, enfin, cet occupant qui, satisfait sans doute de ses huit jours de campagne dans les rues de « *sa première capitale arabe* » commence — ménage fait — à plier bagages.

DOMINIQUE POUCHIN.

(Lire la suite page 2.)

Les cadres face à la rigueur

par MICHEL NOBLECOURT

Les cadres seraient-ils réfractaires à l'austérité ? Le 25 septembre, à Marseille, lors de son meeting de « rentrée », la Confédération française de l'encadrement C.G.C. pourrait apporter à cette question quelques éléments de réponse. A condition, puisqu'elle tient à ne pas apparaître comme une force d'opposition systématique, et qu'elle se félicite même du « *changement dans le changement* » marqué par la rigueur nouvelle de la politique gouvernementale, de sortir de son attitude sinusoïdale.

Comment, en effet, la C.G.C. peut-elle être crédible, auprès des cadres d'abord, en dénonçant d'emblée le projet de budget 1983 — « *on continue à plumer les poulets* » — avant de le juger « *réaliste, courageux et sérieux ?* » Comment M. Marchelli peut-il, le 2 septembre, après avoir rencontré M. Mauroy, parler d'un « *très fort rapprochement des positions du gouvernement et de la C.G.C.* » et, trois jours plus tard, après l'avoir entendu au « Club de la presse », estimer qu'il « *a encore ébréché le peu de capital de confiance que le personnel d'encadrement avait pour lui* » ?

A ce jeu-là, la C.G.C. risque d'apparaître aussi peu cohérente que le gouvernement dont elle dénonce la politique. Cependant, au-delà des apparentes volte-face de M. Marchelli, dont la centrale ne regroupe pas tous les cadres syndiqués — au demeurant peu nombreux, — les signes d'une réelle épreuve de confiance entre le gouvernement socialiste et les cadres apparaissent.

Une crise cyclique

Une telle » crise » est certes cyclique. Catégorie choyée des temps heureux de la société de consommation, l'encadrement a le sentiment d'être la première victime de ses revers économiques. M. Barre a lui aussi été confronté au « malaise » des cadres, et la C.G.C. ne le traitait guère mieux que M. Mauroy.

Mais, aujourd'hui, d'autres organisations, plus promptes à soutenir le gouvernement qu'à l'estoquer, s'inquiètent de la crédibilité de son action auprès des cadres. Ce sentiment est perceptible tant à l'Union générale des ingénieurs cadres et techniciens UGICT-C.G.T. qu'à l'Union confédérale des cadres U.C.C.-C.F.D.T. où, selon son secrétaire général M. Pierre Vanlerenberghe, « *il semble qu'on soit passé dans les entreprises de l'inquiétude à une perte importante de confiance* ». « *Je ne pense pas que les cadres soient en colère*, assure de son côté M. Robert Cottave, secrétaire général de l'Union des ingénieurs et cadres U.C.I.-F.O., *mais ils veulent que cela marche. La notion de service, surtout chez ceux de la fonction publique, est dominante. Le gouvernement ne négocie pas, il prêche. Nous sommes destinés à être séduits ou convaincus. Certains cadres sont inquiets, déçus.* »

Dans un tel contexte, il n'est pas étonnant que M. Auroux, ministre du travail, devant une quarantaine de cadres d'Isover Saint-Gobain à Orange, ait cherché à « *lever le malentendu* » en soulignant que « *l'encadrement a un rôle particulier, fondamental et irremplaçable dans le changement* ». L'Elysée aussi prend conscience de cette épreuve de confiance du fait « *de la plus grande sensibilité des cadres aux contraintes économiques* ».

Mais d'où vient ce « *malentendu* » ? Les enquêtes d'opinion ont montré que le vote de l'encadrement avait pour une bonne part assuré l'élection de M. Mitterrand. Or les salariés de cette catégorie semblent être aujourd'hui parmi les censeurs les plus sévères de la politique gouvernementale. Cela tient sans doute au fait que nombre d'entre eux ont lâché M. Giscard d'Estaing sans adhérer aux options socialistes de M. Mitterrand. Il n'est donc pas surprenant qu'ils rechignent quand le président de la République les met en œuvre.

La crise et ses retombées industrielles

• La production européenne d'acier a atteint son plus bas niveau depuis trente ans

• Philips et le groupe américain A.T.T. envisagent de coopérer dans le secteur des télécommunications

Les difficultés de l'industrie européenne de l'acier s'aggravent. En rythme annuel, la production est tombée en dessous de 100 millions de tonnes — elle était de 155 millions en 1974, — son plus bas niveau depuis trente ans. En France, cette production devrait être en 1982 de 19,2 millions de tonnes environ, un chiffre inférieur de 10 % à celui de 1981.

Sur ce fond de crise, on vient d'apprendre que le groupe néerlandais Philips et le groupe américain American Telephone and Telegraph (A.T.T.) envisagent de coopérer dans le secteur des télécommunications. Une alliance qui risque fort de bouleverser l'équilibre mondial de l'ensemble de la filière électronique.

Le groupe néerlandais Philips, l'un des géants de l'électronique, et American Telephone and Telegraph (A.T.T.), qui a régné pendant un demi-siècle sur le réseau téléphonique américain, viennent d'annoncer leur intention de coopérer dans le domaine des centraux temporels pour les réseaux publics. Même si dans leur communiqué les deux firmes précisent que les modalités de cette coopération restent à définir, le fait qu'elles aient décidé de solenniser leurs intentions en les annonçant publiquement, montre qu'il ne s'agit pas de simples discussions entre deux sociétés, comme il en existe tant, mais bien d'une affaire sérieuse. L'alliance qui s'ébauche est de nature à bouleverser le marché mondial de l'électronique et à entraîner une nouvelle redistribution des cartes.

A.T.T., familièrement surnommée « Mama Bell » par les Américains, est, avec un chiffre d'affaires de 58 milliards de dollars, la plus grande société du monde. Elle exploite 80 % du réseau téléphonique américain et y a le monopole des communications « longue distance ». Sa filiale Western Electric est le principal fabricant de centraux et de matériels téléphoniques, et le Bell Laboratories est sans doute le plus grand centre de recherche mondial en électronique.

Pendant des décennies, la renommée d'A.T.T., hormis chez les spécialistes, n'a pourtant pas dépassé le continent américain. Pour une seule et bonne raison : le groupe restait cantonné sur son marché local et n'exportait pas. En vertu, semble-t-il, du « *gentleman agreement* » conclu dans les années 1920, avec International Telephone and Telegraph, qui hérita des filiales étrangères d'A.T.T. : à « *Mama Bell* » les Etats-Unis, à I.T.T. le reste du monde.

Ce partage tacite du marché, respecté pendant cinquante ans, est désormais caduque. A.T.T. a clairement manifesté, ces dernières années, son intention de « *sortir des Etats-Unis* » et de se diversifier vers d'autres domaines de l'électronique (informatique, télématique, etc.). L'accord récemment conclu avec l'administration Reagan, et approuvé par la justice, met fin aux poursuites antitrusts contre la compagnie, et lui laisse le champ libre vers ces nouveaux secteurs de l'électronique. En contrepartie, A.T.T. va se séparer de ses filiales d'exploitation locales.

L'exportation va devenir une nécessité pour « Mama Bell », puisqu'elle n'est plus assurée de sa rente de situation sur le marché américain. Il lui fallait donc trouver un appui logistique, notamment un réseau commercial international. C'est ce que peut lui apporter Philips qui risque, de surcroît, de servir de « *tête de pont* » au géant américain sur le marché européen.

La firme d'Eindhoven souhaitait de longue date se renforcer dans le secteur des télécommunications où elle ne figure pas dans le gotha mondial. Certes, elle a vendu son central téléphonique à quelques pays, et « *le contrat du siècle du téléphone* » obtenu avec le suédois Ericsson en Arabie Saoudite a fait bien des jaloux. Mais Philips n'avait ni les moyens financiers ni les équipes suffisantes pour développer seule un central téléphonique de la prochaine génération. Il lui fallait trouver un partenaire.

J.-M. QUATREPOINT.

(Lire la suite page 37.)

AU JOUR LE JOUR

VOIX

Peugeot va présenter au public une voiture qui parle. On connaissait les autos en forme de poire, d'autres aux allures de coccinelle, et, dans certains moteurs, les conducteurs avaient pris l'habitude de mettre des tigres.

Après les animaux et les fruits, il n'est que temps de construire des voitures sinon à visage humain, du moins à voix humaine. Et, comme l'auto est à la fois le compagnon et la diva de l'homme moderne, la voix sera tour à tour masculine et féminine.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

LES SOVIÉTIQUES A LA CONQUÊTE DE L'EST

Dans une série de trois reportages, Marc Ambroise-Rendu témoigne des efforts qu'entreprennent les Soviétiques pour exploiter les immenses richesses de la Sibérie. Aujourd'hui : sur les chantiers *de l'autre Transsibérien.*

(Lire page 34.)

MILLE INÉDITS DE PAUL VALÉRY

La métamorphose de Monsieur Teste

Un millier d'inédits de Valéry, des inédits secrets, c'est une manne. D'autant plus qu'elle forme un ensemble, un tout inséparable — qui va, hélas, être vendu aux enchères, le 2 octobre, à Monte-Carlo. Lettres et poèmes ont une destinataire unique. Nous lui devons de la gratitude : sans elle, les premières évidemment, mais les seconds non plus, n'existeraient pas. Elle avait dû se séparer naguère d'un recueil, *Corona*, composé, même matériellement, de la main du poète (1). C'étaient vingt-trois poèmes. Alors qu'aujourd'hui, faisant cortège aux lettres, ils ne sont pas moins de cent trente-trois. Ceux-là, et ceux que la mort ne laissa pas naître, Valéry, quand il en parle, les réunit d'avance, sous le titre de *Coronilla*.

Double couronne pour une femme. Jean Voilier est le pseudonyme de Jeanne... que Valéry rencontra en 1937. Romancière, elle publia notamment *Jours de lumière*, dont le poète s'éprit à travers l'auteur. Il parraina le roman et il y a là-dessus un petit poème d'une drôle de rosserie (sans parler de celle des lettres sur le même sujet, et quelques autres) intitulé : *Note sur le prix Femina « Aux voix »*. Travaillant, gagnant sa vie, ce qui n'était pas trop banal à l'époque, surtout dans le « *monde* », Mme Jean Voilier divorça de Pierre Frondaie afin d'être tout à fait libre à l'égard de Valéry, dont elle n'attendait rien : que lui-même. En tout cas, laisser *l'Homme à l'Hispano* pour *Charmes*, c'était infiniment plus que le bon choix.

En quarante années, il arrive que la fortune passe, et voilà pourquoi le trésor aussi va passer en d'autres mains.

(Lire notre article page 21 dans « le Monde des livres ».)

(1) Voir *le Monde* du 28 février 1979.

Le Monde **étranger**

L'évolution de la situation à Beyrouth

Le massacre des Palestiniens dans les camps de Sabra et Chatila à Beyrouth continue à susciter de nombreuses réactions et manifestations dans le monde.

● **AUX NATIONS UNIES**, l'Assemblée générale de l'ONU se réunirait, vendredi 24 septembre, en session d'urgence à la demande de Cuba, qui intervient au nom des pays non alignés, pour examiner la demande de l'O.L.P. tendant à créer une commission d'enquête de l'ONU sur le massacre de Beyrouth. Il s'agira de la quatrième reprise de la session spéciale sur la Palestine, qui s'était tenue en juillet 1980 et qui n'a jamais été formellement clôturée. L'Autriche a également demandé au Conseil de sécurité de dépêcher sur place une commission d'enquête.

● **A TUNIS**, la conférence extraordinaire des ministres des affaires étrangères a publié, mercredi 22 septembre, les résolutions adoptées la veille. Tout en dénonçant la coopération américano-israélienne dans les événements du Proche-Orient, les ministres ont cherché à maintenir le dialogue avec Washington (« le Monde » du 22 septembre). Ils ont également décidé que, chaque année, le 17 septembre sera « jour de deuil à la mémoire des suppliciés des camps palestiniens ». En outre, les Etats arabes s'efforceront d'obtenir l'exclusion d'Israël de l'ONU et de ses organisations spécialisées en coopération avec les Etats de l'O.U.A., du Mouvement des non-alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique. La soixante-dix-huitième session ordinaire du conseil des ministres qui s'est ouverte mercredi devait examiner, notamment, la coopération arabo-africaine et le dialogue euro-arabe.

● **A TRIPOLI**, le colonel Kadhafi, dans une lettre au secrétaire général de l'ONU, menace de quitter l'organisation, à laquelle il reproche son impuissance face au conflit israélo-arabe. Par ailleurs, il s'est dissocié des résolutions « insignifiantes et défaitistes » adoptées à Tunis.

● **A ROME**, la soixante-neuvième conférence de l'Union interparlementaire a adopté, mercredi, à l'issue d'une semaine de travaux, une résolution condamnant « les massacres perpétrés à Beyrouth par les forces d'invasion » et demandant aux Etats membres de

LE DÉPART DU PRÉSIDENT SARKIS

Pendant six ans, un rôle discret mais essentiel

De notre correspondant

Beyrouth. — L'histoire rendra-t-elle *justice au président Sarkis* dont le mandat s'achève ce jeudi 23 septembre ? Un mandat *de misère : six années d'épreuves*, de tragédies, *de guerres* d'occupations étrangères, d'obstruction, de dénigrement, d'autorité *bafouée, durant lesquelles le* pays a été tant de fois à deux pas de sa perte.

Bien des Libanais commencent à être moins sévères à l'égard de *l'homme silencieux et effacé* qui *était censé* les gouverner sans pratiquement avoir aucun des attributs du pouvoir. Dans un *message* d'adieux d'une rare *sobriété, il a simplement dit qu'il* transmettait le flambeau à son successeur et un Etat doté d'institutions malgré tout en ordre de marche, alors que — *il a eu* le doigté de ne pas le souligner, laissant à chacun le soin de le *penser — il avait hérité* du chaos.

Le Liban est un pays encore plus *meurtri dans ses ressources* vives, humaines et matérielles aujourd'hui qu'il y a *six* ans. Mais il existe toujours. Et il a peut-être abordé le début de la fin de sa tragique crise. Le président Sarkis n'a pas été que le témoin passif de cette évolution.

Certes, ses silences, *l'impuissance* à laquelle il était réduit, terniront longtemps son image. Silence face aux brutales interventions syriennes en 1978 et en 1981, *face* à l'invasion israélienne en 1982. Une rétrospective télévisée est venue montrer cependant, mercredi soir, après son message d'adieux, que cet homme avait finalement dit ce qu'il y avait à dire, mais sans panache, là où il aurait fallu l'inspiration qui frappe l'imagination du monde entier. *« Si seulement je pouvais parler... Mais pour que le Liban demeure* — c'était sa devise — *il a fallu que je me taise et il faudra que je me taise encore »,* confiait-il souvent à ses intimes.

Dans la partie — *si délicate,* si dure, si complexe — qui s'est *jouée depuis* que *l'armée israélienne* est à *Beyrouth*, le *président* Sarkis a été un acteur central. C'est lui qui a été à la *base* de la formulation d'une *idée fort simple mais essentielle* : plus aucune force étrangère au Liban, ni syrienne, ni palestinienne, ni israélienne, et qui s'y est tenu, *refusant de se* laisser entraîner dans les subtilités des priorités dans les *départs qui aurait détruit* le principe.

Il a été aussi l'artisan discret *mais décisif* de l'élection de *M. Bechir Gemayel* à la *présidence de la République*. Tout d'abord en refusant avec une détermination frisant l'entêtement une prolongation de son *mandat alors que* cette *solution de facilité aurait été pour* lui, *une satisfaction d'amour-propre* : il était *dénigré* mais indispensable. Ensuite, en lui assurant *l'appoint* de quelques *députés* sur lesquels il avait de l'influence, à qui il a *démontré* ce dont il était convaincu, que Bechir Gemayel était la seule *solution* possible. On connaît la suite, jusqu'à l'unanimité retrouvée autour du président Amine Gemayel qui entre en fonctions ce jeudi.

Depuis des mois, on disait que le seul service que pourrait *rendre* le président Sarkis au Liban serait d'assurer une passation des pouvoirs à un successeur *quel qu'il fût*. Service immense mais que l'on croyait *quasi* impossible. Mission accomplie. M. Sarkis est parti comme il était arrivé : à pas feutrés.

LUCIEN GEORGE.

Entre l'occupation et l'espoir

(Suite de la première page.)

Beyrouth, à coup sûr, s'est déjà contentée de moins et se prendrait presque à soupirer d'aise. Le retour de la force multinationale est, sans doute, de toutes ces *« bonnes nouvelles »* celle qui, dans l'immédiat, lui tient le plus à cœur. A l'Ouest tout au moins. Ceux de ces trois mille hommes — français, américains et italiens — qui appartenaient à la *« force d'interposition »* et débarquent à nouveau, à compter de ce jeudi, dans le port de la capitale libanaise, auront sans doute du mal à reconnaître la ville qu'ils on tquittée voilà moins de quinze jours.

Sur leurs talons, alors, elle vibrait d'énergie, pressée d'oublier ses trois mois de siège et ses journées de blitz, ravie de tenir sa paix et presque avide de se repaître d'ordre. A leur retour, elle doute encore, à demi-assommée, d'avoir droit de renaître. Elle traîne à balayer ses ruines et à rouvrir ses portes. Elle attend, méfiante, parcourue de rumeurs inquiètes, l'occupant, la patrouille et la fouille, guidés dans ses recoins par une cohorte d'indicateurs zélés. Elle se sait, se sent épiée et hantée, çà et là, d'ennemis infiltrés. La direction des forces de la sécurité intérieure n'a-t-elle pas récemment prévenu que des *« éléments armés »* avaient revêtus l'uniforme *« rassurant »* des gendarmes. Et le *« conseil de sécurité phalangiste »* n'a-t-il pas, lui aussi, averti, depuis l'Est, que *« des gens »* se promenaient à l'Ouest en tenues de policiers kataeb ?...

387 cadavres dénombrés

Les banlieues sud, celles des camps, ont encore peur, qui vivent bruyamment tout au long du jour et semblent se vider la nuit. Nombre de leurs habitants préfèrent trouver refuge dans le centre de la capitale, chez des amis ou même, une fois encore, dans des jardins ou des halls d'immeubles. A Chatila, on fouille les décombres et on compte encore les morts dans d'incroyables puanteurs. Trois cent quatre-vingt-sept cadavres retrouvés mercredi soir et les secouristes estiment que les cinq cents seront bientôt dépassés. Sans compter, bien sûr, tous ceux que le bulldozer a déjà interrés.

C'est cette ville que les trois cent cinquante parachutistes français, premier contingent de la force multinationale à débarquer, découvriront ce jeudi et devront, les renforts venus, aider à retrouver l'ordre et la paix. Leu rmission, moins précisément codifiée que la première, devrait en être rendue plus efficace, et peut-être plus facile. Il s'agit moins, cette fois, d'*« interposer »* que de pacifier, d'arbitrer que de rassurer, de surveiller que d'épauler.

Les autorités libanaises soulignent que c'est à leur demande, et sans autre feu vert, que les contingents occidentaux arrivent à Beyrouth. Une façon de bien montrer que ce n'est plus, en quelque manière, une affaire *« négociée »* avec l'occupant israélien. Les troupes de la force multinationale travailleront en fonction des besoins exprimés par l'Etat libanais, et lui seul.

Reste pourtant à savoir où et comment elles se déploieront. Devront-elles, tant que les Israéliens n'ont pas quitté Beyrouth, *« côtoyer »* les unités du général Sharon. Faire tampon ? Mais entre qui et qui ? Les milices progressistes sont aujourd'hui vaincues et désarmées. L'armée libanaise ne fait que s'installer sur les axes et les carrefours que l'armée israélienne veut bien lui laisser, nettoyage terminé. Se déployer le long de la ligne de démarcation, ce vieux front qui déchire Beyrouth et la rend bicéphale ? Mais ce serait figer ce qu'on veut effacer, refaire un Est, un Ouest, quand il faut unifier.

Les tâches précises de la force multinationale restent à définir. Mais la *« promiscuité »*, dans un premier temps, avec l'armée d'Israël risque de ne pas être des plus aisées. On affirme à Beyrouth, sur la foi d'informations diffusées par la radio de Jérusalem, que les troupes de l'Etat hébreu doivent quitter progressivement la ville et avoir *« disparu »* dimanche. Ce retrait, en cinq étapes correspondant à cinq secteurs de la capitale a, dit-on, commencé mercredi. Pourtant, au port, qui devrait être le premier périmètre évacué, deux unités israéliennes contrôlaient encore ce jeudi matin les accès à l'Est et à l'Ouest.

Des scènes de pillage

L'arrivée des troupes étrangères ne semble pas non plus ralentir l'ardeur policière de l'occupant. Les permanences de l'O.L.P. et de tous les partis progressistes libanais ont maintenant été visitées et vidées. Mais des patrouilles israéliennes continuent de ratisser, allant chercher à domicile les militants et miliciens *« fichés »*. On parle de mille cinq cents arrestations, mais nul ne peut vérifier ni ne sait où sont interrogées et détenues les personnes appréhendées. Certaines visites tournent au pillage. Ainsi, mercredi, à l'abri de deux chars, des soldats israéliens ont chargé un plein camion de téléscripteurs, photocopieuses et même d'un générateur, sortis tout droit de la Banque de Syrie et du Liban !

Pareils excès raidissent la majeure partie de l'opinion de l'Ouest dans un refus de toute *« normalisation ultérieure »* des rapports entre le Liban et l'Etat hébreu. Les soldats islamiques et progressistes, forts du soutien sans réserve qu'ils ont apporté à M. Amine Gemayel, insistent sans plus attendre pour que le nouveau pouvoir sache résister aux pressions de Jérusalem. Le SAFIR (pro-palestinien) les exhortait ainsi, mercredi, à *« ne pas renoncer aux principes qu'ils se sont fixés et à continuer de rejeter tout traité de paix et toute normalisation avec l'ennemi »*.

C'est plus une exigence qu'un souhait, adressée clairement au nouveau chef de l'Etat. La résistance, hier imposée par M. Bechir Gemayel aux multiples pressions d'Israël, lui avait sans conteste valu l'adhésion progressive d'une bonne partie de ses ennemis jurés de l'Ouest beyrouthain. Elle a fortement contribué à forger, en moins de vingt jours, une unité que nul, auparavant, ne croyait possible, et qui s'est, comme jamais, manifestée devant le cercueil du *« martyr »*. C'est cette unité que le frère aîné recueille en héritage. Elle s'est même faite presque unanimité.

Elu dans des circonstances particulièrement dramatiques, *« cheikh Amine »* ne manque donc pas d'atouts. Le pays tout entier prêche concorde et fraternité, ressuscite les grands mythes de l'entente libanaise et se rebelle quand d'« autres » paraissent vouloir semer de nouvelles pommes de discorde. L'Ouest maudit Israël qui lui dit que les Phalanges ont massacré ses fils. L'Est ne fronce pas un sourcil quand Israël lui susurre qu'un chef de guerre musulman a tué son « héros ». La rue de Damas, vieux front envahi de broussailles, paraît déjà entrée au musée des (mauvais) souvenirs. Nanti d'un tel accord, le nouveau président peut aussi compter, pour remettre en chantier un plan de pacification largement amorcé avant même la mort de son frère, sur une force multinationale qui agira à sa demande et sans que son mandat soit impérativement limité. De toutes ces milices qui, hier, minaient un Etat délabré, il est, d'ores et déjà, débarrassé de celles de l'Ouest. Israël est passé par là. Reste, à l'Est, les troupes formées par son frère parmi lesquelles on peut craindre de voir germer quelques ultras pleins de ressentiment. *« Ce sera seulemen taffaire d'autorité »*, disent en chœur les leaders de tous bords.

Mais c'est précisément de cette autorité que certains craignent déjà de lui voir peut-être manquer. *« Béchir a conquis le pouvoir, Amine l'a seulement reçu sur la tête »*, explique un dirigeant maronite qui ajoute, circonspect : *« Pour Béchir, il était plus difficile d'arriver que de gouverner. Pour Amine, ce sera sûrement le contraire... »*

DOMINIQUE POUCHIN.

UN DÉPOT DE MUNITIONS EXPLOSE A BEYROUTH-EST

(De notre correspondant.)

Beyrouth. — Même les jours de grand espoir, tel ce jeudi 23 septembre où un président succède à l'autre, dans une atmosphère d'entente nationale solidement retrouvée et de pérennité des institutions, donc du pays, Beyrouh n'échappe pas à son destin tragique.

Une heure avant la cérémonie de passation des pouvoirs entre MM. Elias Sarkis et Amine Gemayel, une énorme déflagration, suivie d'explosions en chaîne, a en effet secoué Beyrouth-Est (secteur chrétien). La radio s'est empressée de préciser que c'était un dépôt de munitions qui avait sauté accidentellement, à la place de l'Horloge-Abed, faisant vingt-quatre blessés, selon un premier bilan.

Partout ailleurs, cela aurait été une catastrophe ; à Beyrouth, cela a été un soulagement.

Le dépôt contenait, selon la radio phalangiste, non des armes appartenant aux Forces libanaises (chrétiennes), mais 800 tonnes de munitions récupérées par l'armée libanaise dans les arsenaux palestiniens de Beyrouth-Ouest. Le souvenir de l'attentat aux explosifs dont a été victime, il y a dix jours, le président élu Bechir Gemayel, encore dans toutes les mémoires, a alimenté un début d'affolement.

Il n'en reste pas moins que des témoins sérieux ont entendu, juste avant l'explosion, le sifflement de projectiles, en très petit nombre, deux ou trois, au-dessus d'Achrafieh. Si cela était exact, l'explosion du dépôt de munitions, qui est bien réelle, aurait été provoquée par un coup précis au but. — L. G.

M. CHEYSSON : les forces israéliennes doivent se retirer de Beyrouth-Ouest

Le ministre des relations extérieures, M. Claude Cheysson, s'adressant aux journalistes à l'issue du conseil des ministres, a a estimé que la mise en place de la force multinationale au Liban *« comporte le retrait immédiat des forces israéliennes de Beyrouth-Ouest et au-delà, jusqu'à l'aéroport. »*

« J'ai le sentiment, a ajouté le ministre des relations extérieures, *que les conversations avec Israël là-dessus sont pratiquement terminées. »*

De son côté, le ministre de la défense, M. Charles Hernu, a rejeté les accusations de retrait prématuré de la première force d'interposition à Beyrouth. *« La France a accompli sa mission*, a-t-il affirmé *elle avait un mandat et une zone géographique, et le premier contingent avait une mission d'interposition. Nous sommes arrivés les premiers et sommes partis les derniers. » « Contrairement à ce que j'ai entendu ici ou là*, a-t-il observé, *personne ne nous a demandé de rester. »*

LE MESSAGE DE M. MITTERRAND AU PRÉSIDENT GEMAYEL

M. Mitterrand a adressé mercredi 22 septembre le message suivant de félicitations à M. Amine Gemayel : *« Au moment où vous accédez aux plus hautes fonctions de l'Etat libanais dans des circonstances exceptionnelles et éminemment dramatiques pour votre peuple, les vôtres et vous-même, je tiens à vous adresser mes vives félicitations.*

» Vous venez de rassembler autour de votre personne l'union tant espérée du peuple libanais. L'autorité incontestable que vous confère cette volonté nationale vous permettra de faire progresser le Liban dans la voie de la réconciliation définitive et d'affirmer sa présence et son indépendance sur la scène internationale.

» Au nom du peuple français, qui se tient plus que jamais aux côtés du Liban, je vous adresse, M. le président, avec mes vœux chaleureux pour le succès de votre mission, l'expression de mes sentiments personnels. »

● *Le groupe d'amitié parlementaire France-Liban*, réuni mercredi 22 septembre sous la présidence de Mme Nelly Commergnat (P.S., Creuse), souligne que le *« calvaire »* subi par le peuple libanais depuis huit ans est dû à la présence sur son sol de *« diverses forces étrangères »*. Il ajoute qu'en *« violant la souveraineté libanaise le 6 juin »*, en investissant Beyrouth après en avoir fait le siège, *« le gouvernement israélien a pris un risque grave, dont les massacres de ces derniers jours sont l'ultime et tragique conséquence »*.

● RECTIFICATIF. — Une coquille a altéré un passage de l'article de Michel Tatu : *« Le Liban, pays divisé ou Etat satellite. » (le Monde* du 23 septembre). Il fallait lire : *« ... le chef phalangiste écartait catégoriquement toute « partition » — et non « participation » — du Liban... »*

● *A propos du Mouvement du 24 octobre* — En réponse à un article paru dans *le Monde* du 7 septembre, M. Farouk Mokaddem, président du Mouvement du 24 octobre, nous prie de préciser qu'il *« ne s'est jamais plaint, ni devant M. Gueyras, ni devant quiconque d'autre, d'avoir été mis au ban du « mouvement national » pour la simple raison que c'est le mouvement qui a pris la décision, en mars 1982, de se séparer du MN du Nord. Jusqu'à cette date, toutes les réunions du MN du Nord se tenaient au siège du mouvement et un membre du comité central avait la charge du secrétariat du MN du Nord. D'autre part, le Mouvement du 24 octobre n'a pas eu de « démêlés financiers » avec la Libye en 1977, ni à aucune autre date. »*

● *Le prince Khaled Bin Sultan*, responsable des programmes de défense antiaérienne pour les forces armées saoudiennes, est en visite officielle en France jusqu'au samedi 25 septembre, sur l'invitation du ministère de la défense. Le ministre, M. Charles Hernu, a fait commandeur de l'ordre national de la Légion d'honneur, le prince Khaled qui a visité, le 22 septembre, la base des sous-marins nucléaires de l'Ile-Longue.

AFRIQUE

Kenya

UN FILS DE L'ANCIEN VICE-PRÉSIDENT ODINGA ACCUSÉ DE COMPLOT CONTRE LE GOUVERNEMENT

Nairobi *(A.F.P.)*. — Un fils de l'ancien vice-président du Kenya, M. Oginga Odinga et un professeur à l'université de Nairobi ont comparu, mercredi 22 septembre, devant un tribunal, sous l'accusation de trahison dans l'affaire du coup d'Etat manqué du 1er août dernier.

M. Raila Amolo Odinga, fonctionnaire, accusé de complot en vue de renverser le gouvernement kényan, et M. Alfred Vicent Otieno, attaché à l'université de Nairobi, accusé de non-dénonciation, sont les premiers civils à comparaître depuis le début des procès des insurgés. Le premier risque la peine de mort et le second la prison à vie.

Le tribunal les a renvoyés en détention provisoire en attendant leur prochaine comparution, le 6 octobre. Un tribunal militaire spécial a déjà condamné quarante-neuf membres de l'armée de l'air kényane à des peines de prison allant de dix à vingt-cinq ans.

[M. Raila Amolo Odinga, qui a été arrêté le 13 août dernier, est un des fils de l'ancien vice-président et principale personnalité de l'opposition kényane. M. Oginga Odinga est en outre chef de file de l'ethnie Luo. Il s'était vu retirer son passeport en juillet dernier après son exclusion du parti unique, le Kanu, le 20 mai.]

CORRESPONDANCE

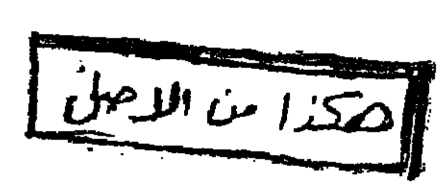
La démocratie à Djibouti

Après la présentation par TF 1, à l'émission « Les mercredis de l'information », du reportage de Michel Honorin intitulé « Djibouti, République en uniforme » (le Monde *du 8 septembre), un de nos lecteurs, M. Albert Landouze, auteur d'un ouvrage sur Djibouti récemment paru aux éditions Karthala, nous écrit :*

... Je tiens le président Gouled pour un démocrate honnête et sincère. Or on a coupé ses propos de telle sorte qu'ils en deviennent parfois incompréhensibles ou provocants. Ahmed Dini est présenté sous un jour attrayant, or son ambition est notoire, mais son influence, y compris dans sa propre région nord-afar, est en baisse très sensible.

Alors, je me pose des questions et beaucoup d'amis de Djibouti se les posent après une telle émission : « Quel est donc le but des auteurs de ce reportage, où veut-on en venir à force de présenter les « opposants » en victimes et la République de Djibouti en bourreau ? » Oublie-t-on que la corruption, l'arrivisme et le fractionnisme tribal sont surtout le fait de quelques anciens politiciens aigris qui ont intérêt à déstabiliser le régime actuel ? Oublie-t-on que ce que ces « opposants » refusent, c'est une mobilisation nationale transethnique (par-delà Afars et Issas) et donc un parti unique, forum et ciment indispensable à l'unité du pays et à sa paix intérieure.

Au lieu d'expliquer cette politique-là, celle de Gouled, Honorin ridiculise l'effort de défrichage agricole ou insinue que les droits de l'homme sont violés. Voilà de la bien mauvaise télévision.



هكذا من الاصل

et le débat au Parlement israélien

rompre toute relation diplomatique, commerciale et culturelle avec l'État hébreu. La conférence a également réclamé la création d'une commission d'enquête de l'Union interparlementaire sur les conditions dans lesquelles la guerre a été menée au Liban par Israël, et demandé aux Etats-Unis d'interrompre toute aide militaire et économique à Jérusalem. La résolution, au ton extrêmement ferme, a été adoptée à une large majorité : 617 délégués ont voté pour, 132 se sont abstenus (dont 10 Français, 17 Britanniques, 19 Japonais, 15 Américains) et 32 ont voté contre (dont les 11 Israéliens, 5 Américains, 1 Japonais). La conférence, qui avait reçu M. Yasser Arafat, a également réaffirmé son soutien à l'O.L.P., qu'elle considère comme « le seul représentant légitime du peuple palestinien ».

Toujours à Rome, M. Emilio Colombo, ministre italien des affaires étrangères, qui répondait à des interpellations au Sénat, a déclaré que l'occupation israélienne de Beyrouth-Ouest « a constitué une très grave erreur politique » et « un manquement flagrant à la parole donnée ». Il a enfin réclamé une nouvelle fois le « retrait immédiat des troupes israéliennes ».

● A BONN, le porte-parole du gouvernement, M. Klaus Boelling, a fait une déclaration exigeant « le retrait immédiat des troupes israéliennes de Beyrouth-Ouest ainsi que la création d'une commission d'enquête indépendante » sur les massacres des camps de Sabra et de Chatila.

● A PRAGUE, la Fédération syndicale mondiale (F.S.M.) a appelé, mercredi, « les travailleurs et organisations syndicales de tous les pays à se mobiliser pour imposer des sanctions contre la clique dirigeante israélienne » et a souligné que le gouvernement israélien « doit être considéré comme entièrement responsable » des massacres de Beyrouth.

● A PARIS, le Conseil islamique, réuni mercredi au siège de l'UNESCO, a condamné les Etats-Unis « pour leur soutien quasi illimité à Israël à qui ils ont assigné le rôle de gendarme du Proche-Orient en vue de le dominer et de le terroriser » et a demandé à Washington « de mettre fin à son alliance avec le sionisme ».

Le refus par la Knesset de la commission d'enquête sur les massacres

● M. Pérès : l'État d'Israël est aujourd'hui face à sa conscience.
● M. Begin : vous utilisez un malheur national à des fins politiciennes.

De notre correspondant

Jérusalem. — Au terme d'une séance extrêmement houleuse (nos dernières éditions du 23 septembre), la Knesset a rejeté successivement, mercredi 22 septembre, par quarante-huit voix contre quarante-deux, deux motions de l'opposition travailliste. La première demandait l'ouverture d'un débat consacré spécifiquement aux massacres perpétrés dans les camps de réfugiés de Beyrouth-Ouest. La seconde exigeait la création d'une commission d'enquête judiciaire sur ce drame. Le ministre de l'énergie, M. Itzhak Berman, qui avait démissionné peu avant la séance, a voté contre le gouvernement avec un député, M. Dror Zeigerman. Tous deux sont membres du parti libéral, l'une des composantes du Likoud au pouvoir.

Le débat a été entrecoupé de cris hostiles au gouvernement. « *Assassin* », « *Criminels* », « *Vous entraînez le pays dans l'abîme* », entendait-on du côté des opposants tandis que des bancs du Likoud jaillissaient des « *Valets de l'ennemi !* »

Maintenant avec fermeté le refus qu'il avait opposé d'emblée à la création d'une commission d'enquête, M. Menahem Begin s'est engagé toutefois, pour éviter une crise ministérielle qui eût pu être provoquée par le parti national religieux, à présenter dans trois semaines une formule permettant de « *faire toute la lumière* » sur les événements. M. Begin a précisé sans la moindre ambiguïté qu'il n'était pas nécessaire d'enquêter sur le massacre car « *Israël est blanchi* » dans cette affaire et une telle enquête « *pourrait constituer un désastre pour nous* ».

Le discours tant attendu du ministre de la défense, M. Ariel Sharon, n'a laissé aucun doute sur la responsabilité qu'il encourt dans ces massacres. Il a reconnu que l'entrée dans les camps palestiniens des phalangistes, qui, selon lui, ont perpétré le carnage, avait été approuvée au plus haut niveau en Israël. « *Nous avons voulu éviter des pertes parmi nos troupes et avons accepté la proposition des phalangistes de procéder à l'épuration des camps palestiniens. Nous avons demandé à l'armée libanaise d'entrer dans les camps et ses chefs ont refusé* », a-t-il dit. Selon les consignes données lors d'une rencontre de coordination entre chefs militaires des milices et Israéliens, a expliqué le ministre, les miliciens « *ne devaient pas s'en prendre aux femmes, aux enfants et aux vieillards* ».

« Ce sont vos copains ! »

Le général Sharon a lu devant les députés ébahis des rapports rédigés par les militaires israéliens présents aux alentours des camps et dont il ressort que l'armée est impliquée dans le drame. « *Les phalangistes ont pénétré dans les camps, à travers les lignes israéliennes, dans la nuit de jeudi à vendredi*, a-t-il dit, *et l'armée israélienne a lancé des fusées éclairantes et tiré des obus de mortiers de 81 pour leur faciliter la tâche.* » Vendredi à 11 heures, alors que le massacre continuait, le commandement de la division israélienne présente a exprimé son « *inquiétude* », et les miliciens ont reçu, selon le ministre, l'ordre de quitter les camps. Ils ne l'ont toutefois exécuté que vingt-quatre heures plus tard. « *Nous ne pouvions imaginer, dans nos plus affreux cauchemars, que les forces phalangistes, qui avaient toute l'apparence d'une armée disciplinée, se livreraient à des massacres...* »

M. Vilner (député communiste) : « *Qui a envoyé les assassins ?* »

M. Sharon : « *Notre cœur battait...* »

M. Vilner : « *Est-ce que vous avez un cœur ?* »

M. Sharon : « *J'espère que les auteurs du massacre seront punis.* »

M. Amnon Roudinstein (parti centriste Shinoui) : « *Ce sont vos copains, vous leur donnez des armes. On ne peut pas supporter cette hypocrisie.* »

M. Toufik Ziad (parti communiste) : « *Bourreau ! assassin !* »

M. Sharon se tourne alors vers M. Shimon Pérès et s'exclame : « *Ne vous souvenez-vous pas, M. Pérès, que lorsque vous étiez vous-même ministre de la défense, il y avait une autre affaire, celle de Tell-el-Zaatar, où des milliers de Palestiniens ont été massacrés ? Je vous défie, M. Pérès, de nous dire où étaient les officiers israéliens ce jour-là !* »

Le chef de l'opposition travailliste, très pâle, monte immédiatement à la tribune : « *Voilà encore un mensonge criminel de Sharon !* » M. Viner lance : « *Lorsque deux voleurs se disputent, la vérité éclate.* »

M. Sharon poursuit : « *Vous voulez ma peau. C'est pourquoi vous, les travaillistes, ainsi que les Américains, vous m'attaquez.* » Il désigne du doigt M. Pérès : « *Vous voulez occuper la travée du gouvernement ! Quant aux Américains ils veulent nous prendre Jérusalem, Hebron, Beit-el-Elon, Moreh* (deux implantations israéliennes en Cisjordanie). *Vous autres, travaillistes, vous nourrissez par vos critiques l'antisémitisme dans le monde. Vous avez la haine de vous-même !* »

« Le réveil de l'antisémitisme »

M. Pérès commence alors la lecture d'un violent réquisitoire contre la politique du gouvernement Begin au Liban. « *L'Etat d'Israël est aujourd'hui face à sa conscience... La terre tremble sous nos pieds après ces massacres. M. Begin, des enfants arabes sont aussi des enfants, et le sang de tous est sacré pour nous. Nous avons mis en garde le gouvernement, durant une longue période, contre l'entrée à Beyrouth-Ouest et voilà le résultat ! Vous avez prétendu que l'occupation était destinée à éviter l'effusion de sang et le chaos. Et voilà un massacre ! C'est un risque mortel que de laisser notre sort entre vos mains.* »

« *Ce gouvernement*, poursuivit M. Pérès, *a brisé la nation, isolé complètement Israël sur la scène internationale, suscité le réveil de l'antisémitisme dans le monde, saboté la paix avec l'Egypte, à cause de son grand dessein au Liban qui s'est effondré comme un château de cartes* ». Pointant vers MM. Begin et Sharon un doigt accusateur, M. Pérès demande : « *Qui a eu l'idée d'envoyer les phalangistes dans les camps palestiniens de Beyrouth-Ouest ? Ne saviez-vous pas que c'était provoquer le massacre d'innocents ? Celui qui a laissé entrer les phalangistes dans les camps doit immédiatement en subir les conséquences. Vous avez prétendu, M. Begin, anéantir l'O.L.P. militairement et politiquement. Vous avez promis la paix avec le Liban jusqu'à la fin de l'année. Où sont tous vos rêves ? Personne ne peut plus vous suivre dans vos projets grandioses et vos rêves déments. Le gouvernement doit démissionner pour que le peuple d'Israël retrouve son honneur et son image authentique* », conclut le chef de l'opposition dans le discours le plus violent qu'il ait tenu depuis l'accession au pouvoir de M. Begin en mai 1977.

M. Roudinstein (centriste) assure alors que le ministre de la défense était au courant du massacre dans les camps palestiniens dès vendredi matin mais n'en a rien dit avant la fin de la tuerie, samedi. Il cite l'hebdomadaire de l'armée israélienne *Bamahaneh*, qui rapportait, avant le drame, des propos attribués à des phalangistes et ne laissant aucun doute sur leurs intentions. L'un d'eux proclamait : « *Nous ne savons pas encore si nous commencerons par le viol ou par l'assassinat.* » Le député révèle que durant une tournée de membres de la Knesset au Liban « *des phalangistes avaient annoncé ouvertement leur dessein de procéder à un massacre. Begin avait comparé naguère les crimes des Syriens contre les chrétiens à ceux perpétrés par les nazis contre les juifs lors de la deuxième guerre mondiale. Mais ce qui a été fait dans les camps de réfugiés de Beyrouth revêt le même caractère et nous avons une responsabilité puisque nous avons laissé les miliciens entrer dans les camps.* »

M. BEGIN : vous cherchez la guerre civile

M. Begin, attaqué comme ne l'a jamais été un premier ministre avant lui, monte alors à la tribune et se lance dans une brève diatribe contre les travaillistes : « *Vous cherchez la guerre civile et vous propagez des calomnies contre Israël dans le monde. Il y a eu un désastre, c'est vrai. Mais nous ne sommes pas responsables. Vos critiques versent de l'huile sur le feu de l'antisémitisme. Vous utilisez un malheur national à des fins politiciennes. Vous n'allez pas nous faire de la morale. Personne n'est en Israël et dans l'armée coupable dans cette affaire. Vous voulez nous chasser du pouvoir, mais vous n'y arriverez jamais.* »

M. Amir (travailliste) : « *Vous n'êtes pas l'Etat d'Israël. Vous n'en êtes que le premier ministre ministre qu'on peut changer.* »

M. Begin : « *Nous avons eu de bonnes intentions. Tous vos cris n'y pourront rien. La vérité triomphera.* »

Interruption sur les bancs travaillistes : « *Alors, pourquoi vous opposez-vous à la création d'une commission d'enquête ?* »

A l'ouverture de la séance, le député communiste, M. Ziad, s'était fait expulser pour avoir clamé : « *Le gouvernement est responsable du massacre qui a été préparé d'avance dans le but d'expulser les Palestiniens du Liban. Tout ministre qui ne démissionne pas endosse la responsabilité des assassinats. Vous êtes des assassins !* »

Apportant de nouvelles précisions sur le déroulement des faits, l'envoyé spécial de *Haaretz* au Liban publie, ce jeudi, le témoignage de deux soldats postés près du camp de Chatila au moment du massacre. « *On aurait pu*, disent-ils, *arrêter la tuerie dès jeudi soir si l'on avait écouté ce que nous avons rapporté à nos officiers.* » Ces témoins précisent : « *Jeudi soir, des femmes palestiniennes du camp de Chatila sont venues à nous pour raconter que les phalangistes assassinaient les enfants et emmenaient les hommes en camion.* » Les deux soldats disent aussi avoir informé leurs supérieurs qui ont répondu : « *Tout va bien. Ne vous faites pas de souci.* » Ils assurent avoir reçu l'ordre de dire aux femmes : « *Retournez au camp.* » « *A de nombreuses reprises, nous avons envoyé des messages à nos supérieurs qui, à chaque fois, répondaient : tout va bien.* » Interrogé par le correspondant de *Haaretz*, un officier de l'unité en cause confirme avoir reçu ces informations de la part de militaires stationnés aux alentours du camp. « *Nous étions persuadés*, dit-il, *qu'il s'agissait tout simplement d'hystérie.* » Toujours selon *Haaretz* les représentants de la Croix-Rouge internationale se trouvant à Chatila lui ont montré un grand immeuble, à deux cents mètres au sud-ouest du camp sur le toit duquel on pouvait facilement apercevoir un poste d'observation de l'armée, et lui ont dit : « *Est-ce que quelqu'un peut croire qu'on ne pouvait pas voir d'en haut ce qui se passait ici ? C'était sous le nez des Israéliens.* »

Le même quotidien publie une déclaration du ministre démissionnaire de l'énergie, M. Itzhak Berman. Il révèle que, six mois avant la guerre, le gouvernement a rejeté une proposition de lancer une opération militaire semblable à celle qui s'est déroulée au Liban cet été. Le plan a été présenté par le chef d'état-major, le général Raphaël Eytan et comprenait l'occupation de Beyrouth et la création d'un « *gouvernement stable* » au Liban grâce à des pressions destinées à orienter l'élection présidentielle.

La plupart des journaux continuent à demander la création d'une commission d'enquête. Le *Jerusalem Post* compare l'affaire du massacre à celle du Watergate et conclut : « *Israël ne sortira de la crise qu'avec la démission de M. Begin.* »

Deux juristes israéliens se sont adressés à la Haute Cour de justice en disant que « *le massacre dans les camps de Sabra et de Chatila est une affaire d'intérêt public sur laquelle il faut faire la lumière* ». L'Association israélienne des gens de lettres, l'Association nationale des journalistes, quatre-vingts professeurs de l'université de Jérusalem ainsi que d'autres organisations et syndicats ont adressé des pétitions au premier ministre en demandant la création d'une commission d'enquête sur la tuerie. Le président de l'Agence juive, M. Ariéh Doulzin s'est joint à ceux qui demandent la création de cette commission.

Alors que les grèves et les actions de protestation se poursuivent dans les territoires occupés, de violentes manifestations se sont déroulées pendant toute la journée de mercredi dans les agglomérations arabes en Israël qui ont largement observé une consigne de grève générale. Soixante-dix personnes ont été blessées dans différentes localités au cours de heurts avec la police et l'armée. A Nazareth on dénombre quarante-neuf blessés, pour la plupart par balle, lors de manifestations contre les massacres de Beyrouth. Il s'agit de la vague de protestations la plus importante depuis la Journée de la terre le 30 mars 1976.

Enfin le chef de l'administration civile de Cisjordanie, installée le 1er novembre 1982, M. Menahem Milson, a démissionné mercredi, après le refus du gouvernement de constituer une commission d'enquête. Il semble bien que, en fait, l'échec du plan d'anéantissement de l'O.L.P. en Cisjordanie soit à l'origine de cette démission. Depuis la guerre du Liban, l'influence de l'O.L.P. dans les territoires occupés loin de décroître s'est en effet accrue. La nomination de M. Milson avait provoqué une série de manifestations faisant de nombreux morts et blessés.

(Intérim.)

Le massacre de Tell-el-Zaatar en 1976

Deux mille « disparus »

En défiant M. Shimon Pérès de « *préciser où se trouvaient certains officiers israéliens au moment où les phalangistes massacraient les Palestiniens de Tell-el-Zaatar* », en juillet et août 1976, alors que M. Pérès était ministre de la défense, M. Sharon a fait une stupéfiante révélation à la Knesset. C'est, en effet, la première fois qu'un responsable de Jérusalem laisse entendre que des officiers israéliens aient pu être mêlés à ce massacre.

Le siège de Tell-el-Zaatar, le plus grand camp de Palestiniens, qui se trouvait dans la partie est de Beyrouth (secteur chrétien), dura cinquante jours, du 22 juin au 12 août 1976, en pleine guerre civile libanaise.

Le bilan, après des assauts répétés, s'établit à des centaines de morts et plus de 1 000 blessés. Le camp abritait 30 000 personnes. Six mois plus tard, la Croix-Rouge de Genève fit même état de 2 000 Palestiniens « disparus ».

L'offensive des forces chrétiennes (7 000 hommes), disposant d'un armement sans précédent et aidée par l'armée syrienne, avait commencé le 22 juin contre les deux camps palestiniens voisins de Tell-el-Zaatar et de Jisr-el-Bacha (qui tomba deux jours plus tard). Le 2 juillet, les forces chrétiennes avaient pénétré à l'intérieur de Tell-el-Zaatar, où s'étaient déroulés de sanglants combats au cours desquels le chef militaire phalangiste William Haoui, qui fut remplacé par Bechir Gemayel, avait trouvé la mort.

Les assaillants, qui utilisaient l'artillerie lourde, roquettes et blindés, avaient réussi à s'emparer du camp après un nouvel assaut le 12 août. La chute du camp de Tell-el-Zaatar avait consacré la division de Beyrouth en deux secteurs, l'un sous le contrôle des chrétiens, l'autre sous celui des musulmans.

Dès 1976, cependant, les liens entre les Phalanges chrétiennes et Israël étaient connus. Le *Washington Post*, dans une correspondance de son envoyé spécial à Beyrouth, en juillet 1976, écrivait qu' « *Israël serait devenu le principal fournisseur d'armements des forces chrétiennes au Liban* ». Il rappelait que des « *miliciens chrétiens brandissaient des armes en usage dans les pays de l'OTAN en affirmant qu'elles provenaient d'Israël* ». Le journaliste rapportait, d'autre part, les propos d'un diplomate américain qui déclarait : « *Puisque les chrétiens se débrouillent si bien, avec l'aide d'Israël, nous n'avions pas à nous mêler de l'affaire, même si nous osions le faire.* »

Trois grandes organisations juives américaines réclament une enquête sur les massacres

De notre correspondant

Washington. — Un changement important se manifeste dans l'opinion américaine à propos d'Israël. C'était déjà sensible au milieu de l'été après le pilonnage de Beyrouth-Ouest. C'est encore plus net, aujourd'hui, après les tueries de Sabra et Chatila. Si les Américains et leurs dirigeants politiques sont toujours très attachés à l'existence et à la sécurité de l'Etat hébreu, ils ne perçoivent plus celui-ci de la même façon et n'hésitent pas à le critiquer ouvertement. On le constate en particulier dans la communauté juive et chez plusieurs personnalités pro-israéliennes du Congrès.

Une enquête « *approfondie et impartiale* » sur les assassinats de Beyrouth a été solennellement réclamée, mercredi 22 septembre, par l'organisation israélite B'Nai B'Rith International. Deux autres mouvements, American Jewish Congress et American Jewish Committee, se sont associés à cette demande en affirmant : « *Nous croyons qu'Israël doit cela à lui-même et au monde civilisé.* »

Beaucoup d'intellectuels juifs des Etats-Unis ont été troublés par les récents événements, comme le montre un sondage éclair du *New York Times*. « *Ce Roch Hashana* (Nouvel An juif) *a été pour moi le plus triste depuis la fin de la seconde guerre mondiale*, affirme M. Elie Wiesel. *Je n'accuse personne, et sûrement pas le peuple d'Israël, mais je me suis senti triste, d'une tristesse incommensurable, presque désarmé. D'une étrange manière, je me suis senti responsable.* »

Le rabbin Arnold Wolf, de Chicago, lui fait écho en termes plus vifs : « *J'ai été accablé et terrifié par ce massacre, je crois que nous avons tous du sang sur les mains.* » Pour lui, les membres du gouvernement Begin sont « *les collaborateurs des terroristes* ». L'écrivain Irving Howe « *espère que le peuple d'Israël chassera son gouvernement* ». Espoir partagé par son collègue Mark Helprin : « *L'actuel gouvernement ferait mieux de s'en aller aussi élégamment que possible, ne serait-ce que pour le bien d'Israël.* »

Mais, quel que soit son point de vue, aucune des personnalités interrogées ne remet en question son soutien fondamental à Israël. Et, de manière significative, chacune s'arrange pour souligner l'attitude négative des Arabes, voire les atrocités qu'ils ont eux-mêmes commises en d'autres circonstances. On note que la plupart des intervenants sont plutôt favorables aux récentes initiatives de M. Reagan pour favoriser la paix au Proche-Orient.

L'aide américaine à Israël ne serait pas modifiée

Au Sénat, plusieurs défenseurs traditionnels de l'Etat hébreu ont pris la parole pour exprimer leur inquiétude et leur déception. Ainsi, M. Alan Cranston (démocrate de Californie) a rendu publique une longue lettre à M. Begin dans laquelle il écrit notamment : « *Vous aviez la responsabilité de maintenir l'ordre et de protéger les vies humaines à Beyrouth. En cela vous avez échoué. Il apparaît de plus en plus que vous et le général Sharon avez substitué la force militaire non déguisée à une politique étrangère équilibrée.* »

Deux sénateurs conservateurs, MM. Barry Goldwater (républicain de l'Arizona) et Jesse Helms (républicain de Caroline du Sud) réclament ouvertement la démission de M. Begin. « *Il est une menace pour l'avenir d'Israël* », affirme le premier. Quant au second, il l'accuse d'avoir « *réussi l'impossible : rendre Yasser Arafat presque acceptable au peuple américain* ».

Cela dit, les congressistes ne préconisent pour le moment aucune sanction contre Israël. L'assistanc américaine pour 1982 (2,1 milliards de dollars) a été confirmée, mercredi, par un vote de la Chambre des représentants. On a même prévu une rallonge de 310 millions. Le Sénat pourrait contester ce quota supplémentaire, mais il ne reviendrait pas, semble-t-il, sur le chiffre de base réclamé par M. Reagan et qui représente environ un quart de l'aide totale des Etats-Unis aux pays amis.

Faut-il y voir un souci de ne pas déplaire à la communauté juive avant les élections de novembre ? C'est sans doute vrai pour beaucoup de congressistes. Mais il y a aussi le désir — très net au sein de l'équipe Reagan — de ne pas accabler Israël au moment où ce pays traverse des difficultés et où on veut lui faire accepter un retrait de Beyrouth-Ouest, puis du Liban et enfin des territoires arabes occupés.

ROBERT SOLÉ.

LES RÉACTIONS AUX MASSACRES DE BEYROUTH

LES MANIFESTATIONS EN FRANCE

Quelques centaines de militants pro-palestiniens se sont rassemblés, mercredi 22 septembre, peu après 18 heures, à l'appel de l'association France-Palestine, au rond-point des Champs-Elysées, à *Paris* (8e), à proximité de la rue Rabelais, où se trouve l'ambassade d'Israël. Aux « *Fermez l'ambassade des assassins !* » scandés par ces manifestants répondaient les « *Begin-Sharon, nous sommes avec vous !* », lancé par des militants du mouvement sioniste extrémiste Bétar, dont certains étaient casqués et porteurs de barres de fer.

La tension devait atteindre à son comble lorsqu'une délégation de trois personnes, avec, à sa tête, le docteur Marcel-Francis Kahn, vice-président du comité France-Palestine, tenta en vain d'être reçue à l'ambassade, les jeunes militants du Bétar les repoussant sans ménagement, ainsi que les journalistes présents. Un cordon de policiers fut alors placé entre les deux manifestations, leur interdisant d'en venir aux mains. Vers 20 h. 30, on s'est dispersé, de part et d'autre, sans nouvel incident.

● A LILLE, plus d'un millier de personnes ont manifesté, à l'appel du P.C., de la C.G.T., de la Ligue des droits de l'homme, du MRAP, du P.S.U., etc., pour protester contre les massacres des camps palestiniens.

● A NANCY, une manifestation de même importance a réuni de nombreux ressortissants étrangers, Algériens et Iraniens notamment, ainsi que des militants de la C.G.T., de la C.F.D.T. et du MRAP.

● A NICE, mille cinq cents personnes, répondant à l'appel de diverses organisations de gauche (P.C., P.S.U., C.F.D.T., FEN, C.G.T., MRAP, UNEF, etc.), ont défilé pendant une heure trente dans le centre de la ville.

LES LYCÉENS DE CARNOT : nous ne sommes pas des voyous !

Quelques centaines de personnes seulement ont répondu à l'appel des élèves du lycée Carnot pour le sit in silencieux réuni mercredi 22 septembre afin de protester contre l'attentat de la rue Cardinet. Il fallait s'y attendre : la manifestation a été décommandée plusieurs fois et finalement fixée à une heure de faible mobilisation.

A 17 h. 30, les lycéens se sont assis sur la chaussée du boulevard Malesherbes déployant leurs banderoles de papier : « *Non au terrorisme et au racisme !* » Empoignant un porte-voix apporté par une association de parents, une lycéenne a demandé à ses camarades d'observer quelques minutes de silence. Rires et bavardages ont cessé aussitôt. Le parterre de lycéens assis sur l'asphalte est cerné d'adultes debout.

Un lycéen remercie ses camarades pour leur « *calme* » et leur « *dignité* ». Tout le monde se lève.

● *Le Front national* organise, ce *jeudi 23 septembre*, à *Paris*, une manifestation contre le terrorisme. Cette manifestation partira à 18 h 30 du lycée Carnot pour se rendre jusqu'à l'ambassade d'U.R.S.S. « *Tout le terrorisme international est contrôlé par Moscou, même au niveau des autonomistes français* », a déclaré, le mercredi 22 septembre, M. Michel Collinot, porte-parole du mouvement d'extrême droite.

Et, comme certains semblent vouloir remonter le boulevard avec leurs banderoles, le proviseur intervient, s'adressant aux lycéens avec le mégaphone, tel un dirigeant de manifestation : « *Nous ne sommes pas des voyous, nous savons ce que nous devons faire.* » Sous les applaudissements des élèves, il annonce la dispersion. Ainsi s'est achevée une manifestation digne et calme, en effet.

R. C.





PLUSIEURS ORGANISATIONS JUIVES DE GAUCHE ORGANISENT UNE MANIFESTATION LE 25 SEPTEMBRE

L'Association des amis de Shalom Achav, l'Association des juifs de gauche, le cercle Gaston-Crémieux, Hashomer Hatzaïr, Identité et dialogue, le Mouvement des juifs progressistes et Renouveau de la presse progressiste juive appellent à une manifestation, le samedi 25 septembre, à 18 heures, place d'Israël, à Paris (17e), et soulignent que, « *au même moment des milliers d'Israéliens vont descendre dans la rue, pour exprimer leur indignation devant les massacres de Sabra et de Chatila, demander la démission de Menahem Begin et Ariel Sharon, et exiger la création d'une commission d'enquête* ».

En choisissant de manifester à la même heure que le mouvement La paix maintenant, en Israël, ces associations veulent « *montrer que les diverses composantes du peuple juif expriment le même refus d'une politique qui prétend imposer une solution militaire à un problème d'ordre politique, qui met en danger les valeurs essentielles du judaïsme et, à terme, l'Etat d'Israël et la Diaspora* », et affirmer leur refus de « *toute justification de la violence, à Beyrouth, à Paris ou à Bruxelles* ».

M. SHARON INVITÉ AU « CLUB DE LA PRESSE » D'EUROPE 1

Le directeur adjoint de « l'Humanité » refuse de participer à l'émission

M. René Andrieu, directeur adjoint de *l'Humanité*, a indiqué, mercredi 22 septembre, qu'il ne participera pas au « Club de la presse » d'Europe 1, le 29 septembre, l'invité de l'émission devant être M. Ariel Sharon, ministre israélien de la défense. Les journalistes participant à l'émission doivent se rendre en Israël pour interroger M. Sharon.

M. Andrieu juge cette émission « *indécente et dangereuse* ». « *Indécente*, a-t-il déclaré, *parce que je pense aux Palestiniens, aux morts et aux vivants. Dangereuse, parce que, en tout état de cause, qu'elle soit une tribune pour accuser Sharon ou un réquisitoire contre lui, elle me paraît, surtout, de nature à attiser des passions contradictoires, au moment où le problème essentiel est d'empêcher le renouvellement des massacres et de trouver une solution juste pour tous les peuples du Proche-Orient. J'ajouterai que je n'ai, personnellement, aucune envie de m'entretenir avec M. Sharon, alors que, au moment où j'écris, on n'a pas encore retiré tous les cadavres des ruines de Beyrouth.* »

Réagissant aux propos similaires tenus à l'antenne d'Europe 1 par M. Pierre Juquin, membre du bureau politique du P.C.F., M. Gérard Carreyrou, chef du service politique et animateur de l'émission, a affirmé, mercredi, qu'aucune invitation ou annulation « *n'avait été faite jusqu'à présent sous la pression d'un groupe ou d'un parti extérieur* ». « *Le « Club de la presse » n'est pas une tribune libre. Des journalistes de toutes tendances et de toutes philosophies y sont invités pour interroger sans complaisance l'invité du jour* », a-t-il souligné, précisant que le général Sharon avait été choisi « *parce qu'il est au centre d'ue polémique internationale qui intéresse des millions de Français* ».

UN DÉBAT SUR RADIO-JUDAIQUES F.M.

« Aider la communauté juive à réfléchir et la gauche israélienne à agir »

Les représentants de plusieurs associations juives de gauche, qui ont constitué le Collectif pour un dialogue israélo-palestinien, se sont retrouvés, mercredi soir 22 septembre, dans le studio de Radio-Judaïques F.M., pour un débat sur les massacres de Beyrouth et leurs conséquences. Comment en est-on arrivé là ? Comment MM. Begin et Sharon ont-ils pu remporter une victoire, mercredi, au Parlement israélien, qui a repoussé la demande de formation d'une commission d'enquête ? La communauté juive française risque-t-elle de subir le contrecoup de la politique du gouvernement israélien ?

Avant de répondre à ces questions, les participants à l'émission ont exprimé leur émotion devant les tueries de Sabra et Chatila. M. Izio Rosenman (Association des juifs de gauche) en avait la voie étranglée. Pour lui, ces massacres sont le résultat d'une « *politique de négation de l'autre* », contraire à la « *tradition millénaire* » des juifs. M. André Azoulay (Identité et dialogue) estime que la tâche du moment est d'« *appuyer les forces de paix, qui se sont mobilisées en Israël* », pour faire en sorte que cet Etat « *redevienne un Etat juif* » en engageant le dialogue avec les Palestiniens. Cette mobilisation est, aujourd'hui, la principale chance d'Israël, où l'opinion s'est fait entendre dès que les massacres ont été connus, alors que les opinions arabes, a observé M. Gilbert Bramy (Socialisme et judaïsme) ne se sont pas manifestées lors de crimes semblables ou pires, commis par les régimes irakien ou syrien.

M. Brami a aussi parlé de l'« *indignation sélective* » de l'Occident, et les moyens d'information ont été, de nouveau, mis en cause. Avaient-ils fait autant de bruit autour du massacre d'Hama, en Syrie, au mois de février dernier, ou lors de celui de Damour, au Liban, en 1976 ? La différence, a souligné M. Pierre Schapira (Socialisme et judaïsme), c'est que, dans ces deux cas, les journalistes n'avaient pas pu faire leur travail comme ils l'ont pu, la semaine dernière, à Beyrouth. M. Guy Konopnicki (invité par Identité et dialogue) a ajouté que l'émotion est plus grande, chez les journalistes, « *parce que, fort heureusement, il y a une image humaniste des juifs et d'Israël* ».

Justifier cette image implique, aux yeux de tous les participants, de combattre la politique de M. Begin, qui résulte, selon M. Jean Liberman (Renaissance de la presse juive progressiste), de la « *logique de domination* », à laquelle Israël a cédé à partir de 1967, en refusant de libérer les territoires occupés — Mme Nicole Eizner (Association des juifs de gauche) a souligné que les mouvements juifs de gauche doivent « *aider la communauté juive à réfléchir* » sur la politique d'Israël, et « *les partis de gauche en Israël à agir* » contre cette politique. La centaine d'appels téléphoniques reçus pendant l'émission, dont une dizaine provenant d'auditeurs arabes, montrent que ne sont pas isolés, ceux qui refusent l'identification des juifs et d'Israël à la politique de M. Begin, et qui entendent un dialogue avec les Palestiniens.

● *Le texte d'un appel en faveur des bahaïs d'Iran*, adressé tant au gouvernement iranien qu'aux organisations internationales, circule actuellement parmi les intellectuels français. Il demande notamment pour les membres de la minorité persécutée « *le droit à être reconnus comme des citoyens à part entière, le droit de disposer d'un état-civil, celui de pouvoir légalement se marier, et pour leurs enfants d'avoir accès à l'instruction publique et aux université ; le droit de pouvoir jouir de la liberté de conscience et de culte* ».

Une centaine de personnalités françaises ont déjà signé ce texte parmi lesquelles : MM. Charles Bettelheim, Claude Bourdet, Jean Cassou, Gérard Challiand, Jean-Marie Domenach, Jean Davignaud, Vladimir Jankélévitch, Paul Milliez, Alexandre Minkowski, Maxime Rodinson, Vercors et Mmes Michelle Beauvillard et Simone Veil.

« Beaucoup de juifs se sentent menacés »

nous déclare Me Henri Hajdenberg

La manifestation organisée, mardi 21 septembre, par Renouveau juif, devant le lycée Carnot, a été perturbée par des militants sionistes extrémistes (« le Monde » du 23 septembre).

Nous avons demandé à Me Hajdenberg, avocat, et président de Renouveau juif depuis 1979, date de sa création, de nous expliquer les raisons de la réaction d'une partie de l'assistance à ses propos, dès lors qu'il avait évoqué, au micro, la responsabilité d'Israël dans les massacres des camps palestiniens de Sabra et de Chatila. Me Hajdenberg n'avait pas pu achever son allocution.

« *Qu'est-ce que Renouveau juif ?*

— Un mouvement composé surtout de représentants des jeunes générations, qui s'est fixé deux buts essentiels : transmettre le patrimoine historique et culturel du peuple juif, en apportant à cette transmission une dimension politique, et apporter un soutien à Israël, centre du judaïsme et concrétisation du mouvement de libération du peuple juif. Nous sommes indépendants par rapport à tous partis politiques, français ou israéliens.

— *Comment expliquez-vous les réactions brutales d'une partie des manifestants, lors de la réunion organisée par vous devant le lycée Carnot ?*

— Il faut d'abord prendre en compte l'hyper-sensibilité de la communauté juive par rapport à l'antisémitisme et par rapport à Israël. Notre communauté vit en état de choc depuis l'intervention israélienne au Liban. Tous les attentats terroristes visant des juifs ces derniers temps sont la preuve d'une escalade de la violence meurtrière, sans rapport avec ce qui s'était passé auparavant. Exemple, la fusillade de la rue des Rosiers, où l'on s'en est pris aux clients d'un restaurant où ne se trouvait aucune personnalité politique ou autre... D'où cette tension extrême, cette angoisse, constatées à la manifestation du lycée Carnot. Aujourd'hui, nous nous demandons où et quand aura lieu le prochain attentat dirigé contre nous, sachant qu'il aura lieu.

» D'autre part, cet état d'esprit s'explique vis-à-vis de ce qui a été dit et écrit par les médias, au sujet de l'intervention israélienne au Liban. Jamais les chaînes de télévision n'avaient couvert avec un tel soin un conflit — que ce soit, par exemple, celui des Malouines ou la guerre Iran-Irak. Ajoutez à cela que les premières sources d'information dont ont disposé les journalistes étaient palestiniennes, et que les chiffres avancés étaient systématiquement multipliés. Enfin, la presse a omis de replacer les choses dans leur vrai contexte historique, se bornant, la plupart du temps, à constater que l'armée israélienne s'attaquait aux seuls civils. Autre facteur d'importance, l'utilisation d'un vocabulaire inapproprié, et notamment emploi répété des termes de « génocide » et d' « holocauste »...

» Déà en proie à un sentiment de profonde injustice, nous apprenons l'existence des massacres des camps de Sabra et Chatila, où la responsabilité d'Israël se trouve engagée. A cet égard, il faut savoir que l'image d'Israël et de Tsahal est, aux yeux de la communauté entière, une image vénérée, mythique même. Ceux qui étaient venus à la manifestation du lycée Carnot entendaient témoigner de leur condamnation de tous les terrorismes et des massacres dans camps palestiniens. Mais certaines personnes présentes ne pouvaient tolérer qu'on puisse remettre en cause Israël ou son armée, et, d'autre part, beaucoup de participants n'étaient pas préparés à entendre un leader de la communauté juive dire ce que j'ai tenté de dire... D'où les incidents que vous savez.

De la victime au bourreau

— *Face à tous les événements récents, la communauté juive pourrait-elle, comme certains de ses membres le laissent entendre, organiser son auto-défense ?*

— Beaucoup de juifs se sentent en danger, insuffisamment protégés, et constatent que la lutte contre le terrorisme international n'est pas menée avec les moyens appropriés, et qu'interviennent de surcroît les problèmes de diplomatie, qui couvrent un certain nombre de pseudo-diplomates en poste à Paris et empêchent de mener un combat efficace contre les terroristes... A partir de là, nombre de juifs, consciemment ou inconsciemment, pensent qu'on n'ira pas jusqu'au bout dans la lutte antiterroriste ! Ils essayent de trouver les moyens de défense et il est vrai que certains d'entre eux penchent pour les milices armées. Mais, personnellement, si je suis partisan de la mise en place de groupes de sécurité non armés, comme il en existe déjà, je suis délibérément contre les groupes armés : c'est là un piège dans lequel nos adversaires seraient trop heureux de nous voir nous enfermer.

— *Avez-vous l'impression que tous les événements récents peuvent favoriser un renouveau de l'antisémitisme en France ?*

— L'antisémitisme en France a des racines profondes. On ne devient pas antisémite du jour au lendemain... Il existe un antisémitisme latent, mais qui ne se traduisait pas, jusqu'ici, par un antisémitisme violent. Aujourd'hui, l'antisémitisme traditionnel est relayé par un fait tout nouveau, je veux parler des campagnes anti-israéliennes, antisionistes. On tente actuellement de détruire peu à peu l'image non seulement d'Israël mais aussi de l'Israélien, et, à travers lui, l'image du juif. Du juif-victime, on veut faire un juif-bourreau, depuis que Yasser Arafat, le premier, a comparé Begin à Hitler... Et ce n'est pas un hasard si le P.C.F. reprend à son compte une telle attitude, où l'escalade verbale joue un rôle majeur : on a lu, ces derniers jours, dans *l'Humanité* les mots de « pogrom » et de « génocide » ! C'est éloquent.

» De la même manière on constate que le P.C., qui n'avait pas mobilisé depuis des mois ses troupes, a organisé cinq ou six manifestations contre Israël en l'espace de six semaines. Ce qui s'est passé au lycée Voltaire n'est pas moins éloquent : des professeurs font signer une pétition mettant en cause la responsabilité d'Israël et demandant deux heures de grève aux étudiants ! Depuis quand avait-on vu des enseignants français prendre de telles initiatives, à propos d'un problème de politique extérieure ? L'ont-ils fait pour la Pologne ou l'Afghanistan, ou, mieux, lorsqu'il y a eu des massacres de chrétiens ou de Palestiniens — par les chrétiens — au Liban ? Oui, nous pouvons craindre une flambée d'antisémitisme... »

— *Comment réagissez-vous au vote de la Knesseth sur la question de la commission d'enquête ?*

— Après les déclarations d'Ariel Sharon, qui apportent les éléments les *plus importants* quant aux responsabilités qu'*ont* accepté d'assumer les dirigeants israéliens, il est vrai qu'une commission d'enquête pourrait maintenant se révéler inutile.

» Cependant, c'est la connaissance de la vérité dans son intégralité qui servira le mieux la défense de la cause d'Israël, comme le veulent eux-mêmes les journalistes israéliens et la plupart des hommes politiques d'Israël, et notamment le président de l'Etat hébreu. »

Propos recueillis par
J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

A Paris

Psychose dans un immeuble exposé

Une rue chaude des beaux quartiers. Un coin de Paris où il ne fait plus bon vivre, exposé au terrorisme, à la violence, à la mort. Les habitants du 19, un immeuble autrefois paisible, vivent dans la peur. Juste en face, le 11 août, cinq personnes ont été blessées devant l'ambassade d'Irak, par un engin incendiaire. En 1978, au même endroit, deux policiers français avaient été tués lors d'une fusillade. On ne passe plus qu'en contournant les barrières des forces de l'ordre et en pressant le pas. Le cœur serré, l'oreille tendue, l'œil sur la voiture qui stationne trop longtemps devant le porche. Mais depuis l'arrivée samedi 18 septembre d'un nouveau locataire, directeur adjoint du bureau de l'O.L.P. à Paris, le 19 est en transe. Parcouru de frissons, imaginant le pire, il ne songe plus qu'à chasser cette personnalité à « hauts risques », ce nouveau danger quotidien qui met les nerfs à vif.

Tous réunis chez un locataire, les habitants de l'immeuble organisent la riposte : une pétition pour que l'« intrus » prenne le large. « *Il faut qu'il aille habiter dans une maison isolée* », pense M. de Courcelles, l'âme de ce combat. Il exige aussi « *plus de surveillance, un contrôle des visiteurs à l'entrée de l'immeuble* ». M. L., ingénieur, fait remarquer : « *Il en est ainsi dans l'Aérospatiale où je travaille, on est astreint à porter un badge, on s'y habitue.* » Les mères surtout tremblent pour leurs enfants. « *On passe en vitesse pour aller au Bois les promener* » ; « *moi*, dit une autre, *je donne rendez-vous à mon fils avec qui je n'habite pas, à cinq cents mètres d'ici, pour être sûre qu'il ne lui arrivera rien.* » Elle ajoute avec humour, pour oublier l'angoisse : « *Bientôt je sortirai à quatre pattes avec mon chien pour éviter les balles perdues.* » Déjà la « mamie » du huitième étage ne dort plus qu'avec son sac à main au cas où une bombe mettrait le feu à la maison. Ils voient le danger partout.

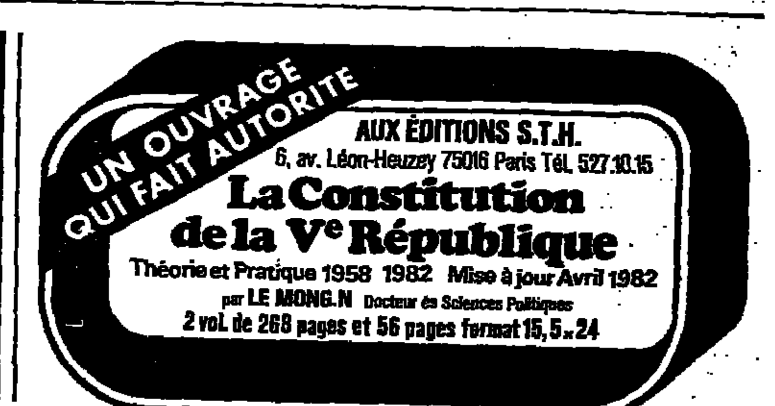
Manifester ?

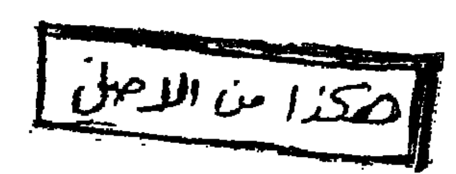
M. Sékou Touré aura un pied-à-terre tout près, l'ambassade soviétique est à deux pas, M. Giscard d'Estaing réside à deux rues, « *Ici, sous nos fenêtres, Jean Seberg s'est donné la mort* ». « *J'ai failli sauter le 11 août* », affirme M. de Courcelles. A les entendre, leur rue est une poudrière. « *Il faut que nous manifestions*, disent-ils, *mais s'il n'y a que des gens du seizième arrondissement cela ressemblera à un vernissage.* »

Ils sont allés sonner chez leur voisin palestinien. Il ne porte ni kéfieh ni barbe rase, il est blond, élégant, l'allure d'une personne du 19. Il leur explique, devant une tasse de café : « *Je veux bien partir mais je fais confiance au gouvernement français pour ma sécurité. Si mon ami Fadl Dani est mort assassiné, le 23 juillet, c'est parce qu'il avait demandé de supprimer la surveillance pour ne plus ennuyer le voisinage.* » En repartant, les mécontents n'avaient plus tellement le cœur à mettre à la rue ce père de famille. « *Pour un peu*, dit une pétitionnaire, *on aurait invité son fils à un goûter d'enfants.* »

M. de Courcelles a ressaisi ses troupes en leur annonçant de bonnes nouvelles : M. Gilbert Gantier, député R.P.R., doit demander au préfet de police de faire évacuer la rue. Il n'y aura plus de voitures en stationnement mais des policiers et des gendarmes à tous les étages. On s'est remis à avoir peur d'avoir eu peur. « *Hier on avait signalé un véhicule suspect et la police a fait sauter la portière et le coffre. C'était une erreur...* » Enfin, un nouvel inspecteur de police est arrivé mais on n'eut pas le temps de souffler, il était aussitôt rappelé pour se rendre avenue Mozart où on signalait une alerte à la bombe.

CHRISTIAN COLOMBANI.





AMÉRIQUES

Etats-Unis

Une sous-commission du Sénat a voté une réduction symbolique des effectifs militaires en Europe

L'agacement des Américains à l'égard de leurs alliés européens s'est traduit mardi 21 septembre au Congrès *par un vote*, il est vrai surtout symbolique, en faveur d'une légère réduction des troupes américaines en Europe. Par douze voix contre une (celle du sénateur démocrate du Mississipi John Stennis), la sous-commission des crédits de la défense au Sénat a proposé de faire revenir les effectifs américains en Europe à leur niveau de 1980, soit 331 700 hommes, alors qu'ils sont actuellement d'environ 355 000 hommes.

Les arguments avancés ne sont pas nouveaux, mais ils recueillent un large écho dans l'opinion outre-atlantique : les alliés européens ne se montrent *pas assez soucieux de leur propre défense* ; ils laissent aux Etats-Unis le soin de payer leur sécurité, tout en continuant à commercer, comme si de rien n'était, avec les Soviétiques.

Les conséquences pratiques sont minimes. Pour entrer en vigueur, le texte voté mardi devrait être entériné par le Sénat tout entier et par la Chambre des représentants, ce qui représente un long cheminement. L'administration Reagan, de son côté, est hostile à ce qu'elle considère comme *« un signal erroné »* pour les Soviétiques.

LES CONSERVATEURS N'ONT PU OBTENIR UN DÉBAT AU SÉNAT SUR LA PRIÈRE DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES

Washington (*A.F.P.*) — Les conservateurs ont essuyé mardi 21 septembre leur deuxième défaite en moins d'une semaine au Sénat en ne parvenant pas à imposer un débat sur une proposition de loi autorisant à nouveau l'organisation de prières dans les écoles publiques. Les libéraux étaient déjà parvenus, le 15 septembre, à repousser à l'année prochaine toute discussion sur un amendement visant à limiter le droit à l'avortement.

Dans les deux cas, les libéraux se sont livrés à une obstruction systématique, gardant la parole afin d'empêcher tout débat et les conservateurs n'ont pu réunir la majorité nécessaire pour limiter le temps de parole des sénateurs.

Le fait de dire des prières dans les écoles publiques avait été jugé contraire au principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat par la Cour suprême en 1962. Pour tourner cette décision, le sénateur Jesse Helms, républicain de Caroline du Nord, avait présenté un texte affirmant que la Cour suprême ne pouvait s'opposer aux mesures prises en la matière par les Etats eux-mêmes.

La prière à l'école, tout comme le « droit à la vie » est l'un des thèmes favoris de la « nouvelle droite » américaine qui, depuis l'élection du président Reagan, espérait voir ces sujets débattus au Congrès.

● *Réquisition des conducteurs de locomotive.* — Le président Reagan a signé mercredi 22 septembre la loi faisant obligation aux conducteurs de locomotive, en grève depuis quatre jours, de reprendre le travail en attendant qu'une solution soit trouvée dans les négociations pour le renouvellement de leur convention collective. Le Sénat avait voté mardi, et la Chambre des représentants mercredi en ce sens

Argentine

Le gouvernement a annoncé le prochain rétablissement du droit de grève

Le gouvernement argentin a annoncé, le mercredi 22 septembre, le prochain rétablissement du droit d'association et, *sans doute avant la fin de l'année, du droit de grève. Tous les* syndicats sont interdits depuis le coup d'Etat de mars 1976.

Une manifestation syndicale tolérée par le gouvernement a rassemblé vingt mille personnes à Buenos-Aires mercredi et il n'y a pas eu d'incidents. C'était la plus importante manifestation de ce type depuis mars 1976.

On apprend d'autre part que le contre-amiral Zaratiegui, ancien commandant de la base navale d'Ushuaia, et qui s'était rebellé contre les autorités au début de la semaine, va être jugé par une Cour martiale.

Correspondance

Buenos-Aires. — Le général Bignone vient de remporter une double victoire. Il a obtenu d'une part que la centrale péroniste « modérée » (C.G.T.-Azopardo) suspende la grève de vingt-quatre heures prévue ce jeudi 23 septembre. D'autre part, la manifestation organisée le mercredi 22 septembre sur la place de Mai par la branche « dure » du syndicalisme argentin (C.G.T.-Brasil) et implicitement autorisée par le gouvernement s'est déroulée sans incidents.

Le chef de l'Etat n'avait pas ménagé ses efforts pour amener les deux organisations de travailleurs à *revenir sur leur décision*. Les multiples réunions qui se sont tenues ces derniers jours entre les membres du gouvernement et les dirigeants syndicaux avaient finalement débouché mardi sur une série de mesures qui représentent des concessions importantes de la part du pouvoir militaire. Plus que la rallonge de 8 dollars aux augmentations de salaires *annoncées* il y a trois semaines, c'est sans doute la décision de normaliser dans un délai de deux mois la situation des syndicats placés sous administration militaire en mars 1976 et le prochain rétablissement du droit de grève qui ont conduit les responsables de la « C.G.T.-Azopardo » à faire machine en arrière.

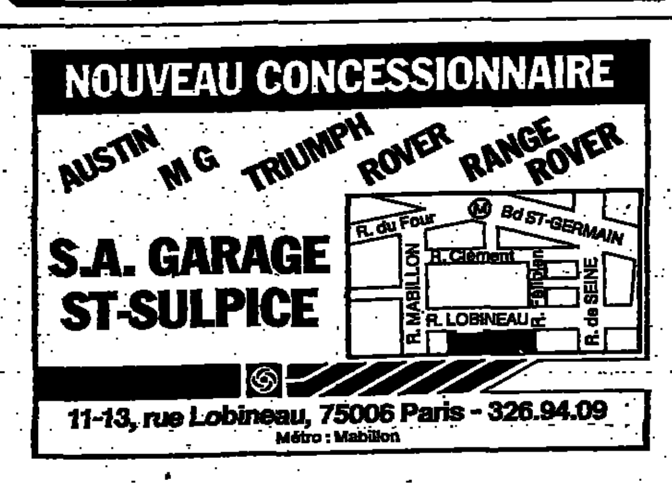
Le secrétaire général de la « C.G.T.-Brasil », M. Saul Ubaldini, avait en revanche jugé ces mesures insuffisantes et maintenu le meeting *« pour la paix, le pain et le travail »* face à la Maison Rose. Cette attitude avait été mal accueillie par les autorités, qui avaient annoncé qu'elles montreraient *« la force et la fermeté nécessaires en cas d'agitation »*. Le ministre de l'intérieur, sans interdire expressément la manifestation, avait toutefois invité les Argentins à *« réfléchir »* avant de participer à *« une concentration dont les motifs sont clairement extra-syndicaux »*.

Le centre de Buenos-Aires présentait, quelques heures avant le début de la manifestation, le même aspect que le 30 mars : un impressionnant dispositif policier bouclait complètement la zone où se trouve le palais présidentiel. Les forces de l'ordre ont cependant laissé passer les *manifestants* qui convergeaient vers la place après s'être assurées qu'ils ne portaient pas d'armes. A l'évidence, la police avait reçu l'ordre strict de n'intervenir que si la manifestation dégénérait. Il est clair également que les organisateurs avaient donné des consignes de modération à leurs troupes.

Si la centrale péroniste « dure » a marqué des points par rapport à sa rivale, force est de constater que son pouvoir de mobilisation reste limité. La présence de vingt mille manifestants sur la place de Mai est un bon résultat sous l'acutel régimes, mais on est loin des concentrations massives organisées par le mouvement peroniste avant 1976. La différence est encore plus sensible si l'on tient compte du fait que de nombreux militants des jeunesses radicales, du parti communiste, des formations socialistes, des organisations trotskistes et des associations de défense des droits de l'homme s'étaient joints, mercredi, aux péronistes. Les divisions du syndicalisme argentin expliquent sans doute dans une large mesure le peu d'enthousiasme de la base.

JACQUES DESPRÉS.





A TRAVERS LE MONDE

Bulgarie

● LA ROUMANIE PREND PART A DES MANŒUVRES DU PACTE DE VARSOVIE. Les unités roumaines qui prendront part aux manœuvres Bouclier-82, qui auront lieu du 25 septembre au 1er octobre, viennent d'arriver en Bulgarie, annonce l'agence de presse B.T.A. — *(A.F.P.)*

Colombie

● LA COLOMBIE a l'intention d'adhérer au mouvement des non-alignés afin d'être indépendante vis-à-vis des Etats-Unis et de l'Union soviétique, a annoncé mercredi 22 septembre le ministre colombien des affaires étrangères, M. Rodrigo Lloreda. — *(A.F.P.)*

Honduras

● VINGT DES QUATRE-VINGT-UN otages que détenaient encore les membres du commando de San-Pedro-Sula, ont été libérés mercredi 22 septembre. Les rebelles détiennent toujours soixante et une personnes dans les locaux de la chambre de commerce de San-Pedro-Sula, parmi lesquelles les ministres des finances *et de l'économie, le président* de la Banque centrale du Honduras ainsi que de nombreux chefs d'entreprise. Les rebelles réclament toujours la libération de soixante-dix prisonniers politiques, et le retrait des conseillers militaires étrangers du Honduras. — *(A.F.P.)*

Nicaragua

● UN AFFRONTEMENT a opposé mardi 21 septembre des soldats sandinistes à un groupe d'une centaine d'hommes armés, dans le nord-ouest du pays, faisant un nombre indéterminé de victimes dans les rangs des contre-révolutionnaires, a annoncé mercredi 22 septembre à Managua le vice-ministre de l'intérieur, le commandant Luis Carrion. Selon lui, les insurgés avaient l'intentien d'attaquer des postes frontières situés dans le département de Chinandega. — *(A.F.P.)*



EUROPE

Grande-Bretagne

La grève illégale du secteur public a été largement suivie

De notre correspondant

Londres. — Les adhérents de la confédération des syndicats britanniques TUC ont largement manifesté, le mercredi 22 septembre, leur solidarité avec les travailleurs de la santé, en conflit depuis cinq mois avec les autorités de tutelle à propos de la hausse des salaires. Le TUC avait appelé à un arrêt de travail d'une heure au moins et la consigne a été bien suivie dans les industries nationalisées, les services publics, les mines et les ports. Si les chemins de fer ont fonctionné normalement, les journaux n'ont pas paru à la suite de la grève des ouvriers du Livre ; la télévision commerciale est restée muette pendant trois heures dans certaines régions, beaucoup d'écoles ont été fermées... Cependant, l'industrie privée a été très peu touchée par le mouvement.

A Londres, de soixante à cent vingt mille personnes — selon les sources — ont manifesté dans le centre avant de se réunir à Hyde park. De l'avis de tous les observateurs, c'était le rassemblement syndical le plus important depuis une dizaine d'années. Les dirigeants du TUC ont demandé à M. Norman Fowler, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, de reprendre les négociations en mettant un peu plus d'argent sur la table. Les syndicats de la santé réclament 12 % d'augmentation de salaire, alors que le gouvernement offre de 6,5 à 7,5 % selon les catégories d'employés et paraît décidé à faire preuve de fermeté.

Que fera le TUC si le gouvernement se refuse à toute concession sur les salaires des infirmières ? Selon les nouvelles lois syndicales votées par les conservateurs, les grèves de solidarité sont en principe illégales. Certaines fédérations modérées hésitent à braver la loi, tandis que les employeurs sont réticents, de leur côté, à utiliser toutes les possibilités offertes par la législation, notamment les poursuites judiciaires, contre les dirigeants syndicaux appelant à des grèves de solidarité, afin de ne pas faire de martyrs et de ne pas aggraver les conflits. Mais leur hésitation tomberait si les arrêts de travail comme ceux de mercredi se multipliaient dans tous les secteurs de l'économie.

Un compromis pourrait être trouvé si le gouvernement tenait compte de la sympathie de l'opinion pour les travailleurs de la santé, qui s'est exprimée au cours de la « journée d'action » et si les syndicats se satisfaisaient du baroud d'honneur de mercredi.

DANIEL VERNET.

Manifestant pacifiquement dans plusieurs villes d'Europe

Les nationalistes kurdes veulent alerter l'opinion sur le comportement de l'armée turque dans les « provinces de l'Est »

Dans différentes villes d'Europe occidentale, la journée du mercredi 22 septembre a permis de vérifier que les Kurdes de nationalité turque étaient décidés à passer à l'action pour attirer l'attention de l'opinion internationale sur la situation au Kurdistan. Des groupes comprenant chaque fois plusieurs dizaines de manifestants ont en effet occupé, durant quelques heures, différents locaux choisis pour leur valeur symbolique, comme le siège d'Amnesty International à Berne et à Vienne, les bureaux des Turkish Airlines à Francfort, ou ceux du journal *Westdeutsche Allgemeine Zeitung* à Essen. Ces actions suivent (et probablement précèdent) d'autres démonstrations du même type, en particulier celle dont *le Monde* avait été le théâtre le 20 avril dernier.

Le caractère pacifique de ces actions confirme que, jusqu'à présent du moins, les nationalistes kurdes ont choisi, pour briser ce qu'ils estiment être un *« mur de silence ou d'indifférence »* autour de la répression au Kurdistan, d'autres voies que les manifestations violentes, et à plus forte raison le terrorisme. Mais ils estiment désormais que le temps presse, pour deux raisons au moins.

La première est que, selon eux, jamais la répression n'a été aussi dure dans les « provinces de l'Est », comme on préfère dire en Turquie. Le massacre de détenus de la prison de Diyarbakir, le 21 mars dernier, aurait été suivi de nombreuses autres exactions. Les récits les plus horribles, accompagnés parfois de photos qui le sont tout autant, commencent à circuler avec une insistance qui n'a laissé indifférents ni Amnesty International, ni la sous-commission des droits de l'homme des Nations unies, ni le Conseil de l'Europe. Au « ratissage » souvent meurtrier de villages kurdes s'ajoutent, assurent les nationalistes, les exécutions sommaires et les morts sous la torture.

En second lieu, la *« grève de la faim jusqu'à la mort »* entreprise, le 15 juillet dernier par trente-quatre prisonniers de Diyarbakir, pour obtenir la fin de ces exécutions sommaires et sévices (*le Monde* du 18 septembre), a déjà conduit cinq d'entre eux à cette issue fatale, affirment les nationalistes. Et l'on peut imaginer l'état dans lequel se trouvent actuellement les autres. Or le parti des travailleurs du Kurdistan, le P.K.K. (Partiya Karkeren Kurdistan), qui coordonne ces grèves de la faim et dont le rôle moteur chez les Kurdes de la « diaspora » paraît se confirmer, estime qu'une telle opération ne peut avoir d'efficacité auprès des autorités militaires turques que si la communauté internationale s'y intéresse et s'en émeut. En particulier les alliés occidentaux de la Turquie, qui pourraient faire pression sur Ankara.

Les nationalistes kurdes se souviennent que l'opinion mondiale avait été bouleversée par la lente agonie et la mort de Bobby Sands et de ses compagnons, en Irlande du Nord. Ils espèrent pour leurs propres grévistes de la faim, soumis à un tout autre traitement, une part au moins de cette attention et de cette compassion quasi universelles. Même s'ils n'ignorent pas que, pour les Européens de l'Ouest, parmi lesquels ils vivent provisoirement, Belfast est bien proche à tous égard, et Diyarbakir, bien loin...

BERNARD BRIGOULEIX.

Pologne

Le syndicat indépendant Solidarité ne sera jamais autorisé à reprendre ses activités

affirme le quotidien du gouvernement

Varsovie *(A.F.P. - Reuter - UPI)*. — Les autorités polonaises ont clairement fait savoir mercredi 22 septembre qu'elles n'autoriseraient jamais le syndicat indépendant Solidarité à reprendre ses activités ni ses dirigeants élus à diriger des syndicats.

Alors qu'il y a une semaine encore, M. Jerzy Urban, porte-parole du gouvernement, affirmait qu'il n'était pas question de déclarer illégal le syndicat Solidarité, un article paru dans *Rzeczpospolita*, le quotidien du gouvernement, annonce exactement le contraire.

Il affirme : il n'y aura de *« retour à la vie publique »* ni pour les dirigeants de Solidarité engagés depuis la proclamation de l'état de guerre dans une *« conspiration contre les autorités »* ni pour le nom même de *« Solidarnosc »*. Reconnaissant que *« des millions de simples membres de Solidarité associent au nom de leur syndicat le sentiment de la force et de l'unité des travailleurs »*, le journal estime qu'on ne peut pas plus longtemps les *« bercer d'illusions »*.

Pour *Rzeczpospolita*, le nom de Solidarité est désormais associé à trop de faits *« hautement négatifs »* pour qu'on puisse imaginer son retour à la vie publique ; quant à cette *« pléiade de militants qui aujourd'hui conspirent contre les autorités »*, poursuit le journal, peut-on imaginer qu'ils *« regagnent un jour leurs bureaux et continuent à utiliser le nom de leur syndicat ? (...) Ils auraient dû réfléchir à l'avance aux conséquences politiques de leurs actes »*.

Pour l'avenir du mouvement syndical, le quotidien préconise un retour aux principes des accords de Gdansk. Rappelant que le gouvernement avait signé ces textes avec *« des ouvriers »* et non avec le syndicat Solidarité, qui n'était alors qu'en gestation, il ajoute qu'il s'agissait de *« la création de syndicats autogérés et indépendants qui auraient été socialistes de nature, qui se seraient conformés à la Constitution et n'auraient pas joué le rôle de parti politique »*.

D'autre part, M. Jacek Kuron, l'un des fondateurs du KOR, a été autorisé mercredi à s'incliner devant le cercueil de son père décédé le 17 septembre, mais il a été ramené dans sa prison avant l'office funéraire. Quelque cinq cents personnes ont assisté aux obsèques.

République fédérale d'Allemagne

Divisions et baisse de popularité des libéraux après le renversement d'alliance

De notre correspondant

Bonn. — Après celles de Berlin-Ouest, de Hambourg et du Schleswig-Holstein, la fédération de Brême du parti libéral vient de réclamer la convocation d'un congrès extraordinaire. Selon le règlement intérieur du parti, les conditions d'une telle convocation sont ainsi réunies. Le secrétaire général du F.D.P., M. Günther Verheugen, a déclaré que ce congrès extraordinaire pourrait avoir lieu le 16 ou le 17 octobre. Il entrerait ainsi en compétition avec le congrès normal du F.D.P. qui doit se tenir à partir du 5 novembre à Berlin-Ouest. Aussi parle-t-on d'en avancer la date : l'ordinaire et l'extraordinaire ne feraient plus qu'un.

Le second n'aurait de sens cependant que s'il pouvait décider de l'ordre de marche du F.D.P. Or, si les choses se passent comme prévu, la nouvelle coalition sera un fait accompli depuis le 1er octobre. Qu'est-ce qu'un congrès ordinaire ou extraordinaire pourrait bien changer à la chose ? C'est pourquoi un des députés « rebelles » les plus actifs du parti, Mme Elga Schuchardt, a demandé que les négociations en vue de former le prochain gouvernement avec les chrétiens-démocrates soient suspendues jusqu'à ce que le congrès décide de la voie à suivre. Mme Schuchardt n'a aucune chance d'être véritablement entendue. L'ancien vice-chancelier Genscher s'est assuré d'une confortable majorité au sein du groupe parlementaire, et tout le bruit que parviendraient à faire ses adversaires dans les rangs du parti n'empêcherait pas cette « majorité silencieuse » de continuer à soutenir le transfuge de la coalition socialo-libérale.

2,3 % des intentions de vote

Quelles ressources s'offrent alors aux déçus et aux mécontents ? Ils peuvent certes faire sécession, mais leur entreprise n'aurait aucun avenir. La cote du F.D.P. est au plus bas. Le dernier sondage de l'institut Allensbach ne lui accorde que 2,3 % des suffrages dans l'hypothèse d'une élection qui aurait lieu aujourd'hui. Ce n'est pas en fractionnant ce maigre pourcentage que les ennemis de la ligne Genscher peuvent espérer faire surface dans la vie politique ouest-allemande. Reste la probabilité de se regrouper à l'intérieur du F.D.P. à l'enseigne d'un club quelconque.

A quoi bon ? dira-t-on, si c'est pour végéter dans une minorité impuissante. Mais n'oublions pas que le parti libéral n'est en fait qu'un amalgame de minorités. Que l'une d'entre elles se mette en travers du chemin, c'est la cohésion de l'ensemble qui est en jeu. C'est pourquoi, si M. Genscher se refuse à dramatiser la situation, il ne s'en est pas moins cru obligé d'envoyer une lettre circulaire à tous les permanents du F.D.P., justifiant la rupture de la coalition socialo-libérale et se posant en défenseur du programme sur lequel le F.D.P. avait mené sa campagne aux élections générales de 1980.

Pour M. Genscher, ce sont les socialistes qui ont pris le large tandis que les libéraux restaient fidèles à leur parti. L'argument peut paraître facile. M. Genscher doit faire feu de tout bois pour répondre à ses opposants dans le parti. Ceux-ci n'auront très probablement pas le dernier mot mais, pour l'instant, ils ont réussi à se placer au centre de toutes les conversations.

Le fond du problème, c'est que les dissidents éprouvent une intense incompatibilité d'humeur avec la C.S.U. bavaroise, qui le leur rend bien. Ainsi une des deux commissions d'experts désignées pour faire avancer les négociations en vue de la nouvelle coalition n'a-t-elle pu se réunir en raison du veto mis par la C.S.U., et par M. Franz-Josef Strauss personnellement, à la participation de M. Gerhardt-Rudolf Baum, jugé trop « engagé ». Celui-ci s'est, en effet, prononcé pour une politique intérieure « ouverte » telle qu'il l'a lui-même pratiquée dans l'ancienne coalition. Ce qui implique, par exemple, une certaine conception du droit d'asile et du statut des travailleurs étrangers, qui ne peut que hérisser une C.S.U. tout aussi « nationale » qu'elle est bavaroise. L'ostracisme jeté sur M. Baum est destiné à forcer le F.D.P. à se marquer à droite et à répudier du fond du cœur son alliance d'antan.

ALAIN CLÉMENT.

Union soviétique

MORT DU MARÉCHAL BAGRAMIAN ANCIEN VICE-MINISTRE DE LA DÉFENSE

Moscou *(A.F.P.)*. — L'agence Tass a annoncé, lundi 22 septembre, le décès du maréchal Bagramian, ancien vice-ministre de la défense. Celui-ci sera enterré sur la place Rouge, au pied du mur du Kremlin.

[Ivan Kristoforovitch Bagramian est né, en 1897, dans une famille arménienne, à Elisavetpol (aujourd'hui Kirovabad, en République soviétique d'Azerbaïdjan). Il suivit les cours de l'école impériale des élèves sous-officiers, mais, en 1920, il s'engagea dans l'armée rouge. En 1934, il acheva ses études à l'académie militaire Frounze, et, en 1938, fut admis à l'académie des états-majors.

Pendant la deuxième guerre mondiale, il fut chef de l'état-major général du front du Sud-Ouest, puis commandant en chef du premier front balte, et enfin commandant du troisième front de Biélorussie. Il participa à la bataille de Koursk et à la prise de Königsberg, aujourd'hui Kaliningrad, en Russie orientale.

De 1945 à 1954, il commanda la région militaire balte (ces républiques venaient d'être « soviétisées »). Nommé maréchal en 1955, Ivan Bagramian fut vice-ministre de la défense de 1958 à 1968, chargé des problèmes de logistique. Il avait été élu membre du comité central du P.C. en 1961.]

● *Le prix UNESCO 1982 de l'éducation* pour la paix a été attribué à l'Institut international de recherche sur la paix (SIPRI) de Stockholm. Remettant le prix, mardi 21 septembre, à Paris, à M. Bjornestedt, président de l'Institut, M. M'Bow, directeur général de l'UNESCO, a rendu hommage aux publications du SIPRI qui, a-t-il dit, *« ont servi de référence aux négociations de Genève sur le désarmement »*. Créé en 1981, ce prix de l'UNESCO est doté de 60 000 dollars (420 000 F).

ASIE

LA VISITE DE Mme GANDHI A MOSCOU

Le Kremlin propose à New-Delhi de lui vendre une centrale nucléaire

Mme Indira Gandhi a achevé mercredi 22 septembre ses conversations avec les dirigeants soviétiques. Au cours d'une conférence de presse tenue le même jour, le premier ministre indien, parlant de l'Afghanistan, a déclaré : *« Nous avons exprimé notre position selon laquelle nous voudrions que les troupes soviétiques s'en aillent, car nous sommes opposés à toute sorte d'ingérence. Mais, comme je l'ai dit à beaucoup d'occasions, le problème doit être vu dans son intégralité. Il y a deux côtés à cette question. Il y a ingérence dans les affaires afghanes. Ces gens là-bas, les insurgés ou les rebelles, reçoivent des armes de l'extérieur (...) C'est au gouvernement afghan de décider, mais le fait qu'il soit attaqué rend sa situation beaucoup plus difficile. »*

La presse soviétique n'a repris que les propos de Mme Gandhi sur l'aide étrangère à la résistance, alors que sa demande d'un retrait de l'armée rouge était passée sous silence.

Les Soviétiques ont d'autre part offert à Mme Gandhi de construire une centrale nucléaire en Inde. L'agence Tass n'a fait allusion qu'indirectement — à cette offre, formulée par le président du conseil, M. Tikhonov — en rappelant l'accord-cadre de coopération économique, commerciale, scientifique et technique soviéto-indien de 1979. On se refuse de part et d'autre à fournir des détails sur la proposition soviétique, qui intervient au moment où les négociations franco-indiennes sur la fourniture de combustible pour la centrale de Tarapur achoppent sur la question des contrôles (*le Monde* du 10 septembre). L'Inde n'a pas, en effet, signé le traité de non-prolifération et se montre réticente envers tout contrôle extérieur. On peut toutefois penser que l'U.R.S.S., signataire du traité de non-prolifération et membre du club de Londres, ne fournirait du combustible — l'uranium enrichi, qu'elle est seule avec les Etats-Unis et l'Europe à pouvoir exporter, — qu'en échange d'un contrôle de celui-ci par l'Agence de Vienne.

Indonésie

LE VOLCAN GALUNGGUNG MENACE 250 000 PERSONNES

Jakarta (A.F.P., U.P.I.). — Le volcan Galunggung, qui s'est réveillé le 5 avril dernier, est de nouveau entré en éruption le 17 septembre, provoquant des mouvements de panique parmi les quelque deux cent cinquante habitants de la région, située dans l'île de Java à 300 kilomètres au sud-est de Jakarta. Toute cette population est aussi menacée par les énormes coulée de boues (des « lahars ») qui pourraient dévaler du volcan dès les premières pluies importantes qui commencent, en général, à la fin du mois de septembre.

Le Galunggung a émis quelque 30 millions de mètres cubes de débris au cours de trois cents éruptions qu'il a connues en cinq mois et demi. Ces débris se sont accumulés sur les pentes du volcan et, délayés par d'importantes précipitations, risquent, comme cela est fréquent en Indonésie, de se transformer en gigantesques coulées de boues capables de tout submerger dans les vallées et les plaines.

D'autre part, le volcan Soputan, situé dans le nord de l'île indonésienne de Sulawesi (Célèbes), qui est entré en activité depuis la fin du mois d'août, a eu le 18 septembre une forte éruption qui a plongé la région environnante dans une soudaine obscurité.

DIPLOMATIE

Un entretien entre M. Cheysson et M. Pym

LE PROBLÈME BUDGÉTAIRE DE LA C.E.E. DE NOUVEAU A L'ORDRE DU JOUR

Les revendications budgétaires britanniques au sein de la Communauté européenne, en sommeil depuis le règlement de principe du printemps dernier, reviennent à l'ordre du jour et ont été le principal sujet de discussion des *« consultations régulières »* qu'ont eues, mercredi 22 septembre à dîner, à la Celle-Saint-Cloud, M. Cheysson, ministre des relations extérieures, et M. Pym, secrétaire au Foreing Office. Moins que la solution définitive non encore abordée au fond, c'est surtout la mise en œuvre des décisions déjà prises (le financement du dégrèvement consenti à la Grande-Bretagne pour 1982) qui soulève encore des difficultés. La France estimerait que l'état de ses finances extérieures ne lui permet pas de nouvelles largesses au profit de la Grande-Bretagne.

Les autres problèmes communautaires (élargissement, pêche) ont également été discutés, ainsi que le problème du gazoduc euro-soviétique, les relations avec les Etats-Unis et l'U.R.S.S., et le prochain débat de l'ONU sur les Malouines.

● *M. Johannes Virolainen*, président du parlement finlandais, a été élu, mercredi 22 septembre, à Rome, président de l'Union interparlementaire. — *(A.P.)*

LE PRÉSIDENT DE LA GUINÉE ÉQUATORIALE EST REÇU PAR M. MITTERRAND

M. Teodoro Obiang Nguema, président de Guinée équatoriale, est arrivé mercredi 22 septembre à Paris pour une visite officielle de trois jours en France. Le président équato-guinéen, accueilli par M. Jean-Pierre Cot, ministre délégué à la coopération et au développement, est reçu ce jeudi à déjeuner par M. Mitterrand.

M. Obiang Nguema sera l'hôte d'un dîner offert en son honneur par M. Louis Le Pensec, ministre de la mer. Le renforcement des relations maritimes entre les deux pays et notamment les conditions permettant la poursuite des activités de pêche française dans la zone économique de Guinée équatoriale seront évoqués à cette occasion, indique-t-on de source française.

Le président équato-guinéen, dont la visite aura un caractère principalement économique, rencontrera également au cours de son séjour en France MM. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, et Charles Hernu, ministre de la défense, ainsi qu'une délégation du Conseil national du patronat français.

● *M. Mario Soares*, premier secrétaire du parti socialiste portugais, doit être reçu à dejeuner, vendredi 24 septembre par M. Mitterrand, a annoncé mercredi le service de presse de l'Elysée. M. Soares s'est entretenu mercredi avec M. Lionel Jospin, premier secrétaire du parti socialiste.

L'U.R.S.S. SIGNERA EN DÉCEMBRE L'ACTE FINAL DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER

Nations unies (New-York) *(A.F.P.)*. — L'U.R.S.S. signera en décembre prochain l'acte final de la conférence des Nations unies sur le droit de la mer, alors qu'elle s'était abstenue lors du vote du 30 avril dernier. Le délégué soviétique a annoncé ce changement d'attitude au cours d'une brève réunion de la conférence qui se tient à New-York du 22 au 24 septembre pour examiner les révisions du texte de la convention préparées par un comité spécial. Il a déclaré que la nouvelle convention *« pouvait constituer une contribution essentielle au renforcement des relations entre Etats »* et a fait appel à tous les participants à la conférence pour demander à ceux-ci de signer le texte de façon que la convention entre en vigueur le plus vite possible.

L'U.R.S.S. a aussi protesté contre l'accord intérimaire conclu le 2 septembre entre la France, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne fédérale à propos de l'exploration et de l'exploitation des ressources minérales des grands fonds marins.

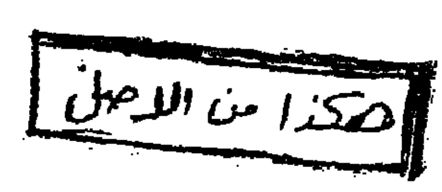
Enfin, le Venezuela qui, avec les Etats-Unis, Israël et la Turquie, avait voté contre le projet de convention le 30 avril, a annoncé qu'il préférait que la signature de l'acte final de la conférence, prévue pour le début de décembre, n'ait pas lieu à Caracas. Cette cérémonie se déroulera donc probablement à New-York.

● *Le bureau de l'assemblée des Nations unies* a écarté, mercredi 22 septembre, l'inscription proposée par Cuba de la question de Porto-Rico à l'ordre du jour, par onze voix contre sept et huit abstentions, deux délégués (Chine et Congo) n'ayant pas pris part au vote. Les Etats-Unis ont fait valoir que le peuple portoricain avait déjà exercé son droit à l'autodétermination. En revanche, à la demande de l'Argentine et de dix-neuf autres pays latino-américains, le bureau a inscrit la question des Malouines à l'ordre du jour de l'assemblée. — *(A.F.P.-Reuter.)*

M. ESTABLIE EST NOMMÉ AMBASSADEUR EN TANZANIE

Le *Journal officiel* du 21 septembre annonce la nomination de M. Roger Establie au poste d'ambassadeur en Tanzanie, en remplacement de M. André Le Guen.

[Né en 1920, licencié ès lettres et en droit et diplômé des langues orientales, M. Establie est entré au Quai d'Orsay comme secrétaire d'Extrême-Orient en 1945. Après avoir été en poste au Japon et en Chine, à Saigon (de 1951 à 1952), à New-Delhi, à Bangkok et Addis-Abeba notamment, il a été premier conseiller à Libreville, puis à Rabat de 1975 à 1978. Depuis cette date, il était consul général à Boston.]



L'incertitude sur le statut futur de Hongkong engendre la nervosité dans les milieux d'affaires de la colonie britannique

L'avenir du statut de Hongkong est au cœur des entretiens que le premier ministre britannique, Mme Thatcher, poursuit ce jeudi 23 septembre à Pékin. Notre correspondant Manuel Lucbert rapporte que le chef du gouvernement chinois, M. Zhao Ziyang, a donné, mercredi soir, une indication optimiste à cet égard en faisant état devant son hôte de *« la nécessité de résoudre par voie de consultations les problèmes légués par l'histoire »*. Il a manifesté sa volonté d'envisager le développement des relations sino-britanniques *« dans une perspective stratégique à long terme et sur la base des principes de la coexistence pacifique »*. Si tel est bien le cas, a-t-il conclu en faisant allusion au sort de Hongkong, *« ce genre de problème ne sera pas difficile à régler »*.

Correspondance

Hongkong. — Au mois d'avril 1982, Sir Murray Maclehose, gouverneur de Hongkong, entré en fonctions en 1971, a cédé la place à Sir Edward Youde, auparavant secrétaire général au Foreign Office. Signe des temps : alors que Sir Murray était avant tout un administrateur, passionné par les questions sociales, Sir Edward est un diplomate chevronné, parlant parfaitement le pékinois, spécialiste des affaires chinoises. En 1949, quand il n'était que troisième secrétaire à l'ambassade de Grande-Bretagne à Nankin, Sir Edward Youde s'illustra dans l'incident de l'*Améthyste*, un sloop britannique qui avait été attaqué par les troupes communistes sur le fleuve Yangze. Sir Edward marcha, dit-on, pendant quatre jours, le long du fleuve, afin de rencontrer des responsables du parti communiste, ce qui contribua à faire baisser la tension. Par la suite, il fut ambassadeur à Pékin, de 1974 à 1978.

Le savoir-faire diplomatique et la ténacité de Sir Edward Youde ne seront pas de trop pour gouverner Hongkong dans les années qui viennent et qui seront marquées par la perspective de la rétrocession, en 1997, des « nouveaux territoires » cédés à bail par le gouvernement impérial chinois à la Grande-Bretagne pour quatre-vingt-dix-neuf ans, en 1898. Selon toute vraisemblance, 1997 verra le changement de statut de la colonie dans son ensemble, c'est-à-dire non seulement des « nouveaux territoires » — qui constituent près des neuf dixièmes de sa superficie, mais aussi de la péninsule de Kowloon et de l'île de Hongkong qui sont, en principe, « terres de la couronne britannique ». Quel sera ce nouveau statut ? En attendant que Londres et Pékin en tombent d'accord — et le sujet est particulièrement à l'ordre du jour des entretiens que le premier ministre britannique, Mme Thatcher, a actuellement dans la capitale chinoise (*le Monde* du 23 septembre) — pour les cinq millions d'habitants de Hongkong, le compte à rebours a commencé. Chacun est convaincu que rien, après 1997, ne sera jamais plus comme avant.

Sur le plan diplomatique, la position de Pékin sur le problème de Hongkong est simple : la Chine ne reconnaît aucun des « traités inégaux » qui ont aliéné une partie de son territoire à la suite des guerres de l'opium, elle ne reconnaît ni le traité de Nankin de 1842 (annexion à la couronne d'Angleterre de l'île de Hongkong, 80 kilomètres carrés), ni la première convention de Pékin en 1860 (annexion de la péninsule de Kowloon, 10 kilomètres carrés), pas davantage la cession à bail des « nouveaux territoires » (950 kilomètres carrés de terre continentale et d'îles avoisinantes), signée lors de la deuxième convention de Pékin, en 1898. C'est dire qu'officiellement *« il n'y a pas de problème 1997 »*, comme le déclarait récemment une personnalité procommuniste de Hongkong, visiblement agacée par l'*« esprit de panique »* que susciteraient, selon elle, les journaux de Hongkong.

« La poule aux œufs d'or »

En 1972, la Chine a adressé aux Nations unies un mémorandum affirmant sa souveraineté sur Hongkong et Macao, tout en reconnaissant que ces deux portions de son territoire étaient placées provisoirement sous administrations britannique et portugaise. En théorie — mais aussi en pratique : il lui suffirait pour cela de couper l'eau potable — la Chine peut reprendre Hongkong à tout moment. Mais le bénéfice qu'elle en tire est tel — 40 % de ses devises étrangères lui viennent de la colonie britannique — qu'elle a tout intérêt à maintenir le *statu quo*.

Et pourtant, pour des raisons qui tiennent à l'histoire, à l'orgueil national, et non à l'économie, le *statu quo* ne sera pas maintenu. 1997 est une date historique. Ni Londres ni Pékin ne peuvent y échapper. Imagine-t-on les dirigeants chinois reconduisant un bail colonial hérité d'une des périodes les plus sombres de l'histoire de la Chine ? A supposer que les plus pragmatiques d'entre eux en aient le secret désir, le risque serait trop grand pour eux de se voir reprocher une telle *« trahison historique »*, non seulement par leurs rivaux politiques, mais par le peuple chinois, celui-ci peut accepter beaucoup de choses de ses dirigeants mais non qu'ils bafouent l'orgueil national.

Le problème qui se pose actuellement aux dirigeants chinois est donc : comment supprimer le statut colonial de Hongkong sans pour autant *« tuer la poule aux œufs d'or »* ? Il s'agit d'un problème urgent. Les milieux d'affaires, à Hongkong, sont unanimes sur ce point : l'incertitude actuelle quant au statut futur de la colonie ne pourra se maintenir plus de deux ou trois ans. Hongkong est la troisième place monétaire et l'une des principales places financières du monde, d'où les capitaux peuvent sortir le plus facilement et le plus vite. Une panique bancaire aurait des effets catastrophiques et irrémédiables.

Cette année déjà, des signes de nervosité ont été perceptibles. Parce que la Banque de Chine a obtenu du gouvernement de Hongkong au mois d'août un des terrains les plus convoités de *« Central district »*, le quartier des affaires de Hongkong, à moitié prix de sa valeur sur le marché, l'indice des valeurs boursières a brutalement baissé. Certains y avaient en effet vu la preuve que la Chine *« faisant déjà la loi à Hongkong »* Autre signe de nervosité : en septembre, le directeur de la plus importante chaîne de bijouteries de Hongkong ferme boutique et quitte la colonie. Une rumeur, totalement infondée, se répand, selon laquelle une banque locale est impliquée dans l'affaire. La banque doit faire face à un retrait de dépôts, la police est appelée d'urgence pour maintenir l'ordre devant les guichets. Au bout de trois jours, tout rentre dans l'ordre. C'est la première panique bancaire à Hongkong depuis 1965.

Certains indices donnent à penser que la Chine a, depuis cette année, adopté une attitude dure quant au statut futur de Hongkong. S'agit-il simplement pour Pékin de faire monter les enchères avant la visite de Mme Thatcher et en vue de négociations avec Londres qui s'annoncent longues et difficiles ? Il est encore trop tôt pour le dire. C'est M. Deng Xiaoping qui, le 15 juin, a en quelque sorte ouvert le feu en déclarant devant des personnalités procommunistes de Hongkong et de Macao en visite à Pekin, que la Chine saurait recouvrer sa souveraineté sur Hongkong tout en maintenant sa prospérité actuelle. Puis, le 16 juillet, M. Peng Zhen, vice-président du comité permanent de l'Assemblée nationale, parle d'un *« article 30 »* de la Constitution, encore à l'étude, en vertu duquel *« l'Etat établira, en temps opportun, des zones administratives spéciales. Le système régissant ces zones sera établi par des lois spéciales, adaptées à des situations concrètes »*. Le 1er août, la revue pékinoise *Connaissance du monde* (« Shijie Zhishi ») écrit que le recouvrement de la souveraineté chinoise sur Hongkong est une affaire *« exclusivement chinoise »*. Le développement économique de Hongkong, dit-elle, est dû uniquement *« au soutien de la patrie, ainsi qu'au labeur acharné des compatriotes de Hongkong »*, ce qui sous-entend que la contribution de l'administration britannique à ce développement est quantité négligeable.

Période transitoire ?

Les spéculations vont bon train, dans la presse de Hongkong, sur le type de compromis qui sera passé entre Chinois et Britanniques, tout dépendra, pense-t-on, du contenu qui sera donné au mot « souveraineté ». Pékin pourrait, selon certaines sources, se contenter d'une reconnaissance formelle de souveraineté, de la suppression du poste de gouverneur (nommé actuellement par le Foreign Office) et de son remplacement par une personnalité chinoise locale nommée par Pékin, en échange de quoi, toute l'administration anglaise serait maintenue, comme le seraient les lois actuellement en vigueur dans la colonie, et les Britanniques continueraient *de facto* à gouverner Hongkong, *« zone administrative spéciale de la République populaire de Chine »* pour une *« période transitoire »* indéterminée, pour Pékin, la face serait sauvée. Mais le serait-elle pour Londres, et Mme Thatcher acceptera-t-elle que le drapeau rouge aux cinq étoiles remplace l'Union Jack à Hongkong ?

Il existe une autre hypothèse, qualifiée de *« pessimiste »* par les journalistes non-communistes de Hongkong, certains dirigeants chinois voudraient faire de la récupération de Hongkong un modèle pour la récupération ultérieure de Taiwan. Il s'agirait de prouver aux Taiwanais que *« tout se passera très bien »* lorsque l'heure de la réunification nationale aura sonné. Dans une telle perspective, la présence anglaise ne serait plus jugée nécessaire, puisqu'il s'agirait de faire la preuve que *« deux systèmes peuvent coexister dans un pays uni »* et libéré de toute présence étrangère. Dans ce cas Pékin s'appuierait alors sur des personnalités locales pour gérer Hongkong comme *« Zone administrative spéciale »*. Un tel projet n'a rien d'utopique : les hommes-liges de Pékin, dans des postes-clefs du monde des affaires, et des finances sont nombreux, comme M. Li Ka-Shing, par exemple, membre du conseil d'administration de la Hongkong and Shanghai Bank, et qui détient la majorité des actions dans deux des plus grandes compagnies de Hongkong si cette hypothèse « dure » s'avérait, elle se heurterait à une réalité socio-psychologique simple, désagréable pour les dirigeants chinois, et que, peut-être, ils perçoivent mal, de Pékin : une fraction non négligeable de la population, pour être patriote, n'en est pas moins hostile à leur régime politique. Un sondage récent indiquait que 22 % de la population *« quitterait Hongkong par tous les moyens possibles »* si la Chine en reprenait le contrôle effectif (ce qui représente près d'un million de personnes) ; et 67 % jugent une telle reprise *« innaceptable »*. Beaucoup considèrent la présence anglaise comme un moindre mal, qui a au moins le mérite de leur garantir un certain nombre de droits. La classe moyenne de Hongkong, relativement occidentalisée, a très mal ressenti l'adoption, par la Chambre des communes, en octobre 1981, d'une *« Nationality Bill »* qui les relègue au rang de *« citoyens d'un territoire dépendant de la Grande-Bretagne »*. Ils y ont vu la preuve que Londres ne se sentait plus de responsabilité à leur égard. Quand on connaît la désinvolture des autorités chinoises vis-à-vis des ressortissants de Hongkong qui voyagent en Chine (*le Monde* du 9 septembre), on comprend leur inquiétude.

Les effets de la crise

Conscients de la nervosité ambiante, largement reflétée par la presse locale, et du mécontentement que cela suscite à Pékin, les Britanniques ont tout fait, ces derniers temps, pour rasséréner les esprits. L'économie de Hongkong a en effet ses problèmes propres, qui n'ont rien à voir avec l'échéance de 1997, et qu'il est inutile d'aggraver. Les effets de la crise économique mondiale se font sentir durement dans le secteur textile (qui représente 35 % de l'industrie locale) et aussi dans l'électronique, gênée par un endettement excessif et par les quotas fixés par les pays importateurs. Le nombre des faillites, qui touchent surtout les petites et moyennes entreprises, a augmenté de 50 % par rapport à l'année dernière. Officiellement le chômage ne touche qu'une centaine de milliers de personnes (4 % de la main-d'œuvre). En fait, beaucoup d'entreprises travaillent au ralenti et n'offrent à leurs ouvriers qu'une dizaine d'heures de travail par semaine. Le taux d'inflation prévu pour 1982 est de 12 %, et les exportations de produits domestiques ont baissé, en valeur réelle, de 2 %. L'immobilier aussi traverse en ce moment une crise grave, les prix d'achat ayant baissé d'environ 30 %. La croissance pour 1982 ne sera que de 6 % (au lieu des 8 % escomptés), ce qui indique que la situation est tout de même loin d'être dramatique, des secteurs comme celui des jouets, de la confection, des constructions navales restent en effet extrêmement prospères.

A son dernier retour de Londres, le gouverneur de Hongkong s'est empressé d'affirmer, en citant les propres paroles de Mme Thatcher, que *« les intérêts des habitants de Hongkong seraient défendus par la Grande-Bretagne »* lors des négociations avec Pékin sur le statut futur de l'actuelle colonie. Mais, comme pour tempérer ces propos, qui pourraient irriter la Chine, le président du groupe parlementaire, chargé des relations sino-britanniques, M. Robert Adley a fait parvenir au *Ming Bao*, quotidien indépendant de Hongkong, une longue mise au point. Il y est rappelé que *« le statut futur de Hongkong dépend, en dernier recours, de Pékin »* bien que *« la Grande-Bretagne se reconnaisse une responsabilité dans l'établissement de ce statut vis-à-vis de la population de Hongkong »*. *« Les gens de Hongkong*, ajoute M. Adley, *seraient bien avisés d'éviter d'insulter Pékin (...) notamment en exprimant ouvertement leur anxiété quant à l'avenir de la colonie »*. Et il conclut, s'adressant directement à la population : *« Ne paniquez pas : quand on veut vivre en compagnie d'un tigre, mieux vaut éviter de lui tirer la queue... »*.

HENRI LEUWEN.

Le Monde

politique

L'Assemblée nationale adopte le projet sur les comités d'hygiène et de sécurité

De la théorie à l'expérimentation sociale

« Le comité d'hygiène et de sécurité aura le pouvoir d'arrêter un atelier ou un chantier pour raisons de sécurité » ; la soixante et unième des « cent dix propositions pour la France » du candidat François Mitterrand, adoptées dans le « manifeste » de Créteil du parti socialiste, le 24 janvier 1981, ne sera pas retenue. Telle est, dans sa sécheresse, la réalité des faits. Apparemment simple dans son énoncé, ce souhait des socialistes s'est révélé simpliste, c'est-à-dire extraordinairement compliqué à concrétiser. Jusqu'au bout, M. Auroux, ministre chargé du travail, et le groupe socialiste auront tenté d'échafauder une formule acceptable. Jusqu'au bout... en réservant l'examen des amendements concernés, en provoquant d'ultimes suspensions de séance, et cela près de quatre mois après que M. Auroux eut annoncé qu'il avait découvert la « formule miracle... ».

La bonne volonté du ministre du travail n'est pas en cause. Le problème posé était insoluble, dès lors que le gouvernement se refusait à transférer de l'employeur au comité d'hygiène et de sécurité la responsabilité civile, voire pénale, de la décision « d'arrêter les machines ». D'ailleurs le combat de M. Auroux semblait perdu d'avance. Le 21 mai dernier, devant la conférence « entreprises » du P.S., le premier ministre, en dépit des réactions critiques de son auditoire, avait été particulièrement net : « La sécurité doit demeurer de la responsabilité pleine et entière du chef d'entreprise. » Et M. Mauroy avait ajouté : « Il ne faut pas pratiquer la confusion des responsabilités. »

Le chef d'entreprise ou d'établissement reste donc le seul à pouvoir arrêter les machines. Doit-on s'interroger, s'étonner, qu'au travers de leurs sections « entreprises » les socialistes n'aient pas eu le temps de parcourir le chemin qu'il y a entre la théorie et l'expérimentation sociale ? Ce chemin était malaisé. Au bout du compte, la décision d'arrêter une machine, le travail, c'est-à-dire la production, risquait de se retourner contre les travailleurs eux-mêmes. En raison des multiples sources de contentieux qui ne pouvaient manquer de surgir en cas de faute de jugement. C'est la sagesse qui a conduit le gouvernement à refuser — malgré les pressions de la majorité — de donner ce nouveau droit au comité d'hygiène et de sécurité tout en laissant la responsabilité à l'employeur. Déséquilibrée, cette formule aurait aussi été injuste.

Il reste que le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (le C.H.S.C.T.) voit s'accroître sensiblement ses missions et ses pouvoirs, notamment en ce qui concerne le droit accordé à un travailleur ou à un groupe de travailleurs de se « retirer d'une situation de travail dont ils avaient un motif raisonnable de penser qu'elle présentait un danger grave et imminent pour la vie ou la santé de chacun d'eux ». Dans ce cas, aucune sanction ne pourra être prise à leur encontre. Mais qu'est-ce qu'un motif « raisonnable », et qui jugera de l'« imminence » du danger ?

La sécurité et la prévention des risques encourus par les travailleurs vont connaître une indiscutable avancée, mais les sources de contentieux risquent aussi de se multiplier.

LAURENT ZECCHINI.

Mercredi 22 septembre, l'Assemblée nationale poursuit la discussion, après déclaration d'urgence, des articles du projet de loi relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.).

● **Missions du comité.**

Poursuivant l'examen de l'article L 236-2 du code du travail, qui concerne les missions du comité, les députés adoptent un amendement de la commission des affaires sociales précisant que le C.H.S.C.T. peut susciter toute initiative qu'il juge utile pour contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'établissement. Sur proposition notamment du groupe communiste, il est décidé que cet organisme peut proposer, dans cette perspective, des actions de prévention. En cas de refus de l'employeur, celui-ci devra motiver sa décision. Le comité devra être consulté avant toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène, de sécurité ou les conditions de travail.

A la suite d'un compromis avec le groupe communiste, l'Assemblée adopte un amendement du gouvernement précisant que le comité est consulté *« notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité »*. Il devra également être consulté pour l'aménagement des postes de travail destinés aux handicapés, accidentés ou invalides.

● **Obligations du chef d'établissement.**

L'article L 236-3 indique notamment que le comité reçoit du chef d'établissement les informations nécessaires à l'exercice de sa mission, et l'article L 236-4 détermine le contenu du rapport annuel que le chef d'établissement doit présenter au comité, ainsi que la procédure applicable à ce rapport : examen par le comité, propositions de celui-ci, avis, transmission au comité d'établissement ou au comité d'entreprise.

Le texte de cet article, modifié par un amendement du groupe R.P.R., prévoit notamment que le procès-verbal de la réunion du C.H.S.C.T. consacrée à l'examen du rapport et du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail s'y rapportant est obligatoirement joint à toute demande présentée par le chef d'établissement en vue d'obtenir des marchés publics, des participations publiques, des subventions, des primes de toute nature ou des avantages sociaux ou fiscaux.

● **Composition du comité.**

L'article L 236-5 détermine la composition du comité. Désormais, les représentants du personnel y seront majoritaires dans tous les cas. Le C.H.S.C.T. comprendra toujours le chef d'établissement ou son représentant, qui en reste le président. Le ou les médecins assistent aux séances du comité mais avec une voix consultative. Le conseiller du travail et le responsable de la formation qui figuraient comme membres de droit disparaissent, ainsi que l'agent chargé de la sécurité désigné par le chef d'établissement. Enfin, le secrétariat du comité ne sera plus assuré par un agent désigné par le chef d'établissement mais par un des représentants du personnel.

● **Comités multiples**

L'article L 236-6 prévoit la possibilité de créer des C.H.S.C.T. multiples pour un même établissement. Cette faculté sera ouverte à tous les établissements (elle est actuellement limitée à ceux du secteur industriel), et ce à partir de 500 salariés au lieu de 1 500 actuellement. La création de C.H.S.C.T. multiples pourra s'effectuer compte tenu de *« la nature, la fréquence et la gravité des risques, les dimensions et la répartition des locaux ou groupes de locaux, le nombre des travailleurs occupés dans ces locaux ou groupes de locaux, ainsi que les modes d'organisation du travail »*. En cas de désaccord avec l'employeur, le nombre des comités distincts est fixé par l'inspecteur du travail et cette décision est susceptible d'une réclamation après du directeur régional du travail et de l'emploi.

● **Crédit d'heures**

L'article L 236-7 institue pour les membres du comité un crédit d'heures individuel que le chef d'établissement doit leur laisser pour leur permettre d'exercer leurs fonctions. Le temps accordé sera au moins égal à deux heures par mois pour les établissements occupant jusqu'à 99 salariés ; cinq heures de 100 à 299 salariés ; dix heures de 300 à 499 salariés ; quinze heures de 500 à 1 499 salariés ; vingt heures dans les établissements occupant 1 500 salariés et plus. Ce temps pourra être dépassé en cas de circonstances exceptionnelles. Il sera payé comme temps de travail effectif.

D'autre part, le temps passé *« aux réunions, aux enquêtes menées après un accident du travail grave ou des incidents répétés ayant révélé un risque grave ou une maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave, ou à la recherche de mesures préventives dans toute situation d'urgence et de gravité »*, ainsi que lorsqu'un représentant du personnel au C.H.S.C.T. constate qu'il existe une cause de danger grave et imminent, ne sera pas déduit du crédit d'heures et sera payé comme temps de travail effectif.

L'Assemblée adopte ensuite un amendement de la commission stipulant : *« L'inspecteur du travail doit être prévenu de toutes les réunions du C.H.S.C.T. et peut y assister. »*

● ***Le recours à un expert.***

L'article L 236-8 précise les modalités de vote au sein du C.H.S.C.T., et l'article L 236-9 permet au comité de faire appel à un expert lorsqu'un risque grave est constaté dans l'établissement, que celui-ci soit ou non révélé par un accident ou une maladie. En cas de désaccord avec l'employeur sur la nécessité d'une telle expertise, sur la désignation de l'expert ou sur le coût de l'expertise, la décision est prise par le président du tribunal de grande instance. Les frais de l'expertise sont à la charge de l'employeur. Enfin, celui-ci ne pourra pas s'opposer à l'entrée de l'expert dans l'établissement et devra lui fournir les informations nécessaires à l'exercice de sa mission. L'expert, pour sa part, sera tenu aux mêmes obligations de secret et de discrétion que les membres du C.H.S.C.T. et que les experts du comité d'entreprise.

● **Formation.**

L'article L 236-10 impose en faveur des représentants du personnel au C.H.S.C.T. une obligation de formation spécifique, mais seulement pour ceux dont l'établissement occupe trois cents salariés et plus. L'Assemblée repousse notamment un amendement du groupe communiste abaissant le seuil de trois cents à cinquante salariés, puis adopte un amendement de la commission et du groupe socialiste stipulant que, pour les établissements de moins de trois cents salariés, cette formation ainsi que son financement sont une clause obligatoire des conventions collectives.

L'article L. 236-11 étend aux représentants du personnel au sein du C.H.S.C.T. le bénéfice des dispositions instituant, pour les membres du comité d'entreprise, une procédure spécifique de licenciement (actuellement cette protection ne s'applique que dans les entreprises de plus de trois cents salariés).

● **Application de la loi.**

Après avoir adopté les articles 3 (sanctions spécifiques pour entrave à la constitution ou au fonctionnement des C.H.S.C.T. : emprisonnement de deux mois à un an et une amende de deux mille à vingt mille francs), et suivant, l'Assemblée adopte, à l'article 7, un amendement du gouvernement qui prévoit que la loi sera applicable dans un délai de six mois après sa publication au *Journal officiel*, à l'exception de certaines dispositions qui seront immédiatement applicables à la date de publication au J.O. Ces dispositionss concernent la protection des membres du C.H.S.C.T., le droit des salariés de se retirer d'une situation dangereuss, enfin le droit d'alerte des membres du C.H.S.C.T.

● **Le droit d'arrêter les machines.**

L'Assemblée reprend ensuite l'examen de plusieurs articles additionnels, précédemment réservés, qui concernent le problème de l'arrêt des machines en cas de danger, disposition la plus controversée du projet. La commission présente un amendement qui est ainsi rédigé : *« Le travailleur signale immédiatement à l'employeur ou à son préposé toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour la vie ou sa santé. L'employeur ou son préposé ne peut demander au salarié de reprendre le travail dans une situation de travail où persiste un danger grave et imminent. »*

M. Coffineau (P.S., Val d'Oise) rappelle que la possibilité pour le C.H.S.C.T. d'arrêter le travail en cas de danger grave et imminent constitue l'une des cent dix propositions du candidat François Mitterand. Il indique que les socialistes souhaitent que *« le droit d'alerte le plus fort possible »* soit confié au C.H.S.C.T., mais la responsabilité civile, voire pénale, de la décision d'arrêter le travail devant rester celle de l'employeur.

Au nom du groupe R.P.R., M. Pinte (Yvelines) présente un amendement prévoyant notamment que le comité signale au chef d'établissement *« tout risque imminent d'accident du travail ou de maladie professionnelle en proposant les initiatives qui lui semblent s'imposer. Le chef d'entreprise ou le chef d'établissement est tenu de répondre dans la demi-journée »*.

M. Legrand (P.C., Pas-de-Calais) indique que pour son groupe les membres du C.H.S.C.T. doivent avoir le droit d'arrêter le travail lorsqu'ils jugent que le danger est grave et imminent. M. Auroux insiste sur le fait qu'il y a une *« très grande divesité »* de situations dans la simplification abusive ». Le ministre du travail se déclare défavorable *« à tout ce qui pourrait organiser le transfert des responsabilités d'arrêt ou de remise en route d'une machine sur le C.H.S.C.T. »*. Le gouvernement ajoute-t-il veut, à ce sujet, éviter les contentieux.

L'Assemblée adopte l'amendement de la commission, celui du groupe R.P.R. denenant ensuite sans objet. Le rapporteur, Mme Fraysse-Cazalis (P.C., Hauts-de-Seine) présente un second amendement prévoyant qu'un salarié peut se retirer d'une situation de travail sans encourir de sanctions. Modifié par le gouvernement et le groupe socialiste, cet amendement est ainsi rédigé : *« Aucune sanction, aucune retenue de salaire ne peut être prise à l'encontre d'un salarié ou d'un groupe de salariés qui se sont retirés d'une situation de travail dont ils avaient un motif raisonnable de penser qu'elle présentait un danger grave et imminent pour la vie ou la santé de chacune d'eux. Le bénéfice de la faute inexcusable de l'employeur définie à l'article L 468 du code de la sécurité sociale, est de droit pour le salarié ou les salariés qui seraient victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle alors qu'eux-mêmes ou un membre du C.H.S.C.T. avaient signalé à l'employeur le risque qui s'est matérialisé »*.

Le groupe U.D.F. a proposé, en vain, que le salarié bénéficie seulement d'une *« présomption de faute inexcusable imputable à l'employeur »*. M. Auroux a rappelé, de son côté, qu'en cas de doute ou de litige, un recours est toujours possible, notamment en matière prud'homale.

L'Assemblée adopte enfin un amendement de la commission qui, modifié par le gouvernement, remplace l'article L 231-9 du code du travail par le dispositif suivant : *« Si un représentant du personnel au C.H.S.C.T. constate qu'il existe une cause de danger grave et imminent, notamment par l'intermédiaire d'un salarié qui s'est retiré de la situation de travail, il en avise immédiatement l'employeur ou son représentant et il consigne cet avis sur un formulaire prévu par décret. l'employeur ou son représentant est tenu de proicéder sur le champ à une enquête avec le membre du C.H.S.C.T. qui lui a signalé le danger et de prendre les dispositions nécessaires pour y remédier. En cas de divergence sur la réalité du danger ou la façon de faire cesser, notamment par arrêt de travil, de la la machine ou de l'installation, le C.H.S.C.T. est réuni d'urgence et, en tout état de cause dans un délai n'exédant pas vingt-quatre heures. En outre, l'employeur est tenu d'informer immédiatement l'inspecteur du travail et l'agent de prévention de la caisse régionale d'assurance maladie qui peuvent assister à la réunion du C.H.S.C.T.*

» A défaut d'accord entre l'employeur et la majorité du C.H.S.C.T., sur les mesures à prendre et leur condition d'exécution, l'inspecteur du travail est saisi immédiatemment par l'employeur ou son représentant. Il met en œuvre le cas échéant, soit la procédure prévue à l'article L.231-5 » (mise en demeure du chef d'établissement, par le directeur départemental du travail et de la main d'œuvre, de prendre toutes mesures utiles pour remédier à une situation dangereuse), *soit celle fixée à l'article L.263-1 »* (saisine du juge des référés par le directeur départemental, le juge ordonnant toutes mesures utiles, jusqu'à la fermeture d'un atelier ou d'un chantier).

Le groupe communiste avait auparavant accepté de retirer un amendement prévoyant la possibilité pour le C.H.S.C.T., réuni d'urgence, de décider l'interruption des travaux, pour une durée de vingt-quatre heures renouvelable une fois.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 329 voix contre 49, le groupe R.P.R. s'abstenant et le groupe U.D.F. votant contre.

[NDLR : **La clause relative à la recherche des mesures préventives a provoqué une suspension de séance d'une demi-heure, à la suite de divergences entre le gouvernement et le groupe socialiste. Ce dernier souhaitait préciser que le temps passé** *« en vue de prévenir »* un accident, une maladie professionnelle ou des incidents répétés, serait soumis aux mêmes avantages. Le gouvernement était opposé à cette clause. Le compromis finalement adopté, restreint sensiblement la portée de ladite clause, puisque le temps consacré à la recherche de mesures préventives ne sera déduit du crédit d'heures, qu'en cas de situation d'urgence et de gravité.

Le Sénat modifie sensiblement le projet d'« offices agricoles »

Le Sénat a poursuivi, mercredi 22 septembre, et bien au-delà de minuit, l'examen du projet tendant à créer des offices d'intervention dans le secteur agricole. Dès les premiers articles de ce texte, il en a sensiblement modifié les structures et l'esprit, refusant notamment aux offices le pouvoir de réduire les inégalités de revenus.

M. Faigt (P.S., Hérault), considère que ce projet ne doit être qu'une étape avant la transformation de la politique agricole commune. Pour M. Genton (ratt. Un. centr., Cher), le projet ne garantit pas une totale harmonie avec les règles communautaires. Or la réforme de la politique agricole commune suscite plus d'inquiétudes que d'espoirs, estime l'orateur, qui est maire de Sancerre. M. Poncelet (R.P.R., Vosges) ne peut souscrire à une réforme fondée sur des prix différenciés par produits et par exploitations, qui se traduirait, dit-il, *« par une inévitable récession de la production, une baisse de la productivité et par de nouveaux antagonismes entre agriculteurs »*. M. Vidal (P.S., Hérault) pense que les offices permettront de mieux planifier la production en fonction des marchés. Quant à M. Rinchet (P.S., Savoie), il se félicite de la création d'un office du bétail et souhaite que l'on contingente les importations de viande de porc.

Mme Cresson répond aux objections et critiques des orateurs. Elle indique que la modulation prévue ne portera que sur les prix garantis. *« La Communauté*, précise le ministre de l'agriculture, *l'a déjà introduite pour le lait. C'est surtout une modulation des aides qu'il faut envisager pour que le soutien de l'agriculture familiale n'aille pas à l'agriculture industrielle. »* A M. Poncelet, qui avait qualifié cette différenciation de prix de mesure « marxiste », Mme Cresson répond que la réforme envisagée a reçu le soutien des pays à agriculture familiale *« y compris l'Allemagne »*. *« Ce sont*, déclare-t-elle, *les producteurs industrialisés du Nord qui s'y opposent. »*

M. Cellard, secrétaire d'Etat à l'agriculture, parle surtout du vin, et affirme que les décrets d'application ménageront les prérogatives de la C.E.E. *« Nous n'avons pas l'intention*, précise-t-il, *de détruire ce qui fonctionne bien »*, citant l'exemple du système des appellations d'origine.

Les sénateurs entreprennent ensuite la discussion des articles. Par 197 voix contre 105, ils adoptent une nouvelle rédaction de l'article premier, défendue par le rapporteur M. Sordel (R.I., Côte-d'Or) et par M. Cluzel (Un. Centr., Allier). Mme Cresson avait combattu cette modification qui ramène les offices à un simple rôle d'exécution et, souligne-t-elle, *« supprimerait les notions de garantie et de relèvement des revenus, de réduction des inégalités et d'emploi optimum des facteurs de production »*.

Un amendement de la commission est adopté, qui tend à préciser les caractéristiques des offices et rend obligatoire la consultation du Conseil supérieur d'orientation de l'économie agricole et alimentaire avant toute création d'office par décret.

A l'article 2, le Sénat repousse la notion d'une formation différenciée des revenus agricoles. Hostile à l'intervention des offices en matière de politique des revenus, la majorité sénatoriale adopte une rédaction qui fait intervenir dans les prix l'évolution des coûts de production, prenant ainsi en compte la nécessité de rémunérer, précise le rapporteur, *« non seulement le travail mais aussi le capital »*.

Un autre amendement est voté qui, dira le ministre, *« fait disparaître toute référence explicite à la rémunération du travail »*. — A. G.

DEVANT LE CINQUANTE-TROISIEME CONGRES DES PRESIDENTS DE CONSEILS GENERAUX DE FRANCE

Mme Lalumière tente de « vendre » la consommation aux départements

De notre envoyée spéciale

Lyon. — Il y a un an, à Tours, lors de leur précédent congrès, les présidents de conseils généraux s'interrogeaient sur le premier volet de la réforme de décentralisation engagée parle gouvernement. Depuis, la loi du 8 mars 1982 s'est concrétisée, au lendemain des élections cantonales, par le transfert de l'exécutif départemental du préfet au président du conseil général. Depuis le mercredi 22 septembre, à Lyon, le cinquante-troisième congrès des présidents de conseils généraux examine le projet de loi relatif à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, qui pourrait être discuté au Sénat dans la troisième semaine d'octobre. Constatant que jusqu'à prmésent les réformes entreprises ont porté *« plus sur la modification des structures et la simplification des procédures que sur les moyens financiers, dont disposeront ces collectivités locales »*, le président de l'assemblée des présidents de conseils généraux, M. Léon Jozeau-Marigné (CNIP), sénateur de la Manche, a tenu à souligner que *« la décentralisation doit aboutir essentiellement à une redistribution des tâches correspondant à la vocation de chacun et non pas à une décharge financière de l'Etat sur les collectivités locales »*. Autrement dit, l'efficacité commande que la répartition des compétence s'accompagne d'une redistribution des ressources.

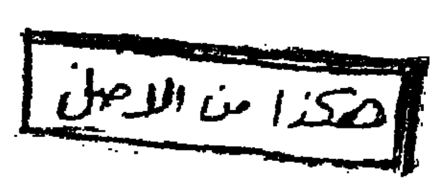
La première journée des travaux a été l'occasion d'illustrer, dans deux domaines, les nouveaux rôles dévolus aux collectivités locales. Ainsi, M. Roger Quillot, ministre de l'urbanisme et du logement, est-il venu expliquer la partie du texte concernant la répartition des compétences relatives à l'urbanisme. M. Albert Denvers (P.S., Nord) en a profité pour examiner la crainte de voir les compétences jusque-là dévolues aux départements, revenir aux régions, puisque le projet de loi prévoit que ces dernières pourront engager *« toutes actions favorisant la qualité de l'habitat, l'amélioration des quartiers et des logements, instituant l'équipement de terrains à bâtir, l'innovation, les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables »*. Difficile exercice, pour M. Quillot, dans la mesure où les questions d'urbanisme et de logement sont censées relever, désormais, essentiellement, des communes.

La tâche n'a guère été plus simple pour Mme Catherine Lalumière. Le ministre de la consommation a tenté — sans grand succès — de mobiliser l'intérêt de ses auditeurs sur les sujets qui sont de sa compétence. Son argumentation a pourtant le mérite d'être logique : Etat et collectivités locales ne peuvent rester *« insensibles »* à la protection des consommateurs, non seulement en raison de ses aspects sociaux, puisqu'une telle protection s'adresse sovent aux plus défavorisés, mais encore en raison de ses aspects économiques dans la mesure où il est temps d'organiser un dialogue qui ne soit pas conflictuel entre les consommateurs et les professionnels de l'industrie de la consommation dans chaque départemen : *« Ce projet ne pourra être réalisé qu'en collaboration avec les conseils généraux »*, estime-t-elle. Elle ajoute : *« Il serait fâcheux que ce soit des structures étatiques, forcément un peu bureaucratiques, qui prennent en chargee la défense des consommateurs. Celle-ci souhaite, par souci d'indépendance, se financer elle-même. »* Pour sauvegarder cette indépendance, la *« moins mauvaise solution »* est, selon le ministre de la consommation, d'assurer la pluralismle de ce financement.

Les élus se sont montrés fort sceptiques. La proposition de Mme Lalumière visant à créer des *« maisons de la consommation »* dans les communes n'a pas recueilli plus d'enthousiasme. M. André-Georges Voisin (apparenté R.P.R., Indre-et-Loire), a été catégorique : *« Ce n'est pas le rôle des départements de subventionner sous une forme ou sous une autre des consommateurs car nous nous mettrions à dos les commerçants. »* Ce sentiment n'est pas partagé, certes, par tous les élus mais dans leur majorité les nouveaux « patrons » des départements ne sont pas enclins à prévoir un aménagement de leurs charges financières fixes au profit de la consommation.

ANNE CHAUSSEBOURG.

● *Remboursement de l'I.V.G.* — A l'initiative des femmes membres du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, ce groupe a décidé de déposer une proposition de loi tendant au remboursement de l'interruption volontaire de grossesse par la Sécurité sociale. Pour sa part, Mme Gisèle Halimi (Isère), apparentée au groupe socialiste, a déposé, lundi 20 septembre, sur le bureau de l'Assemblée nationale, une proposition de loi sur le remboursement de l'I.V.G. dont l'exposé des motifs affirme que *« proclamer une liberté sans en donner les moyens n'est qu'un leurre »*. Mme Halimi a pris cette initiative sans l'accord du groupe socialiste qu'elle n'a informé officiellement que le mardi 21 septembre.



POLITIQUE

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, le mercredi 22 septembre, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des délibérations, le communiqué suivant a été diffusé :

• LA SITUATION AU LIBAN

Le conseil s'est fait l'écho des sentiments d'horreur exprimés par le président de la République devant les massacres, qui ont ensanglanté la capitale libanaise. Les ministres des relations extérieures et de la défense ont informé le conseil de la suite donnée aux décisions annoncées à la nation par le président de la République et à l'Assemblée nationale par le premier ministre afin d'apporter dans le cadre de la force multinationale le plein soutien français au rétablissement de la sécurité et de la paix dans Beyrouth par les forces armées du gouvernement libanais.

(Lire pages 2, 3 et 4.)

• SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE

Sur proposition du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, le conseil des ministres a adopté un projet de loi relatif aux sociétés d'économie mixte locales.

Conformément aux princies de responsabilité et de liberté posés par la loi de décentralisation, les règles selon lesquelles les communes, les départements et les régions peuvent créer des sociétés d'économie mixte avec des partenaires privés et publics pour réaliser des opérations d'aménagement ou exploiter des services publics industriels et commerciaux, sont assouplies. En particulier, les sociétés d'économie mixte locales ne seront plus spécialisées et pourront avoir plusieurs activités complémentaires.

Majoritaires dans le capital et le conseil d'administration de ces sociétés, les collectivités locales recevront le moyen d'en assurer effectivement la direction et de contrôler, dans tous les cas, l'importance de leurs engagements financiers.

• FONCTION PUBLIQUE

Le conseil des ministres a adopté un projet de loi visant à permettre le recrutement dans la haute fonction publique de l'Etat de personnes ayant fait preuve, en dehors de l'administration, de leurs compétences et de leur dévouement au service de l'intérêt général.

Cette voie nouvelle de recrutement sera ouverte aux personnes ayant exercé pendant dix ans au moins certaines responsabilités électives dans les collectivités territoriales, les instances de direction des organisations syndicales de salariés et de non-salariés, des associations reconnues d'utilité publique et des organismes mutualistes ou sociaux.

Ces personnes pourront se présenter à un concours sur épreuves. Les candidats admis recevront une formation dispensée à l'ENA. Ils seront affectés, dans la limite d'un pour cinq, aux différents corps recrutés à partir de cette école. Leur niveau d'intégration dans ces corps prendra en compte une fraction de la durée d'exercice de leurs responsabilités antérieures.

***

Parallèlement à cette réforme législative, des dispositions réglementaires seront très prochainement édictées en vue de modifier, dès 1983, les conditions d'entrée et le régime de la scolarité à l'Ecole nationale d'administration.

Ces dispositions concerneront notamment le concours interne désormais réservé aux fonctionnaires ayant accompli cinq ans de services effectifs et pour lequel la parité avec le concours externe ouvert aux étudiants sera instaurée.

Le conseil d'administration de l'école et les jurys feront une place plus grande dans leurs compositions aux fonctionnaires exerçant en province et aux représentants des organisations syndicales et des forces vives du pays.

• CONVENTIONS INTERNATIONALES

Le conseil des ministres a adopté trois projets de loi autorisant l'approbation de conventions internationales :

– La convention relative à l'importation, à l'exportation et au transfert de propriétés illicites de biens culturels, vise à organiser une coopération internationale pour s'opposer au pillage des richesses culturelles, mieux assurer la protection des nationaux et moraliser le commerce international des œuvres d'art ;

– Les conventions franco-tunisiennes concernent l'une, l'entraide judiciaire en matière de droit de garde des enfants, de droit de visite et d'obligation alimentaire, l'autre, les obligations de service national, en cas de double nationalité, pour les personnes qui possèdent à la fois la nationalité française et la nationalité tunisienne ;

– Le dernier texte permet l'adhésion de la France à la commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse, créée dans le cadre de l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

• ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Le conseil des ministres a approuvé un projet de décret ayant pour objet de favoriser la mobilité des personnels de l'enseignement supérieur agricole et de la recherche en agriculture.

Ce texte instaure une possibilité de détachement dans les emplois d'enseignants de l'enseignement supérieur agricole. Il prévoit également l'institution de la délégation pour les enseignants selon des modalités identiques à celles retenues pour les personnels enseignants relevant du ministère chargé des universités.

• MESURES D'ÉCONOMIES

1) Le ministre de l'économie et des finances a présenté une communication sur les orientations de la politique à mener pour éliminer les causes structurelles de l'inflation.

2) Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, a présenté une communication sur un premier ensemble de mesures destinées à prolonger la politique d'économies et d'efficacité des dépenses publiques contenues dans le projet de budget pour 1983.

Conformément aux observations du rapport public de la Cour des comptes de 1982, la gestion des crédits d'études générales sera revue dans le sens d'une plus grande rigueur. Les avantages en nature dont bénéficient certains agents de l'État seront réexaminés, toute extension de ces avantages étant désormais prohibée. Il sera mis fin aux abus consistant à utiliser le droit d'association pour tourner les règles de gestion normale du service public.

Certains organismes, dont l'inutilité a été montrée par la Cour des comptes, seront supprimés. D'autres feront l'objet de réformes tendant à une meilleure définition de leur mission ou à un renforcement de leur gestion.

Par ailleurs, diverses mesures d'économies sont retenues ou confirmées : la suppression de la première classe pour les déplacements par avion des hauts fonctionnaires, une limitation du nombre des publications administratives afin d'en réduire le coût, une gestion plus rigoureuse du parc automobile des administrations.

Pour assurer la continuité de l'effort entrepris, le ministre délégué chargé du budget réunira sans délai le comité permanent des économies budgétaires.

Un compte rendu d'exécution de ces mesures sera remis au premier ministre avant la fin de l'année.

(Lire page 40.)

• SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS.

Le ministre de la consommation a présenté une communication sur l'avant-projet de loi relatif à la sécurité des consommateurs qu'elle prépare en liaison avec le ministre de la recherche et de l'industrie.

Ce texte vise à améliorer la prévention des atteintes à la santé et à la sécurité des consommateurs, qui causent chaque année près de cinq mille décès et représentent un coût social de près de 4 milliards de francs.

Remédiant aux lacunes et aux insuffisances des textes en vigueur (lois du 1er août 1905 sur la répression des fraudes et du 10 janvier 1978 sur la protection et l'information des consommateurs), la réforme comportera trois innovations principales :

– Elle instaurera une obligation générale de sécurité pour tous les produits et services ;

– Elle donnera aux pouvoirs publics des moyens d'intervention plus souples, plus variés et donc plus efficaces, en prévoyant notamment des mesures telles que la diffusion de mises en garde ou le « rappel » du produit en vue d'un échange ou d'une modification par le producteur ;

– Elle créera une commission de la sécurité des consommateurs qui, recueillant toutes les données sur les produits dangereux, sera chargée d'une mission de conseil auprès des pouvoirs publics et d'information à l'égard des milieux professionnels et des consommateurs.

Un progrès important pourra être ainsi accompli dans un domaine qui intéresse directement la vie quotidienne des citoyens.

• SCOLARISATION A L'ÉTRANGER.

Le ministre des relations extérieures et le ministre de l'éducation nationale ont exposé au conseil des ministres la situation actuelle de l'enseignement français à l'étranger. Cet enseignement, qui s'adresse aussi aux jeunes étrangers, constitue un élément important de notre politique extérieure d'échanges culturels.

Le dispositif actuel est caractérisé par une grande diversité dans le coût et la qualité de l'enseignement dispensé. Un décret en préparation vise à améliorer son organisation. Ce texte précisera notamment les conditions de l'aide apportée par l'Etat tant aux familles, sous forme de bourses, qu'aux établissements, dans le cadre des conventions qui seront passées avec ces derniers.

Ces dispositions seront complétées par la mise en place de deux institutions : un conseil pour l'enseignement français à l'étranger, destiné à associer les principaux partenaires intéressés ; un comité technique spécialisé, qui assurera la coordination de l'activité des deux ministères.

• VISITE DU PRÉSIDENT DE LA GUINÉE.

Le conseil a été informé du voyage en France du président de la République de Guinée.

Cette première visite depuis vingt-quatre ans marque la volonté des deux pays de développer les relations normales de coopération qui conviennent entre des peuples que l'histoire a mis en contact étroit, qui ont de nombreux intérêts communs et qui recourent à la même langue pour leur développement.

• VISITE DU PREMIER MINISTRE DE GRENADE.

Le président de la République et le gouvernement ont reçu le premier ministre de Grenade et ont marqué l'appui français à la volonté d'indépendance et de développement de ce pays et de la région occidentale des Caraïbes qui connaissent actuellement des difficultés économiques importantes.

RÉUNIS A LA GRANDE-MOTTE

Les parlementaires du R.P.R. veulent définir une opposition ouverte et positive

Les Journées d'études du groupe parlementaire R.P.R. s'ouvrent vendredi 24 septembre à La Grande-Motte, dont le maire est M. René Couveinhes, ancien député R.P.R. de l'Hérault. L'objectif de M. Claude Labbé, président du groupe à l'Assemblée nationale, est de montrer, à travers ces journées, que *« l'opposition est vivante, constructive et positive et non pas frileuse et renfermée sur elle-même »*.

Il a ajouté au cours d'une conférence de presse, mardi 21 septembre : *« Ce n'est pas nous qui sommes pressés ; c'est la France qui est pressée d'en finir avec un système qui chaque jour la dégrade et l'abaisse un peu plus. »* Dans son discours, vendredi, M. Labbé compte répondre notamment aux accusations formulées par la majorité contre l'opposition.

Les débats commenceront par un exposé de M. Jean de Lipkowski, député de Charente-Maritime, sur la situation internationale. C'est M. Maurice Couve de Murville qui traitera de l'ensemble de la situation économique et financière alors que M. Jacques Marette, député de Paris, évoquera les questions budgétaires et M. Michel Cointat, député d'Ille-et-Vilaine, le commerce extérieur. Un large débat avec la participation de professionnels et de personnalités n'appartenant pas au R.P.R., sera ensuite organisé sur les problèmes de communication.

Samedi les parlementaires visiteront les municipalités d'opposition de la région, et notamment Cap-d'Agde dont le maire est M. Pierre Leroy-Beaulieu, ancien député U.D.R. Enfin, plusieurs communications seront faites dimanche sur l'entreprise, le syndicalisme, l'emploi, la sécurité et la justice, avant que M. Chirac ne prononce le discours de clôture au théâtre de verdure, sous un chapiteau pouvant accueillir au moins cinq mille personnes.

BIBLIOGRAPHIE

M. Jobert jette une « bouteille à la mer »...

De notre correspondant

Montpellier. — Depuis 1974, M. Michel Jobert publie deux fois par mois, dans les colonnes du *Midi libre*, le quotidien de la région Languedoc-Roussillon, une chronique de commentaires sur l'actualité. Il vient de réunir des extraits de ces textes dans un livre qu'il a présenté, à Montpellier, en le qualifiant modestement de *« bouteille à la mer »*. Cet ouvrage est édité conjointement par Hachette et *Midi libre* sous le titre tout simple de *Chroniques du Midi libre*. Celles-ci rassemblent des critiques sur l'ancienne majorité du temps *« des années grises »*, selon l'expression de l'auteur, et des réflexions sur la société.

Les extraits, comme les citations, étant souvent trompeurs, on pourrait reprocher au ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur, d'avoir fait le bon choix, c'est-à-dire celui qui lui était le plus favorable. Il s'en défend : *« Je ne me suis jamais senti décalé par rapport à moi-même, je n'ai rien réécrit, je n'ai pas cherché à m'adapter puisque mes articles continuent à paraître. »*

Si le ton change un peu au fil de l'actualité, c'est parce que les positions elles-mêmes changent. La presse régionale est pour lui *« un observatoire où les difficultés locales révèlent plus qu'elles ne les masquent celles de tout le pays »*.

Regroupées et commentées par sujet, ces chroniques correspondent bien à l'image d'un homme qui a suivi sans aucun mandat électoral un singulier itinéraire politique et ministériel. A-t-il l'intention de franchir le pas électoral (*le Monde* du 15 septembre dernier) ? Il s'en défend. *« J'ai été très surpris,* répond-il, *d'apprendre en descendant d'avion, au retour d'un voyage en Corée, que je me présentais aux municipales à Orléans. Ce que je suis et ce que je représente ne peut s'exprimer dans les grilles habituelles. »*

Le Mouvement des démocrates, qu'il préside, se lancera-t-il dans l'aventure ? *« Dans la mesure où la loi électorale le lui permet, il présentera des listes,* dit M. Jobert. *Ma personnalité elle-même ne compte pas. A choisir, toutefois, je préférerais un mandat municipal à un mandat parlementaire car il est plus près de la gestion. »*

Enfin, interrogé sur le déficit du commerce extérieur, le ministre répond que le record en la matière, depuis 1980, appartient à M. Raymond Barre avec un montant estimé en francs 1982 à 72 milliards 435 millions.

R. B.

★ *Chroniques du Midi libre*, Michel Jobert, 125 pages, Hachette et *Midi libre*, 50 F t.t.c.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE-D.O.M.-T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	533 F	962 F	1 391 F	1 820 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. – SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

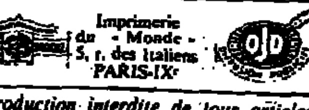
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire : no 57 437. – ISSN : 0026 - 9360.

هكذا من الأصل

Le Monde

société

MÉDECINE

AU 84e CONGRÈS FRANÇAIS DE CHIRURGIE

Appendicites aiguës et traumatologie d'urgence

Le 84e congrès de l'Association française de chirurgie, réuni sous la présidence du professeur Jean-Claude Patel (Paris), s'achève, ce jeudi 23 septembre, à la faculté de médecine de la rue des Saints-Pères, à Paris. Cette manifestation aura permis à M. Jacques Chirac, président de droit du conseil d'administration de l'Assistance publique de Paris, d'exprimer une nouvelle fois son inquiétude devant la politique sanitaire menée par le gouvernement.

Elle aura été aussi l'occasion pour les chirurgiens de souligner leur unanimité à participer aux manifestations qu'organisent la semaine prochaine l'ensemble des professions de santé pour dénoncer les atteintes à la qualité de la médecine, atteintes dont ils voient le signe avant-coureur dans les réformes projetées par les pouvoirs publics.

Ce 84e congrès aura permis de faire le point sur un certain nombre des acquisitions récentes de la discipline, notamment en matière de chirurgie viscérale et en traumatologie.

Vaut-il mieux prendre le risque de négliger une appendicite aiguë ou subir les accusations d'interventionnisme abusif dans ce domaine. A cette question, les chirurgiens apportent dans l'ensemble une réponse catégorique, comme en a témoigné le professeur Jean Escat (Toulouse) : *« La négligence d'une appendicite aiguë authentique peut être dramatique alors que l'inverse, c'est-à-dire l'intervention sur une appendice saine, est bénigne. »*

Or les signes spécifiques d'une appendicite aiguë sont relativement rares : bien souvent la symptomatologie ne devient évocatrice que lorsque les lésions sont évoluées. Aussi, le diagnostic d'appendicite aiguë demeure-t-il souvent incertain. Pour le professeur Escat, il apparaît aujourd'hui, en terme de mortalité, qu'il est quarante fois plus élevé de négliger une appendicite que d'opérer une appendicite saine.

En outre, a-t-il, les patients souffrent trop souvent encore de la réputation de simplicité de cette intervention, dont les suites sont présumées simples, mais qui exigent, tout autant qu'une autre, prudence et minutie. *« On a vu, au cours de ces dernières années, les complications de la chirurgie biliaire pratiquement disparaître grâce à la prudence technique. On est en train de voir, et pour les mêmes raisons, les complications de la chirurgie colique diminuer de façon spectaculaire. Il faut que cet état d'esprit nouveau atteigne les interventions les plus courantes et en particulier l'appendicectomie. »* L'appendicite aiguë est fréquente, a conclu le professeur Escat, elle peut être mortelle à tout âge, notamment chez les jeunes. Il importe certes *« de limiter un nombre d'appendicectomies inutiles »*, mais tout autant *« de prendre garde à ne pas faire payer à quelques malades notre scrupule par la négligence coupable d'appendicites atypiques »*.

Les grands écrasements des membres

Une « table ronde » présidée par le professeur Daniel Rignault (hôpital Begin, Saint-Mandé) a d'autre part permis de constater que la chirurgie *« de guerre et de catastrophe »* n'est plus une discipline strictement militaire dans la mesure où l'importance de la traumatologie, par exemple le *« syndrome des grands écrasements des membres »*, apparaît tout autant lors des conflits armés que des catastrophes, naturelles ou non, et des accidents de la route ou ceux qui surviennent dans le monde du travail. De tels syndromes doivent à présent être traités par des praticiens qui n'ont pas nécessairement une compétence particulière en chirurgie de guerre.

On connaît relativement bien aujourd'hui, a souligné le professeur Rignault, la nature des troubles entraînés par les grands écrasements des membres. Néanmoins, a-t-il ajouté, *« on peut encore tuer un patient faute de savoir à quel moment l'amputer »*. D'autre part, *« vouloir à tout prix conserver un membre délabré n'est pas toujours la solution la plus souhaitable : après des mois de souffrance et de multiples interventions, on sera parfois conduit à une amputation tardive »*. Enfin, a ajouté le professeur Rignault, il serait utile que *« le public et surtout les sauveteurs soient conscients du risque de vouloir désensevelir ou désincarcérer sans précautions une victime d'écrasement. La médicalisation des secours prend là tout son sens »*.

Les congressistes ont aussi analysé autour du professeur Jean-Yves Alnot (hôpital Bichat, Paris) les progrès récemment apparus dans le domaine de la réimplantation des doigts et des segments de membres qui bénéficie notamment des progrès de la microchirurgie. Près de 80 % de ces réimplantations, qui ne sont pratiquées que depuis 1968, sont aujourd'hui des succès, qui permettent de conserver le segment de membre amputé.

Cependant cette chirurgie, ont souligné les orateurs, reste très exigeante. Elle n'est possible que lorsque les sauveteurs ont auparavant respectés certaines règles : le segment amputé doit être conservé dans des compresses ou des champs stériles, sans aucun liquide antiseptique et posé sur un sac de plastique étanche contenant de la glace. On évite ainsi les gelures dues au contact direct avec la glace et l'inhibition par l'eau, qui aggrave les dégâts tissulaires. En outre, la pose d'un garrot sur le segment proche de la zone amputée est contre-indiquée ; il suffit de mettre en place un pansement compressif, *« et de ne faire aucun geste local agressif »*.

CLAIRE BRISSET.

DÉFENSE

Goût de l'action ? Attrait de la solde ? Peur du chômage ?

Des appelés volontaires, « soldats de la paix »

Des appelés du 92e régiment d'infanterie de Clermont-Ferrand, volontaires pour servir au Liban, doivent s'envoler, avec leur encadrement de métier, à la fin de ce mois, pour participer à la force intérimaire de « casques bleus » que les Nations unies maintiennent dans le sud du pays, à la frontière avec Israël. Quatre cents hommes de cette unité ont été rassemblés au camp de Bourg-Lastic, dans le Puy-de-Dôme, pour apprendre à mieux se connaître avant le départ prochain.

En principe, ces appelés volontaires, assimilés statutairement à des engagés, s'intégreront au 420e détachement de soutien logistique qui assure le transport et l'intendance des « casques bleus », de neuf nationalités différentes, présents entre le fleuve Litani et le plateau du Golan.

Le gouvernement français a, en effet, décidé de multiplier les occasions de recourir au contingent — à la condition qu'il s'agisse d'appelés volontaires ayant contracté un engagement temporaire — pour des missions de présence ou de paix, sous le couvert de l'ONU. Par ce biais juridique, qui permet de passer de l'autorisation du Parlement exigée en cas d'une intervention militaire de jeunes appelés hors des frontières nationales, les recrues volontaires touchent la solde d'un engagé et la durée de leur séjour extérieur compte pour l'accomplissement de leur service légal.

Du même coup, le gouvernement ne laisse pas la défse de la paix aux seuls cadres de métier, officiers et sous-officiers, des forces d'assistance rapide, c'est-à-dire ces unités parachutistes, ou d'infanterie de marine, ces légionnaires qui constituent ce qu'on appelait autrefois les forces d'intervention extérieure.

forces d'assistance rapide — d'aucuns parlent de « banalisation » — puisque recrues volontaires et engagés se côtoient pour ces missions de paix internationale et que des unités non spécialisées, tel le 92e régiment d'infanterie qui relève de la 14e division d'infanterie de Lyon, voisinent pour ce type d'opérations avec la 11e division parachutiste, la 9e division d'infanterie de marine ou la 31e brigade.

Le ministre de la défense, M. Charles Hernu, aurait même l'intention de faire appel pour de telles situations — par exemple, la relève de forces françaises en République centrafricaine — à des éléments de la 27e division alpine, dont le PC est à Grenoble.

Dans cette unité, on estime qu'une compagnie (environ cent trente hommes) par bataillon de chasseurs alpins est volontaire, en moyenne, pour revêtir l'uniforme des Nations unies. Goût de l'aventure ? Attrait d'une solde plus élevée ? Peur du chômage au retour dans la vie civile ? Toutes ces raisons jouent en même temps, à commencer par le fait que le corps des parachutistes et celui des chasseurs alpins sont, de longue date, réputés pour séduire davantage ceux des appelés qui sont motivés par un service « dynamique ».

Le cas des personnels de carrière est différent. Au nom de la polyvalence, officiers et sous-officiers se félicitent que puissent ainsi, sinon disparaître, du moins s'atténuer les jalousies ou les privilèges engendrés par le risque que se créent à terme deux armées : l'une, qui demeurerait l'arme au pied, sur les lignes bleues des Vosges, avec le gros du contingent ; l'autre, qui concentrerait les professionnels, amateurs de danger, de décorations et de prestige sous les climats lointains.

JACQUES ISNARD.

M. HERNU SE PROPOSE D'AFFECTER DES FEMMES A DES UNITÉS DE COMBAT

Le ministre de la défense, M. Charles Hernu, soumettra prochainement à l'approbation des membres du Conseil supérieur de la fonction militaire une série de décrets relatifs à la nature des emplois opértionnels que les cadres femmes des armées pourraient occuper.

On sait (*le Monde* du 3 juillet) qu'une commission d'étude prospective de la femme militaire, présidée par le médecin général inspecteur Valérie André, a déposé un rapport insistent pour que les femmes en uniformes ne soient pas jugées en fonction de leur sexe, mais de leurs aptitudes militaires, et qu'elles puissent tenir des spécialités, y compris certains emplois opérationnels liés à une participation plus ou moins directe au combat. On compte actuellement, dans les armées françaises, environ dix-sept mille femmes.

Selon les termes des textes réglementaires en préparation, le ministre de la défense s'opposera à l'entrée des femmes dans les unités dites de mêlée (comme l'infanterie où l'entraînement au combat commando et corps à corps est généralisé) mais il n'exclut pas la possibilité, pour des femmes, de participer aux missions dévolues aux armes de combat (par exemple, le pilotage d'hélicoptères ou l'affectation dans des équipages servant des rampes de missiles nucléaires tactiques).

● *Le général Lagarde préside le conseil de perfectionnement de Saint-Cyr.* — Ancien chef d'état-major de l'armée de terre de 1975 à 1980, le général Jean Lagarde, soixante-deux ans, a été nommé à la présidence du conseil de perfectionnement, nouvellement créé, de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, d'où est issue la moitié environ des officiers de l'armée de terre française.

Composé de personnalités civiles et militaires, ce conseil de perfectionnement (*le Monde* du 22 juin) sera chargé de faire des propositions sur l'organisation des études et le choix des enseignants. Le général Lagarde sera en liaison avec le commandement des écoles de l'armée de terre (C.E.A.T.) pour étudier une amélioration du recrutement des officiers.

JUSTICE

LA CHAMBRE D'ACCUSATION DE PARIS SE PRONONCERA LE 20 OCTOBRE SUR LE SORT DE M. SCALZONE

L'État et la parole donnée

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris rendra son avis le 20 octobre sur l'extradition de M. Oreste Scalzone, trente-cinq ans, théoricien de l'extrême gauche italienne, qui a comparu devant elle mercredi 22 septembre. Arrêté le 29 août à Paris, où il résidait légalement (*le Monde* du 1er septembre), M. Scalzone est accusé par les autorités de son pays de participation à une organisation subversive et de divers délits. Il s'est présenté libre devant la chambre d'accusation qui avait mis fin à sa détention, le 15 septembre, sous réserve d'un strict contrôle judiciaire. L'avocat général, M. Serge Galand, a souhaité qu'un avis défavorable à l'extradition soit rendu dans cette affaire, notamment parce que M. Scalzone a reçu l'asile en France et qu'on lui reproche des faits n'entrant pas, pour la plupart, dans la convention franco-italienne d'extradition.

Que signifierait l'extradition d'un homme à qui on a accordé, le 28 juillet, le droit d'asile sur le territoire français ? La question est désormais posée aux trois magistrats de la chambre d'accusation que préside M. Jean Bertholon. Le droit d'asile, sa définition, ses fondements juridiques ont constitué la toile de fond des propos des avocats (1) assurant la défense de M. Scalzone. Des défenseurs nombreux, trop peut-être, pour soutenir la même argumentation que l'avocat général, comme le précisait Me Bredin, mais manifestant *« l'existence d'une communauté de pensée sur l'état de droit »*.

Car l'enjeu de cette affaire dépasse la personne de M. Scalzone. Il s'agit de savoir, d'abord, si des magistrats peuvent démentir le droit d'asile reconnu, au terme d'une décision politique, à quelqu'un dont on n'ignorait pas le passé : ensuite, si la chambre d'accusation de Paris veut remettre en cause sa jurisprudence à l'égard des militants d'extrême gauche italiens. Depuis 1979, elle a constamment préconisé leur extradition au nom de la gravité des faits qu'on leur reprochait.

Ce « critère de gravité » introduit à propos de l'affaire de Piperno en octobre 1979 — la justice italienne n'a rien pu prouver contre lui et a dû le libérer — a marqué, selon Me Kiejman, l'abandon des principes auxquels la chambre d'accusation se montrait jusqu'alors attachée — elle avait ainsi refusé en 1977 et en 1978 l'extradition de deux militants italiens. Comme lui, Me Teitgen souhaite voir la cour renoncer à cette interprétation qui aboutit à *« constituer une sorte de pool d'Etats qui s'échangent les auteurs d'actes politiques »*.

De plus, M. Scalzone, symbole d'une génération politique italienne pourchassée aujourd'hui bien au-delà de ses éléments terroristes, est accusé uniquement sur la foi de témoignages de membres « repentis » des Brigades rouges. Il est, comme l'a développé Me Mignard, l'une des cibles idéales pour ceux qu'on pousse à la délation avec une « loi immorale » dite loi des repentis. Elle permet à ceux qui « collaborent » avec la justice de voir leur peine réduite de moitié ou même des deux tiers.

A cet homme poursuivi qui lui demandait asile, l'État français a donné le droit de vivre sur son territoire et d'y être protégé. *« Ce droit une fois reconnu, manifestation d'un acte politique,* a soutenu Me Leclerc, *est un obstacle incontournable à une extradition. »* Le respect de ce droit, obligation juridique, devient aussi une exigence morale qu'a rappelée Me Bredin en guise de conclusion et d'ultime interrogation pour les magistrats : *« Que serait un État qui reprendrait sa parole et dirait à l'homme qu'il a accueilli : je te rends à ton destin antérieur ? »*

JOSYANE SAVIGNEAU.

(1) Mes Jean-Denis Bredin, Martine Coisne, Bertrand Domenach, Georges Kiejman, Henri Leclerc, Jean-Pierre Mignard, Tomaso Mancini et Francis Teitgen.

• *Le double meurtre du Lot-et-Garonne.* — Le jeune Maghrébin, auteur présumé du double meurtre de Saint-Nicolas-de-la-Balerme (Lot-et-Garonne), au cours duquel le père d'une jeune femme et l'enfant que celle-ci portait ont été tués à coups de couteau, s'est rendu aux gendarmes mercredi après-midi 22 septembre (*le Monde* du 22 septembre).

• *Plainte contre* Hara-Kiri. — Après l'ordonnance rendue le 1er septembre par M. Marcel Caratini, président du tribunal de Paris, prescrivant le retrait de la vente du mensuel *Hara-Kiri*, l'association des familles des victimes de la catastrophe de l'autoroute A6 du 31 juillet a fait déposer, par Me Roland Weyl, une plainte pour injures publiques envers des particuliers et injures publiques envers la mémoire des morts.

• RECTIFICATIF. — Contrairement à ce que nous avons indiqué dans *le Monde* du 22 septembre, les organisations membres de la Cosype (Coordination syndicale pénale) sont désormais au nombre de neuf et non plus de huit. Nous avions omis l'Association nationale des enseignants de prison. — *(ANEP)*.

FAITS ET JUGEMENTS

Un ressortissant algérien est tué lors d'une interpellation

Un homme de nationalité algérienne, dont l'identité n'a pas encore été précisée, a été tué à Marseille, dans la nuit du mercredi 22 au jeudi 23 septembre, par des policiers lors d'une interpellation.

Une patrouille en civil de la première brigade territoriale du secteur centre avait été alertée, vers 3 heures du matin, par des prostitués travestis masculins du quartier du cours Julien, qui leur signalaient un homme « armé » ayant agressé l'un d'entre eux. A peine ceinturé, l'homme aurait dégagé un pistolet d'alarme Arminus et tiré deux fois en direction des policiers, qui ont riposté en faisant feu *« à plusieurs reprises »*. A la sûreté urbaine de Marseille, on estime, ce jeudi, que *« les premiers éléments de l'enquête accréditent la légitime défense »*.

Plusieurs kilos d'explosifs découverts rue Mozart à Paris

Lors d'une perquisition relative à une affaire de vol de voitures, de recel et de trafic de faux papiers, des inspecteurs de la cinquième section de la direction centrale de la police judiciaire ont découvert, mercredi 22 septembre vers 13 heures, dans un studio du square Mozart à Paris (16e), une valise contenant plusieurs kilos d'explosifs, des bâtons de dynamite de carrière. Le studio servait de « planque » à trois hommes, écroués depuis mai dernier et inculpés par M. Michel Morel, juge d'instruction à Nanterre (Hauts-de-Seine). Pierre Nacink, cinquante-deux ans, Michel Vincente, soixante-cinq ans, tous deux détenus à la prison de Bois-d'Arcy, et Jean-Pierre Tinceau, trente-huit ans, détenu à Dax (Pyrénées-Atlantiques), qui sont des droits communs sans attache politique connue. L'affaire incidente provoquée par la découverte des explosifs a été confiée à la brigade criminelle de Paris.

Dans le Finistère

UNE FAMILLE EPROUVÉE

(De notre correspondant.)

Brest. — La mort d'une jeune fille à Briec-de-l'Odet (Finistère) suscite bien des commentaires dans cette commune, malgré la délivrance du permis d'inhumer. Le corps de la victime Mlle Elisabeth Lehmeron-Kerisel, seize ans, a en effet été trouvé dans la soirée du 20 septembre dans un congélateur inutilisé et déposé dans la cave de la maison de ses parents. La macabre découverte avait été faite par le père de l'adolescente qui, la veille, avait signalé la disparition de sa fille à la gendarmerie.

Elisabeth avait quitté le domicile familial le samedi 18 septembre. Elle était coutumière des fugues, la dernière remontant à environ deux semaines. Déjà, en 1980, la jeune fille s'était cachée pendant plusieurs jours dans une bâtisse située à une centaine de mètres de chez ses parents. Gendarmes et pompiers avaient alors battu la campagne à sa recherche. *« J'aime bien qu'on s'occupe de moi »*, disait-elle pour expliquer ses fréquentes disparitions.

L'enquête effectuée par les gendarmes de Briec-de-l'Odet a écarté toute hypothèse criminelle. Dans ce chef-lieu de canton de quatre mille cinq cents habitants, proche de Quimper, on n'a pas oublié un autre drame qui avait endeuillé cette famille : le 19 juillet 1966, alors qu'Elisabeth avait à peine deux mois, ses trois sœurs — âgées de trois à cinq ans — avaient été trouvées mortes, empoisonnées. L'enquête avait conclu que les fillettes avaient absorbé un produit toxique en s'amusant à la dînette.

J.d.R.

• *Suicide de détenus.* Charles Gausserent, vingt-neuf ans, a été retrouvé, pendu, jeudi 16 septembre, dans sa cellule de l'hôpital des prisons de Fresnes, a indiqué la chancellerie, lundi 20 septembre. Une information a été ouverte sur les circonstances de son décès. Charles Gausserent se serait pendu en attachant son drap à un tuyau de chauffage ; il avait été condamné à vingt ans d'emprisonnement au total entre 1978 et 1980.

D'autre part, un prévenu âgé de soixante-quatre ans s'est pendu dans sa cellule de la maison d'arrêt de Guéret (Creuse), dimanche matin 19 septembre. M. René Fontbonne, agriculteur dans la Creuse, avait été incarcéré, le 29 août dernier, accusé d'avoir tué le fils de sa compagne, âgé de trente-quatre ans.

SPORTS

AUTOMOBILISME

JEAN-CLAUDE ANDRUET (FERRARI) GAGNE LE TOUR DE FRANCE POUR LA DEUXIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE

Pour la deuxième année consécutive, Jean-Claude Andruet a gagné, sur Ferrari, le Tour de France automobile, qui était parti le 17 septembre de Paris et dont la cinquième et dernière étape conduisait le 22 septembre, de Marseille à Nice, quarante-cinq rescapés sur quatre-vingt-dix équipages.

Déjà vainqueur de l'épreuve en 1972, Andruet, âgé de quarante ans, qui était associé à « Biche », a finalement devancé de 1 min. 13 sec. Jean-Luc Thérier (Renault-5 Turbo) et Jean-Louis Clarr (Lancia) de 21 min. 8 sec., qui ont opéré une spectaculaire remontée sur les chemins de terre de l'arrière-pays niçois, après que Bernard Darniche (BMW) eut été contraint à l'abandon sur ennuis mécaniques alors qu'il talonnait Andruet.

La deuxième place de Thérier lui a assuré le titre de champion de France des rallyes. Les Renault-5 turbo ont d'ailleurs réussi un beau tir groupé grâce à François Chatriot, Philippe Touren et Paul Rouby, respectivement 4e, 5e et 6e.

CLASSEMENT FINAL.

1. Jean-Claude Andruet - « Biche » (Ferrari 308 GTBi), 6 h 43'43", 1er groupe 4 ; Thérier-Vial (Renault-5 turbo), à 1'13" ; 3. Clarr-Bernachini (Lancia Abarth), 1er groupe B, à 21'8" ; 4. Chatriot A.-Perrvergne (Renault-5 turbo), à 21'27", 1er Promotion ; 5. Touren-Alric (R-5 turbo), à 23'12" ; 6. Rouby-Giron (R-5 turbo), à 37'24" ; 7. Sola-C. Garel (R-5 Alpine), à 44'57", 1er groupe 2 ; 8. Serrazin-Neyron (R-5 turbo), à 49'49" ; 9. Rousseau-Wrege (Opel Kadett), à 56'42", 1er groupe A ; 10. Orengo-Spinelli (Porsche 911), à 1 h 1'44", etc.

D'un sport à l'autre

CYCLISME. — *Le Néerlandais Jacques Hannegraaf, échappé dès le trente-neuvième kilomètre avec sept autres coureurs, a remporté, le 22 septembre, la classique Paris-Bruxelles avec une seconde d'avance sur le peleton dont le sprint a été gagné par le Français Pascal Jules devant le Néerlandais Johan Van Der Velde. L'Italien Guiseppe Saronni et le Français Bernard Hinault qui se disputent le trophée super-prestige récompensant le coureur le plus régulier de l'année, se sont neutralisés pour terminer respectivement sixième et dixième.*

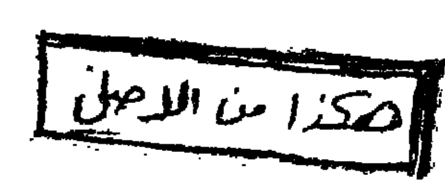
TENNIS. — *Sur les huit Français engagés au tournoi de Bordeaux, doté de 75 000 dollars, seul le vainqueur du match entre Christophe Roger-Vasselin et Loïc Courteau, prévu ce jeudi 23 septembre, disputera le troisième tour. Dominique Bedel, Patrice Kuchna, Pascal Portes et Jérôme Potier se sont inclinés dès le premier tour face respectivement au Bolivien Mario Martinez, 6-1, 6-4, au Chilien Hans Gildemeister, 6-2, 7-5, à l'Espagnol José Lopez Maeso, 6-4, 6-2, et à Henri Leconte, 6-4, 6-4. Ce dernier a été éliminé au deuxième tour par l'Equatorien Diego Perez, 6-3, 7-5, tout comme Christophe Lesage (- 30), battu par Gildemeister, 6-0, 6-3 après avoir vaincu l'Espagnol José Garcia, 6-3, 6-3.*

Au tournoi de Genève, doté de 75 000 dollars, Thierry Tulasne s'est qualifié pour le troisième tour en battant successivement le Yougoslave Zeljko Franulovic, 6-2, 6-4, et le Suisse Heinz Gunthardt, 6-1, 6-4. Guy Forget, qui avait battu au premier tour le Brésilien Marcos Hocevar, 7-5,6-3, a été éliminé ensuite par l'Américain Jim Gurfein, 6-0, 7-5.

VOLLEY-BALL. — *Le Pérou, le Japon, la République populaire de Chine et les Etats-Unis se sont qualifiés pour les demi-finales des championnats du monde féminins disputés au Pérou.*

SCIENCES

• *Une commission d'enquête va étudier les causes de l'échec d'Ariane.* — Composée d'experts européens extérieurs au programme Ariane, elle a pour mandat d'étudier les raisons précises de la défaillance de la turbopompe du troisième étage. On incrimine actuellement soit des pièces mécaniques montées dans le carter, soit le circuit de lubrification.



Le Monde

culture

THÉATRE

« LES ENFANTS DU SILENCE » AU STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES

L'application obligée

Les « pièces médicales » — spécialité anglo-saxonne de « théâtre de rapport » — (comme on dit « immeuble de rapport ») — trichent un petit peu au jeu. En effet, même si la qualité d'imagination ou d'interprétation est faible, le spectateur ne peut pas ne pas tendre l'attention à une chose grave, tragique et réelle — cancer ou suicide par exemple, — et cela d'autant plus que ces pièces, même médiocres ou carrément intéressées (au profit), apportent d'habitude, sur le sujet, un certain nombre d'informations qui ont de l'intérêt.

Ces pièces rencontrent normalement, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, un succès commercial, et cela a été le cas aussi des *Enfants du silence*, œuvre de l'Américain Mark Medoff consacrée aux sourds, ou, comme l'on dit désormais, aux « mal-entendants ».

Ici, à Paris, dans la mise en scène et les décors, sobres, de Pierre Boutron et André Acquart, la pièce est *interprétée par des sourds profonds* (muets, s'exprimant sur scène par signes), par des sourds qui ont acquis l'usage de la parole (ils parlent sur scène avec certaines difficultés de prononciation), et par des acteurs professionnels « entendants », comme Monique Mélinand, qui, pour les besoins de cette œuvre, ont appris à « signer », c'est-à-dire à s'exprimer par gestes.

Cette pièce met l'accent sur le refus des malentendants de se laisser intégrer à l'univers des entendants. Le propos est centré sur les efforts d'un professeur qui essaie de dénouer une jeune femme enfermée dans ce refus, dans cette solitude.

Cela devient histoire d'amour, mais aussi mélodrame, et rappel de stéréotypes sur les parents malaimants, ou divorcés, sur le suicide, la solitude...

La plupart des scènes mettent en jeu la jeune femme sourde, qui s'exprime par gestes, et le professeur, qui traduit (pour nous) ce qui « dit » la récalcitrante, et qui traduit aussi (pour elle, en gestes) ce qu'il dit lui-même. C'est assez « nerveux » à suivre, d'autant plus que l'acteur, Jean Dalric, met à cela une tension, une agitation, fatigantes.

Chantal Lienel (la malentendante) joue bien. Monica Flory et Christian Deck (deux malentendants qui parviennent à parler) sont très justes aussi. Parmi les acteurs entendants, Monique Mélinand, comme de coutume, apporte à cette entreprise émouvante mais ambiguë une intelligence et un art retenus, forts, dignes.

MICHEL COURNOT.

★ Studio des Champs-Elysées, 20 h. 30.

VARIÉTÉS

SOL A LA POTINIÈRE

Un poète déguisé en clown

Sol est un clown, un Auguste de la cloche portant un manteau rapiécé plus ou moins magique, un personnage extraterrestre innocent et naïf qui, dans une sorte de dialogue, de ping-pong imaginaire avec le public, développe la dérision et tient un discours de moraliste tendre ou plutôt de rêveur lunaire d'une étonnante vivacité, plein d'humour noir et d'émotion.

Sol a surgi pour la première fois au Québec, sur une terre de poètes, de conteurs et de chansonniers, dans un pays où la langue joue un rôle exceptionnel dans la vie quotidienne.

En composant le personnage de Sol, le comédien-auteur Marc Favreau a eu envie de dessiner avec les mots, de suivre, à sa manière, le chemin autrefois emprunté par Jacques Prévert et Raymond Queneau. Sol dérape sur les mots, les plie, les déforme, en invente d'autres plus rutilants, mais surtout plus farfelus — ce qui lui permet de glisser, mine de rien, des choses énormes.

Dans son nouveau spectacle, Sol se « *mégalomane à soi-même* », comme un clown, un des derniers grands clowns qui nous restent. Comme un poète déguisé en Auguste qui effleure juste les choses, enchaîne en douceur et traite ainsi quelques-uns des thèmes universels : l'argent, les relations exploiteur-exploité...

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Théâtre de la Potinière, 20 h 45.

PATRICK FONT A LA GAITÉ-MONTPARNASSE

« Panique au centre culturel »

Depuis quelques années, Patrick Font se partage entre une aventure artistique avec Philippe Val (*la Démocratie est avancée, Sainte-Jeanne du Larzac, En ce temps-là, les gens mouraient*) et une entreprise collective avec des adolescents qui chantent et interviennent dans des monologues et des dialogues. C'est avec cette petite équipe que Font fait sa rentrée dans une sorte d'épopée cocasse, un court spectacle (à peine une heure et demie) en délire, qui a pour thème la « *panique au centre culturel* ».

Avec Baudouin Claessens, Isabelle Desvilles, Fanny et Valérie Franco, Véronique Dienaide et Christophe Sibille, Patrick Font laisse rouler à bonne allure un humour sans convention ni conformisme, une suite de sarcasmes et de séquences, de dérision, mais aussi des chansons qui ont le mérite de la spontanéité.

La fraîcheur des interprètes — qui, à l'évidence, prennent plaisir à dérouler le canevas — n'est qu'un élément sympathique de plus dans un spectacle bien rythmé et tonique. — C. F.

★ La Gaîté-Montparnasse, 22 heures.

■ Le septième Festival d'automne de Saint-Cloud présente du 1er au 10 octobre de nombreuses manifestations sous le chapiteau des Tréteaux de France, installé dans le parc de la municipalité. Théâtre, jazz, marionnettes pour les enfants, spectacle poétique avec *Galaxie Prévert*, de Pierre Seghers, comique avec Popek, musique latino-américaine, musique sacrée et danseurs étoiles de l'Opéra se succéderont pendant ces dix jours. Renseignements : tél. : 602-70-40.

● PRÉCISIONS. — Georges Dimitrov, dont Dominique Desanti a retracé la vie dans *le Monde* du 25 août, est mort en 1949, et non en 1946 comme il a été imprimé. Il n'a pas été président de la République bulgare (poste qui n'existait pas) mais premier secrétaire du parti communiste et président du conseil.

CINÉMA

« TIR GROUPÉ », DE JEAN-CLAUDE MISSIAEN

Déambulation dans Paris

Dans le wagon de première classe d'un train de banlieue, la nuit, trois voyous importunent une jeune fille, Carine. Elle résiste, crie. L'un d'eux la frappe à mort. Les autres voyageurs, *menacés par un revolver, n'ont pu* intervenir. Les voyous se sont enfuis. D'abord accablé de douleur, Antoine, le fiancé de Carine, se met à brûler de haine. Il achète une arme et recherche le meurtrier, parallèlement à l'enquête de la police.

Jean-Claude Missiaen fut attaché de presse comme Bertrand Tavernier et Pierre Rissient. Il débute dans la *réalisation avec une histoire de vengeance* personnelle qui, de *Un justicier dans la ville*, de Michaël Winner, à *Légitime violence*, de Serge Leroy, a été souvent traitée. Il est vrai que la délinquance galopante en milieu urbain, l'insécurité, les vols et les crimes qu'elle engendre, l'autodéfense qui en résulte quelquefois, ont de quoi inquiéter. C'est un problème social, un mal de civilisation.

L'originalité de Jean-Claude Missiaen est de ne pas avoir suivi les pistes habituelles. Antoine ne se substitue pas à une police impuissante. L'inspecteur divisionnaire Gagnon et ses hommes font méthodiquement leur travail et aboutissent à un résultat. Il est rare que l'on montre, dans un film français, le travail des représentants de l'ordre et de la loi d'une manière aussi précise, aussi objective. Du même coup, la criminalité est placée sous un nouvel éclairage. Les « zonards » de Missiaen n'ont rien à voir avec les malfrats et les tueurs professionnels plus ou moins mêlés à des affaires politiques. Ce sont des brutes en action, pratiquant la violence pour la violence, les produits d'une marginalité qui ne se cherche pas de raisons.

Antoine, le personnage dominant, reste un cas individuel. Il se laisse emporter par l'obsession de son amour brisé, quitte à devenir, lui-même, un tueur. Les retours en arrière, où il revoit sa première rencontre avec Carine et leurs moments *de bonheur, le définissent socialement* et psychologiquement. Vendeur de fringues au Marché aux puces, il a été séduit par la beauté, le charme, le bon genre, le côté petite-bourgeoise pas bêcheuse de cette vendeuse de parfums de luxe, habitant chez ses parents à Enghien et reprenant chaque soir le train en première. La douleur et la haine d'Antoine sont d'autant plus vives qu'il perd, avec la mort de Carine, un idéal de vie à deux, une promotion.

Dédié à Gabin

Admirateur du grand cinéma américain, Missiaen a donc mis en scène, une étude de comportements, à partir d'un fait divers criminel. Et comme *certains cinéastes américains, il a* filmé une ville, Paris, dans ses états diurnes et nocturnes, sous ses aspects les plus divers : quais de la Seine du côté de Passy, Champs-Elysées, quartier des Halles, Pigalle, XIIIe arrondissement, Clignancourt et les Puces, et jusqu'à l'écluse de Saint-Denis, qui n'est pas tout à fait la banlieue. Les images de Pierre-William Glenn servent admirablement son propos, qui n'est pas le réalisme poétique mais une sorte de fantastique urbain, une déambulation fascinante, dramatique, dans un Paris brassant tous les contrastes.

Au milieu de cet univers, Gérard Lanvin promène le désir de vengeance d'Antoine. Cet acteur a un jeu très physique, une sensibilité d'écorché vif éclatant dans les larmes et la colère, un type prolétarien rappelant un peu Gabin (auquel le film est dédié) mais renouvelé par l'allure moderne, le costume, une autre façon de crier les mots et les *sentiments, de foncer, front têtu* et dents serrées, contre les murs du malheur. Affolée, épouvantée dans la scène très violente de l'agression, Véronique Jannot apparaît, ensuite, comme une figure de rêve. Michel Constantin campe solidement l'inspecteur Gagnon et le trio de « zonards », Roland Blanche, Jean-Roger Milo et Dominique Pinon, est d'une vérité impressionnante.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

■ *Le film muet soviétique* de Kosintsev et Trauberg *la Nouvelle Babylone* (1928) sera projeté le samedi 25 septembre à 20 h 30 dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, avec accompagnement de la musique originalement composée pour le film par Dimitri Chostakovitch et exécutée par l'ensemble Ars Nova.

■ Les cinéastes Laurent Heynemann, Jean-Charles Tacchella et Bertrand van Effentere ont été élus présidents du conseil d'administration de la Société des réalisateurs de films (S.R.F.).

MUSIQUE

LE FESTIVAL BERLIOZ

Retour au pays natal

La Côte-Saint-André était à Berlioz ce que Salzbourg fut à Mozart : un lieu de naissance, le cadre d'une enfance, puis d'une adolescence, avec tous les souvenirs qui s'y rattachent, mais aussi une ville trop petite qu'il fallait quitter pour respirer plus largement et déployer ses ailes. Une fois fixés, l'un à Vienne l'autre à Paris, ils préféreront souffrir de l'atmosphère d'indifférence et de frivolité qui règne dans les capitales, plutôt que de retourner goûter, au milieu des honneurs, le charme du pays qui leur a donné le jour. Heureusement, la postérité est plus raisonnable : ainsi, tandis que l'espace de son festival annuel, Salzbourg, se place tout entier sous le signe de l'auteur de Don Juan, *la Côte-Saint-André s'associe à Lyon pour célébrer Berlioz.*

Pour l'occasion, les rues ont été décorées aux abords de l'imposante halle du treizième siècle où se donnent les concerts, et quelques vitrines offrent aux flâneurs l'occasion de sourire ou d'admirer : une guitare et des pochettes de disques chez le marchand de musique, des biographies chez le libraire, ailleurs, des assiettes, des cruches et des vases peints à l'effigie du compositeur.

Bustes et boutiques

Voilà pour l'ordinaire, mais le parfumeur ayant choisi d'illustrer la Fuite en Egypte, *sans doute à cause de l'encens et de la myrrhe, le magasin d'outils a planté un pupitre entre une scie et un rabot et tracé en belles lettres rondes, sur du papier à musique, la réponse de Joseph dans* l'Enfance du Christ : « Moi, je suis charpentier ». *Pourtant, la palme revient sans doute à une petite boutique de graines où, à côté du buste de rigueur, on a placé en devanture un glorieux métronome, ce qui, à la réflexion, ne manque ni de saveur ni de pertinence.*

On ne saurait en dire autant du concert-spectacle donné chaque jour dans l'église et qui, sous le titre Une heure d'intimité, *mêle texte et musique avec un bonheur inégal et une conception assez souple de la justesse. Il y aurait beaucoup à dire, mais cela ne remplacerait pas les vertus de l'autocritique.*

*En revanche, dans la salle des fêtes du château, Jean-François Heisser et Gérard Caussé ont donné une magistrale interprétation d'*Harold en Italie *dans la transcription pour piano et alto de Liszt, d'autant plus appropriée que son langage pianistique s'est nourri des effets inouïs de la palette orchestrale de Berlioz ; elle ne parvient cependant pas à faire oublier que l'œuvre, dans sa conception même, est aussi intimement liée au jeu des timbres instrumentaux qu'un concerto classique à la forme traditionnelle, née de l'alternance des tonalités. Pour cette raison, Berlioz lui-même était peu favorable aux transcriptions de ses ouvrages, tout en reconnaissant — lorsque Liszt les lui jouait — qu'un chef ne saurait obtenir la même cohésion de son orchestre ni lui communiquer cette souplesse de l'interprétation. Tout cela reste vrai et l'idée était excellente de proposer* Harold en Italie *par des artistes de cette qualité.*

Auparavant, Jean-François Heisser avait choisi de donner, avec cette aisance qu'on lui connaît, deux des Sonnets de Pétrarque, *ainsi que la fantaisie* Après une lecture de Dante, *de Liszt, trois pages italiennes elles aussi contemporaines de la* Symphonie avec alto principal *et, comme elle, inspirées par un propos littéraire, mais qui n'en sont pas moins libres (et libératrices) en ce sens que, par le biais d'un argument extérieur, elles remettent en cause les mécanismes traditionnels de la forme musicale.*

GÉRARD CONDÉ.

★ ERRATA. — Des erreurs de transmission et d'impression dans l'article sur Benvenuto Cellini (*le Monde* du 21 septembre) ont fait écrire Symphonie « fantastique » (et triomphale) au lieu de « funèbre » et placé en 1938 la création de l'ouvrage au lieu de 1838.

LE BUDGET DE LA CULTURE EN 1983 : + 17 %

Le budget de la culture devrait progresser de 17 % en 1983. S'élevant à près de sept milliards de francs, il représentera 0,78 % du budget global de l'État, soit une augmentation de trois points par rapport à 1982. Même si l'on s'en rapproche peu à peu, on est encore loin du 1 % du budget national qu'il était question — à l'automne 1981 — d'atteindre en deux ans.

Si certaines institutions voient leur subvention s'accroître modérément cette année, le cinéma est en revanche privilégié. Cent millions devraient être consacrés à l'application de la réforme annoncée au mois d'avril. Une grande partie des crédits ira à la décentralisation.

529,5 millions de francs iront à l'étude et à la mise en route des grands projets d'architecture et d'urbanisme pour Paris. D'autre part, on constate un effort financier envers deux secteurs : les enseignements artistiques, et les groupes sociaux défavorisés qui ne sont habituellement pas pris en compte par l'action culturelle.

■ La Fédération française de la WIZO (Organisation internationale des femmes sionistes) crée le prix « Lauriers WIZO 1982 », qui couronnera une œuvre plastique inspirée par la bible hébraïque. Les œuvres devront être déposées à la WIZO, avant le 2 novembre 1982, 24, rue du Mont-Thabor, 75001 Paris.

■ La bibliothèque de Paul-Emile Victor sera dispersée, le 5 octobre à l'Hôtel Drouot, par Me Picard. Les ouvrages, des récits d'explorateurs — des livres anciens ainsi que ses propres manuscrits — seront exposés à la librairie Le tour du monde, du 29 septembre au 2 octobre, de 10 heures à 19 heures.

MOBILISME

E ANDRUET (FERRARI) TOUR DE FRANCE ... ANNÉE CONSÉCUTIVE

...ort à l'autre

SCIENCES

...JUDICATION

HOUILLES (YVELINES)

PRIX : 203 500 F

9, rue TOULLIER

11, rue TOULLIER

PRIX : 950.000 F



SPECTACLES

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées)
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 23 septembre

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Comédie à deux. — Plaisance (320-00-06), 20 h 30.
Problèmes. — Ranelagh (288-64-64), 23 h.
Guerre aux asperges. — Athlétic (624-03-83), 21 h.
Le bruit de l'eau. — Atelier du chaudron (328-97-04), 20 h 30.
Charan le voleur. — Cité internationale - grande salle (589-38-69), 20 h 30.

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 20 h : Eugène Oneguine.
Odéon (325-70-32), 20 h 30 : Faust (Gœthe).
Beaubourg (277-12-33), 13 h, 16 h, 19 h, cinéma-vidéo : nouveaux films ; Théâtre, 20 h 30 : le Naufrage du Titanic.
Carré Silvia-Monfort (531-28-34), 21 h : l'Histoire du soldat.

Les autres salles

Alliance française (544-41-42), 20 h 30 : Guide illustré des autres mondes.
Antoine (208-77-71), 20 h 30 : Coup de soleil.
Artistic-Athévains (271-51-00), 20 h 30 : la Vallée de l'ombre de la mort.
Astelle-Théâtre (238-35-53), 20 h 30 : le Malentendu.
Atelier (606-49-24), 21 h : le Nombril.
Bouffes Parisiens (296-97-03), 21 h : Diable d'homme.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Élysée.
Comédie des Champs-Elysées (723-37-21), 20 h 45 : Ça ira comme ça.
Comédie italienne (321-22-22), 20 h 30 : Mamma Marcia.
Comédie de Paris (281-00-11), 20 h 15 : L'Éveil du printemps ; 22 h : Figaro Solo.
Daunou (261-69-14), 21 h : La vie est trop courte.
Édouard-VII (742-37-49), 21 h : la Dernière nuit de l'été.
Escalier d'Or (523-15-10), 21 h : Diableries amoureuses.
Espace Gaîté (327-95-94), 18 h 30 : le Carrousel des Étoiles ; 20 h 30 : la Planque ; 22 h : Vie et mort d'Arlequin (les Scalzacani).
Espace Marais (271-10-19), 20 h 30 : la Mouette ; 22 h 30 : Une chèvre sur un nuage ; les Quatre Cubes ; Une tortue nommée Dostoïevski.
Fontaine (874-74-40), 20 h 30 : Et nos amours.
Gaîté Montparnasse (322-16-18), 20 h 15 : l'Ile de Tulipatan ; 22 h : Patrick Font.
Galerie 55 (326-65-51), 20 h 30 : A view from a bridge.
Grand Hall Montorgueil (296-04-06), 20 h 30 : Tant que j'agonise.
Huchette (326-38-99), 20 h 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h 30 : la Leçon ; 22 h 30 : Okame.
La Bruyère (874-76-99), 21 h : Au bois lacté.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir : 18 h 30 : l'Homme lige ; 20 h 30 : la Papesse américaine ; — Théâtre Rouge : 18 h 30 : Noces de sang ; 20 h 30 : Tchoufa ; 22 h 15 : Vacances écossaises. — Petite salle, 18 h 30 : Parlons français ; 22 h 15 : le Fétichiste.
Marigny (256-04-41), 21 h : Amadeus.
Mathurins (265-90-00), 21 h : Emballage perdu.
Ménilmontant (631-66-44), 20 h 30 : Famille Fenouillard... Dare... Dare.
Michel (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
Michodière (742-95-22), 20 h 30 : Joyeuses Pâques.
Montparnasse (320-89-90). Petit Montparnasse, 21 h : Lettre au père.
Palais des Glaces (607-49-93), 21 h : Chopelia.
Palais Royal (279-59-81), 20 h 45 : Pauvre France.
Poche Montparnasse (548-92-97), 21 h : Flock.
Porte Saint-Martin (607-37-53), 20 h 30 : le Songe d'une nuit d'été.
Présent (203-02-55), 20 h 30 : 1929 ou le rêve américain.
Tai Théâtre d'Essai (278-10-79), 20 h 30 : Huis-clos ; la Maison de poupées. 22 h : l'Écume des jours.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h 30 : les Babas cadres ; 22 h : Nous, on fait où on nous dit de faire.
Théâtre du Rond-Point (256-70-80), 19 h 30 : Rendez-vous (Cie de danse Trafic-Danse).
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h : le Troisième Témoin.
Variétés (233-09-92), à 20 h 30 : Chéri.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 20 h 30 : Tohubahut ; 22 h : le Président ; 23 h 30 : Vous descendez à la prochaine.
Blancs-Manteaux (887-15-84), I., 20 h 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : Des bulles dans l'encrier ; II., 20 h 15 : Pas une pour rattraper l'autre ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? 22 h 30 : Comment ça va Zanni ?
Café d'Edgar (322-11-02), I., 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : L'amour, c'est comme un bateau blanc. — II., 18 h 30 : Pas de fantaisie dans l'orangeade ; 20 h 30 : Chamons sous le pey ; 22 h : Paris-Paris.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h 30 : Palomar et Zigomar ; 22 h 30 : Seaside Rendez-vous.
L'Écume (542-71-16), 20 h 30 : Yves Delire ; 22 heures : Live music.
L'Envol (347-33-06), 19 heures : Nicolas Vassal ; 20 h 45 : Eliza là-bas.
Fanal (233-91-17), 20 h : la Manipule ; 21 h 15 : les Grandes Sartreuses.
La Gageure (367-62-45), 21 h : la Garçonne.
Les Lucioles (526-51-64), 21 h : Les petits frappent toujours ; 22 h 15 : Raoul je t'aime.
Le Petit Casino (278-36-50), 21 h : Douby... be good ; 22 h 30 : les Bas de Hurleveau.
Point Virgule (278-67-03), 20 h 15 : le Petit Prince ; 21 h 30 : Tranches de vie.
Le Resto Show (508-00-81), 20 h 30 : Passe-moi l'sel.
Splendid - Saint - Martin (208-21-93), 20 h 30 : Papy fait de la résistance ; 22 h : Bunny's Bar.
Le Tintamarre (887-33-82), 18 h 30 : Laissez chanter les clowns ; 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na ; 22 h 30 : Cuit à Irma la douce.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h 15 : le Retour de l'Arlésienne ; 21 h 30 : Les huîtres ont des bérets ; 22 h 30 : Nitro Goldwyn-Pinson.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (633-01-21), 20 h 30 : Contre ciel plus ; 22 h 30 : Pourquoi pas vous ?

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 heures : Achetez François.
Théâtre des Deux-Anes (606-10-26), 21 heures : C'est pas tout rose.

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h 30 : Nino Ferrer.
Bouffes du Nord (239-34-50), 21 heures : J. Guidoni.
Comédie de Paris (281-29-36), 20 h 30 : Je persiste et signe... Brel.
Déjazet (887-97-34), 20 h 30 : Les clowns Maciona.
Forum des Halles (297-53-47), 20 h 30 : Maria Farandouri.
Gymnase (246-79-79), 21 heures : Le grand orchestre du Splendid.
Olympia (742-25-49), 21 heures : Hervé Vilard.
Potinière (261-44-16), 20 h 45 : Sol ... « Je m'égalomane à moi-même ».
Trottoirs de Buenos-Aires (260-44-41), 21 heures : Guillermo Galve.

Les concerts

Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. C.-M. Giulini, chœurs de l'orchestre, dir. A. Oldham (Mozart, Verdi).
Théâtre du Rond-Point, 20 h 30 : Soixante-dixième anniversaire de John Cage, avec l'orchestre Colonne. Merce Cunningham, Garett List.
Sainte-Chapelle, 21 heures : Le concert royal (Delalande).
Centre culturel de la Communauté française de Belgique, 20 h 30 : Madeleine Virlogeux, piano (Schubert, Brahms).

Jazz, rock, pop, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h 30 : G. Collier, sextet.
Chapelle des Lombards (357-24-24), 22 h : Agbavia.
Cloître des Lombards (233-54-09), 20 h : Marlène Anconina Quartet ; 23 h Los Salseros.
Dunois (584-72-00), 20 h 30 : Bernard Lubat et ses invités.
Feeling (271-33-41), 22 h 30 : M. Denizet Quartet.
New Morning (523-51-41), 21 h 30 : Manu Dibango.
Palace (246-10-87), 22 h 30 : Funkapolitan.
Palais des Sports (828-40-90), 20 h 30 : J. Hallyday.
Petit Journal (326-28-59), 21 h 30 : F. de Pasquale Humble Dixieland Street Band.
Petit Opportun (236-01-36), 23 h : Groupe tribal.
Slow Club (233-84-30), 21 h 30 : René Franc Orchestra.

Les festivals

FESTIVAL D'AUTOMNE
(296-12-27)

Théâtre national de l'Odéon (325-70-32), 20 h 30 : Faust.

IVe FESTIVAL INTERNATIONAL DE MONTMARTRE
(606-50-48)

Théâtre Constance (Centre d'arts celtique), 20 h 30 : Appelez-moi Arthur ou les Mystères de la table ronde.

XXe FESTIVAL INTERNATIONAL DE DANSE DE PARIS
(723-47-77)

Palais des congrès, (758-27-78), 20 h 30 : La Route de la soie.

CARTE BLANCHE A MARIUS CONSTANT

Cour du lycée Henri-IV, 20 h 30 : Ensemble Ars Nova et Martial Solal (Pezel, Dao, Constant-Solal, jazz).

FÊTE D'AUTOMNE A MONTMARTRE
(259-45-15)

Église Saint-Pierre, 20 h 30 : Attendons la fanfare ; 21 h 30 : Simon côté cœur, Simon côté jardin ; 22 h 30 : Fin.
Salle paroissiale de l'église Saint-Pierre, 20 h 30 : Suzanne Jacob, Jacques Antonin.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : les Filles du Rhône, de J.-P. Paulin ; ; 19 h : Hommage à Robert Altman : Nous sommes tous des voleurs ; 21 h : Nashville.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : la Perle des Borgia, de R. W. Neill ; 17 h : Rétrospective des films ibériques, latino-américains primés au Festival de Biarritz : les Chiens affamés, de L. Figueros ; 19 h : Hommage à Pierre Brasseur : Lucky Jo, de M. Deville.

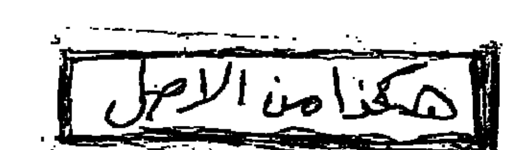
Les exclusivités

A ARMES ÉGALES (A., v.o.) : Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
LE BEAU MARIAGE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
BLADE RUNNER (A., v.o.) (*) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e, (633-79-38) ; U.G.C. Danton, 6e, (329-42-62) ; Normandie, 8e, (359-41-18) ; Marignan, 8e, (359-92-82) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e, (544-25-02) ; Murat, 16e, (651-99-75). — V.f. : Rex, 2e, (236-83-93) ; Berlitz, 2e, (742-60-33) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnasse-Pathé, 14e, (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
LA CHÈVRE (Fr.) : Français, 9e (770-33-88).
CINQ ET LA PEAU (Fr.) (*) : Marais, 4e (278-47-86).
LE CORBILLARD DE JULES (Fr.) : Biarritz, 2e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).
COUNTRYMAN (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74).
LA DERNIÈRE VAGUE (Austr., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86), h. sp.
DESCENTE AUX ENFERS (A., v.f.) (**) : Brady, 9e (770-08-86) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
LES DIPLOMÉS DU DERNIER RANG (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08).
DIVA (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LES FILMS NOUVEAUX

BIKE BOY, film américain d'Andy Warhol. V.o. : Pagode, 7e (705-12-15), J. 24 h.
LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS, film américain de Carl Reiner. V.o. : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
DE LA VIE DES ESTIVANTS, film soviétique de Nikolaï Goubenko. V.o. : Cosmos, 6e (544-28-80).
LES GAMINS D'ISTANBUL, film turc d'Omer Kavür. V.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Logos, 5e (354-26-42).
JOHNNY BARROW, film américain de Fred Williamson. V.f. : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41).
PARADIS, film canadien de Stuart Gillard : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
TIR GROUPÉ, (int. — 13 ans), film français de Jean-Claude Missiaen : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Olympic Halles, 4e (278-34-15) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (720-76-23) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99)
LA TRUITE, film français de Joseph Losey : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; P.L.M. St-Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06).





SPECTACLES

ELIA KAZAN OUTSIDER (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

L'ÉTAT DE BONHEUR PERMANENT (Fr.) : J. Cocteau, 5e (354-47-62). H. sp.

ET TOUT LE MONDE RIAIT (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e, (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Élysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; *Fauvette, 13e, (331-60-74)*.

LA FÉLINE (A., v.o.) (*) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; George V, 8e (562-41-46) ; Colisée, 8e (359-29-46). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Maxéville, 2e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

LA FIÈVRE DE L'OR (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (720-76-23) ; (v.f.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e, (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

GEORGIA (A., v. o.) : Cluny Écoles, 5e (354-20-12).

LE GRAND FRÈRE (Fr.) (*) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-97-77) ; Hautefeuille, 6e (633-97-77) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

HAMMETT (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Calypso, 17e (380-30-11). — V.f. : Bergère, 9e (770-77-58).

JAGUAR (Phil., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Balzac, 8e (56121-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).

JAMAIS AVANT LE MARIAGE (Fr.) : Le Paris, 8e (359-53-99) ; Français, 9e (770-33-88) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

KILLER OF SHEEP (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

LEÇONS TRÈS PARTICULIÈRES (A.) (*) v.f. : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LÉGITIME VIOLENCE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).

MAD MAX II (Aust., v.o.) ; Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) : Normandie, 8e (359-41-18) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) : Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

LA MAISON DU LAC (A., v.o.) : U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) : U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

LA MAITRESSE DU LIEUTENANT FRANÇAIS (A., v.o.) : Élysées Lincoln, 8e (359-36-14).

LES MASSACREURS DE BROOKLYN (A., v.f.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).

MEURTRES EN DIRECT (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

MISSING (PORTÉ DISPARU) (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

MOURIR A TRENTE ANS (Fr.) : 14 Juillet Racine, 6e (633-43-71).

LA NUIT DE VARENNES (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

ON N'EST PAS SORTI DE L'AUBERGE (Fr.) : Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

PARADIS POUR TOUS (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

PARASITE (A., v.f.) (*) : Lumière, 9e (246-49-07).

LA PASSANTE DU SANS-SOUCI (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).

PASSION (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83).

LE PÈRE NOËL EST UNE ORDURE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Rex, 2e (236-83-93) ; *U.G.C. Opéra, 2e* (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

PORKY'S (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). — *V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70)* ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Fauvette, 13e (331-60-74).

POUR 100 BRIQUES, T'AS PLUS RIEN (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).

QUERELLE (*All., v.o.*) (**) : *Forum, 1er* (297-53-74) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (359-04-67) : Parnassiens, 14e (329-83-11) : 14-Juillet-*Beaugrenelle, 15e (575-79-79)*. — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Hollywood Bd, 9e (770-10-41) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé (522-46-01).

QU'EST-CE QU'ON ATTEND POUR ETRE HEUREUX ? (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; U.G.C. 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

RAGTIME (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).

REDS (A., v.o.) : George V, 8e (562-41-46).

LE RETOUR DE MARTIN GUERRE (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

ROX ET ROUKY (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

LE SECRET DE VERONIKA VOSS (All., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

LES YEUX DE LA FORÊT (A., v.o.) : Ermitage, 6e (359-15-71). — V.f. : U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; *Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03)* ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

YOL (Turc, v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e *(326-58-00) ; U.G.C. Odéon, 6e* (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Élysées, 8e (359-12-15) ; 14-Juillet Bastille, 12e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; Mistral. 14e (539-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).

Les grandes reprises

ACCÉLÉRATION PUNK (A., v.o.) : *Vidéostone, 6e (325-60-34)*.

ALL THE ROCK'N ROLL YOU CAN EAT (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

L'ANTI-GANG (A., v.f.) (*) : Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Calypso, 17e (380-30-11).

L'ARNAQUE (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Lumière, 9e (246-49-07).

AROUND THE STONES (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.f.) : Athéna, 12e (343-00-65).

L'AUTRE (A., v.o.) (*) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32).

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.f.) (*) : Arcades, 2e (233-39-36).

BANANA JOE (A., v.f.) : Astros, 17e (627-60-20).

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (544-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

BEN HUR (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

BERLIN EXPRESS (A., v.o.) : *Studio* Bertrand, 7e (783-64-66).

CABARET (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) : George-V, 8e (562-41-46) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

CASABLANCA (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-47-46).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action-Écoles, 5e (325-72-07).

LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

LES CHEMINS DE LA HAUTE-VILLE (Arg., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

LE CRIME ÉTAIT PRESQUE PARFAIT (A., v.o.), Action-Christine, 6e (325-47-46).

DÉLIVRANCE (A., v.f.) (*), Opéra-Night, 2e (296-62-56) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22).

2001, ODYSSÉE DE L'ESPACE (A. v.o.) : J. Cocteau, 5e (354-47-62).

DON GIOVANNI (It., v.o.), Calypso, 17e (380-30-11).

EASY RIDER (A., v.o.) (*) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) : V.f. : Movies, 1er (260-43-99).

EMMANUELLE (F.) (**) ; Paramount City, 8e (562-45-76).

EMMANUELLE II (Fr.) (**) : Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) Ranelagh, 16e (288-64-44).

L'EXORCISTE (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

FELLINI ROMA (It., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

FRANKENSTEIN JR. (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

FRENZY (A., v.o.) (*) : Épée de Bois, 5e (337-57-47) ; v.f. : Ranelagh, 16e (288-64-44).

LA FUREUR DU DRAGON (H.-K., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41).

LE GUÉPARD (It., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36).

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

L'IMPORTANT, C'EST D'AIMER (Fr.) (**) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

IRMA LA DOUCE (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

J'AI MÊME RENCONTRÉ DES TZIGANES HEUREUX (Youg., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).

JEREMIAH JOHNSON (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56). — V.f. : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

LE LAUREAT (A., v.o.), Saint-Germain Village, 5e (633-63-20).

LOLA, UNE FEMME ALLEMANDE (All., v.f.), Club, 9e (770-81-47).

MICKEY, DONALD, PLUTO ET DINGO EN VACANCES (A., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) : La Royale Disney, 8e (265-82-66) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (**) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

LES MISFITS (A., v.o.) : Action Écoles, *5e* (325-72-07). *H. sp.*

LE MOUCHARD (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny Écoles, 5e (354-20-12).

MONTY PYTHON, LA VIE DE BRIAN (Ang., v.o.) : Athéna, 12e (343-00-65).

LE MILLIARDAIRE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46) ; Action République, 11e (805-51-33) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81). — V.f. : Lumière, 9e (246-49-07).

MORT A VENISE (It., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).

MURS, MURS (Fr.) : Théâtre Présent, 19e (203-02-55).

NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20).

ON NE VIT QUE DEUX FOIS (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

OPÉRATION TONNERRE (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Arcades, 2e (233-39-36) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

PANIQUE A L'HOTEL (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

PAPILLON (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Cinoches, 6e (633-10-82).

OSSESSIONE (It., v.o.) (**) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

PSYCHOSE (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF ? (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

LES RAISINS DE LA COLÈRE (A, v.o.) : Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37).

LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

SOLDAT BLEU (A., v.o.) : Athéna, 12e (343-00-65).

SONATE D'AUTOMNE (Suéd., v.o.) : Épée-de-Bois, 5e (337-57-47).

LA STRADA (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

SWEET MOVIE (Fr.-Can.) (**) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).

TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).

LA TOUR INFERNALE (A., v.o.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32).

LE TROUPEAU (Turc, v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

UN AMOUR DE COCCINELLE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

LES VALSEUSES (Fr.) (**) : U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22).

LE VIEUX FUSIL (Fr.) : Acacias, 17e (764-97-83).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Élysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Arcades, 2e (233-39-36) ; Fauvette, 13e (331-60-74).

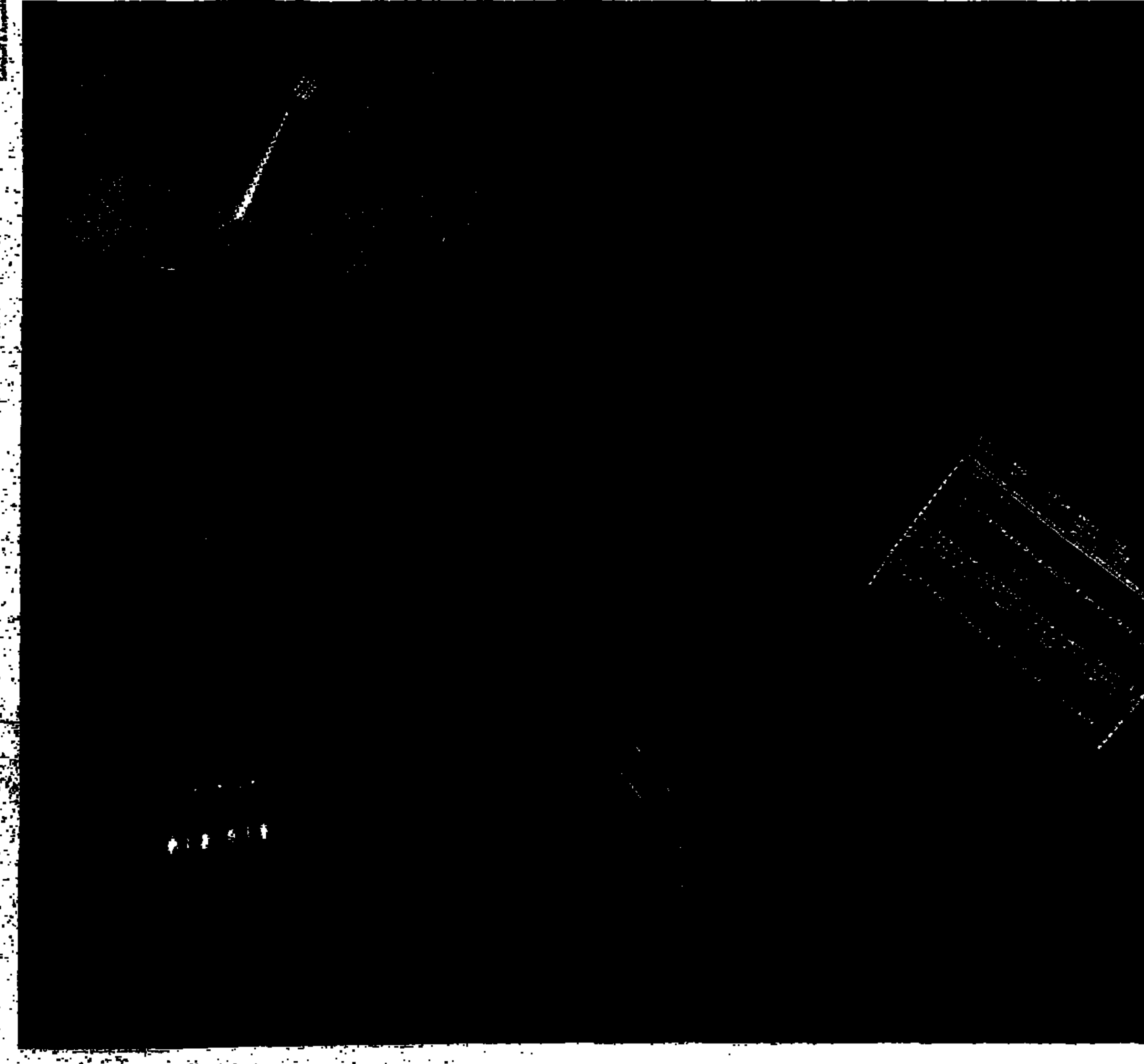
Z (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).

Les festivals

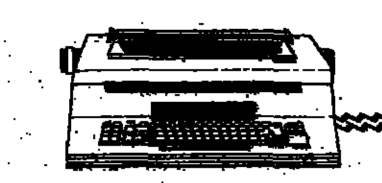
BUSTER KEATON : Marais, 4e (278-47-86), Ma vache et moi.

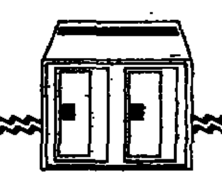
CARY GRANT (*v.o.*) : Nickel-Écoles, 5e (325-72-07), Honeymoon.

POÉSIES DU CINÉMA FRANÇAIS : Studio 43, 9e (770-63-40). En alternance : Boudu sauvé des eaux, l'Atalante, Une si jolie petite plage, Dernière Jeunesse, Zéro de conduite, le Crime de M Lange.

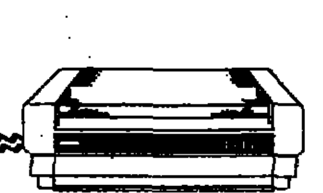












RADIO-TÉLÉVISION

VU

Ventres à louer

Aux Etats-Unis, maintenant, pas de problème, enfin pas vraiment. Si vous êtes stérile et que vous teniez absolument à avoir un enfant de votre mari, vous passez une petite annonce et vous louez un ventre pour neuf mois. Le ventre d'une mère-substitut. L'insémination — artificielle bien entendu — a lieu de la façon la plus correcte et la plus distante par médecin interposé. Cette « porteuse », comment l'avez vous choisie, selon quels critères, demandait sans détour mercredi soir sur A 2 (Moi... je), un journaliste de la C.B.S. à l'heureuse maman d'un bébé fabriqué à la commande et livré à domicile. Réponse tout aussi franche : en fonction de son poids (gare à l'obésité), de son intelligence, de ses allergies, de son état de santé, etc.

Je vous vois d'ici, vous souriez, en pensant que ce sont là des propos dignes d'une foire à bestiaux. Vrai. Reste que, si vous avez le choix — et là-bas vous l'avez — autant regarder les choses en face et mettre les chances de son côté. Dans ce secteur pourtant assez particulier, les demandeuses d'emploi ne manquent pas en effet. Nous en avons rencontré deux ou trois, dont une charmante divorcée, qui a du mal à élever ses deux gosses et qui trouve là une façon relativement peu contraignante d'arrondir — si j'ose dire — ses fins de mois. Elle adore être enceinte et elle est ravie, nous a-t-elle confié, de pouvoir rendre service. Et si dans vingt ans ce garçon ou cette fille, ayant retrouvé sa trace, venait frapper à sa porte ? Elle lui offrirait une tasse de café et elle lui expliquerait le plus tranquillement, le plus simplement du monde, les choses de la vie.

De toute façon, précisait à l'antenne un homme de loi, d'ici là nous aurons lâché — je le cite — des milliers d'enfants de cette provenance sur le marché. Il faudra donc bien régler les questions psychologiques — il devrait y en avoir moins qu'en cas d'adoption — et juridiques que pose ce genre de contrat. Contrat sans aucune valeur, faut-il le préciser, si la mère-substitut s'avisait de vouloir garder le bébé. Un procès récent a tranché en sa faveur en Grande-Bretagne, où la pratique commence à se répandre.

Pratique parfaitement justifiée, à mes yeux, entre adultes lucides et consentants. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Les candidates à la maternité interrompue se recrutent, hélas, encore trop souvent sur les campus universitaires, où la moyenne d'âge interdit de croire à une décision longuement mûrie et irréversible. Car c'est cela qu'il faut craindre : un gamin que se disputent interminablement devant les tribunaux mère biologique, père donneur et mère adoptive. Il y a là de quoi abîmer à jamais ces fruits de la science.

CLAUDE SARRAUTE.

PRESSE

Un plan de sauvetage de « l'Union » (Reims) est étudié par le futur gérant unique

Un projet de montage financier susceptible de renflouer le quotidien rémois *l'Union*, en difficulté (*le Monde* du 29 juillet), a été présenté mardi 21 septembre au conseil d'administration, ainsi que la candidature de M. Bernard Montanier au poste de directeur gérant unique. Mais l'incertitude demeure grande et les craintes vives au sein du journal champenois.

L'entreprise, qui vit sous la menace permanente d'un dépôt de bilan — elle perdrait, dit-on, un million de francs par mois, — se présentait pourtant, depuis la libération, comme une expérience pluraliste parmi les plus avancées. Elle associe, en effet, à la gestion douze personnes morales : le parti communiste français, la C.G.T. le Front national, l'Union des femmes françaises ; la S.F.I.O. (devenue le P.S.) : Libération-Nord, de sensibilité communiste ; la C.F.T.C. (devenue la C.F.D.T.) ; l'Union française des associations de combattants (UFAC) : Ceux de la libération (C.D.L.L.) ; Ceux de la Résistance (C.D.L.R.) ; le M.R.P., (devenu le C.D.S.) ; l'Alliance démocratique, (devenue les Indépendants de la Marne), proche du parti républicain.

Au fil des années, les généreuses ambitions initiales se sont diluées dans les méandres des difficultés économiques qui sont le lot commun de la plupart des journaux quotidiens. Le tirage s'est tassé, les recettes publicitaires ont diminué au moment même où se posait pour l'entreprise la nécessité de moderniser son matériel d'impression. Le collège des six gérants, incarnant le pluralisme du journal, n'a pu maîtriser en son temps, avec les moyens appropriés, la dérive financière de l'entreprise. Aujourd'hui, c'est le sort de plus de six cents personnes qui est en jeu.

Au printemps dernier, la direction de *l'Union* a lancé un cri d'alarme au comité interministériel pour la reconversion industrielle (CIRI, dénommé auparavant CIASI), pour un renflouement éventuel. Il s'agissait de trouver 40 millions de francs (dont 4,5 millions dus à l'URSSAF). Il en faudrait 50 aujourd'hui, paraît-il.

Le CIRI n'ayant pas vocation particulière pour ce genre d'opération, un montage financier avec d'autres partenaires était nécessaire. Les services du premier ministre s'en sont préoccupés, et une solution, comportant notamment une augmentation de capital assumée par le mouvement des coopérateurs, a été présentée le mardi 21 septembre au conseil d'administration de *l'Union*. D'autre part, l'agence Havas — à condition que lui soit confiée la régie publicitaire du quotidien — serait prête à consentir une avance sur recettes permettant de faire face aux échéances financières les plus pressantes.

Le dénouement de l'affaire est aujourd'hui subordonné à l'acceptation de M. Bernard Montanier, trente-huit ans, chargé de mission à la direction de la Société générale de presse (de M. Georges Bérard-Quélin), qui a été pressenti pour le poste de directeur gérant unique de *l'Union*. Celui-ci s'est fixé un délai de réflexion de quinze jours à trois semaines pour étudier les éléments du dossier, notamment les recommandations d'un audit, établi au début de l'année qui fixe à 5,8 millions de francs le montant des économies que le journal devra réaliser en 1983.

Nouvelles réactions à l'inculpation de M. André Audinot

L'inculpation de M. André Audinot, P.-D.G. du *Figaro*, dans le cadre du procès engagé contre M. Robert Hersant, continue de provoquer des réactions. Mme Brigitte Gros, sénateur des Yvelines, rapporteur de la presse et de l'information au palais du Luxembourg, a déclaré mercredi 22 septembre :

« *Le droit à la liberté d'expression et de communication tel qu'il a été proclamé en 1789 est un droit sacré pour les socialistes et les communistes aussi longtemps qu'ils sont dans l'opposition. Mais quand ils sont au pouvoir, c'est l'inverse : il leur faut en priorité étouffer ce droit. Ainsi l'Etat-P.S. a-t-il d'abord procédé à la* « mise au pas » *de la Radio et de La Télévision avec la loi Fillioud et l'installation de la Haute Autorité.*

« *Aujourd'hui, le pouvoir en place poursuit sa démarche en s'attaquant à la presse. L'inculpation du député André Audinot, responsable d'un journal d'opposition, pour des motifs qui, juridiquement, ne sont pas fondés, annonce la grande offensive que le ministre de la communication prépare depuis plusieurs mois. Il s'agit de faire adopter par le Parlement, avant la fin de l'année, un nouveau statut de la presse qui se propose d'établir de façon arbitraire une frontière entre les* « bons journaux et les mauvais ». *L'aide de l'Etat, bien entendu, serait réservée aux premiers, tandis qu'elle serait retirée aux seconds.* »

Pour sa part, la section socialiste (1) de *France-Soir* considère « *avec inquiétude* », dans un communiqué, « *La campagne orchestrée par le trust Hersant sous le prétexte abusif de* « défendre la liberté de la presse » *dans un journal qui, jusqu'ici, a fait le silence sur les affaires de presse (...) Récemment encore, le 1er juillet, la direction de* France-Soir *refusait de publier un communiqué des organisations syndicales unanimes, au sujet des rumeurs de vente du journal.* »

Qualifiant d'« *étonnant* » le fait que « *le P.-D.G. du* Figaro — *quotidien en principe concurrent — dispose dans l'édition de mardi de* France-Soir, *d'une page entière avec appel en page une* », la section P.S. conclut que « *la liberté de la presse n'a rien à voir avec l'accaparement par quelques hommes du droit d'expression ni avec le droit de manipulation de l'opinion* », et affirme que « *la loi s'applique à tout le monde* ».

(1) La section socialiste de *France-Soir*, créée en 1972 et rattachée à la fédération de Paris, a compté jusqu'à soixante membres qui se recrutent à la fois chez les ouvriers du Livre, chez les cadres et chez les journalistes.

L'audience des organes de presse

UNE MISE AU POINT DU C.E.S.P.

Le bureau du conseil d'administration du C.E.S.P. (Centre d'étude des supports publicitaires), réuni le 22 septembre, a publié le communiqué suivant : « *La direction du C.E.S.P., ayant relevé dans l'enquête* « *Presse 82* » *certaines anomalies dans les chiffres d'audience du* Matin *et du* Nouvel Observateur *en province, a fait procéder, dès le 17 juillet, à une vérification pour en déterminer la nature. Il est apparu que ces anomalies sont liées à des opérations de distribution promotionnelle conduites par ces deux journaux. La direction du C.E.S.P., qui poursuit ses investigations sur les responsabilités de l'incident, a décidé de recommander aux utilisateurs de ne pas prendre en compte les données relatives aux communes rurales dans le calcul global de l'audience.* Le Matin *et* le Nouvel Observateur *ont exprimé leur accord sur cette décision. La direction technique du C.E.S.P. procédera en conséquence aux modifications des bandes et à celles des résultats d'audience globale.* »

UNE EXPÉRIENCE TÉLÉMATIQUE DANS LA RÉGION CENTRE

De notre correspondant

Tours. — Le quotidien régional *la Nouvelle République du Centre-Ouest* et la chambre régionale de commerce et d'industrie (C.R.C.I.) de la région Centre viennent de donner le départ à une opération télématique utilisant le système Vidéotext. Cette expérience doit se traduire par la mise en place au printemps prochain de près de trois cents terminaux répartis dans une centaine d'entreprises d'Indre-et-Loire et du Loiret. La direction générale des télécommunications apporte son aide à cette expérience à travers les terminaux et des moyens informatiques.

La banque de données, installée à la direction opérationnelle des télécommunications à Tours, sera alimentée et mise à jour quotidiennement par *la Nouvelle République* et la C.R.C.I. La première fournira surtout des informations d'ordre pratique (hôtellerie, tourisme, petites annonces), tandis que la seconde apportera des éléments juridiques, économiques, financiers, etc. L'opération doit durer un an. Elle s'inscrit dans le contexte d'une future mise en place de l'annuaire électronique.

Les deux partenaires souhaitent que les élus de la région prennent rapidement une attitude positive à cet égard. Le quotidien régional envisage, de son côté, d'entreprendre dans le même temps la création de boutiques télématiques à l'intention du plus large public dans ses bureaux de Tours et d'Orléans.

P. M.

● *Le Quotidien de Paris* et *les Nouvelles littéraires* viennent de déménager. Ils sont désormais regroupés avec le troisième titre du groupe Tesson, *le Quotidien du médecin*, au 2, rue Ancelle, à Neuilly (Hauts-de-Seine). Les lecteurs peuvent appeler *le Quotidien de Paris* à son nouveau numéro de téléphone : 747-12-32.

Jeudi 23 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Téléfilm : Ultimatum.
Réal. G. Farrel, avec M. Bozzuffi, P. Massimi, L. Velle, Ch. Nobel (2e partie).
Un téléfilm d'espionnage tiré du roman de P. Bonnecarrère, tourné en quarante-six jours en Italie, Grèce, Suisse et à New-York, mais malgré cette diversité de paysages et l'originalité du scénario on s'ennuie un peu.

21 h 50 Documentaire : Dimanche, dimanches.
Réal. : J. Meny.
La journée dominicale considérée comme la plus ennuyeuse. Romanciers, comédiens, ainsi qu'un psychanalyste et un prêtre posent le douloureux problème du temps libre.

22 h 45 Documentaire : Le monde tribal.
Le royaume de bronze.
De D. Attenborough, réalisation : D. Collinson.

23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 L'histoire en question.
D'Alain Decaux. « Douze balles pour Laval ».
Le destin de Pierre Laval, président du conseil du 17 août 1944, date à laquelle il quitte l'hôtel Matignon pour l'Allemagne, jusqu'au 15 octobre 1945, date de son exécution à Fresnes. Avec la participation de l'écrivain Claude Levy, Me Jaffre, avocat de Laval, et J. Boudot, son ancien chauffeur.

21 h 50 Magazine : Les enfants du rock.
De A. Burosse et M. Merino, réalisation M. Ledoux.
Spécial Neil Young.

23 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Cinéma : Les Enchaînés (hommage à I. Bergman).
Film américain d'A. Hitchcock (1946), avec C. Grant, I. Bergman, C. Rains, L. Calhern, Mme Konstantin, R. Schunzel (N. Rediffusion).
La fille déchue d'un espion nazi, condamné à Miami, accepte de travailler pour les services secrets américains. Elle s'infiltre dans un réseau reconstitué au Brésil en devenant la femme d'un ami de son père. Un malentendu amoureux pèse sur ses relations avec l'agent américain qui l'utilise et la méprise. Ce film d'espionnage mis en scène avec une virtuosité stupéfiante et jamais gratuite est aussi une magnifique histoire de rédemption par l'amour. Le suspense angoissant prend une signification morale. Ingrid Bergman, alors interprète de prédilection du cinéaste, se montre sublime.

22 h 25 Journal.

23 h 30 Prélude à la nuit.
Sonate pour piano en la majeur de Beethoven, par R. Casadesus.

FRANCE-CULTURE

19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine.
20 h, Voyages chez les morts : Thèmes et variations d'E. Ionesco, avec P. Mazzotti, H. Virlojeux, R. Carel, M. Meriko.
22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 5, Concert (en direct du 31e concours international de Munich) : concert de musique de chambre avec les lauréats.
23 h La nuit sur France-Musique : Studio de recherche radiophonique ; 0 h 5 : Nocturnes, œuvres de Mozart, Debussy, Strauss, Schubert.

Vendredi 24 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 10 Juge Box.
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 55 Émissions régionales.
18 h C'est à vous.
18 h 25 Le village dans les nuages.
18 h 50 Histoire d'en rire.
19 h 05 A la une.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 45 S'il vous plaît.
20 h Journal.

20 h 35 Variétés : Le grand casino.
Réalisation : B. Lion.
Avec Vivian Red, Jean-Pierre Cassel, Sacha Distel, Plastic Bertrand, les Étoiles, Rose-Marie et René Simard.

21 h 30 Série : L'Esprit de famille.
Réalisation : R. Bernard, avec M. Biraud, M. Lejeune, C. Duprey...
Un père médecin, une mère-poule et quatre filles turbulentes font l'ambiance chaleureuse parfois un brin mielleux de cette saga bien de chez nous.

22 h 30 Histoires naturelles : La chasse au chevreuil.
Magazine d'I. Barère, E. Lalou et J.-P. Fleury.
La chasse du chevreuil en Alsace, une chasse écologique où on n'abat que les animaux malades pour conserver un cheptel d'animaux en bonne santé.

23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h Journal.
12 h 10 Jeu : l'Académie des neuf.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Émissions régionales.
13 h 30 Série : La vie des autres.
14 h Aujourd'hui la vie.
15 h Série : la légende de James Adams et de l'ours Benjamin.

15 h 45 Reprise : L'Histoire en question.
Douze balles pour Laval (diffusée le 23 à 23 h 35).

17 h 05 Itinéraires.
Thaïlande, quinze après.
La construction d'une route, l'électrification dans un petit village de Thaïlande. Un film réalisé par une équipe de reporters japonais.

17 h 45 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 45 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.

20 h 35 Série : Papa poule en vacances.
Réalisation : R. Kahane. Avec S. Rebbot, C. Hugnin, G. Ville.
Révolution dans le quartier : un promoteur s'apprête à raser les anciennes constructions. La famille Chalette prend les choses en main. Un feuilleton familial.

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Information et désinformation : le Montage, *de V. Volkoff ;* Un cannibale très convenable, *d'O. Todd ;* le Cheval chauve, *de P. Joffroy ;* Un journal, une aventure, *de C. Gombault ;* le Mercenaire, *de G. Toulouse.*

22 h 55 Journal.

23 h 05 Ciné-club : le Salon de musique.
Film indien de S. Ray (1958), avec C. Biswa, P. Devi, P. Sengupa, T. Lahari, K. Sarkar, C. Pada Basu (v.o. sous-titrée, N. Rediffusion).
Sur la terrasse de son palais délabré, un vieux raja revoit le temps où il donnait de grandes fêtes dans son salon de musique. Il s'est ruiné pendant que son voisin, un usurier, s'est enrichi. Conflit de classes et de valeurs culturelles. Un des meilleurs films de Satyajit Ray, sur le déclin d'un monde aristocratique, de l'art et de la tradition musicale appartenant à ce monde. C'est beau, émouvant.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.

18 h 55 Tribune libre.
La Fédération de l'éducation nationale.

19 h 10 Journal.
19 h 20 Émissions régionales.
20 h Les jeux de 20 heures.

20 h 30 D'accord, pas d'accord.
Blocage des prix : le problème des poissons.

20 h 35 Le nouveau vendredi.
La moto : le grand retour. Réalisation : J. Barinet.
Le phénomène de la moto : des vedettes comme Agostini ou Chemarin au simple motocycliste, en passant par les problèmes de sécurité et d'assurances.

21 h 30 Contes et légendes : Les muscades de la Guerliche.
Adaptation et mise en scène par le Théâtre du Prato de Lille. Réalisation : B. Claeys. Avec G. Defacque, L. Dupas, G. Duban.
Il y a longtemps, entre Douai et Cambrai, vivait « la Guerliche » : un garnement : les sept comédiens du Théâtre du Prato jouent les Contes d'un buveur de bière, *écrit par Charles Deulin en 1868.*

22 h 30 Journal.

23 h Prélude à la nuit.
Six épigraphes antiques de Debussy, par l'Ensemble instrumental de Grenoble.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Clé pour comprendre la météorologie : Actualités de l'Histoire ; Les collectionneurs.
8 h, Les chemins de la connaissance : W. Fliess et la naissance de la psychanalyse ; 8 h 32, Voyages aux pays barbares ou les sentiers d'Hérodote ; 8 h 50, Échec au hasard.
9 h 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h 45, Le texte et la marge.
11 h 2, Musiques actuelles Nice-Côte d'Azur.
12 h 5, Nous tous chacun.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, Musique extra-européenne.
14 h, Sons.
14 h 5, Un livre, des voix : R. Ludlum, « la Mosaïque Parsifal ».
14 h 45, Les après-midi de France-Culture : les inconnus de l'histoire, « Isabelle de Jérusalem ».
16 h, Pouvoirs de la musique : Musique de l'Inde du Nord ; Edition musicale ; Petite histoire d'une contrebasse ; Actualité J. Cage à Paris.
18 h 30, La vie entre les lignes : Lucien Bodard, « la Duchesse ».
19 h, Actualités-magazine.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : La planétologie actuelle.
20 h, La femme sans ombre, par G. Grenier.
21 h 30, Blak and blue : Table ronde des journalistes de jazz.
22 h 30, Nuits magnétiques : Vivé en un pays : les enfants de Babylone.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : œuvres de Byrd, Haendel, Beethoven, Morley, Mendelssohn, Mozart, Wagner, Dukas.
8 h 7, Quotidien-Musique.
9 h 5, D'une oreille à l'autre : œuvres de Beethoven, Lassus, Hindemith, Cimarosa, Boccherini.
12 h, Equivalences : œuvres de Satie, Fauré, Satie, Messiaen.
13 h 35, Jazz s'il vous plaît.
13 h, Jeunes solistes (en direct du studio 119) : œuvres de Mozart, Webern, Bartok.
14 h 4, Musiciens à l'œuvre : œuvres de Monteverdi, Purcell, d'India, Barraqué, Chausson, Puccini, Berlioz, Clementi, Dowland.
17 h 2, L'histoire de la musique.
18 h 30, Studio-Concert (donné le 26 février 1982 au studio 106) : Chansons et danses des trouvères et jongleurs au temps de Saint-Louis et d'Alfonso X, « El Sabio ».
19 h 38, Jazz « Le clavier bien rythmé ».
20 h, Concert (en direct du 31e Concours international de Munich) : concert symphonique avec les lauréats de l'Orchestre symphonique de la radio bavaroise. Dir. H. Wallberg.
23 h, La nuit sur France-Musique : Ecrans ; 0 h 5, Musiques traditionnelles.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 23 SEPTEMBRE

— *MM. Roland Nungesser*, député R.P.R. du Val-de-Marne et président de « Carrefour du gaullisme », et *Guy de Kergommeaux*, secrétaire général, sont reçus à l'émission « Tribune libre » sur FR 3 à 18 h 55.

Le Monde

LIVRES

Le Canada inattendu d'Anne Hébert

Les trois romans canadiens de cette rentrée (on ne comptera pas dans le nombre le Lapin de lune, *d'Alain Gerber, qui se situe dans un Canada de fantaisie) sont intéressants à des titres divers ; et en premier lieu parce qu'ils présentent trois Canada bien différents.*

ON peut le dire aujourd'hui : après *Kamouraska* (1970), Anne Hébert nous avait un peu déçus. S'était-elle assoupie dans une sorte de magistère du Québec à l'usage des Français comme Antonine Maillet dans le magistère de l'Acadie ?

Heureusement, *les Fous de Bassan* marquent le retour d'une grande romancière, avec des acteurs inattendus du Canada d'hier : ces Anglais loyalistes, qui, dans les années 1780, préférèrent s'exiler au Québec de la côte plutôt que de devenir citoyens des Etats-Unis rebelles à leur roi.

Leurs lointains descendants, les « fous de Bassan » de Griffin Creek, sont dans cet été de 1936 un petit clan protestant, terrien et pauvre, travaillé par les mêmes fièvres chaudes que leurs voisins catholiques. Ces fièvres mèneront à un drame : la disparition, le 31 août, des deux cousines Atkins, Olivia, dix-sept ans, et Nora, quinze ans, trop belles et trop « allumeuses », Nora surtout, pour ne pas pousser au péché et au crime l'un des mâles du village. Mais lequel ? Le pasteur Jones, dont l'épouse Irène se pendra discrètement dans cet été 1936 ? *L'idiot du village*, Perceval, colosse de seize ans ? L'étranger Stevens, revenu pour l'été au village natal après une longue errance aux States ? Stevens avouera, mais sera acquitté en 1937, ces aveux lui ayant été « extorqués » par la police. Mais a-t-il vraiment assassiné les cousines ?



Ghetto dans un ghetto, isolée au bord d'un Atlantique rugueux, coupée des grandes communautés anglo-protestantes des Etats-Unis et du Canada anglais de l'Ouest, sans rapports avec les Québécois franco-catholiques, la petite tribu des « fous de Bassan », ces oiseaux criards et désespérés, s'étiole, repliés sur elle-même et sur ses tourments. La beauté des cousines et le retour de Stevens provoqueront le drame.

Ce roman noir est construit en quatre volets : un journal du pasteur Jones, des lettres de Stevens à un ami américain, un « livre de vacances » de Nora Atkins et, de nouveau, une longue lettre de Stevens ; fugitivement, des notes prises par Olivia et les bredouillements de Perceval.

Construit et écrit de main de maître. Seul reproche que l'on pourrait faire à ce très beau livre : sa quasi-perfection technique (en particulier celle du journal de Nora, beaucoup trop littéraire et « sophistiqué » pour pouvoir être celui d'une enfant de quinze ans dans un village perdu) nous empêche, par moments, d'y adhérer pleinement. Mais quel beau travail !

Le folklore d'Antonine Maillet

Ni les thèmes, ni les personnages, ni le « dire » d'Antonine Maillet ne sont plus des révélations pour le public français depuis *Mariaagélas* (1975), *les Cordes de bois* (1977) et *Pélagie-la-Charrette* (1979). Voici, avec *la Gribouille* (qui est en fait une Pélagie, arrière-petite-fille de celle du Goncourt 1979), un quatrième épisode (on n'ose écrire « mouture ») de la saga des Acadiens du Nouveau-Brunswick.

Nous sommes cette fois en 1880, l'année qui vit à Memramcook les Acadiens de la côte, de la Nouvelle-Ecosse, de l'île du Prince-Edouard, du Cap-Breton et de l'intérieur, se retrouver pour la première fois en « conférence nationale » et se reconnaître comme membres dispersés d'une même nation.

Sur ce fond historique, un héritage chimérique, un mariage contrarié, et le petit peuple acadien, toujours facétieux et raconteur, courageux et tenace, et toujours aussi attachant, même si ce folklore un peu « niaiseux » ne surprend plus. C'est la rançon du succès. On espère qu'Antonine Maillet saura s'en dégager bientôt.

Le Peau-Rouge de Robert Lalonde

De Robert Lalonde, *le Dernier Eté des Indiens* nous ramène au Québec avec l'aventure, dans l'été 1959, d'un adolescent promis au séminaire, Michel, et d'un jeune Indien, Kanak. Aventure homosexuelle, certes, mais surtout initiation à quelque chose d'autre que la mesquine existence d'un village québécois catholique : les jeux d'un sauvage libre de son corps, aussi à l'aise en lui que dans l'eau glacée des torrents, dans la forêt, dans la tribu. Dans ce conflit entre le premier Kébek, celui des occupants immémoriaux, les Peaux-Rouges (que les colonisateurs français n'ont jamais nommés autrement *que* « les sauvages »), et le second, celui des prêtres et de la terre cultivée, les chances ne sont pas égales. La jeunesse, l'amour, la nature et la liberté ne font pas le poids face à l'ordre des choses.

Michel partira donc pour le séminaire au terme de cet été unique, le jour même où meurt le premier ministre Duplessis, l'homme de « la grande noirceur », et où se lève pour le Québec l'aube de la Révolution tranquille.

Robert Lalonde écrit bien, très bien, avec force et simplicité, en phrases vives et courtes, parfois hachées un peu sèchement (Ah ! le style coups-de-points !), avec une émotion contenue et sans complaisance. C'est son second roman, et le premier pour l'édition française. A trente-cinq ans, on est en droit d'attendre de lui la confirmation de ce talent.

JACQUES CELLARD.

★ LES FOUS DE BASSAN, d'Anne Hébert. Le Seuil. 249 p., 59 F.

★ LA GRIBOUILLE, d'Antonine Maillet. Grasset. 275 p., 65 F.

★ LE DERNIER ETE DES INDIENS, de Robert Lalonde. Le Seuil. 158 p., 42 F.

Jean-François Josselin ou le refus de l'identité

● ***Une écriture et une ironie.***

DE petit livre en petit livre — ils ont entre 150 et 200 pages, — l'univers singulier de Jean-François Josselin se définit. Le voici, à quarante-trois ans, avec *l'Enfer et Cie*, nanti d'une obsession, d'une écriture et d'une ironie qu'on entrevoyait déjà en 1976 dans *Quand j'étais star*, puis, en 1979, dans *Quelques jours avec moi*. Le plus ancien de ces romans séparait le narrateur de ses rêves au moyen d'un gigantesque écran de cinéma intérieur : il s'hollywoodisait, comme d'autres disparaissent dans un miroir. Le narrateur de *Quelques jours avec moi* était plus pervers : il se dissolvait en amours indignes, orgies vaseuses, fuites hors de lui-même ; ce moi-là n'était à l'abri de l'angoisse que devant l'absence, précisément, de tout moi.

L'Enfer et Cie peut passer pour le troisième volet du même état d'esprit. Le narrateur — un *je* qui n'est pas que de commodité et rejoint le *je* fallacieux des *romans* précédents — ne se supportant pas, se noie dans le whisky, et comme le whisky ne saurait constituer un antidote à sa peur chronique de la vie, il l'accompagne de divagations bientôt déformantes : le réel, la raison, la mémoire et jusqu'à sa spécificité sexuelle y passent. Mais ce drame, bien entendu, est tissé de péripéties on ne peut plus amusantes, irrésistibles même. Car Jean-François Josselin n'est pas, contrairement aux apparences, un écrivain vériste : il s'abreuve de moqueries et de pirouettes.

Le narrateur est donc un bon jeune homme qui vient au bar du coin avec une régularité louable. Le whisky ne pouvant se déguster en solitaire, il échange quelques propos avec Sganarelle, mettons Martial, qui débite des histoires qu'il attribue à telle ou telle de ses tantes, dont le prénom commence toujours par un Z. Le jeune homme a sa Chimène : une femme appétissante et cynique qui boit comme un trou, Mme Foy. On raconte n'importe quoi, jusqu'au jour où on se raconte, quitte d'ailleurs à se réinventer un peu. Pour Mme Foy, les choses semblent assez *évidentes* : elle fut hôtesse de l'air, et elle est séparée d'un homme qui l'aima, *commandant* de bord sur un avion.

Pour le jeune homme, la vérité est plus flottante, si tant est qu'elle existe derrière ses affabulations. Sa femme, ou sa compagne, ou sa fée, Cécile, est fort malade ; plus il boit, plus son état empire, jusqu'au jour — jusqu'au verre — où elle passe de vie à trépas. Mme Foy, entre deux gorgées, a le temps de compatir, de sympathiser, de se rendre indispensable. Ils n'iront pas jusqu'à se consoler : leur solitude, ils la vivront chacun de son côté. Le narrateur voit des revenants : Cécile a beau se trouver au royaume des ombres, elles réapparaît. Remords comme chez Shakespeare ou comme chez Freud. L'ayant perdue, le jeune homme croit la reconnaître sous plusieurs formes.

Un jour, Mme Foy disparaît : son volage commandant de bord a peut-être besoin d'elle comme copilote. Le jeune homme, plus Mme de Sévigné qu'on ne pense, lui envoie des lettres explicatives, mais pudiques, par les soins de Martial. Il lui confirme ses affres, et que Cécile joue à Fantomas avec lui. Il la retrouve : ce n'est qu'une illusion. Il l'oublie : ce n'est qu'un désir qui demeurera inexaucé.

Au travers de tant d'aveux, le jeune homme finit par voir clair, du moins le temps de quelques boissons : Cécile n'a jamais existé. Toute solution étant mensongère, il en trouve une, très géniale : c'est lui qui se transforme lentement en Cécile. Ainsi le transfert de la personnalité est-il irréversible. Devenu Cécile, le jeune homme implore une dernière fois Mme Foy de renouer avec lui — ou elle. Mme Foy, que son commandant de bord a quittée définitivement, dans une grande résolution virile, accepte d'entretenir avec son ami-amie des relations enfin peu innocentes. Il suffisait, dans son esprit, ou dans ses spiritueux, de changer de sexe.

Alerte, pétillant, plein de malice et de taquineries, ce livre finit par déranger. Il s'insinue alors dans la sensibilité du lecteur et ne le lâche plus. Posséder un domaine à soi, qui a l'air de se rouler en boule pour disparaître sous des dehors badins, n'est pas un phénomène fréquent : on a plaisir à visiter cet enfer-là.

ALAIN BOSQUET.

★ L'ENFER ET CIE, de Jean-François Josselin. Grasset. 193 p., 49 F.

Christian Combaz et les égarements de Constance

● ***Le diable au corps et la messe dominicale.***

« *RIEN ne dérange davantage une vie que l'amour.* » Cette phrase de Mauriac, placée en exergue de *Constance D*, le troisième roman de Christian Combaz, est suivie d'un implacable démenti. Voyez l'héroïne. Pas une mèche en désordre, pas une rougeur, pas un frémissement. Les passions glissent sur elle comme l'eau sur les plumes d'un canard. Son secret ? Elle sait concilier les élans du cœur et le respect des apparences, le diable au corps et la messe dominicale. Et chacun y trouve son compte, car, quoi qu'on dise, là où il n'y a pas de gêne, il n'y a pas de plaisir non plus.

Au début, c'est l'ambition qui mène la danse. Débarquant de son Algérie natale, Constance entend s'imposer à la société parisienne. Il convient d'abord de se débarrasser de *son* nom, Domeneghini, qui sonne mal dans les salons. Pour une aussi jolie fille, quoi de plus facile ? En un clin d'œil (façon de parler, c'est à peine si Constance daigne sourire), elle subjugue Etienne de Luys, petit-fils de duc, auditeur à la Cour des comptes et jeune loup gaulliste promis à un brillant avenir. La voici dotée d'un titre, prête à grimper jusqu'au sommet de l'échelle sociale.

GABRIELLE ROLIN.

(Lire la suite en page 19.)

le feuilleton

« FANTOME D'UNE PUCE », de M. Braudeau
« LE PERMISSIONNAIRE », d'A. Astruc

J'ai marché

PARMI les dizaines de romans de « rentrée » feuilletés ou lus, ces deux-ci ont en commun, c'est même la seule raison que j'ai de les associer, non pas de dominer certainement les autres, à nombre desquels ils sont sans doute inférieurs au regard des critères courants, mais de m'avoir empaumé jusqu'au mot « fin » sans que je songe à me demander pourquoi, d'avoir gagné d'un coup cette bizarre bataille de séduction qui apparente l'effet produit par un *livre au goût qu'on a d'emblée pour certains êtres, ce goût* brusque, irraisonné, injuste et suave comme un coup de foudre.

LE narrateur de *Fantôme d'une puce*, Alex, a le charme des rêveurs-nés qui ont le don de faire un usage touchant de leurs peines. Son chagrin est d'amour. Pauline l'a quitté. La vie n'a plus de sens pour lui. Tout le roman est né de cette rupture, mais il n'en parle presque pas. *Au lieu d'évoquer le bonheur passé, de chercher à s'expliquer* sa destruction soudaine et de hurler « reviens ! », Alex campe aux lisières de l'irréalité où l'a jeté le départ de Pauline, aussi incroyable qu'un escamotage, pfuitt !, de magicien.

Précisément, son errance de journaliste intermittent et de voyant au noir le mène, lui et son ami Virgile, du côté du Cirque d'hiver. Bientôt, l'écuyère Elza saute dans son lit. *Avec elle, manque l'échange inégalable d'avant*, né d'un incessant et cocasse babil. Mais c'est à peine dit. Le vide

par Bertrand Poirot-Delpech

de Pauline *est suggéré par le silence sur elle. Il l'est aussi* par les faits divers inexpliqués, chers à l'ami Virgile, et par les coulisses où l'introduit Elza, *monde d'illusions, de risques*, de puces qui s'envolent, de lapins bleus qui s'enfuient des chapeaux, de chiens perdus reconvertis en chiens savants, de femmes coupées en *morceaux* et qui se recollent, on les applaudit bien fort !

COMMENT disparaître soi-même ? Pour retrouver le fantôme de Pauline, Alex aimerait prendre du flou comme font les photos, s'estomper entre deux pages de journal, dans le no man's land gris des images publiques. Irait-il jusqu'à jouer à la roulette russe en piste, comme le prestidigitateur Fox, qui s'escamote lui-même ? En attendant, il le remplace et découpe chaque soir Elza en rondelles... sans *connaître le secret du truquage*.

La deuxième fille qu'il découvre, cachée dans la malle, se révèle être muette. Car il y a toujours quelque chose qui manque ou qui s'évapore, comme Pauline, dans cet univers de cauchemar : Elza part retrouver son père, la femme à barbe meurt, l'épouse de Virgile aussi, Alex rêve qu'un tigre l'avale tout rond... Et pendant ce temps, sur les falaises de *Lima (Pérou), là où s'étagent des taudis multicolores, on dit* que se visite une quintessence momifiée de l'Absence, un cercueil de la « non-personne » !

La fuite de Pauline a fait tomber, entre Alex et le monde, un écran qui ressemble au couteau de lumière de Fox le magicien fou, aux glaces biseautées de la malle sanglante, au noir que survolent les trapézistes, au cercle de lumière *enfumée où bondissent chiens à rubans, cascadeurs à* paillettes et singes au bord de penser...

Encore une fois, la métaphore qui lie cirque et absence n'est jamais donnée pour telle. C'est au lecteur qu'échoit le bonheur de sentir la détresse amoureuse d'Alex et la fausseté dont toute chose se nimbe à ses yeux, derrière cette plongée rêveuse dans l'univers de la balle où, suprêmes *symboles du manque, les fantômes de puces continuent de* démanger, longtemps après avoir disparu.

Si Pauline lit ce *cri* d'amour, pur, ravi et terrifié comme un regard d'enfant au cirque, et si elle ne revient pas dare-dare, c'est qu'elle ne méritait pas son poète d'Alex. Et si lecteurs et jurés ne se jettent pas au cou de Braudeau, c'est qu'ils ne valent pas mieux que Pauline !

LE charme qu'exerce *le Permissionnaire* n'est pas aussi *évident*, ni aussi original que celui de *Fantôme d'une puce*. Il agit en partie par les réminiscences et par l'agacement qu'il suscite, par le culot que l'auteur met à suivre, broullionnement, son caprice.

Léopold n'a pas la grâce démunie d'Alex, et il n'est pas abandonné. C'est lui qui quitte. Pis : il hésite, hautain, entre les amours qui s'offrent. Il s'en croit passablement. Il s'imagine un haut destin d'homme d'esprit.

(Lire la suite en page 19.)



la vie littéraire

La librairie « Village Voice »

L'écrivain britannique Julian Gloag vient à Paris pour la sortie, chez Gallimard, de la traduction française de son roman *Sleeping Dogs Lie* (N'éveillez pas le chat qui dort). Le 29 septembre, il dédicacera ses œuvres — dont son dernier roman non traduit *Lost and Found* — dans une librairie-café du quartier Latin spécialisée dans les nouveautés anglo-américaines, le Village Voice.

Ouverte cet été, la librairie propose un choix de littératures contemporaines de langue anglaise avec, comme spécialité, l'actualité américaine (« current issues »). Que l'on s'intéresse à la politique étrangère des Etats-Unis, aux courants qui traversent aujourd'hui la société américaine (« moral majority », « reaganomics », etc.) ou aux derniers événements culturels, de New-York à San-Francisco, le Village Voice offre une gamme de titres rares à Paris (en anglais ou en français). La librairie va bientôt proposer des traductions anglaises d'ouvrages japonais méconnus en France.

Cette librairie-café, qui sert à boire et à manger (cuisine américaine), dispose d'un hall d'exposition-salle de lecture où l'on peut consulter des périodiques et feuilleter des livres d'art. Dès cet automne auront lieu des soirées de lecture avec la participation de poètes américains. Des expositions d'œuvres d'art seront organisées en liaison avec l'actualité littéraire. Prochainement : une exposition de photos indochinoises à l'occasion d'une actualité sur le syndrome vietnamien dans la littérature américaine.

★ Village Voice, 6, rue Princesse, 75006 Paris. Tél. : 633-36-47. Tous les jours de 10 heures à 22 heures, sauf dimanche.

Bernanos et les « scrupules exagérés » de Maritain.

Au moins par son titre à la sifflante allitération, le premier roman de Bernanos est des plus connus. Il reste à découvrir. Car le voici « conforme ». *Sous le soleil de Satan* a, en effet, subi des amputations dont William Bush, son commentateur, montre bien qu'elles faussent en partie la pensée bernanosienne sur *« la permission du mal »* et *« la séduction du désespoir »*. Cette *« terrible tentation de croire que le mal est plus fort que Dieu »*, si Bernanos y échappe, nombre de ses personnages s'y égarent en des combats qui sont les grands moments de l'œuvre — et d'une actualité dont témoigne le judicieux ouvrage de Gérard Leclerc, qui contient de remarquables pages sur la grâce et prouve que l'auteur des *Grands Cimetières* écrivait il y a un demi-siècle pour les enfants d'aujourd'hui.

Quelle main avait opéré cette « censure » théologique ? William Bush nous guide. Ce ne fut pas Vallery-Radot, qui partage *« la pensée de Bernanos sur le mal »* ; ce ne fut pas Stanislas Fumet, qui accueille le roman dans sa collection du « Roseau d'Or » et se limite à des corrections formelles ; reste le troisième lecteur du manuscrit, Jacques Maritain, qu'effraie une telle approche de l'expérience du mal, d'autant plus que l'incarne un prêtre.

La correspondance alors échangée entre Jacques Maritain et Bernanos dit assez que leur *« pensée respective sur l'homme et le mal »* était incompatible. Le rigoureux théologien n'accepta pas que le personnage d'un écrivain marqué de catholicisme s'écrie : *« Nous sommes vaincus... et Dieu avec nous ! »*, même si par ce cri Bernanos se fait moins le romancier du désespoir que l'analyste hallucinant (pas halluciné !) de la puissance du mal. Las des discussions, l'écrivain débutant donnera « carte blanche » à son censeur. Plus tard, parlant du personnage de Mouchette, il dira qu'il *« est une telle offense à la sécurité des sots que de pieux critiques, en grand nombre, m'ont prié de le supprimer... »*. Dieu merci, Mouchette est toujours là, sous son Soleil. Avec cinquante-sept ans de retard, il brille enfin de l'éclat qu'a voulu le romancier le plus acharné à démasquer Satan. — PIERRE-ROBERT LECLERCQ.

★ *Sous le soleil de Satan*, de Georges Bernanos, première édition conforme au manuscrit original révélé par R. Guise et P. Gille et comportant de nombreux passages retranchés des éditions. Texte établi et annoté. Avant-propos de W. Bush. Plon, 350 pages, 90 F. W. Bush vient de publier aussi une étude sur un roman de Bernanos, *Genèse et structures d'un mauvais rêve* (Lettres modernes, 112 p., 66 F).

★ *Avec Bernanos*, de Gérard Leclerc, J.-E. Hallier - Albin Michel, 182 pages, 65 F.

Un grand « éditeur » Jacques Petit

Survenue le 12 juillet 1982, brièvement annoncée dans le Monde *du 15 juillet, la mort de Jacques Petit, professeur à l'université de France-Comté, est passée inaperçue. Hubert Juin dit ici ce que lui doivent quelques-uns de nos plus grands écrivains du XIXe et du XXe siècle.*

La mort de Jacques Petit laisse un grand vide dans le monde des éditeurs. J'entends, ici, par « éditeurs », ceux qui établissent, annotent et préfacent le plus exactement et complètement possible les textes des autres. C'est ainsi que nous devons aux efforts et aux recherches de Jacques Petit la mise en lumière sans doute définitive de quelques écrivains dont l'inquiétude (ou la certitude) religieuse est le point commun.

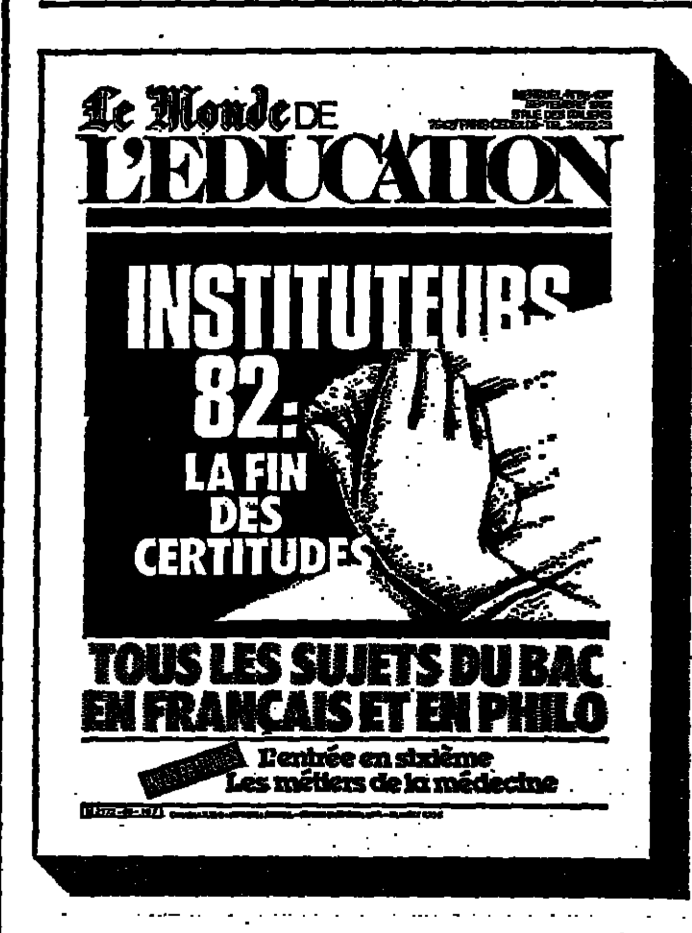
Le premier de ces écrivains est assurément Jules Barbey d'Aurevilly auquel Jacques Petit consacra en 1963 une thèse qui fit aussitôt autorité : *Barbey d'Aurevilly, critique* (Annales littéraires de l'université de Besançon). A travers les textes théoriques de Barbey d'Aurevilly, c'était en fait tout le visage de l'étrange écrivain qui était dévoilé. Ce travail conduisit tout naturellement Jacques Petit à réunir, établir et commenter l'*Œuvre romanesque* de celui que Léon Bloy avait nommé « le connétable des lettres », en deux volumes dans la Bibliothèque de la *Pléiade*. En marge de ce rassemblement, Jacques Petit, qui fut un animateur des Annales littéraires de l'université de Besançon, publia et fit publier des textes de Barbey d'Aurevilly jusqu'alors non repris en volumes. Sur cette lancée, et infatigable, il fonda et dirigea la série « Barbey d'Aurevilly » dans *la Revue des lettres modernes*, aux éditions Minard.

Il passa très logiquement de Barbey d'Aurevilly à Léon Bloy. Nous lui devons, en collaboration avec Joseph Bollery, l'établissement des 15 volumes des *Œuvres complètes* de Léon Bloy au Mercure de France, ainsi qu'un précieux essai de synthèse : *Léon Bloy*, aux éditions Desclée de Brouwer.

Les lecteurs et admirateurs de Paul Claudel lui doivent aussi beaucoup. Jacques Petit, en effet, est responsable (avec Charles Galpérine) du volume des *Œuvres en prose* de Claudel dans la Bibliothèque de la Pléiade. Dans cette même collection, il établit les deux volumes du *Théâtre* (avec Jacques Madaule) et les deux tomes du *Journal* (en collaboration avec François Varillon). En outre, il a consacré trois ouvrages à Claudel et a assuré (toujours dans la Pléiade) le rassemblement commenté de l'*Œuvre poétique*.

Le dernier auteur auquel il ait consacré son attention (qui était ensemble chaleureuse et minutieuse) fut Julien Green. Il lui consacra deux études (Desclée de Brouwer). Et, alors que la maladie le tenait déjà, il parvint à terminer les cinq volumes des *Œuvres complètes* de Julien Green, tels qu'on les trouve aujourd'hui dans la Bibliothèque de la Pléiade. Il y avait dans les recherches de Jacques Petit, outre une science et une précision certaines, une cohérence évidente. Tout allait dans la même ligne, s'inscrivait dans un même cadre, si bien que l'ouvrage de ce commentateur exact finit par dessiner son propre visage à lui avec ses certitudes et ses incertitudes propres.

En fait, sous l'élaboration critique, un homme exprimait sa spiritualité. On en verra une preuve, je crois, dans le livre qu'il publia en 1972 chez Calmann-Lévy : *Bernanos, Bloy, Claudel, Péguy. Quatre écrivains catholiques face à Israël*. HUBERT JUIN.



vient de paraître

Romans

PASCAL SEVRAN : *Un garçon de France*. — A la fin des années 50, Laurent d'Entraigue, jeune homme trop insolent pour ne pas être sensible, « monte » à Paris, à la recherche de sa mère qu'il ne connaît pas. Par l'auteur du *Passé supplémentaire*, prix Roger Nimier 1979. (Olivier Orban, 186 p., 58 F.)

ERIC DESCHODT : *la Gloire au Liban*. — Deux amis, en quête de gloire et d'amour, s'en vont se battre chez les chrétiens de Beyrouth. Ils y trouvent aussi ce qu'ils ne cherchaient pas. (J.-C. Lattès, 247, 65 F)

BORIS SCHREIBER : *l'Organeau*. — Fernand Hilaire, vieil homme à la retraite, est subjugué par la pasionaria d'une bande de jeunes gens. Il ajoute ses chimères aux rêves d'évasion des révoltés. Tout cela conduit à un dénouement tragique. Par l'auteur des *Souterrains du soleil*. (Alésia, 200 p., 57 F.)

Lettres étrangères

HENRY MILLER : *l'Œil qui voyage*. — Cinq nouvelles de Henry Miller sur le thème du voyage. Voyages à travers les trois pays qui l'ont le plus marqué : Etats-Unis, Grèce et France. Traduit de l'américain par Martine Leroy. (Hachette, 166 p., 55 F.)

CHESTER HIMES : *le Manteau de rêve*. — Quinze nouvelles inédites de l'auteur de *la Reine des pommes*, âgé aujourd'hui de soixante-treize ans, qui s'est ainsi défini : *« Ecrire, c'est ma couleur, c'est ma raison d'être. »* Traduit de l'américain par Hélène Devaux-Minié. (Lieu commun, 264 p., 59 F.)

JOYCE CAROL OATES : *Amours profanes*. — Une peinture unique et tendre de l'univers fait de routines, d'espoirs déçus et de rivalités mesquines d'une petite université américaine. Traduit de l'américain par Michel Courtois-Fourcy. (Stock, 344 p., 69 F.)

MIRCEA ELIADE : *les Dix-Neuf Roses*. — Pour s'évader de l'univers orwellien, un passage secret permet de s'évader vers un autre espace-temps. Traduit du roumain par Alain Paruit. (Gallimard, 196 p., 58 F.)

ANDREZEJ KUSNIEWICZ : *le Chemin de Corinthe*. — Deux amis errent à travers l'Europe de l'après-guerre dans une quête grandiose et grotesque vouée à la même femme. Traduit du polonais par H.-A. Clément. (Albin Michel, 416 p., 79 F.)

Recueil

ANTOINE BLONDIN : *Ma vie entre les lignes*. — Un recueil d'une centaine de chroniques publiées sur une période de quarante ans. Souvenirs, portraits d'amis sportifs ou écrivains, critiques littéraires, flâneries. (La Table ronde, 346 p., 79 F.)

Philosophie

JEAN-LUC MARION : *Dieu sans l'être*. — Sur la frontière entre philosophie et théologie, la question est posée d'une pensée de Dieu qui ne soit ni illusoire ni idolâtrique. — (Fayard, « Communio », 288 pages, 69 F.)

Critique littéraire

GERALD ANTOINE : *Vis-à-vis ou le double regard critique*. — Pour une critique fondée sur la reconnaissance de l'essence duelle du phénomène littéraire, rencontre d'un auteur et d'un lecteur. Racine, Stendhal, Baudelaire, Queneau, Apollinaire, Péguy et Claudel sont les sujets de cette étude. (PUF, « Ecriture », 286 pages, 140 F).

Témoignages

LILY MARCOU : *Une enfance stalinienne*. — Pour comprendre la naissance et la force des mythes staliniens, l'auteur se penche sur son enfance dans la Roumanie des années 40 et 50. Par une spécialiste des problèmes du communisme. (PUF, 200 p., 72 F.)

COLLECTIF : *Exilés en France*. — Les souvenirs d'antifascistes allemands émigrés en France couvrant la période 1933-1945. Textes traduits par G. Badia, J.-B. Joly, J. Omnès, J.-M. Palmier, M. Roussel. Introduction de Gilbert Badia. (Maspéro, 334 p., 84 F.)

ANTOINE SYLVERE : *le Légionnaire Flutsch*. — Après *le Cri d'un enfant auvergnat*, la suite des Mémoires de « Toinou ». Fuyant les conséquences d'un détournement de fonds, il s'engage dans la légion en 1905. « *J'ai été*, écrit-il, *légionnaire farouche et rêveur, foulant le bled en supputant une mort glorieuse dans un baroud...* » Préface de Gérard Mordillat. (Plon, 316 p., 65 F.)

Essais

COLETTE PÉTONNET : *Espaces habités*. — Dans cette « ethnologie des banlieues », l'auteur retrace, à partir de faits concrets, la trajectoire de la population des bidonvilles, depuis les baraques de fortune jusqu'aux pavillons et immeubles de relogement. (Galilée, 192 p., 64 F.)

GEORGES NIVAT : *Vers la fin du mythe russe. Essais sur la culture russe de Gogol à nos jours*. — Recueil d'articles écrits entre 1971 et 1981, qui fait le point sur notre perception de la Russie. (L'Age d'Homme, 416 p., 120 F.)

● LES SCIENCES SOCIALES DANS LES ANNEES 80 : DEFIS ET TACHES » est le thème du onzième colloque de l'Association internationale des sociologues de langue française qui se tiendra à la Sorbonne du 27 septembre au 1er octobre. Les débats des séances plénières, consacrées au « défis » de la technique, des changements dans les visions du monde et des sollicitations de la pratique sociale, seront introduits par les conférences inaugurales de Jacques Ellul, Edgar Morin et Pierre Bourdieu. Les « tâches » feront l'objet d'une table ronde à laquelle participeront Georges Balandier (Paris), Fernand Dumont (Québec)...

Pierre-Henri Simon face à Verlaine

VOILA dix ans que Pierre-Henri Simon nous a quittés brutalement. Il devait abandonner à la fin de 1972 le feuilleton du *Monde* que Hubert Beuve-Méry lui avait confié en 1961, à la mort d'Emile Henriot, quand un accident postopératoire l'a ravi, le 20 septembre, à l'affection des siens et de ses amis. Le lendemain, Henri de Montherlant se donnait la mort.

Le souvenir de Pierre-Henri Simon persiste. Non seulement de l'homme qu'ont aimé tous ceux qui l'ont connu, mais de l'écrivain, du critique, du professeur. Un de ses romans, *Histoire d'un bonheur*, a été cette année porté à la télévision. Et voici que de l'université suisse de Fribourg, où il a enseigné, de 1949 à 1963, nous parvient une œuvre posthume, une édition critique de *Sagesse*, de Paul Verlaine.

Pierre-Henri Simon avait consacré un séminaire à ce recueil qu'il tenait pour *« un des sommets du lyrisme poétique au dix-neuvième siècle »*. Il avait donné les parties rédigées de son étude et ses notes à un professeur de Fribourg, M. Ramon Sungranyes de Franch, pour être publiées dans la collection « Seges », qu'il avait fondée dans cette université. La mise au net de son texte, confiée à un professeur de cette faculté, M. Alain Faudemay, a pris plusieurs années. Mais l'ouvrage fait coup double.

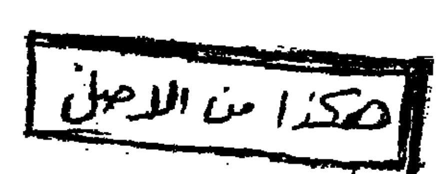
Il apporte un hommage à Pierre-Henri Simon dont Alain Faudemay, dans une substantielle introduction, a scruté l'œuvre et la pensée, qu'il situe dans les parages de Mauriac et de Camus. Et il offre un riche commentaire à deux voix de l'œuvre verlainienne. Car Alain Faudemay a augmenté l'étude de son aîné des acquisitions les plus récentes de la critique sur *Sagesse*. C'est donc une édition qui compte.

Retrouver Pierre-Henri Simon, dix ans après sa mort, dans l'intimité de Verlaine a de quoi surprendre. *« Je colle bien à mon siècle*, avait-il écrit dans son *Ce que je crois*, *sauf pour la poésie. »* De fait, sa conception morale de la littérature semblait l'orienter surtout, et jusque dans sa création romanesque, vers le débat d'idées.

C'est une image de lui, retouchée et comme embellie, que cette œuvre posthume nous présente. Il s'y montre, comme jamais, attentif au chant, aux rythmes, aux images, à l'élaboration poétique d'un texte. Ce témoignage sur une conversion dont il affirme l'authenticité et la qualité l'avait touché au plus sensible de son être, l'ouvrant à l'expression, même obscure, même heurtée, du délire mystique.

Et n'allait-il pas reprendre le beau titre donné par Verlaine à son recueil pour le dernier roman qu'il ait écrit, *la Sagesse du soir* ? Cette notion de « sagesse », conquise de haute lutte sur le mal, le trouble et le désespoir et qui fait sa place à l'idée du bonheur, est bien l'ultime clef de voûte sur laquelle repose son œuvre. JACQUELINE PIATIER.

★ SAGESSE de Paul Verlaine, texte établi, présenté et commenté par Pierre-Henri Simon et Alain Faudemay. Editions universitaires de Fribourg, 367 p.



romans

Les Caraïbes de Jean Métellus

● *Une leçon essentielle.*

JEAN METELLUS, *depuis la* publication de son long poème, *Au pipirite chantant* (1), s'est affirmé comme comme l'un des plus importants écrivains haïtiens d'aujourd'hui. Il ne s'agit aucunement, dans les divers ouvrages *qu'il a publiés*, d'un recours à l'exotisme. Jean Métellus ouvre un débat essentiel qui fait se mesurer l'enracinement et le désir d'un changement radical. Il y a Haïti et les Caraïbes, *mais il y a aussi la* dénonciation d'un état intolérable et le souhait d'une justice à venir.

La Famille Vortex est le deuxième roman de Jean Métellus. Le premier, *Jacmel au crépuscule* (2), faisait vivre la réalité de Haïti, dégageait la vérité d'un peuple hors des légendes touristiques qui généralement l'accompagnent. *La Famille Vortex* ajoute au tableau une dimension nouvelle : l'exil !

Les personnages de ce livre appartiennent à une même famille, originaire du village de Saltrou, village qui se nomme aujourd'hui Belle-Anse. Les frères Vortex ont, d'une certaine manière, réussi : l'un est lieutenant, un autre est prêtre, le troisième est médecin, l'autre encore est professeur. L'action se situe en 1950 et dans les années qui suivent. Au pouvoir, il y a Estimé Dumarsais. S'il est contesté par les partis et les *syndicats progressistes, Estimé* est cependant un démocrate — ce que ne peuvent tolérer les militaires non plus que les alliés des investisseurs américains. Un coup d'Etat suffira à le chasser. Mais ce coup d'Etat va entraîner *les enfants de la famille Vortex* dans un tourbillon, les arracher les uns après les autres à la terre natale, les jeter enfin dans ce drame des temps modernes : l'exil.

Et c'est cette menace de l'exil que Jean Métellus raconte. Et le livre finit sur la pesanteur de l'exil, lorsque quelques-uns des Vortex se retrouveront à Paris, littéralement égarés. Il n'est pas question de maintenir Haïti telle quelle, mais d'inventer Haïti métamorphosée : « *Souvent les gens s'accrochent à leur condition, refusent toute transformation et, au lieu de vivre l'aventure capable de leur apporter un nouvel équilibre ou susceptible de leur révéler Dieu ou l'éternité qui sommeille en eux, s'attachent à se mimer continuellement, à se répéter.* » Dans ce livre où chatoient les couleurs de l'île, c'est une leçon essentielle. L'amertume de l'exil remet à chaque fois, et pour chacun, le monde entier en question. *La Famille Vortex* est l'écrit d'un poète, capable de donner à chacun des nombreux héros une physionomie propre et de l'intégrer dans la touffeur caraïbe, avec ses odeurs et ses lumières.

HUBERT JUIN.

★ LA FAMILLE VORTEX, de Jean Métellus, Gallimard, 275 pages, 84 F.

(1) *Au pipirite chantant*, Les Lettres nouvelles, Maurice Nadeau éditeur.

(2) *Jacmel au crépuscule*, Editions Gallimard.

J'ai marché

(Suite de la page 17.)

Cet égoïsme satisfait n'est pas rare, dans sa génération née avec le siècle. Comme le *Gilles* de Drieu, Léopold traverse en jouisseur las la boucherie de 14, où il s'est engagé par « désœuvrement ». Lors d'une permission, il rencontre deux jeunes femmes : la fille d'un banquier juif, Myriam, et Claire, collée à sa sœur, amoureuse de son beau-frère, et du devoir.

La paix revenue, il épouse Myriam, lui donne une fille, et fonde, avec l'argent du beau-père, une revue politico-littéraire. Il y épanchera, dans l'esprit de l'époque, son mépris de la populace et du Parlement, son goût des régimes forts et des êtres d'exception tels ses amis Drieu, Aragon, Berl.

Au terme d'une virée en torpédo dans le Deauville des année 20, il trompe Myriam avec la fiancée peu farouche d'un ancien compagnon d'armes américain. Mais c'est à Claire, pourtant quittée sans regret apparent, c'est à cette veuve par procuration, confite dans l'éducation de ses neveux, que n'a cessé d'aller sa passion vaguement incestueuse, et qu'il confiera sa fille, quand éclatera sous ses yeux d'hédoniste distrait un drame de la jalousie aussi surprenant que prévisible...

LÉOPOLD, on le voit, ne porte pas d'instinct à la sympathie. Il se montre imbu de soi et soucieux de soi seul. Il trahit un dégoût d'adolescent prolongé envers la femme, notamment quand elle est enceinte. En politique, ses dédains n'évitent pas des amalgames aux relents racistes : ne voit-il pas les « politiciens » profiler « leur nez busqué » ?

L'homme ne se laisse pas impressionner par les contradictions, dans lesquelles il voit sans doute des privilèges réservés aux êtres supérieurs dans son genre. Il ne cesse de s'analyser tout en proclamant que parler de lui l'écœure. Tantôt il jure, c'est un de ses thèmes favoris, que tout lui est arrivé par hasard, riche mariage compris (pp. 110, 229) ; tantôt, il profère avec le même aplomb, et plus de vraisemblance, qu'il n'y a pas de hasard, que celui-ci n'est que *« l'autre face d'une nécessité cachée »* (p. 137).

Aux prétentions du personnage s'ajoute la boursouflure de son propos. Tout à la joie de se raconter, le narrateur y met une emphase souvent comique, parfois crispante, où se reconnaît le style de l'auteur, déjà typé dans *Ciel de cendres* ou *Quand la chouette s'envole*. Visiblement nourri des plus grands écrivains, Astruc semble attiré par leurs excès, et multiplie les cascades de relatives en transe, les adjectifs flamboyants, les observations riches de sons plus que de sens. On dirait un pastiche de Rostand, de Proust et de Malraux, passé au gueuloir par quelque Sarah Bernhardt !

Et pourtant, comme Braudeau, encore qu'à un degré moindre, Astruc nous fait prendre en sympathie les blessures de son héros. Ce Léopold d'autant plus paradant qu'on le devine incertain, en secret, de sa séduction et de son génie, s'attire une compréhension fraternelle. Et ces lampées de prose tarabiscotée constituent une sorte d'hommage nostalgique et baroque au roman de formation d'autrefois, plein d'idylles manquées avec l'histoire, des jeunes filles en fleurs, et soi-même.

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ FANTOME D'UNE PUCE, de Michel Braudeau, Seuil, 250 p., 59 F.

★ LE PERMISSIONNAIRE, d'Alexandre Astruc, Table Ronde, 238 pages, 72 F.

Une chronique pour rien ?

AUTEUR de quatre romans, dont *les Morts du lundi* (Gallimard, 1976) et *les Chats parallèles* (Balland, 1981), Daniel Zimmermann nous avait habitués à des sujets graves : la guerre d'Algérie, le stalinisme. Avec *Chronique du rien*, il choisit la futilité, son « rien » visant les cuisines de l'édition. Il raconte, sur le mode de la dérision, les mésaventures d'un apprenti-écrivain qui lui ressemble comme un frère et que les éditeurs analphabètes, distraits ou baratineurs tardent à reconnaître.

L'écrivain, on le sait, n'existe pas avant la publication de son œuvre. Rien de plus exaspérant, surtout pour un prolifique, de se faire retourner ou égarer des manuscrits. La machine éditoriale, *vue de l'extérieur*, est intimidante et louche. A proximité, elle perd de son attrait et de ses mystères.

Daniel Zimmermann ne s'est pas remis du purgatoire qui précéda la publication de ses romans. *Sa Chronique du rien* vient d'être refusée par son précédent éditeur, Balland, et il le fait savoir dans son livre, accepté finalement par Fayard. Il désigne ainsi à la vindicte un éditeur souriant qui, ces dernières années, et à la mesure de ses moyens financiers, a voué une part de sa production aux œuvres de création.

A part cette erreur de tir, Daniel Zimmermann fait souvent mouche. Il est à craindre, toutefois, que seuls les initiés goûtent la cocasserie de certaines scènes, qui semblera moins évidente pour le lecteur ignorant des mœurs éditoriales. Il y avait là matière à un de ces sympathiques pamphlets qu'apprécie le monde de l'édition, qui aime à se faire peur. Mais Daniel Zimmermann ajoute des aventures militaires, universitaires, intimes et sportives qui dispersent son attaque et nuisent à *l'unité de son livre*. Et un certain ton aigre, entaché de vanité blessée qui n'est plus de mise, fait regretter l'auteur sensible et perspicace des *Chats parallèles*. Une chronique *pour* rien ?

BERNARD ALLIOT.

★ CHRONIQUE DU RIEN, de Daniel Zimmermann, Fayard, 194 p., 49 F

Christian Combaz et les égarements de Constance

(Suite de la page 17.)

Mais qu'arrive-t-il ? Elle recule, elle renonce, elle part s'enterrer dans un manoir de Touraine. « C'est l'amour », nous souffle Mauriac à l'oreille. Et puis après ? La belle affaire ! Loin de perdre le nord, Constance s'organise. L'adultère implique des sacrifices, d'autant plus rigoureux qu'il frôle l'inceste et menace la cellule familiale. Constance les accepte. Durant plus de quinze ans, elle ne vivra que pour et par son beau-père, vieux lion veuf doublé d'un chaud lapin, incarnation de toutes les vertus féodales. Et malgré les obstacles, les scandales, le suicide de son mari, les frasques *de son fils, elle connaîtra* la paix de l'âme et le bonheur des justes. Moralité : « *Tous les coups sont permis pourvu qu'ils restent bon chic, bon genre.* » Le style, et *Dieu sait que* Christian Combaz n'en manque pas, tient lieu de corset, de garde-fou, pour les égarements de la chair.

Mais pas de pitié pour qui trébuche sous la poussée des imbéciles. Ainsi le pauvre Etienne de Luys expiera-t-il deux erreurs : son choix politique qui l'entraîne « *dans le camp des vainqueurs sans posséder leur foi dans le progrès, la démocratie et autres fadaises* », sa découverte tardive de l'homosexualité et surtout les remords qui le rendent perméable aux attaques de la « *race à jamais ennemie... dont le grand mérite dans l'existence est d'avoir mis sa culotte à l'endroit* ». D'une plume vengeresse, Christian Combaz pourfend les hétéros fiers et dominateurs. Qu'aurait dit, pourtant, le noble père de Luys s'il avait appris les raisons du suicide de son fils ? Sans doute aurait-il observé l' « horrible loi du silence » qui poursuit le pécheur jusque dans la tombe.

L'auteur lui-même semble déchiré entre son respect des bonnes mœurs, son culte de l'ordre, ses convictions scrupuleusement réactionnaires et sa sympathie pour ceux « *qui vont jusqu'au bout d'eux-mêmes* », au prix de quelle solitude ! Il condamne la société permissive, jette sur New-York et « *son peuple d'ilotes* » un regard de dégoût, célèbre les irréprochables ancêtres de la doulce France. Mais il prodigue son indulgence, voire ses encouragements, à certains «marginaux», ceux qui ont les dents assez solides pour croquer le fruit défendu et l'estomac assez robuste pour le digérer en silence. Cette apparente contradiction, ou plutôt ce plaidoyer en faveur de l'exception qui confirme la règle, nous vaut un roman « comme on n'en fait plus », ficelé, peigné, poncé, du travail de maître. Le qualifiera-t-on de rétro ? — Plutôt « classique », rectifierait Christian Combaz qui, à vingt-huit ans, ose écrire à rebrousse-mode.

GABRIELLE ROLIN.

★ CONSTANCE D, de Christian Combaz, Le Seuil, 299 p., 65 F.

lettres étrangères

Un grand Suédois méconnu : IVAR LO-JOHANSSON

ETONNANT destin que celui de Ivar Lo-Johansson ! Avant de prendre la plume, ce fils d'ouvrier agricole, né en 1901, exerça mille et un métiers. *Il fut*, entre autres, facteur, maçon, plongeur, charpentier, tailleur de pierre.

En 1926, lors d'un séjour en France, il érigea les fonts baptismaux qui ornent toujours l'église norvégienne de Rouen ; plus tard, on le retrouve à Stockholm en train de poser les dallages de la gare centrale. Tout comme ses contemporains Harry Martinson ou Joseph Kjellgren, Lo-Johansson portera les casquettes d'ouvrier, de vagabond et d'écrivain (1).

Aujourd'hui, à quatre-vingt-un ans, il demeure l'une des figures de proue de la littérature suédoise, et le troisième volume de ses *Mémoires* doit paraître prochainement chez Bonniers.

Son œuvre est imposante. Il a publié des dizaines de romans, de récits autobiographiques, de récits de voyages (dont *Vagabondages en France* et *Paris inconnu*), une centaine de nouvelles, des textes polémiques (comme *Mes doutes sur le sport* ou *la Vieillesse en Suède*, écrit où il proteste contre la façon dont sont traitées les personnes âgées dans ce pays), des essais sur le roman. Quantité de ses œuvres ont été traduites à l'étranger. Seule la France semble l'ignorer. Enfin, presque. En 1952, les éditions Stock avaient publié l'un de ses premiers romans — qui est loin *d'être le meilleur* — intitulé *Mona est morte* (écrit en 1932).

Trente ans après, les éditions Actes Sud nous proposent *la Tombe du bœuf*. Il s'agit d'un recueil de vingt-neuf nouvelles. Philippe Bouquet, le traducteur, les a choisies dans les trois volumes que l'écrivain suédois consacra vers la fin des années 30 aux *statares*, ces ouvriers agricoles taillables et corvéables à merci. Car, pour étonnant que cela puisse paraître, le servage exista en Suède jusqu'en 1945 ! Les écrits de Lo-Johansson ont contribué pour beaucoup à son abolition. Cependant, bien qu'il se réclame du socialisme, l'auteur *n'emprunte jamais le ton du* propagandiste et propose à son lecteur une vision extérieure sans complaisance. Les propriétaires terriens *n'en* ressortent pas grandis mais les paysans non plus.

L'homme de glaise

Ainsi, dans la nouvelle qui donne son titre au présent recueil, nous voyons un groupe d'ouvriers agricoles imaginer quantité de stratagèmes — dont certains sont d'une épouvantable cruauté, — pour obliger un bœuf agonisant à se relever. Pour eux, un bœuf c'est fait pour travailler, ça ne meurt pas : l'usage justifie la raison.

Plusieurs autres nouvelles rendent compte de la cruauté, de la violence d'un univers où la mort apparaît comme unique évidence. Mais Lo-Johansson ne joue pas sur le seul registre du pathétique. L'humour est aussi une arme. Qu'il témoigne des querelles de clocher (dans *les Cannes*), des croyances populaires (*le Minerai de fer*) ou des premiers pas du syndicalisme (*la Mort du rédacteur en chef, le Premier Syndicat*), il ironise sur les vertus d'un « bon sens » qui s'apparente en fait le plus souvent à de la bêtise. A qui la faute ? Lo-Johansson laisse au lecteur le soin de deviner.

Le très bon choix réalisé par Philippe Bouquet nous permet de découvrir les nombreuses facettes de *l'inépuisable talent* de Lo-Johansson. En bon Nordique qu'il est, l'auteur cultive *l'art de l'ellipse*, du raccourci. Il émane de ses textes une transparence étonnante, où chaque son, chaque image, prend *une couleur particulière*. Mais le vivant tableau que brosse Lo-Johansson de la paysannerie suédoise dépasse largement le cadre de l'époque et de la région. Son éternel sujet demeure l'homme, cette glaise.

BERNARD GÉNIÈS.

★ LA TOMBE DU BŒUF ET AUTRES RÉCITS, de Ivar Lo-Johansson. Traduit du suédois par Philippe Bouquet. Éditions Actes Sud, 390 p. 78 F.

(1) Sur ce sujet, on pourra se reporter à la thèse de Philippe Bouquet publiée chez Champion en 1980 (diffusion Slatkine) et qui est intitulée : *l'Individu et la Société dans les œuvres des romanciers prolétariens suédois* (2 volumes).

Stephan Hermlin, le résistant

● ***Récits d'Allemagne, du nazisme au pacifisme.***

APRES *Crépuscule*, le récit autobiographique qui révéla, il y a deux ans, Stephan Hermlin au public français, le titre de ce nouveau livre de l'écrivain est-allemand, *Dans un monde de ténèbres*, fait ressortir l'admirable éclairage (Claude Roy évoquait à propos de *Crépuscule* le peintre romantique Caspar David Friedrich) qui, cette fois encore, caractérise ces nouvelles. Mais ne masque-t-il pas le propos didactique de l'auteur ? Le titre original de l'ouvrage, *Lebensfrist*, fait allusion à ces derniers instants de la vie au cours desquels, chacun à leur manière, les héros du recueil découvrent que toute lutte pour un monde meilleur n'a de sens que collectif et plus précisément communiste.

Opposant de la première heure au nazisme, exilé, à partir de 1936, Stephan Hermlin a participé à la Résistance en France pendant la guerre. Qu'elles se situent dans le maquis (*Arcadie*), dans le ghetto de Varsovie (*le Temps de la communauté*) ou en Allemagne, les huit nouvelles, écrites entre 1944 et 1966, tournent toutes autour du thème de la Résistance.

Voyage d'un peintre à Paris, dont le climat hallucinatoire rappelle E.T.A. Hoffmann, raconte l'étrange aventure d'un exilé, transporté à travers le temps et l'espace, au milieu des horreurs de la guerre d'Espagne et d'un camp de concentration, avant de découvrir la sérénité en Chine, en peignant les brigades de paysans au travail et en écoutant les leçons d'un sage qui n'est autre que Chou En Lai. Le climat onirique du *Sous-Lieutenant Yorck von Wartenburg* rappelle celui *du Prince de Hombourg*. Au moment d'être exécuté pour sa participation au complot des généraux contre Hitler, le héros, un Junker descendant du célèbre héros des guerres antinapoléoniennes, rêve sa délivrance. Après un séjour dans un mystérieux château, il trouvera le salut en U.R.S.S., grâce à ces *« hommes d'un parti qui, depuis toujours, lui avait été présenté comme... l'incarnation du mal »*.

Communiste convaincu, mais fidèle sur le plan littéraire à la tradition du romantisme, du surréalisme et même de Kafka, Stephan Hermlin est devenu l'un des porte-parole les plus courageux de ceux qui, en R.D.A., défendent le droit des écrivains au rêve. Reste que le propos édifiant n'est pas ce qu'il y a de meilleur dans ces nouvelles, excellemment traduites par Anne Gaudu.

JEAN-LOUIS DE RAMBURES.

★ DANS UN MONDE DE TÉNÈBRES, de Stephan Hermlin. Traduit de l'allemand par Anne Gaudu. Les presses d'aujourd'hui, 254 p., 98 F.

L'âne de Buridan amoureux

DEUX femmes qui refusent les compromis, et un homme qui va de l'une à l'autre sans se décider. C'est lui, l'âne de Buridan, directeur de bibliothèque à Berlin-Est, père de famille et bourgeois de R.D.A. Séduit par une jeune stagiaire, il abandonne pour un temps sa belle villa des bords de lac et fait semblant de vivre l'amour fou. On devine la suite : un retour penaud à la sagesse.

Dans la société conformiste et cauteleuse de Berlin-Est, la moindre liberté de comportement bouscule l'ordre établi. Rien de moins politique que cette banale histoire d'infidélité conjugale, et pourtant le désordre des subjectivités fait resurgir des questions refoulées. *« Pourquoi restez-vous au parti ? »*, demande la jeune stagiaire à son directeur, qui ne sait plus depuis longtemps qu'ânonner quelques citations du traité intitulé *Lénine et les bibliothèques*.

Günter de Bruyn manie ses personnages avec humour, coupant court aux effusions sentimentales par des commentaires ironiques. Regrettons que la traduction française ait laissé trop de taches sur un style très brillant et que, dans une note, elle cite *Iphigénie* de Goethe au lieu de *Faust* lorsque Günter de Bruyn s'amuse sur le conflit des deux âmes qui, hélas ! habitent la poitrine de son âne de Buridan.

JACQUES LE RIDER.

★ L'ANE DE BURIDAN, de Günter de Bruyn, traduit de l'allemand par H. A. Rastsch, éditions Papyrus, 335 p. 76 F.

sciences humaines

Une histoire marxiste de l'art

● ***Il faut découvrir enfin Arnold Hauser.***

PEUT-ON encore être marxiste ? Dans l'histoire de l'art et de l'esthétique française, le problème ne s'est même pas posé, du moins jusqu'à ces dernières années, pour une raison très simple : Marx, connais pas ! Pas plus que Freud, d'ailleurs. Cherchez ces noms dans les index (quand il y en a) des ouvrages de Focillon, d'Elie Faure, d'Etienne Souriau, de Baltrusaitis, d'André Chastel, de Bernard Dorival, etc. : ils n'apparaîtront jamais !

A lire ces livres, on a le sentiment d'un univers artistique bienheureux, miraculeusement exempté des pulsions libidinales et des antagonismes sociaux. Il faut réserver toutefois le cas de Pierre Francastel, qui a dénoncé le mépris des historiens de l'art francophones pour la sociologie, et qui s'est référé lui-même à Frederik Antal, à Arnold Hauser, à Suzanne Langer, à Georg Lukacs, et à d'autres auteurs étrangers « contaminés » par Marx ou Freud. Mais Francastel l'a fait sur un mode polémique, pour d'obscures raisons, psychiques, sans doute. Il a fusillé ces auteurs, mais il leur a fait les poches — ce qui valait déjà mieux que de les ignorer.

L'*Histoire sociale de l'art et de la littérature*, d'Arnold Hauser, déjà traduite dans une dizaine de langues, a beau paraître en France avec beaucoup de retard, elle est remarquablement actuelle, subversive même. Immanquablement, elle déclenchera les feux croisés des cuistres qui s'acharneront à repérer des inexactitudes, des généralisations abusives, des rapprochements arbitraires. C'est bon signe. Ce copieux essai de quatre tomes, qui couvre l'activité artistique depuis les peintures des cavernes jusqu'aux impressionnistes, est le fruit d'une époque intellectuellement intrépide, où l'on se lançait dans des synthèses monumentales en ignorant souverainement les frontières entre les disciplines.

Quelles que soient les rectifications qu'appellent aujourd'hui les essais d'anthropologie culturelle de Freud, d'Ernst Cassirer, ou, en l'occurrence, de Hauser, ces ouvrages ambitieux ont le mérite irremplaçable d'ouvrir à la recherche de nouveaux continents, de poser les problèmes fondamentaux et de mettre en perspective les études parcellaires ultérieures, tout en se prêtant à d'éventuels remaniements.

Tel a été le tour d'esprit du Hongrois Arnold Hauser (1892-1977), qui a participé très jeune au milieu intellectuel effervescent de Budapest, avec ses amis Georg Lukacs, Karl Mannheim et Frederik Antal. C'est dire l'orientation sociologique de sa formation. En 1919, il devra s'exiler pour avoir participé à l'élaboration de la politique culturelle du gouvernement de Bela Kun. C'est à Londres, finalement, qu'il passera la plus grande partie de sa vie, avant de retourner à Budapest à l'âge de quatre-vingt-six ans pour y mourir.

A l'époque où Hauser élabore son œuvre, il doit affronter l'esthétique dominante, celle de Heinrich Wolfflin, qui postule un développement autonome de l'art, une vie des formes étrangère aux vicissitudes sociales, économiques et historiques. Cette conception idéaliste, qui a fait fortune en France, s'est reconduite sous une forme de plus en plus caricaturale dans toutes les spéculations sur la *« monnaie de l'absolu »*, d'Elie Faure à André Malraux. C'est donc à l'encontre de cette idéologie formaliste que Hauser, Mannheim et Antal entreprennent de restituer au processus de l'art ses composantes matérielles et sociales. Sans nier la spécificité du langage plastique, Hauser le met en interaction avec les autres activités intellectuelles et pratiques de l'homme.

Encore faut-il préciser qu'il ne réduit pas cette interaction « en dernière instance » à des déterminations socio-économiques. Hauser se contente de faire ressortir l'action réciproque de l'art et de la société, sans suggérer une quelconque hiérarchie entre infrastructure et superstructure. C'est même ce que Pierre Francastel et, à sa suite, Jean Duvignaud, lui reprochent : de juxtaposer l'analyse des œuvres et les données sociologiques correspondantes sans se prononcer sur le sens de ces déterminations. A notre avis, il faudrait justement mettre cette abstention à son crédit, puisqu'elle l'a préservé du dilemme entre le formalisme idéaliste et le matérialisme dogmatique.

Mieux vaut prendre en compte l'apport positif de cette sociologie de l'art, qui comble enfin une grave lacune de l'esthétique en France. Elle aidera désormais les historiens de l'art à remettre les œuvres en situation, en tenant compte des variations historiques du rapport entre la pensée plastique et la société.

Hauser éclaire ces variations d'une triple étude : l'origine et le statut social des artistes ; l'évolution des matériaux, des techniques, du mode de production artistique ; la destination des œuvres, le rapport avec les commanditaires, les marchands, les clients, le public, etc. Disqualifiant les hagiographies bêtifiantes, qui tiennent lieu généralement de monographies artistiques, cet ouvrage monumental servira désormais de fondement à toute analyse profane de la création artistique.

MICHEL THÉVOZ.

★ HISTOIRE SOCIALE DE L'ART ET DE LA LITTERATURE, d'Arnold Hauser, traduit de l'allemand, préface de Jacques Leenhardt, 4 tomes, Le Sycomore, coll. « Arguments critiques », 998 p. (84 F chaque volume.)

Culture japonaise et psychanalyse

LA psychanalyse ne s'est jamais vraiment acclimatée au Japon ; pourtant, dès 1912, des psychologues comme Kaïson Otsuki et des sexologues comme Tetsu Takahashi tentèrent d'initier leurs compatriotes aux idées de Freud ; leur audience restera extrêmement limitée. Le premier médecin à se *rendre à Vienne, en 1932*, pour *y être formé* selon les *règles* de l'art, sera le docteur H. Kosawa. *Il exercera ultérieurement la psychanalyse à Tokyo*, mais *il* se rendra très vite compte que les sentiments de dépendance de ses patients tant à l'égard de *leur mère* que du groupe social nécessitent des modifications dans la technique analytique et, notamment, l'abandon d'une attitude *« neutre »*.

Après la seconde guerre mondiale, la psychiatrie japonaise, qui, jusqu'alors, avait été marquée par l'enseignement d'Emile Kraepelin, le grand aliéniste munichois, va se placer dans l'orbite de la psychiatrie américaine « dynamique ». En 1955, une société psychanalytique nationale sera fondée, sous l'impulsion du docteur Kosawa. L'orthodoxie freudienne n'y sera guère respectée. Ainsi, sur les huit cents psychanalystes actuellement reconnus, une vingtaine seulement utilisent le divan.

Pour comprendre la mentalité japonaise, rien ne remplace la lecture de l'ouvrage exceptionnel de Doï Takeo, psychiatre et disciple de Kosawa. Traduit en français sous le titre : *le Jeu de l'indulgence*, cet essai, qui date de 1970, *a nourri de nombreux* débats aussi bien au Japon que dans les pays anglo-saxons. Représentant typique de la jeune génération des psychiatres d'après-guerre, Doï Takeo a travaillé à l'école médicale de Menninger, aux Etats-Unis. Dans ce livre, il illustre à l'aide de nombreuses anecdotes le « *choc culturel* » qu'il a subi en Amérique, ébloui tout à la fois par la richesse matérielle du pays et impressionné par la décontraction de ses habitants. Il a compris également combien sa manière de penser était différente de celle des Américains.

Cette expérience incitera Doï Takeo à cerner la spécificité de la culture japonaise et à expliquer pourquoi le traitement psychanalytique n'a jamais vraiment été adopté dans son pays. Si résistance il y a, précise-t-il, elle ne tient pas à des facteurs religieux ou politiques, comme ce fut le cas en Europe. Mais plutôt au fait que l'autonomie psychique, postulée implicitement par la psychanalyse, n'est pas du tout considérée comme une valeur ou un idéal à atteindre dans la société nippone. Souvent d'ailleurs, l'individu isolé du groupe n'a pas le sentiment de posséder un moi ; *« les gens*, ajoute l'auteur, *craignent si fort cet état de choses qu'ils accepteraient n'importe quoi afin d'appartenir à un groupe »*.

Quant à la morale, elle enseigne l'impossibilité psychologique de la liberté ; *« la liberté n'est possible en pratique que dans la mort, ce qui explique pourquoi on glorifiait tant cette dernière, et pourquoi les incitations au suicide étaient si fréquentes »*.

Essentiellement soucieuse de transcender l'opposition entre les individus pour tendre vers l'harmonie sociale, la société japonaise apparaît à la lecture de l'essai de Doï Takeo comme réfractaire à l'éthique psychanalytique, qui exige de l'analysant une affirmation de soi et qui met l'accent sur le conflit intrapsychique ou interpersonnel plus que sur l'unité et la douceur de la dépendance. — R. J.

★ LE JEU DE L'INDULGENCE, de Doï Takeo. Trad. du japonais par E. Dale Saunders. Ed. Le Sycomore-l'Asiathèque. 133 p., 79 F.

Une logique du sensuel

● ***La « lecture » des corps, selon François Dagognet.***

DISCIPLE de Gaston Bachelard et de Georges Canguilhem, historien des sciences, professeur à l'université de Lyon, François Dagognet publie chez Vrin un livre insolite au titre énigmatique : *Faces, surfaces, interfaces* ; il n'en fallait pas plus pour piquer notre curiosité.

D'entrée de jeu, l'auteur annonce son projet par une citation de Schopenhauer : *« Mon corps n'est pas autre chose que ma volonté devenue visible ; il est ma volonté même. »* En d'autres termes : le psychisme ne cesse de se projeter dans le corps et, au lieu de décrier les apparences et de nous réfugier dans une illusoire intériorité, nous gagnerions peut-être à porter notre attention sur ces régions mitoyennes où le spirituel (la psyché) et le somatique se marient, où le corps individuel révèle entièrement les énergies du moi. Bref, François Dagognet propose de revenir à une « biologie de la représentation » : la lecture des corps constitue, selon lui, la psychologie.

Il lui est, bien sûr, facile de s'abriter derrière des écrivains comme Balzac ou Proust, des philosophes comme Nietzsche, qui lui aussi prône le culte sans réserve des apparences, ou des psychiatres comme Wilhelm Reich. Avec Freud, c'est moins simple déjà, encore que ce dernier n'ait pas cessé de repérer le « retour du refoulé » dans la vie quotidienne, écrivant notamment ceci : *« Il existe mille orifices invisibles à travers lesquels un œil pénétrant peut voir d'un seul coup tout ce qui se passe dans une âme. »*

S'il ne s'agissait que d'apprendre à connaître l'homme en observant les traits de son visage, le mouvement de sa main, le tracé de son écriture, la rigidité de sa musculature, l'élasticité de sa démarche, le volume de sa respiration, nous resterions finalement dans un registre connu. Nous nous exercerions à voir ce qui est visible et, surtout, selon le mot de Paul Valéry, à ne pas voir ce qui ne l'est pas. *« Les philosophes*, ajoutait-il, *expient assez souvent la faute de s'être exercés au contraire. »*

Mais François Dagognet n'entend pas s'arrêter à cette phénoménologie incertaine autant que subjective. Tout en critiquant la trop classique et trop plate « physiognomonie » de Lavater, c'est elle néanmoins qu'il tente de ressusciter. Rappelons que Johann Kaspar Lavater (1741-1801), théologien et philosophe zurichois fort prisé par Goethe, étudiait les caractères d'après les traits du visage partant de l'axiome que, partout et toujours, le « dehors » traduit, expose le « dedans » caché.

Sur la méthode et les théories de Lavater, Dagognet apporte maintes précisions et les pages qu'il lui consacre sont parmi les plus instructives de cet essai. Il rappelle notamment qu'au dix-huitième siècle déjà on reprochait aux physiognomonistes d'enlever à l'homme sa liberté en l'enfermant à l'avance dans les limites inamovibles de sa boîte crânienne et de ses organes ; à quoi Lavater répondait qu'on se méprenait : la physiognomonie découvre en l'homme le meilleur de lui et, loin de restreindre ses décisions, les favorise : *« Sois donc ce que tu es et deviens ce que tu peux. »*

Dans le cadre de l'anthropologie physique qu'il tente d'instaurer, François Dagognet se heurte à la même objection que Lavater : celle d'étouffer la liberté humaine. A cette objection s'ajoute l'inévitable question : pourquoi ce zèle à dévoiler ? A quelles fins perverses ou à quelles obscures visées politico-économiques obéit-elle ? En dépit de toutes ses précautions, François Dagognet sait bien que dans un espace idéologique dominé par le messianisme dialectique, on lui reprochera, à tant se soucier du réel, voire du visible, de véhiculer une pensée conservatrice et paralysante et, surtout, crime impardonnable, d'ignorer le devenir.

Pourtant, sa tentative de renouer avec une logique du sensible, ou plus précisément du sensuel, outre qu'elle est singulièrement originale, vise à constituer une science générale des configurations dont *Faces, surfaces, interfaces* pourrait bien être le manifeste.

ROLAND JACCARD.

★ FACES, SURFACES, INTERFACES, de François Dagognet. Ed. Vrin. 15 p. 99 F.

le résistant

JEAN-LOUIS DE RAMBURES

Buridan amoureux

JACQUES LE RIDER

que du sensuel

ROLAND JACCARD

histoire littéraire

Mille inédits de Paul Valéry

● *La métamorphose de M. Teste.*

LES inédits d'un écrivain ajoutent, plus ou moins, à son œuvre ; davantage à la connaissance de l'homme s'il s'agit d'écrits intimes, de sa correspondance *surtout.* Mais arrive-t-il jamais qu'ils le changent à nos yeux, et le changent en un autre qui serait son contraire ? M. Teste ou l'amour fou ! Quel fou dit cela ? Lui-même. *« Je suis fou de toi »*, il l'écrit non pas cette seule *fois*, mais partout, avec son nom, dans mille lettres et poèmes.

Ce fou, il l'est devenu, c'est vrai, une quinzaine d'année après *M. Teste*, pendant lesquelles, c'est vrai aussi, il se laissa aller soudain à un ou deux beaux écarts, mais qui ne présageaient en rien la suite et la fin. Ils vont dans le même sens : une érotique qui est beaucoup dans la tête et s'écrit impudemment, au point d'avoir surpris, presque blessé celle qui, alors, en fut l'objet.

Lettres de la nuit et du jour

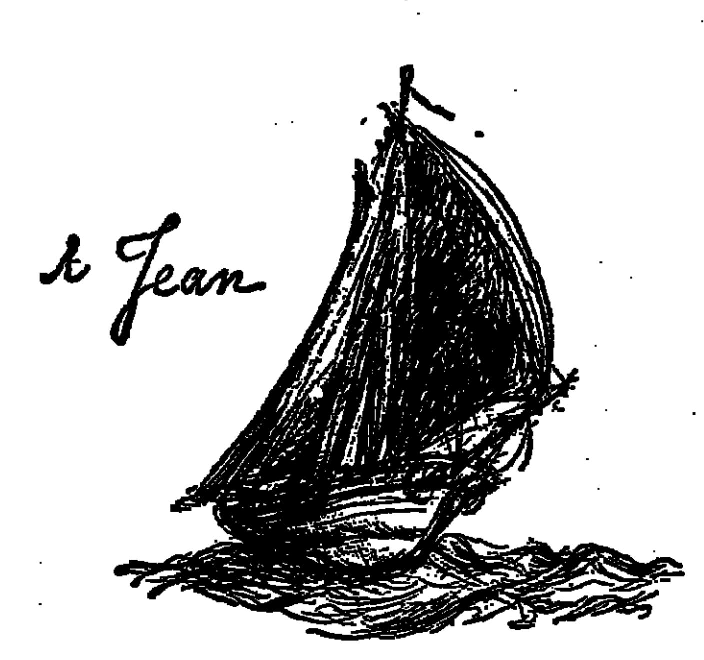
Longtemps, il avait écarté de lui les femmes, ces beaux objets, mais dangereux bien que vides ; et rejeté du même mouvement tout romanesque, toute ombre de romantisme, enfin toute passion et toute mystique amoureuses. Or, tel est pourtant le pays, qu'à la lumière du couchant, il a découvert dans un long éblouissement : *« Trouver dans l'amour ce que j'ai tant cherché dans les voies de l'intellect. »* L'esprit pur venait d'épouser la passion toute pure. La passion qui est nécessairement souffrance. « Longueur d'un jour » : ce jour parmi les derniers... C'était le 22 mai 1945.

O trop long jour... j'ai mal. Mon
[esprit n'a plus d'armes
Et si tu n'es pas là, tout près de
[moi, la mort
Me devient familière, et sourde-
[ment me mord.
Je suis entre elle et toi, je le sens
[à toute heure
Il dépend de ton cœur que je vive
[ou je meure
Tu le sais à présent, si tu doutas
[jamais
Que je puisse mourir par celle
[que j'aimais.

Mais le commun des mortels, les innombrables qui croyaient connaître « leur » Valéry n'avaient pas la moindre idée de cette conversion. Ils ont commencé de l'apprendre, mais pas encore avec cette force, il y a trois ans quand Mme Jean Vollier (1) fut contrainte à se séparer de *Corona*, ce recueil à exemplaire unique formé pour elle seule. Aujourd'hui, c'est le sacrifice capital : ces mille et une lettres de la nuit et du jour où l'amour s'écrit avec le monde autour (2). Ce monde menaçant, bientôt tragique, sur quoi le poète témoigne. L'une des lettres — sans poème — les plus poignantes à cet égard, est celle datée du 17 juin 1940. *« J'ai dû éclater en pleurs. (...) Cependant, au travers de mon sombre esprit, je ne puis m'empêcher de me sentir encore des éclairs de puissance spirituelle, de brefs signaux d'énergie qui me tendent à m'employer à faire renaître la lumière de mon pays. »* En tête de la lettre, il a écrit : *« Jour de malheur. »* Et puis, après avoir éprouvé tant de révolte et de douleur, c'est le monde des hommes que Valéry rejette en bloc : *« Que le diable emporte tous les êtres qui ne sont ni toi, ni moi. »* Plus brutalement : *« Faut-il que je me foute de la postérité ! C'est que ma sagesse sait bien que c'est des cons comme nous autres, et pire — c'est sûr ! c'est vu. »*

Et pourtant, la poésie demeure. Et voilà l'amour — O M. Teste ! — qui agit dans la création, devient la création même. Les yeux et le cœur se sont ouverts dans l'enthousiasme, et jusque dans l'illusion candide du néophyte qui se croit le premier : *« J'ai en toi ma source d'énergie. C'est un fait. Personne, je crois, n'a vu l'amour sous cet aspect. Car les critiques et psychologues sont si bêtes quils ne peuvent deviner que tel ouvrage ou telle entreprise qui n'a visiblement rien de commun avec tel état du cœur en dépend en tant que puissance d'action. »* Plus encore : *« Amour et cœur, mais leur donner un sens extrême et neuf et combiné. »*

Il ajoute des touches à l'art poétique-amoureux formulé pour *Corona* : *« J'ai fait ce que j'ai pu pour que le thème monotone de l'amour reparaisse et se fasse entendre à l'octave supérieure. »* Et : *« Je voudrais créer un langage pour nous. »* Ceci encore, qui sans doute surprendra : *« Je t'admire au moins autant que je t'aime. Au fond, je suis jaloux de tes étonnantes facultés, il est impossible de mieux aimer que tu ne le fais, mais il est impossible de répandre comme toi l'organisation de la perfection en tout. »*



Paul Valéry

★ Dédicace de Valéry sur un livre de Mme Jean Vollier.

« Ah ! l'affreux trop tard et t'aimer ! »

Qui l'aurait cru que Valéry, qui n'avait rien moins que de l'estime pour le genre romanesque, eût songé à un « petit roman » ? Lequel « *pourrait contenir beaucoup de notre histoire* » ; où seraient utilisés des « morceaux » des lettres cependant que « *les vers s'y introduiraient tout naturellement* ». Ce roman, non point petit mais immense, il est écrit : fait de toutes ces lettres, mais non moins celles qu'elle lui écrivait, et de tous ces poèmes, qui ne sont plus « fabrication », combinaison suprême, mais parole à un seul être : *« Je suis las d'écrire rien que pour l'univers. »* Ceux-ci sont des lettres encore, en vers, improvisations amoureuses à tout moment, en tout lieu (d'autres, d'ailleurs, demeurent bien du Valéry d'avant, ainsi cette Polydore, sœur poétique de la Jeune Parque, et son égale), des incantations contre l'absence. Ils forment ensemble la plus brûlante des litanies amoureuses, un épithalame de neuf années.

Car tu m'es apparue
Sur le soir de ma vie
L'objet suprême
Révélé.

« Il y a du sacré dans le sentiment qui vit et veille en moi pour vous... — Etre un en deux personnes, ce qui est, en somme, un peu Dieu... — Les vrais amants ne font qu'un seul artiste qui essaie de créer cette œuvre : l'amour... — Quelle merveille ! Avoir eu cette tendresse, ce tout qui comble une vie. »

Il avait voulu marquer l'inévitable triomphe du destin :

Il fallait qu'en dépit
[du monde et des années
Fussent dans l'ombre
[en fleurs jointes nos destinées.

Mais ces « années » le hantaient. Dès le commencement, il avait eu ce cri : *« Ah! l'affreux trop tard, et t'aimer ! »*, où s'annonce de loin la vraie souffrance et la mort : *« Tu sais bien que tu étais entre la mort et moi. Mais hélas, il paraît que j'étais entre la vie et toi... Tu étais mon enfant, ma raison d'être suprême. »*

Ainsi vient-il par deux fois de parler au passé, lui-même comme déjà passé. Il lui écrit qu'il vient d'appeler le médecin, n'en pouvant plus de souffrir : qu'on lui donne ou fasse n'importe quoi ! On sent la plume trébucher avec la phrase : *« Si ce plus près de toi illusoire qui est le fait de t'écrire, je ne sais ce que je ferais, la fenêtre me tente, aie pitié de moi en détresse... »* Enfin: *« Ah ! que tu es, hélas ! aimée comme on n'aime plus je crois. »*

Mais pourquoi une seule voix ?

Il faut ici prévenir un scepticisme que ne manquent pas de provoquer ces quelque quarante années de différence entre les amants. J'ai suffisamment jeté les yeux chez Jean Vollier sur les lettres d'elle à lui pour y lire non seulement une tendresse, mais une passion, égales, et les mêmes peines de l'absence. Il est déplorable que de telles correspondances, déjà dispersées, soient réduites à une seule voix. C'est mutiler la vérité. Le poète témoigne aussi qu'on ne sentirait pas chez lui toute cette respiration de bonheur si la jeune femme indépendante qu'il aimait n'avait pu offrir à leur vie la retraite elle-même romantique et les délices et la paix de la maison d'Auteuil à l'ombre de son jardin.

On cherchera longtemps à éclairer ce qu'il advint de l'apparition d'une seule femme, pour Valéry, pour son esprit, pour sa création, à l'heure tardive de Faust, de « *mon* » Faust — qui fut l'heure de « *ma* » Lust. *« O ma Lust. (...) L'avenir aisément déchiffrera le nom. De la source de vie et gardera mémoire. De la beauté qui fit créer de la Beauté. »* L'ultime amour, parce qu'il était véritablement l'amour, fut bien pour lui (il écrit le mot) *révélation*, dévoilement, c'est-à-dire métamorphose.

YVES FLORENNE.

(1) Pseudonyme littéraire masculin pris à la demande de l'éditeur Emile-Paul. Valéry se plaisait à ce « Jean » : mais « Jeanne », son prénom, apparaît dans les poèmes, dans les lettres ; ou l'initiale seule.

(2) La vente aura lieu à Monte-Carlo le 7 octobre par les soins de Maîtres Ader, Picard et Tajan.

« Regarde... »

Regarde. Aimes-tu pas cet amas détestable,
Ce trésor de désordre assemblé sur la table
Où tu viens si souvent, sur le point de pleurer
Gémir entre tes mains, attendre et demeurer
Comme une bête ?
C'est comme un cimetière étrange de moments !
Là, ces débris d'algèbre aux tristes ossements
Cachent la lettre tendre où j'ai mis ce que j'aime.
Et vois ici ! Ci-gît la cendre d'un poème !
Il naquit de mon cœur au cœur noir de la nuit,
Et l'amour l'appelait à la forme suprême
Quand il mourut de soif, et d'absence, et d'ennui...
Table, tête, desseins de l'Idée, ô Moi-Même !
Vieille diversité bonne pour un linceul,
Multitude d'objets qui me faites plus seul,
Que m'importent les dons, les extases, la gloire,
Le souci de laisser quelque illustre mémoire,
D'avoir le col chargé d'honorables colliers
Et de léguer du « texte » aux pâles écoliers,
Quand, journée à l'amour, hélas, déjà ravie,
Tu fus, avant de poindre, ô dimanche de vie !

Minuit.

Typewriting machine improvisation

Une tendresse, qui s'est faite une démence,
Une faiblesse, avec je ne sais quoi d'immense
Que toi-même, toi toute (et même ton baiser
Le plus proche) ne peux tout à fait apaiser ;
Une soif, que n'éteint le suprême calice,
Et jusque sur la cime où gémit le délice,
Un vœu muet, un besoin fou d'avoir plus toi
Que toi, que ta vie et la mienne, et leur pourquoi ;
Une soif, une faim, ô fatale, ô totale
Présence vive et grappe intime du Tantale
Tendre jusqu'à pleurer vers la chute du jour
S'il a perdu ce jour sans mordre un peu d'amour...
Cette soif, cette faim, ce mal d'une âme extrême,
C'est MOI, mon cher Enfer, ton œuvre, — et mon poème.
Et c'est TOI, tes regards, ta bouche avec sa voix,
Tout ce que je retiens par le bout de tes doigts,
Tout ce que je possède aussi bien qu'il m'échappe,
Toi, ma source, mon fruit, mon supplice et ma grappe
C'est NOUS, dont depuis l'aube, hélas, je m'entretiens
Devant l'énigme mienne et les mystères tiens...



	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS

IMPORTANTE SOCIETE
recherche

UN INGENIEUR CHIMISTE DEBUTANT

SPECIALISATION : recherche avec thèse de Doctorat d'Etat dans le domaine de la chimie organique ou organo-métallique.

Connaissances en génie chimique appréciées.

Ecrire avec CV et prétentions sous No 46827 à CONTESSE PUBLICITE 20, av. de l'Opéra 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra

---

THOMTIT

G.I.E. constitué entre THOMSON-CSF TELEPHONE et TIT, pour le développement des réseaux de transport de données, recherche

UN INGENIEUR CHEF DE PROJET

ayant l'expérience de la conduite de grands projets temps réel, pour la direction d'un très important projet de réseau.
Ce poste implique la coordination des équipes de réalisation (matériel et logiciel) ainsi que la coordination des échanges avec le client.

DES INGENIEURS DIPLOMES

(débutants ou quelques années d'expérience en informatique temps réel) pour la réalisation de logiciel de base dans des systèmes multi-microprocesseurs.

Lieu de travail : PARIS SUD-OUEST

Envoyer lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions sous réf. 7134 à PIERRE LICHAU S.A., BP 220, 75063 PARIS Cédex 02 qui transmettra.

THOMSON-CSF TELEPHONE

F.F.M.J.C.

recrute

DIRECTEUR (TRICE)

pour Maison des Jeunes et de la Culture. Importante expérience animation exigée.

Ecrire :
F.F.M.J.C.
15, rue de La Condamine, PARIS-17e avant le 29 sept. 1982.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ PÉTROCHIMIQUE
cherche
pour son usine S.O.

TECHNICIEN BTS OU DUT

Formation électronique avec connaissance transf. matières plastiques pour étude et mise au point techniques et procédés nouveaux.
Expérience indispensable, gestion un atelier, âge souhaité : 30/35 ans environ.

Ecr. nº 1558, P.B.C. J'ANNONCE, 22, route d'Espagne 31081 Toulouse Cedex.

DIRECTEUR FRANCE
250 000 F +

Un des premiers groupes européens, spécialiste de la fabrication et la commercialisation de biens d'équipement se rapportant à la manutention, décide de donner une nouvelle dimension à son activité en recherchant un Directeur pour la France.

L'activité devra être développée rapidement par un homme dynamique, qui saura créer une équipe performante en s'appuyant sur une infrastructure de groupe importante.

Il aura l'entière responsabilité de la bonne marche de la société, il recherchera des marchés auprès d'une clientèle de haut niveau, coordonnera les opérations de marketing et négociera les contrats les plus importants.

Ce poste sera confié à un homme de formation supérieure technique ou commerciale ou équivalent, âgé de 40 ans environ, ayant une expérience vécue de la vente de biens d'équipement de préférence dans le domaine de la manutention et de Direction Opérationnelle à dominante commerciale impliquant la responsabilité d'un centre de profit.

Poste basé dans la Région Parisienne.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV détaillé, photo et salaire actuel sous réf. M 206 à Rudolph von Raesfeldt, 18, place Henri Bergson, 75008 PARIS.

The Executive Group

ORES SEARCH
Recherche directe de Cadres Dirigeants a le plaisir de vous annoncer la création de sa filiale

ORES MEDIA

dont la vocation sera le

RECRUTEMENT PAR ANNONCES

4, rue Quentin Bauchart 75008 PARIS
Tél. : 723.85.40

MEDIA

---

emplois régionaux

Importante entreprise de production de
PAPIER ET D'EMBALLAGE EN CARTON ONDULÉ
située à 35 km de Limoges cherche

INGÉNIEUR DIPLOMÉ GRANDE ÉCOLE

(expérience de quelques années souhaitée)

après une période d'adaptation à la direction d'exploitation, il prendra la responsabilité du service Entretien et Travaux Neufs avec des perspectives d'avenir très motivantes.

L'Usine à feu continu nécessite un domicile proche de l'entreprise. Ecrire SEL-F 31, rue Saint-Paul, 87000 LIMOGES.

Importante entreprise « PAPETERIE ET EMBALLAGE CARTON ONDULÉ » recherche pour le Nord de la France son

DIRECTEUR DES VENTES

- Organisé et dynamique le candidat assurera la couverture et la direction d'une part du territoire.
- Il disposera des moyens adéquats pour atteindre les objectifs à la fixation desquels il aura participé.
- Nous demandons 5 années de références après obtention d'un diplôme d'école supérieure.
- Le niveau de salaire offert est de 180.000 F.
- Le domicile est dans la SOMME.

Adresser dossier argumenté à SEL-F, 31, rue Saint-Paul, 87000 LIMOGES. Discrétion garantie.

Recherche

ANIMATEUR (TRICE)

pour stage d'insertion sociale (jeunes 16/18 ans)
Niveau demandé :
Bac + 2 ou exp. professionnelle.

Adr. C.V. à M.J.C. du Verbeau, rue Georges-Barbier, 51000 Châlons-sur-Marne Tél. (26) 88.36.37.

ASSOCIATION DES AMIS DE LA MAISON DES ARTS ET LOISIRS recherche

ANIMATEUR

Niveau C.A.P.A.S.E.
Exp. avec les C.E. souhaitée.

Env. C.V. avant fin septembre place Aubry, 02000 LAON.

Société
recherche

• DIRECTEUR DE LABORATOIRE

Façonnage photographique.

Ayant expérience réussie de la fonction. Souci d'amélioration technique constante, sens organisation, rigueur, forte motivation et profil de leader indispensable. Libre rapidement.
Lieu de travail : MARSEILLE.

• CHEF DE SERV. FINANCIER ET COMPTABLE

— Soit pour mission temporaire min. de 6 mois, pr analyse de ses fonctions : financière, gestion, comptable, administrative et actualisation, moyens et méthodes.

— Soit pour engagement définitif si candidat dynamique intéressé par animation, et gestion de ces fonctions. Forte personnalité et grande rigueur indispensable.

Adresser lettre de candidature manuscrite, C.V., références, motivation et prétentions sous nº T 035.714 M, RÉGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e.



SOCIETE banlieue Nord-Ouest
recherche

ANALYSTE-PROGRAMMEUR

Niveau DUT indispensable
3 ans d'expérience minimum dans analyse organique et programmation Cobol.
Niveau 62/DPS4.
1 an de pratique IPS au minimum.

Adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prét. à No 45.475 CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

CONSULTANT CONFIRME
Paris

Fondée en 1969, la Société FRANCE-CADRES a pour vocation la recherche de cadres expérimentés. Elle jouit d'une bonne image de marque auprès d'une clientèle fidèle et d'un vaste réseau de prescripteurs.

Son activité initialement orientée vers la PME de province se développe vers les entreprises parisiennes.

Son mode d'intervention implique une analyse approfondie de tous les problèmes que pose un recrutement pour l'entreprise et une information précise des candidats par la rédaction systématique d'une fiche de poste.

Cette responsabilité, exercée avec une grande autonomie, convient à un professionnel confirmé travaillant en cabinet ou comme indépendant et déjà bien introduit en clientèle. Formation supérieure. Minimum 32 ans. Evolution possible. Débutants s'abstenir.

Adresser dossier à l'attention particulière de P.L. QUINIOU en précisant la réf. 222/99M

France Cadres 22, rue St-Augustin 75002 Paris.

Entreprise T.P. ET BATIMENT
Région PARISIENNE, recherche

CHEF SERVICE MATÉRIEL

De formation ingénieur, il s'occupera de la gestion du parc de matériel et de la préparation des achats. Une expérience similaire dans les T.P. ou le bâtiment sera demandée. Anglais souhaité.

360.000 F +

Écrire sous référence 317 à : SWEERTS B.P. 269, 75424 PARIS CEDEX 09, qui transmettra.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

SOFINCO LA HENIN
ÉTABLISSEMENT BANCAIRE NATIONALISÉ

URGENT

Le Directeur des Relations Sociales membre de la Direction Générale recrute

SON ADJOINT (E)

Le candidat, âgé d'au moins 35 ans, dispose d'une solide expérience dans un service du personnel d'une grande entreprise et maîtrise bien l'expression écrite.

Sous l'autorité du Directeur et pour son compte, il est chargé de suivre le fonctionnement quotidien de la gestion, de la formation et de l'information du personnel.

Il est capable de faire des propositions permettant de dynamiser les relations sociales dans l'entreprise, de préparer les dossiers pour le Directeur et la Direction Générale, de participer aux négociations avec les syndicats.

Ecrire sous pli personnel au : Directeur des Relations Sociales SOFINCO LA HENIN Rue du Bois-Sauvage, 91038 EVRY Cedex.

LIP rech. pour ses ventes en comité d'entreprise vendeurs (ses) véhicule indispensable. S'adresser vendredi 24 septembre de 15 h à 18 h 30, 8, rue de Richelieu, 4e étage, bureau 74, PARIS-1er.

Pr domaine AERONAUTIQUE

INGÉNIEURS ÉLECTRONIQUE OU MÉCANIQUE

débutants acceptés
Adr. C.V., photo, prét., Mme PIEDBOIS, service du Personnel, ASSISTANCE-SERVICE ETT, 121, rue Lafayette, 75010 PARIS.

Société proche banlieue parisienne

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN

Expérience contrôle ou méthodes, mise en œuvre de techniques annexes : optique, mécanique, etc.
Poste très évolutif.
Tél. : ECOP, 737-70-00.

Chemisier Habilleur Luxe quartier Ch.-Élysées cherche

VENDEUR CONFIRMÉ

PARLANT ANGLAIS
même branche, 28 ans min., place stabl., respons. Écrire C.V. SIPEP, 3, r. de Choiseul, 75002 Paris. Réf. nº 1146.

Association, artisans, maison métiers Oise recherche
POUR DÉBUT OCTOBRE

CANDIDAT (E)

pour animation, gestion et formation.

Envoyer C.V. et prét. à : Daniel DUCHENNE 355, rue de la République, 60200 VENETTE.

Collège, privé sous contrat d'association cherche PROFESSEURS de PHYSIQUE et SCIENCES NATURELLES enseignant en LANGUE ANGLAISE (temps partiel). Tél. : 763-46-35.

CONSEIL JURIDIQUE ET FISCAL (17e) cherche

STAGIAIRE NON DÉBUTANT

Contentieux, droit social.

Envoyer C.V. FIDUCIA FRANCE 86, rue Laugier, 75017 Paris.

Urgent, lycée à Pavillon-sous-Bois (93) ch. Professeur Sciences Physiques, temps complet. Tél. : 848-16-17.

Entr. secteur bâtiment ch. CHEF PERSONNEL conf. 180.000/an. 297-49-95.

COLLABORATEUR standing. Ecrire M. LIVRY, 149, rue St-Honoré, PARIS-1er qui transm.

DEMANDES D'EMPLOIS

Photograveur N et B confirmé, contremaître 5 ans, tr. bonnes connaiss. montage, ch. emploi. Ecr. s/nº 6.358 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Dame, 38 ans, ch. 2 hres de ménage après-midi, du lundi au vendredi, ou bureau le soir. Tél. : 265-73-40.

ING. Gde ECOLE et I.A.E. expér. hygiène et sécurité, compulse angl., allem., évent. espagn., ital., cherche activité complémentaire ou principale. Ecr. s/nº 6.908 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Jeune Fille, 21 ans, DUT, carrières de l'information, option documentation (1982 - Dijon), cherche place stable ou remplacem. France. Mlle Nathalie Changarnier, rue du Temple, 07140 LES VANS. Tél. : 16 (75) 37-32-67.

Producteur et Vendeur

Cadre, attaché de direction spécialiste dans l'organisation de voyages vers la Yougoslavie et l'Europe de l'Est, est prêt à travailler avec vous en vue de programmation en production de voyages sur ces secteurs. Expérience 25 ans. Promotion auprès des agences. Ecr. s/nº 6.357 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Représentant édition, 28 ans, bonne présentat., bien introduit dans librairies, maisons de la presse, gds magasins, hypermarchés, grossistes, Paris, région parisienne, recherche emploi chez éditeur dynamique et en expansion. Ecr. s/nº 6.359 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

HOMME 40 ANS
RÉDACTEUR VIE
GRANDE BRANCHE
8 ans d'expérience, recherche emploi sédentaire, compagnie ou courtage. Notions comptabilité et informatique. Ecr. s/nº 6.330 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Jeune Femme recherche emploi maison de retraite, hôpital, clinique, comme agent de service. 15 ans de références, libre le 1er septembre. Régions Clichy, Levallois-Perret, Neuilly. Écrire à Mme de PIERREPONT, 46, rue Marjolin, 92300 LEVALLOIS-PERRET.

Secrétaire sténo-dactylo expérimentée cherche travail mi-temps 3 × 5 de préférence, proximité 4e arrondissement. Mme LANTERBORN. Téléphone : 554-95-40. Poste 427 de 9 h 15 à 12 h 45.

URGENT J.H. 17 ans, (libre de suite) cherche emploi. Écrire : M. DIGON, 1, rue Jacques Decourt, 78210 Saint-Cyr-l'École.

J.F. 24 ans B.T.S. secrétariat de direction, 3 ans expérience société informatique. Habitude contacts, comptabilité, facturation, déclarations, charges sociales. Bonnes connaissances anglais, espagnol cherche place stable. Intérim s'abstenir. Ecr. s/nº 6.346 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Jeune Homme 21 ans dégagé des obligations militaires recherche place

PROGRAMMEUR DÉBUTANT

(COBOL - GAP) Premier emploi. Téléphone : 287-00-03.

Jeune homme dynamique 25 ans réf. cherche poste domaine spectacle - 252-10-82.

TOUS TRAVX DACTYLO

Téléphone : 824-88-59.

J.H. ch. emploi, spécialité Analyste-Programmeur Cobol, Basic début. Téléphone : 866-41-74.

J.F., expérience, cherche poste assistante, service de presse, édition. Ecrire sous le nº 035552 M, RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J. femme, 30 ans, MAITRISE DROIT, étud. ttes propositions. TÉLÉPHONE : 822-70-16.

MOYEN-ORIENT

Depuis de nombreuses années j'effectue régulièrement des voyages d'affaires dans le Golfe. P.M.I. qui souhaitez réduire vos frais d'action commerciale, contactez-moi.

Ecr. s/nº 3.522, le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

COLLABORATRICE

RELATIONS INTERNATIONALES anglais, espagnol, portugais, not. all., Et. sup. + comm. int. Expér. 10 ans : achats, ventes, rel. pub., salons, édit., organis. recherche
Ecr. s/nº 6.348, le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J'ai 20 ans, dispose sursis militaire jusqu'à 22 ans. Titulaire Bac D, B.T.S. édition de l'École supérieure Estienne (maquette, fabrication, gestion), cherche emploi (même temporaire). Téléphoner à Denis Schneider : 008-32-24.

travail à domicile

Cherche tous travaux
Copies, thèses, rapports, etc.
Téléphone : 306-08-88.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES

296-15-01

représentation demandes

Jeune Homme 28 ans cherche place représentant. Matériel d'emballage. Possède véhicule. Région PARIS-NORD.

capitaux propositions commerciales

A CÉDER

CABINET IMMOBILIER

PARIS
En pleine expansion. C.A. 81 : 2,9 millions de F (dont 58 % syndic). C.A. 82 : 3,8 millions de F, prix très attractif, mise en place assurée et possibilité crédit. Discrétion assurée.
Adresser courrier nº 2.367 P.R., 112, bd Voltaire, 75011 PARIS qui transm.

GAGNEZ FF 15 M — FF 30 M PAR AN

Fameuse compagnie américaine, cherche agents généraux avec capital minimum et habilité marketing pour représentation en France d'un produit révolutionnaire sans concurrence, capable de conquérir la majorité du marché. Tél. G. VERNET, 9 h à 17 h, 727-02-[illegible]

cours et leçons

Élève ens. agrégé donne cours FRANÇAIS, LATIN, GREC, tous niveaux.
Ecr. s/nº 3517 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

enseignement

Apprendre l'américain à

L'AMERICAIN CENTER

261, bd Raspail, 75014 PARIS. 633-67-28.

- Session intensive d'automne du 13 au 24 sept., pour :
  Gens pressés
  Lycéens en mal d'anglais
  Touristes
  Méthode orale, cours dans la journée et le soir.
  Inscript. à partir du 1er sept.
- Session normale : du 27 septembre au 18 décembre.
  Inscriptions à partir du 13 septembre

PRÉPARATION AU T.O.E.F.L.

formation professionnelle

A DES FEMMES DE BON NIVEAU D'ÉTUDES AYANT UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE EN ENTREPRISE OU ADMINISTRATION.

Nous offrons une formation :

CADRE EN BUREAUTIQUE ET ORGANISATION

Stage plein temps, rémunéré octobre 82 à juillet 83. Plus de 25 ans, niveau bac. Tél. 627-63-33 - Test de sélection le 27 septembre.

propositions diverses

L'Etat offre de nombreuses possibilités d'emplois stables, bien rémunérés à ttes et tous avec ou sans diplômes. Dem. une doc. sur notre revue spécial FRANCE-CARRIÈRES (C16) B.P. 40209 PARIS.

Ingénieur électronicien indépendant, avec labo. Recherche études et dépannages en automatisme, régul., contrôle systèmes analogiques et digitaux. Tél. (3) 090.28.04.

Les possibilités d'emplois à l'étranger sont nombreuses et variées (Canada, Australie, Afrique, Amériques, Asie, Europe). Dem. une doc. sur notre revue spécialisée MIGRATIONS (LM), 3, rue Montyon, 75429 Paris Cedex 09.

travaux à façon

ENTREPRISE. Sérieuses référ. effectue rapid. trav. peinture, menuiserie, décorat. coordinat. tous corps d'État. Devis grat. Tél. 368-47-84 & 893-30-02.

automobiles

ventes

HONDA

216, Av. JEAN LOLIVE (N.3) - 93500 PANTIN 840.69.87

SUPERCAR'S

de 5 à 7 C.V.

A vendre R 14 TL, 1977, 80.000 km, gris métal., radio-cassette. Ens. bon état. Prix 12.000 F. Tél. 304-42-41.

R14 TS 1980 + Options. Argus, 28.000 F, vendu 23.000 F, cause double emploi. Tél. : 905-88-51.

de 8 à 11 C.V.

Vends cause départ ALFA-ROMÉO - G.T.V 2 l. Gd Prix, décembre 81, 9.800 km. Px : 60.000 F. T. 026-14-93.

هكذا من الاصل

هكذا من الأصل

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS



FRANCE CABLES & RADIO

Nous sommes une importante société au service de la communication dans les entreprises. Nous intervenons pour le conseil, l'audit et l'ingénierie de réseaux et de systèmes de télécommunications, de télématique et de bureautique.

Nous proposons un certain nombre de services liés à la télématique : téléconférence, missive, système de courrier électronique. Nous sommes chargés de la commercialisation des services émanant du satellite de télécommunication TELECOM 1. Nous recherchons pour la région Rhône-Alpes :

Ingénieur commercial télématique

responsable de la vente des services proposés par notre Compagnie.

Ingénieur diplômé, 32 ans minimum, vous êtes un vendeur confirmé capable de prendre des contacts à haut niveau.

Vous avez acquis une expérience en Télécommunications et Téléinformatique et vous êtes, si possible, originaire de la région Rhône-Alpes.(réf. MRE/FC/IC).

Bertrand REVOL vous remercie de lui adresser votre dossier de candidature.

Ordis Conseil en Recrutement 10, Rue Auber - 75009 PARIS

MEDIA BA





ile de france pharmaceutique

Nous sommes un important grossiste répartiteur (2 000 personnes) de produits pharmaceutiques. Nous assurons l'approvisionnement en temps réel de nos 6 500 clients, grâce à nos 18 établissements en France. Nous recherchons un

Chef de service études

pour notre direction informatique (25 personnes au total) équipée de deux IBM 4341 (DOS/VSE - CICS) et de plus de deux cents terminaux et mini-ordinateurs.

Responsable du développement et de l'ensemble des applications : gestion de distribution (prises de commandes, stocks, livraisons, facturation...) et gestion administrative, vous saurez faire évoluer notre informatique.

Diplômé de l'enseignement supérieur (Ecole d'Ingénieur ou MIAGE), ayant une expérience de 6 à 7 ans en tant que responsable d'une équipe de développement, vous saurez naturellement vous faire apprécier par vos compétences techniques. Bien entendu, vous maîtrisez Cobol et Assembleur.

Lieu de travail : ASNIERES.

Olivier de LAUGEIRET vous remercie de lui adresser votre dossier de candidature sous référence MOL/IF/CS.

Ordis Conseil en Recrutement 10, Rue Auber - 75009 PARIS

MEDIA BA



Le groupe Lafarge-Coppée (30 000 personnes), présent dans dix-sept pays, dans des secteurs d'activité tels que l'industrie cimentière, l'ingénierie et la biochimie, recherche pour renforcer l'équipe informatique de l'une de ses sociétés : Ciments Lafarge France, des

Analystes

Ils seront affectés à un secteur d'activité pour lequel ils auront à consolider et à développer des applications de gestion (Cobol). De bonnes notions en comptabilité seront un atout supplémentaire. Ils participeront avec les utilisateurs aux choix des procédures à adopter.

De niveau Bac + 4 années d'études supérieures, les candidats auront trois à quatre ans d'expérience afin d'être rapidement impliqués dans la réalisation des applications (réf. MOL/LC/AN).

Analystes-programmeurs

Ils seront chargés de l'analyse organique et de la programmation de diverses applications afin de répondre aux besoins des utilisateurs.

Ces postes conviendraient à des informaticiens de niveau Bac + 2 (DUT ou équivalent) ayant deux ans d'expérience et connaissant Cobol (réf. MOL/LC/AP)

Des candidats de valeur pourront trouver au sein du groupe Lafarge-Coppée la possibilité d'une évolution à la mesure de leurs ambitions.

Ces postes sont à pourvoir au siège social à Saint-Cloud (proximité transports en commun).

Olivier de LAUGEIRET vous remercie de lui adresser votre dossier de candidature, en mentionnant la référence du poste choisi.

Ordis Conseil en Recrutement 10, Rue Auber - 75009 PARIS

MEDIA BA





CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE LA SOMME (AMIENS)

Nous sommes équipés d'un IBM 3031 sous DOS, CICS, VTAM, DL 1. Pour permettre l'accroissement de notre réseau de télétraitement (400 terminaux prévus dans nos agences) et le développement de nos projets sous SGBD, nous mettons en œuvre actuellement un IBM 3033 avec VM et souhaitons passer à MVS pour la fin de 1983.

Nous recherchons un

Programmeur système

dont la solide expérience (si possible de MVS) nous permettra, dans un premier temps, de réussir cette importante mutation.

De plus, en renforçant notre équipe système (actuellement trois personnes), nous serons en mesure de tirer profit de l'évolution permanente des techniques informatiques.

Bertrand REVOL vous remercie de lui adresser votre dossier de candidature, sous la référence MRE/CA/PS.

Ordis Conseil en Recrutement 10, Rue Auber - 75009 PARIS

MEDIA BA



Porte de PANTIN. Notre société (1 100 personnes) jouit d'une renommée internationale sur les marchés des parfums et des cosmétiques. Notre directeur informatique, dans le cadre de son nouveau plan, recherche

Chef de projet

Vous êtes diplômé d'une université et votre expérience d'environ 5 ans dans un poste similaire vous a conduit à travailler sur des projets de gestion. Nous vous confierons le développement de nos applications comptables.

Vos qualités humaines, votre sens de l'organisation et votre contact avec les utilisateurs seront vos meilleurs atouts pour réussir dans ce poste (réf. MRE/BO/CP).

Ingénieur système

Votre formation supérieure en informatique (DUT, MIAGE...), enrichie d'une expérience de 5 ans minimum dans un poste d'ingénieur système sur IBM 43 XX - DOS/VSE, CICS, DL 1 vous permet aujourd'hui de prendre la responsabilité des moyens techniques de notre site.

Rattaché au directeur informatique, vous assurerez les missions classiques de la fonction système (mise en œuvre, optimisation...) et vous serez également amené à jouer un rôle de CONSEILLER pour les grandes options techniques (HARD et SOFT) (réf. MRE/BO/IS).

Bertrand REVOL vous remercie de lui adresser votre dossier de candidature, sous la référence du poste choisi.

Ordis Conseil en Recrutement 10, Rue Auber - 75009 PARIS

MEDIA BA

L'un des plus importants groupes d'assurances français doté de puissants moyens informatiques décentralisés recherche pour son Département ETUDES, situé à Paris, un

Responsable de projets

« Chef de secteur comptabilité et placements »

Sa mission est d'assurer, dans le cadre des méthodes et procédures de la direction informatique, la mise en œuvre et la coordination des moyens nécessaires à la vie d'un ensemble de projets.

Il encadrera une équipe d'études et de réalisations d'environ 10 personnes.

Il participera aux relations entre son secteur et l'unité utilisatrice et coordonnera les projets dans toutes leurs étapes (conception, réalisation, mise en place, maintenance).

Pour ce poste, nous souhaitons rencontrer des chefs de projet justifiant d'une expérience de cinq ans minimum vécue dans un environnement Temps Réel sur grands systèmes IBM et possédant une formation supérieure (école d'ingénieur, MIAGE...).

Olivier de LAUGEIRET vous remercie de lui adresser votre dossier de candidature, s/réf. MOL/AS/RP.

Ordis Conseil en Recrutement 10, Rue Auber - 75009 PARIS

MEDIA BA



BANQUE FRANCAISE DU COMMERCE EXTERIEUR

pour son Département Informatique et Organisation équipé de trois ordinateurs IBM (1 × 3033 - 2 × 3031, CICS - DL 1) et d'un réseau de 150 terminaux devant être progressivement remplacés par des mini-ordinateurs, recherche des

Analystes

(réf. MOL/BC/AN)

et

Analystes-programmeurs

(réf. MOL/BC/AP)

pour le développement de projets bancaires intégrant la spécificité de la B.F.C.E. et les nouvelles orientations techniques.

Les analystes, de formation supérieure (MIAGE ou équivalent), seront opérationnels grâce à une expérience de 2 à 3 ans en analyse et programmation Cobol et CICS dans des projets importants.

Les analystes-programmeurs, de niveau DUT ou équivalent, auront pratiqué pendant 1 à 2 ans la programmation Cobol et si possible dans un contexte CICS.

L'évolution des techniques spécifiques de la B.F.C.E. permettra l'actualisation des connaissances informatiques des candidats retenus.

Lieu de travail : quartier Opéra.

Olivier de LAUGEIRET vous remercie de lui adresser votre dossier de candidature, sous la référence du poste choisi à

Ordis Conseil en Recrutement 10, Rue Auber - 75009 PARIS

MEDIA BA



Afin de gérer en temps réel notre importante activité au niveau national (5.000 personnes, 20 magasins - C.A. : 3 milliards de francs), nous disposons d'une informatique distribuée comprenant un CII-HB 66 biprocesseur et un réseau de terminaux et mini-ordinateurs reliés à un frontal MINI 6.

Pour renforcer l'équipe système, nous recrutons un

Ingénieur mini-systèmes

Vous serez chargé tout d'abord d'optimiser les fonctions de base du MINI 6 central sous l'aspect système et de vous familiariser avec les autres mini-ordinateurs.

Par la suite, vous aurez à prendre en charge un important réseau pour y intégrer de façon évolutive les différents aspects de nos télécommunications : télé-informatique, télex, messagerie électronique...

Ce poste conviendrait à un diplômé de l'enseignement supérieur (ingénieur ou universitaire) possédant une première expérience système (1 à 2 ans) sur mini-ordinateur (MINI 6 de préférence) et souhaitant acquérir une compétence en réseau.

Olivier de LAUGEIRET vous remercie de lui adresser votre dossier de candidature, s/réf. MOL/BH/IS.

Ordis Conseil en Recrutement 10, Rue Auber - 75009 PARIS

MEDIA BA



Nous offrons un Service Réseau en Temps Partagé qui, à partir de tout type de terminal (classique, vidéotex, micro-ordinateur), permet d'accéder en conversationnel à de puissants ordinateurs connectés aux principaux réseaux de transmission de données (téléphone, télex, TRANSPAC, EURONET, TYMNET, TELENET).

Nous proposons également une gamme de logiciels standards ou spécifiques pour le calcul et la gestion décisionnelle.

Nous recherchons

Responsable de projets

Aide à la décision

Nous souhaitons vous confier l'animation de l'équipe chargée des applications d'aide à la décision (SGBD micro et macro-économiques, logiciels d'analyse et traitement des données, modélisation et simulation).

Vous serez responsable du développement et de la promotion des produits existants ou nouveaux.

Ingénieur Grandes Ecoles, vous possédez une expérience de trois à cinq ans en SSCI de préférence. Chef de projets sur des contrats clé en main, vous avez acquis des compétences techniques et commerciales que vous pourrez valoriser dans ce poste de manager (réf. MRE/TSE/RP).

Chefs de projets

Nous souhaitons vous confier la responsabilité du développement et de la promotion de produits logiciels interactifs dans le domaine de la gestion.

Vous interviendrez comme « maître d'œuvre » (cahier des charges, analyse, supervision de la réalisation) dans un esprit méthodologique.

Ingénieur ou universitaire, vous possédez une première expérience (1 à 3 ans) acquise chez un utilisateur, ou une SSCI. Analyste fonctionnel sur des projets de gestion, vous avez acquis le sens de l'efficacité et de la méthode et souhaitez élargir vos responsabilités dans un poste évolutif (réf. MRE/TSE/CP).

Bertrand REVOL vous remercie de lui adresser votre dossier de candidature, sous la référence du poste choisi.

Ordis Conseil en Recrutement 10, Rue Auber - 75009 PARIS

MEDIA BA





Nous sommes l'organisme central du Groupe des Banques Populaires chargé d'assurer les services communs (paie du personnel, gestion des titres, gestion des opérations à l'étranger...) ; nous avons su, au fil des ans, nous doter d'une informatique performante.

Nous sommes actuellement équipés d'un IBM 3033 en OS/MVS sous IMS DB/DC auxquels sont reliés environ 900 terminaux via SNA TRANSPAC.

Nous nous préparons à recevoir en fin d'année un IBM 3081. Nous recherchons un jeune

Ingénieur système

De formation DUT ou équivalent, vous possédez une première expérience système (deux ans minimum) sur une configuration comparable et connaissez si possible IMS et/ou VTAM.

Outre les avantages liés à la banque, nous vous proposons une rémunération en rapport avec vos qualifications et, pour faciliter votre intégration, nous prévoyons une période de formation. Lieu de travail : Métro Bourse.

Bertrand REVOL vous remercie de lui adresser votre dossier de candidature, sous référence MRE/CC/IS.

Ordis Conseil en Recrutement 10, Rue Auber - 75009 PARIS

MEDIA BA

L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt

Près Pl. Victoire caractère. Liv. 3 chbres, gde cuis. tt cft RARE. 1 200 000 F – 550-34-00

2e arrdt

Particulier à particulier vends 2 pièces, cuisine, salle de bains. Rue Saint-Denis. Téléphonez au : 508-13-13.

CENTRE POMPIDOU
Dans bel immeuble XVIIIe 65 m² en duplex qualité ISORE S.A. 562-17-17

5e arrdt

PRÈS PORT-ROYAL, immeuble pierre de t., asc. Liv. + 3 ch. 84 m², 840.000 F. 535-86-37.

NEUF CONSTRUCTION EN COURS
Livraison fin 1982

1 et 3, R. POLIVEAU
29 APPARTEMENTS DE TRÈS GRAND LUXE du 2 au 5 pièces et duplex-terrasses.

de 13.000 à 15.000 le m². Ferme et définitif.

APPARTEMENT TÉMOIN tous les jours de 14 h à 19 h sauf mercredi et dimanche.

AWI - Tél. : 267-37-37.

TERRASSE 87 m² S/JARDIN Immense Liv. + 2 chbres Park DORESSAY – 624-93-33

6e arrdt

Saint-Sulpice, 354-95-10. Luxe.
90 m² SUR PARC.

7e arrdt

PRÈS CHAMP-DE-MARS ÉLÉGANT DUPLEX 170 m². TERRASSE-JARDIN 200 m², 3 park. Doressay, 626-93-33.

AV. SÉGUR (PRÈS)
pptaire vd 6e ét. balc. 6 p., 2 ch. serv. 165 m² bon état

1.600.000 mat. s. 504-02-52.

9e arrdt

Notre-Dame-de-Lorette
Beau studio, cuis., entrée, w.c., douche. Terrasse. Imm. pierre. 160.000 F. Tél. : 526-54-61.

STAND. CALME
5 P. + 2 services ascenseur. Soleil parfait état. Prof. libér. 1.400.000 F – 267-06-06

10e arrdt

PRÈS MÉTRO GONCOURT DANS IMMEUBLE NF. Bon état. EXCELLENT INVESTISSEMENT
– STUDIO LIBRE, cuis., salle bains, 28 m² . . 170.000 F.
– 2 PCES LIBRES, cuis., bns, 52 m² . . . . . . 320.000 F.
Téléphonez au : 227-93-30.

11e arrdt

EXCEPTIONNEL
LE SÉRÉNIDE immeuble NEUF résidentiel

LIVING + 3 CHBRES
96 m² + balcon, cave, parking, sous-sol belles prestations

768.000 F
avec 80 % P.C.

Sur place de 14 h à 19 h sauf mardi et mercredi, 149, rue Oberkampf. Tél. 700-11-09, LACHAL S.A.

MÉTRO MÉNILMONTANT ds immeuble résidentiel NEUF

LIVING + 2 CHBRES
67 m² + balcon, 5e étage, cave, parking sous-sol. Prestations de qualité.

782.000 F.
Possib. 80 % crédit, préférent. Sur place de 14 h à 19 h, sauf mardi et mercredi, « LE SÉRÉNIDE ». 149, rue Oberkampf. Tél. 700-11-09, LACHAL S.A.

12e arrdt

Mo FAIDHERBE
2 p., entrée, cuis., w.-c. Possibilité bains. Immeuble pierre. Prix 230.000 F. – 280-26-23.

Bel immeuble rénové, 3 pièces. Tout confort, état neuf. Finition à la demande. 650.000 F. Mo ST-MANDÉ – TOURELLES. Sur place, 19, rue de la République,

SAINT-MANDÉ
Jeudi 23, de 9 h à 19 h.

15e arrdt

LOURMEL-ZOLA 3/4 pces, balcon, chff. central. ASC. 499.000 F. 577-96-85.

BALARD, bel immeuble ancien JOLI 3 P. CFT. Charme, 3e ét. sans asc. Téléph. 577-47-74.

34, RUE LECOURBE
Dans belle immeuble p. de taille 76 m² à rénover 660.000 F. Vendredi de 14 à 18 h.

16e arrdt

XVIe LAURISTON living, chambre, cuis., w.-c., salle d'eau, calme, tél., 2e ét. Téléphonez au : 566-02-85.

MICHEL-ANGE 95 m², pierre de taille. Px 880.000 F. Téléphone : 545-34-28.

ATELIER ARTISTE
Dernier étage, asc. balcon. Occupé Loi 48 – 575.000 F 2 P. même niveau 245.000 F Visite ce jour et demain 16 h à 18 h. – 504-61-63

STUDIO ET 2 P.
Occupé Loi 48 Prix intéressant Téléphone : 504-61-63

AVENUE FOCH-SUD CHARME EXCEPT Duplex 250 m². Ds hôtel Napoléon III + Jardin privé 200 m². Park DORESSAY – 637-23-47.

17e arrdt

45, AV. DE VILLIERS
MÉTRO MALESHERBES RÉHABILITATION PRESTIGE Anciens ateliers d'artistes restructurés en DUPLEX AVEC LOGGIAS

DE 2, 4 et 5 PIÈCES
+ quelques STUDIOS LUXUEUSES PRESTATIONS Visites lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 12 h à 18 h. LIVRAISON IMMÉDIATE.

18e arrdt

4.500 F le m², près square, 2 p. cft. à aménager, bel imm., 90 % crédit poss. 766-53-34.

19e arrdt

Quartier BUTTES-CHAUMONT dans bel imm., 28, rue Ourcq, 3e ét. Pptaire vend 220.000 F 2 p. 42 m², entrée, cuis., bains, w.-c., refait nf. S/pl. 14-16 h. samedi-dimanche, 224-18-42.

CRIMÉE
Imm. récent, tout confort CONSTRUCTEUR VEND

GRAND STUDIO ET 2 P. A PARTIR DE 6.500 F/m² Sur place : SAMEDI 25/9 – 14 h. à 17 h. 22, RUE DE NANTES

SINVIM - 501-78-67

20e arrdt

Mo GAMBETTA, 6, cité Écoles. Bel imm., 2 p. 37 m², entr., cuis., bns, w.-c., 200.000 F, rez-de-ch. Soleil. S/pl. de 17 à 18 h, samedi-dimanche. 520-13-57.

78-Yvelines

Chatou, résidentiel, 4 mn RER; rare, cause départ part. vd. au 1er ét. dans hôtel part. Second Empire. Tout confort. calme, verdure, Sud, Est, Ouest, 3 gdes pces avec balcons balustres, 80 m², jardin privatif 125 m² entresol 17 m² park. et dépend. Px 820.000 F. Téléphone : 071-59-09.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY, PRÈS MÉTRO Dans immeuble moderne, 2 p. tt cft, 45 m², 3e étage, balcon. SEGONDI. Tél. : 874-08-45.

LE FRANCE Splendide 300 m² 34e étage, parking. GARBI, téléphone : 567-22-88.

SÈVRES
71, GRANDE-RUE « LE PARVIS DE SÈVRES » 2 au 7 pièces-commerces. 507-13-47 ou Serco 723-72-00

BOURG-LA-REINE
200 mètres du métro 2 PETITS IMMEUBLES DE TRÈS GRANDE CLASSE EN PIERRE DE TAILLE. Rez-de-ch. + 3e et 4e étages. du studio au 4 pièces et gds duplex de 4 et 5 pces. Livraison prévue 1er trim. 1983. S.P.D.I., téléph. 350-14-80.

BOULOGNE Point du Jour Bon immeuble récent

5 PIÈCES
88 m² + balcon 3e étage – 9.000 F le m² HABITATION OU LIBÉRALE Sinvim & Cie – 501-78-67.

94 Val-de-Marne

Lisière Paris Gentilly 10e étage, très beau STUDIO ÉQUIPÉ 581-01-42 de 12 h. à 13 h.

SAINT-MANDÉ MAISON 6 PIÈCES
PRINCIPALES A RÉNOVER

+ JARDIN
Sur place jeudi 23, de 9 heures à 19 heures, 19, rue de la République, SAINT-MANDÉ.

Province

Vend Vichy, quartier Thermal, appt 75 m², 3 pièces, salle de bains, chffage ind. 2e et 3e étages, sans asc., pas de charges. Tél. au (70) 31-84-97 le matin.

SAINT-TROPEZ, studio ville, neuf équipé, moquette, dans petit immeuble, 2 étages, idéal placement ou détente : Prix 320.000 F. Tél. : (94) 97-42-16 hres bur. ou (42) 92-41-80 hres repas.

appartements achats

Pour clients sérieux: PAIE COMPTANT, APPTS, ttes surf. et IMMEUB. à Paris 15e et 7e. JEAN FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet, 15e. 566-00-75.

constructions neuves

INFORMATION LOGEMENT
Un service gratuit interprofessionnel et interbancaire pour tout achat d'appts et de pavillons neufs. Renseignements sur de nbreux programmes PAP et prêts conventionnés.

525-25-25
49, av. Kléber, 75116 Paris.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appartements de standing 4 pièces et plus. 281-10-20.

Part. ch. 2 p., tél. dont salon ou bureau Paris 2.500 max., 264-35-74 de 12 à 15 heures.

immeubles

A vendre immeuble et pas-de-porte comprenant boutique 40 m² état neuf, 4 p., w.-c., cuis., s. d'eau, très bien situé à La Châtre (36). Px d'ensemble 300.000 ou 150.000 F le pas-de-porte seul, (54) 31-05-48.

AUBERVILLIERS
177, avenue Victor-Hugo Bel immeuble briques apparentes R. + 3 ch. centr., 350 m², entièrement libre, conviendrait investisseur. Tél. au Pptaire T.C.P., 526-84-82.

maisons individuelles

LE COUDRAY-MONTCEAUX (91)
A 2 km de Corbeil et près du Golf du Coudray, en bord de Seine, sur terrain 1.700 m², maison traditionnelle, individuelle de 6/7 pces, 2 garages. Prêt intéressant. Téléphone : 060-62-91. S.A. BATIR (M. BOIS) (heures de bureau).

maisons de campagne

A SAISIR
AFFAIRE RARE 100 km PARIS (Loiret) CHALET, 3 chbres, salon, séj., bains, w.-c., s/terr. en tte propriété 1.000 m², viabilité, eau, électr., tt à l'égout, voie goudronnée, gardienne. Loisirs : tennis, piscine, étangs, pêche. Prix exceptionel : 248.900 T.T.C. Tél. pr R.-V. : 448-89-24 - 909-51-55.

A PARIS : LE CALME ET LE CONFORT...



...LES ARCADES DE LA NATION
113, rue de Montreuil 75011 PARIS

Le calme et le confort à deux pas de la Nation. Un élégant petit immeuble en pierre de taille et toit d'ardoise. 30 appartements seulement, grand standing. Du 2 au 4/5 pièces. Livrables fin 1982.



bellier

Renseignements et visites : Tél 321.47.93

LA CHAPELLE EN SERVAL

Prêt conventionné allégé
La Capri prend en charge pendant 3 ans une partie de vos mensualités de remboursement.

A côté de La Chapelle en Serval, le hameau témoin de l'Orée de Serval est situé sur un terrain bordé de bois centenaires. Les maisons individuelles sont de très grand standing, de 5 à 6 pièces allant de 144 à 174 m², chacune entourée d'un jardin privatif.

Paris/Gare du Nord n'est qu'à vingt minutes par trains directs depuis Orry. La ville est à trente minutes par l'Autoroute du Nord*. Senlis et Chantilly sont à deux pas. (* Trajet réalisé à 11 h du matin.)

Bureau de vente : Chemin du Pont Saint-Jean 60250 La Chapelle en Serval - Tél. : 16 (4) 454.66.35

Ouvert les lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi et dimanche de 11 h à 13 h et de 14 h à 19 h.

CAPRI — LA VOLONTÉ DE BIEN CONSTRUIRE

bellier

Pour recevoir une documentation "L'Orée de Serval", retournez ce coupon à :
Capri, 4, place Raoul-Dautry 75015 Paris. Tél. : 321.47.93.
Nom : ____________
Adresse : ____________
Tél. privé : ____________ Professionnel : ____________

M. 24/9

locations non meublées demandes

Paris

J.F. cherche studio, prix modéré, dans Paris. Téléphone : 460-03-10.

PPTAIRES LOUEZ chbres studios 2 P., 3 P., etc. sous 48 h, SANS FRAIS par sélection directe.

206-00-47.

PROPRIÉTAIRES
Pour louer rapidement SANS FRAIS et SANS AGENCE vos appartements vides et meublés à Paris et en banlieue. Tél. : 282-12-50.

PROPRIÉTAIRES
Louez vite et sans frais ENTRE PARTICULIERS OFFICE DES LOCATAIRES Téléphonez au 296-58-10.

PROPRIÉTAIRES LOUEZ rapidement – clientèle assurée. Service gratuit. – 770-88-66.

PROPRIÉTAIRE LOUER SANS FRAIS
VOS APPARTEMENTS PARIS - BANLIEUE SOUS 48 heures
CLIENTS SÉLECTIONNÉS LOYER GARANTIE
TÉL. 359-64-00

Région parisienne

Étude cherche pour CADRES, villas, pav., toutes banl. Loyer garanti. 8.000 F. 283-57-02.

châteaux

NORMANDIE

beau château XVIIIe
en très bon état tout confort sur enchère publique le 4 oct. 1982, à 14 h. mise à prix 1 430 000 F. pour tout renseign. Tél. au : 747-50-06 ou au : 16 (33) 67-32-48

pavillons

PAVILLONS
Jusqu'à 120 km de Paris sélection gratuite par ordinateur. Appeler ou écrire : centre d'information FNAIM de Paris, Ile-de-France, LA MAISON DE L'IMMOBILIER, 27 bis, avenue de Villiers, 75017 PARIS. Tél. : 227-44-44.

BELLE MAISON XVIIIe Gd séj., bur., entrée, cuis., 4 chambres, 2 bns, parc PROXIMITÉ VERSAILLES H.B. 955-72-77 soir 955-97-85.

EXCEPTIONNEL FRESNES
Secteur résidentiel Beau pavillon sur jardin 500 m² tout confort, 4 p. principales, gde cuisine, gde salle de bns, chauffage central, garage auto, cave. Prix : 550.000 F.

Tél. : 320-33-39

villas

PRÈS ORGEVAL (78) 35 km du Pont de St-Cloud, part. vd belle maison cft, hall, séj., poutres, 4 ch., 2 bains, nomb. dépend., s. de jeux 64 m², s/sol, gar. 16 m de long, cave, buanderie, chauf. fuel., jard. 3.200 m², jolie vue dégagée, état parfait, construc. sér. 1969. Prix 1.650.000 F. Tél. 574-40-99 de 8 h à 9 h 30.

500 m centre Chartres (28), s/880 m², villa 6 p., cft, const. trad., s/se-sol compl. Terr., gar. 2 voit., 2 gren. aménag. Px 700.000 F. (37) 21-54-89.

LE VÉSINET
Résidentiel agréable MAISON ancienne, récept., 50 m² s/jard., 4 chbres, 2 bains, tt cft + garage, jard. 800 m². Prix : 1.150.000 F AGENCE DE LA TERRASSE LE VÉSINET (3) 976-05-90.

MANOSQUE, PRÈS
VILLAS, nves à part. 323.000. Créd. PAP poss. 285-71-82.

LES CHARMILLES A MONTIGNY LE BRETONNEUX

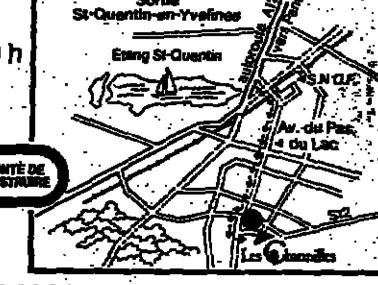


Ce week-end, venez aux Charmilles à Montigny-le-Bretonneux, nous avons aménagé et décoré à votre attention les maisons de notre Hameau témoin. Vous y découvrirez un petit havre de 4 hectares, avec 55 belles maisons d'un étage. Chacune avec son jardin, les unes isolées et les autres jumelées. Des maisons qui offrent de 4 à 6 pièces allant de 141 m² à 177 m².

Confort, espace, espace vert, tout est là pour que vous retrouviez une seconde nature.

Bureau de vente : Avenue Eric-Satie. Tél. : 043.01.41.

Ouvert les lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h samedi et dimanche de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h.





bellier

Pour recevoir une documentation "Les Charmilles", retournez ce coupon à :
Capri, 4, place Raoul-Dautry 75015 Paris. Tél. : 321.47.93.
Nom : ____________
Adresse : ____________
Tél. privé : ____________ Professionnel : ____________

M. 24/9

propriétés

MONTFORT-L'AMAURY Près forêt domaniale PROPRIÉTÉ CARACTÈRE 350 m² hab., poss. 2 familles. 5.400 m² paysager, piscine, pièce d'eau. Prix 1.800.000 F. FONCIA PONCHARTRAIN, Téléphonez au : 489-09-81.

Près FONTAINEBLEAU Beau CHATEAU
Style Louis XIII très bon état. Pav. gardien, dans parc 5 ha, s/N7. Px vu urg. 1.400.000 F. CARIMO, téléph. 428-94-94.

BOIS D'ARCY, parc 2.000 m, av. cuis., salon, s. à manger, bur., 4 ch., bns. 900.000 F. I.N., téléphone : 045-29-09.

SOLOGNE A vendre PETITS TERRITOIRES DE CHASSE possibilités étangs. Ecr. Havas Orléans, no 200.253.

A 25 Kms de Niort (79). Direction Poitiers. Vd. MAISON BOURGEOISE ancien moulin, bord Sèvre Niortaise avec bief. Site très agréable tranquillité 5 gdes pces, tt. cft., bon état grd s/sol, dépend., grd terrain attenant. Prix : 600.000 F. Libre de suite (49) 26-14-22

DEAUVILLE-MONT CANISY Très résidentiel Appartements 2 Pces, 3 Pces Maisons 4 Pièces, 5 Pièces Avec jard. privés et tennis LOCATION-VENTE possibl. de 3.000 à 4.800/mens. + ind. d'immobilisation. Renseignem. W.E. (31) 88-39-80, semaine (1) 387-33-88.

viagers

F. CRUZ 266-19-00
8, RUE LA BOÉTIE-8e Prix. rentes indexées garanties Étude gratuite discrète

terrains

EN PROVENCE à 8 km FAYENCE
LE CLOS DE LA CHESNAYE une situation unique face au soleil du Midi

TERRAINS à bât. BOISÉS
3.157 m² à 6.130 m². Prix : 151.000 F à 163.000 F H.T. Document. grat. sur demande. Téléphonez au : (38) 95-00-24 ou (94) 76-21-59.

Société recherche TERRAIN 2.500 m², constructible dans 12e et 18e arrdt. S.O.G.E.I., 55, rue Boissonnade, Paris-14e.

CROISSY-SUR-SEINE
près centre, beaux TERRAINS viabilisés gdes fac., 800 m². AGENCE DE LA TERRASSE, LE VÉSINET (3) 976-05-90.

ANTONY 525 m², façade 21 m., Cos 0,4 - 400.000 F. PESCHARD - 666-00-27.

fonds de commerce

BD SAINT-MICHEL
Boutique 50 m², droit au bail, 250.000 F. 326-59-93 ap.-midi.

boutiques

N'ATTENDEZ PLUS
CONSOLIDEZ VOTRE ÉPARGNE Investissez en murs de magasin à Paris. Dès 100.000 F comptant. Diverses formules.

MURINVEST
6, rue Galilée, 16e. 723-30-40. Réception de la clientèle tous les jours de 9 h. à 19 h.

bureaux

Locations

Votre Secrétariat permanent VOTRE ANTENNE A PARIS

VOTRE SIÈGE SOCIAL 8e COLISÉE ÉLYSÉES
TELEX et TOUS SERVICES CRÉATION DE SOCIÉTÉS

A.F.C., 359-20-28
MEMBRE F.F.E.D.

AV. CHAMPS-ÉLYSÉES
Disp. 1 à 3 bureaux, grand standing. Téléph. : 723-62-16.

locaux commerciaux

OPÉRA PALAIS-ROYAL

A CÉDER

LOCAUX 220 m² SUR 2 NIVEAUX
Actuellement bar, restaurant, discothèque. Possibilités murs et tous commerces.

Téléphone : 723-64-58.

immobilier information

ANCIENS - NEUFS
DU STUDIO AU 6 PIÈCES SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR Appeler ou écrire : Centre d'information F.N.A.I.M. de Paris Ile-de-France LA MAISON DE L'IMMOBILIER 27 bis, avenue de Villiers, 75017 PARIS. T. 227-44-44.

MISE EN CONCURRENCE POUR CESSION DE DROITS DE CONSTRUIRE A PARIS, XXe arrondissement.

La Société d'Économie Mixte d'Équipement et d'Aménagement – SEMEA XV – met en concurrence les promoteurs-constructeurs pour la cession d'un terrain et des droits de construire qui y sont attachés, représentant un immeuble de 15 à 20 logements non aidés, soit en copropriété, soit locatifs, situé 100/102, rue des Amandiers et 63, rue des Panoyaux, à Paris-XXe, à l'intérieur de la ZAC des Amandiers.

Un dossier comportant une étude complète de définition et de faisabilité et précisant les conditions de la mise en concurrence peut être retiré dans les bureaux de la SEMEA XV, 55, quai de Grenelle à Paris-XVe, contre remise d'un chèque de 940,80 F. à partir du lundi 20 septembre 1982. Il ne sera fourni aucun renseignement par téléphone, préalablement à la remise du dossier.

هكذا من الأصل

LE SICOB

XXXIII[e] Salon international d'informatique, télématique, communication, organisation du bureau et bureautique

Evolution technique et pression économique

L'ESSOR PROGRESSIF DE LA BUREAUTIQUE EN FRANCE

par CHRISTIANE GALUS

LA bureautique intègre des machines de conception ancienne, déjà utilisées dans le bureau pour imprimer, reproduire, miniaturiser, stocker et transmettre l'information textuelle (machines à écrire, photocopieurs, microcopieurs, classement, télécopieurs, télex). Mais les techniques de pointe qui leur ont été adjointes, développées initialement pour l'informatique, les télécommunications et l'optique (circuits intégrés, *mémoires magnétiques, microprocesseurs, écrans* de visualisation, imprimantes, câbles, satellites, fibres optiques, lasers...) amplifient considérablement leur capacité d'action, et grâce à l'automatisation des tâches répétitives, procurent à l'utilisateur un *indéniable* confort.

Les systèmes de traitement de textes, les copieurs « intelligents », le courrier électronique, les imprimantes d'ordinateurs sur microfiches *n'ont ainsi plus rien à voir avec les outils précé*dents. Nouvelles machines et nouveaux systèmes prolifèrent depuis cinq ou six ans, rejoignant d'ailleurs l'informatique : la similitude des techniques utilisées rend les frontières plus floues. Les micro-ordinateurs effectuent de plus en plus du traitement de textes.

Tous ces matériels peuvent, le cas échéant, communiquer entre eux, et transmettre des informations par l'*intermédiaire de réseaux locaux* — s'*ils sont limités à une entreprise* — ou non. Lorsque les réseaux sont à large bande, ils peuvent transmettre, outre des textes, la voix et l'image, toutes ces informations étant *numérisées*, transformées en 0 et en 1. Le terminal « intelligent » à écran relié à un *réseau*, sera l'interlocuteur courant du futur travailleur du bureau lorsqu'il aura besoin d'accéder à une information, de la transmettre ou de la mémoriser.

Nous sommes incontestablement là à l'aube d'une *révolution* technique semblable par ses implications à celles qu'ont connues l'agriculture *et l'industrie. Mais personne n'est capable* actuellement d'en prévoir les incidences exactes sur une *société industrielle* où *la moitié de la population* active est occupée à gérer de l'information.

Le choc sera d'autant plus rude pour certains que ces nouvelles machines rencontrent un monde du bureau où l'on travaille pour l'essentiel de la même manière depuis des décennies, avec des machines nées au siècle dernier, et qui est resté très protégé des notions de *productivité*. On trouve encore normal dans bien des entreprises de *faire dactylographier de nombreuses* fois un gros rapport en son entier pour quelques corrections d'auteur. Que de temps et d'énergie perdus pour tous alors qu'un *système* de traitement de texte permet de travailler un texte autant qu'on le veut, et de l'imprimer ensuite automatiquement.

Il est à craindre que la rude compétition économique internationale *n'oblige* les entreprises qui veulent conserver leur position de « leader », ou tout *simplement soucieuses de ne pas disparaître*, à utiliser les moyens formidables que la *bureautique* met à leur disposition pour maîtriser la croissance explosive du volume des informations. A activité constante, le volume d'informations traité par une entreprise croît de 7 % par an (chiffre mondial). La croissance est encore plus importante dans les secteurs de pointe : dans le domaine spatial, cela double en volume tous les trois *ans. L'avenir appartiendra à ceux qui sauront* gérer l'information, *« denrée très précieuse et très chère »*. Les Américains l'ont bien compris, qui ont créé un nouveau concept, celui de *« less developped information countries »*.

En France, une prise de conscience s'opère et s'il n'y a pas un raz de marée bureautique, il y a néanmoins dans certains secteurs — celui des grandes entreprises, des banques, des P.M.E. — une progression significative *de l'implantation* bureautique. Des *sociétés* comme Total, Mobil Oil France, L'Oréal, Schlumberger, Renault, et d'autres, en particulier dans les secteurs où la *concurrence internationale est forte, s'équipent* ou songent *sérieusement* à le faire.

Mais l'implantation bureautique est une affaire délicate. Elle suscite chez ceux qu'elle concerne, employés, dactylos, secrétaires et cadres, une certaine inquiétude et quelques réticences. Tous se demandent si leur emploi n'est pas en jeu, et si leur travail ne va pas se trouver appauvri, parcellisé et automatisé à l'extrême, comme cela s'est déjà produit dans le secteur de la fabrication industrielle. Bien souvent, faute d'imagination et de volonté, la technique a asservi plutôt qu'elle n'a épanoui, et la société dans son ensemble a certainement beaucoup perdu en n'utilisant pas au mieux toutes les potentialités humaines. La *bureautique pourrait être l'occasion d'éviter* les erreurs passées en tenant compte des impératifs humains. Les sociétés où l'implantation bureautique se présente bien prennent en compte ces impératifs, dans la mesure bien sûr de leurs possibilités. Tel semble être le cas d'Elf-Aquitaine et de Rosemount-France, dont nous présentons plus loin les réalisations et les projets bureautiques. Un spécialiste « bureauticien », responsable d'une société de services et de conseils en bureautique, Bureautique S.A., estime aussi qu'on peut parfaitement concilier productivité, efficacité, qualité de la vie au bureau, et préparation à un mode de travail *différent. On peut y parvenir* en *mettant* d'abord entre les mains des salariés des outils simples, pour qu'ils puissent se familiariser sans crainte, imaginer des utilisations auxquelles le *constructeur lui-même n'avait pas pensé*, et par cette formation sur le tas, être prêts à l'introduction de machines plus complexes. *« Cela permettrait de ne pas accentuer l'écart culturel en matière technique que nous avons déjà avec les Etats-Unis. »*

Lire notre dossier *pages 26 et 27*

LE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DES MICRO-ORDINATEURS

Des utilisations d'abord professionnelles

Tenter une typologie des ordinateurs individuels est périlleux. Il manque d'abord une claire définition de ce qu'est un ordinateur individuel.

par MAURICE ARVONNY

ON pourrait se contenter d'une définition « locale » : est ordinateur individuel un matériel exposé à la SICOB-Boutique. L'étude d'I.D.C. d'où viennent les chiffres donnés ci-contre en utilise une autre, plus détaillée, mais au fond également arbitraire (voir figure). On pourrait appliquer à la classe des ordinateurs individuels les propos que le président *de la République a tenus* un jour sur un futur Etat palestinien, disant qu'il en voyait bien le centre, mais pas nécessairement les contours.

Avec une vision globale aussi floue, il paraît presque illusoire de tracer des subdivisions, de définir des catégories. Quel critère employer ? Le prix ? La puissance du microprocesseur (8 ou 16 bits) ? L'usage le plus fréquent qui en est fait de la machine ? Un agréable mélange de ces trois critères et de quelques autres ? L'embarras du choix indique clairement qu'il faut plonger en plein arbitraire, et se convaincre qu'il n'y a pas plus d'ordinateur individuel type que de Français moyen.

A *la réflexion*, il apparaît cependant que le critère de l'usage est supérieur aux autres, simplement parce qu'il les recouvre en grande partie. L'usage *professionnel* permet des prix que refuse l'amateur. L'usage en gestion exige des unités de disques, alors qu'on peut s'en passer *pour les calculs scientifiques* ou financiers. L'écran couleur s'impose pour les utilisations familiales, la présence d'un assembleur est exigée *par les « fanas »* qui veulent sonder les arcanes de la machine ; l'enseignement et le traitement de texte introduisent des contraintes de langue et de clavier qu'ignorent les autres utilisations.

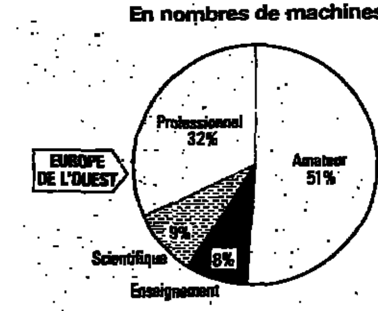
La division en quatre catégories utilisée par I.D.C. paraît un peu sommaire. La rubrique « amateurs » se coupe en au moins deux classes. D'une part l'ordinateur pour le « hobbyist » qui jongle de l'assembleur et du fer à *souder*. *D'autre* part, l'ordinateur familial, essentiellement destiné au jeu, mais qui se prête aussi à une forme sommaire *d'enseignement programmé* que le corps enseignant aurait tort d'ignorer.

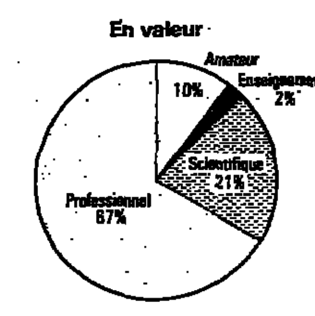
Pour la première classe, le matériel type était autrefois un de ces ordinateurs en bits, accessibles seulement à ceux qui savent compter de « zéro » à « F » — en hexadécimal donc.

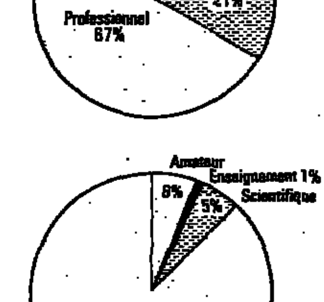
(Lire la suite page 30.)

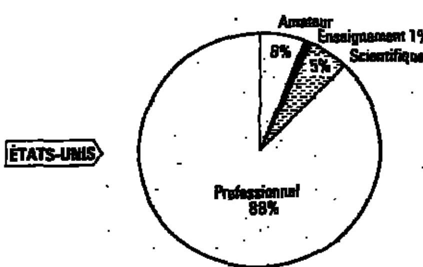
Lire notre dossier pages 30 et 31

RÉPARTITION PAR TYPES D'UTILISATION (1981)









Les données sur le marché des ordinateurs individuels nous ont été fournis par I.D.C.-France et sont extraites pour l'Europe de l'étude « Desktop Microcomputer Market Place » publiée en juillet 1982. Les ordinateurs retenus satisfont à cinq critères : être *construits autour* d'un microprocesseur ; être livrés sous forme compacte et non en kits ou en cartes ; utiliser un langage de haut niveau, Basic ou autre ; avoir un prix de base compris entre 150 et 20 000 dollars ; être destinés à un grand nombre et une grande variété d'utilisateurs.

Les chiffres pour les Etats-Unis viennent d'une autre étude de même source. Le critère de prix y est différent, la fourchette allant de 400 à 15 000 dollars. Cela élimine les ordinateurs de bas de gamme (le ZX-81 de Sinclair par exemple) qui sont pris en compte par *l'étude européenne*.

De ce fait, les données exprimées en nombre d'unités ne sont pas comparables des deux côtés de l'Atlantique. Pour les données en valeur, au contraire, la différence des critères de prix ne fausse que légèrement la comparaison.

(1) Une session de la Convention informatique, vendredi 24 septembre au matin, *est consacrée* aux *marchés* des micro-ordinateurs.

L'AVENIR DES SOCIÉTÉS DE SERVICE

Ne pas briser l'élan

par PHILIPPE DREYFUS (*)

IL existe en France une industrie de haute technologie qui occupe la deuxième place mondiale et qui est cependant très mal connue pour *ne pas dire ignorée du grand public*, c'est l'industrie du service et du conseil en informatique (S.S.C.I.) aujourd'hui dénommée ingénierie informatique.

Cela tient à la nature même de l'activité de cette industrie dont les produits sont immatériels — ils se nomment « logiciels » — et sont représentés par des programmes *conduisant la marche des ordinateurs*, ainsi que par des moyens informatiques mis au service des entreprises et des organisations de toute *nature pour résoudre leurs problèmes*.

Bien qu'elle soit peu visible, cette industrie est importante, essentielle même pour l'avenir. Importante, elle l'est par son volume : l'ingénierie informatique française emploie 38 000 ingénieurs et techniciens et a créé, au cours des cinq dernières années, 17 000 emplois nouveaux ; elle a réalisé en 1981 un chiffre d'affaires de plus de 10 milliards de francs, *résultat d'une croissance annuelle moyenne de 25 %* au cours de ces mêmes cinq années. Elle a rayonné à l'étranger — en Europe, en Afrique et récemment aux Etats-Unis — *d'où lui vient près du quart de ses* revenus.

L'ingénierie informatique française a su se développer qualitativement autant que quantitativement par les investissements qu'elle a pu effectuer sans avoir pratiquement besoin de faire appel aux marchés financiers et encore moins à l'aide publique, du fait de sa capacité à dégager un résultat global bénéficiaire avant impôts de près de 1 milliard de francs en 1981.

Ce constat satisfaisant dans une conjoncture pour le moins morose devrait conduire à penser que cette industrie est heureuse et qu'à ce titre, comme pour les peuples heureux, elle n'a pas d'histoire et qu'il est naturel qu'elle vive cachée. Rien *ne serait plus faux et l'ingénierie in*formatique lutte avec énergie et détermination contre des dangers mortels *qui* la menacent.

Le premier de ces dangers est la non-reconnaissance de son droit à l'existence avec des frontières sûres et reconnues, de son droit à la spécificité et à la respectabilité de son activité.

Cette menace émane de ces superpuissances économiques et sociales que sont les constructeurs de matériels informatiques et électroniques, les entreprises et les services publics de télécommunications, les grands utilisateurs de l'informatique, les administrations et les organisations syndicales.

Les constructeurs, utilisateurs et administrations *réalisent* également des logiciels et des systèmes informatiques pour satisfaire leurs besoins propres et parfois ceux de leurs *clients*. Sans remettre en cause globalement l'existence d'une profession dont tous utilisent les services, chacun de ces groupes estime pouvoir obtenir par lui-même ce que la *société d'ingénierie informatique a* pour vocation unique de *réaliser*.

Et chacun de penser : est-il besoin d'une telle *industrie* ? Une réponse *pragmatique, naturelle dans un* modèle d'économie libérale comme cela est le cas aux Etats-Unis, serait que son *existence même*, sa *prospérité*, *sa contribution sociale à la création* d'emplois et à la satisfaction des salariés, sa *créativité intellectuelle*, son développement et son rayonnement international *suffisent à justifier* son *droit* à *l'existence* et la reconnaissance de son utilité économique et sociale. Mais le modèle de société qui est le nôtre ne se satisfait pas de constats pragmatiques de ce type et il faut lui apporter des justifications sociales et culturelles étayées par une argumentation rationnelle ou historique.

Cette jeune industrie — moins de vingt ans d'existence — ne peut pas revendiquer un domaine et des structures historiques comme la sidérurgie, la chimie, la construction mécanique ou électrique à laquelle *l'électronique a eu l'habileté de se* joindre avant de la phagocyter. Le domaine propre à l'ingénierie informatique a dû se constituer par une lutte continue.

Les constructeurs d'ordinateurs, pour leur part, voulaient voir les sociétés d'ingénierie informatique jouer un rôle de sous-traitants mineurs à leur disposition, ou d'exécutants dociles de tâches jugées par eux non rentables, telle l'informatisation des petites et moyennes entreprises ou des professions libérales auxquelles ils fourniraient le seul matériel, rentable dans ces conditions, et les S.S.C.I. le logiciel qui l'est difficile*ment*.

Or *l'ingénierie informatique* doit jouer, aux côtés des constructeurs, sa propre partition : concevoir et assembler les composants matériels et logiciels qui constitueront une architecture adéquate, économique et fiable, répondant aux besoins exprimés par les *utilisateurs*. Dans ces conditions, il est naturel que la maîtrise d'œuvre des systèmes informatiques soit attribuée aux sociétés d'ingénierie dès qu'un certain niveau de com*plexité interdit l'utilisation* de produits catalogués.

En contrepartie, il revient à ces sociétés la responsabilité de concevoir *des solutions à toutes les grandes* catégories de problèmes généraux posés par le tissu industriel et commercial au sein duquel *elles* opèrent en *proposant* des produits standardisés — progiciels et magiciels — répondant aux attentes du marché.

Les grands utilisateurs, principaux clients de l'ingénierie informatique, souhaitaient eux aussi concevoir et réaliser avec leurs propres moyens les systèmes dont dépend de plus en plus l'essentiel de leur activité. C'est bien *souvent par manque de moyens* et en l'absence de compétence spécifique dans une technique particulière qu'ils sont conduits à *recourir* à une société d'ingénierie informatique.

Dans la conjoncture actuelle, il est bien tentant pour certains de ces clients — dans le secteur public en particulier — de créer des « emplois nouveaux » en subtilisant les rares techniciens qualifiés qu'une société d'ingénierie informatique affecte à leurs travaux pour les « intégrer » à *leurs propres équipes. Ce processus* est fortement encouragé, lorsqu'il n'est pas imposé aux directions, par les sections de certains syndicats, sous le couvert d'une assimilation totalement injustifiée des contrats d'études ou d'assistance à du travail temporaire.

(Lire la suite page 28.)

(*) Vice-président de Cap Gémini Sogeti.

Dans une P.M.E. : améliorer le service client

On peut être une P.M.E., employer quarante personnes, et être intéressé par la bureautique. C'est le cas de Rosemount-France, société implantée à Rungis (Val-d'Oise) et filiale de Rosemount - États-Unis, spécialisée dans l'instrumentation électronique et aéronautique (transmetteurs de pression, systèmes de régulation industrielle, détecteurs...) et active dans une dizaine de pays. La filiale française n'a qu'un rôle de distributeur. Son chiffre d'affaires est passé de 39 millions de francs en 1981 à 49 millions de francs en 1982.

LA progression des activités de Rosemount-France a conduit ses responsables – M. Lamoureux, directeur général, et Mme Dejonghe, directeur administratif – à faire l'acquisition d'un système de traitement de textes multipostes Wang WPS-20, doté d'un écran. Ce matériel a été choisi essentiellement pour sa modularité, car il peut s'agrandir en même temps que les besoins de la société, avec un prix de départ (77 000 francs) accessible à une P.M.E.

Initialement, ce système a été un peu considéré *« comme une machine à écrire améliorée »*, puis secrétaires et cadres se sont aperçus de ses nombreuses possibilités. La saturation de l'installation ayant été rapidement atteinte, il a fallu acquérir un deuxième, puis un troisième écran, ainsi que des disques durs, plutôt que des disques souples.

Le système actuel, Wang WPS-25-3, dont sept secrétaires se partagent le temps machine, comprend une unité centrale, des disques durs, une imprimante et trois écrans. Deux écrans sont loués 2 600 francs par mois, le reste a été acheté pour un prix de 133 000 francs. Il est aussi envisagé d'équiper une agence de Rosemount à Lyon d'un système Wang, et de le faire communiquer avec celui de Rungis, en commençant par un échange d'informations à l'aide de disquettes, car la liaison téléphonique est jugée encore très chère.

Outre ce système de traitement de textes, la société loue un télex à mémoire Sintra-Alcatel, qui remplace les deux anciens télex traditionnels. Le télex à mémoire est doté d'un écran, et ajoute au télex les possibilités du traitement de textes, ce qui permet de corriger sur l'écran les textes à envoyer, de communiquer le même télex à différents destinataires, de recevoir un télex en même temps qu'on en envoie un. En plus, il a l'avantage, précise Mme Dejonghe, qui ne tarit pas d'éloges sur « son » télex, *« de revenir moins cher, car un abonnement suffit, au lieu de deux ; l'abonnement économisé paye la location de la nouvelle machine, qui, de plus, est cinq fois moins bruyante que les machines précédentes »*.

Rosemount-France a également l'intention de louer, début 1983, un microordinateur pour la paie et la comptabilité, qui sont actuellement prises en charge par un organisme extérieur. Ultérieurement, cela sera effectué par un ordinateur I.B.M. implanté dans la société.

Du doute à l'adhésion

Au départ, l'introduction du système Wang a suscité de nombreuses inquiétudes parmi les secrétaires, qui craignaient d'être *« remplacées par des machines »*. Mais, après une formation adéquate, *« elles se sont rendu compte que le but était de rendre leur travail moins répétitif, plus intéressant et plus varié, en leur donnant plus d'initiative. Elles souhaitent maintenant ne plus travailler que sur cette machine »*. *« Le personnel,* ajoute Mme Dejonghe, *est plus détendu. Il n'est plus débordé, et effectue grâce à ce matériel plus de travail qu'auparavant. »* La formation – trois jours – des secrétaires est assurée par le constructeur. Lorsqu'elles se sont bien adaptées à leur nouvelle machine, elles retournent compléter leur formation, pour pouvoir effectuer elles-mêmes la programmation.

D'une manière générale, Mme Dejonghe considère que les nouvelles machines, et notamment le système de traitement de textes, ont permis *« d'améliorer le service client, de développer l'activité de la société, et d'augmenter son rendement général »*. Il est possible de faire maintenant mille deux cents propositions de vente d'instrumentation par an au lieu de cinq cents précédemment. Dactylographier un devis prend un jour au lieu de deux ou trois, avec une présentation plus soignée. Quant aux « mailings », tâche auparavant fastidieuse, ils sont faits *« sans qu'on s'en rende compte »*.

Même le travail des ingénieurs des ventes est facilité. Réticents au début à l'introduction du traitement de textes, dont ils ne voyaient pas l'intérêt, ils s'y sont finalement bien adaptés, au point même aujourd'hui de faire des propositions d'applications. C'est une bonne chose, car *« ce sont eux qui alimentent la machine »*. Peut-être leur installera-t-on un écran en libre-service. – C. G.

● *Banques de données européennes.* – La Commission des Communautés européennes a récemment lancé un appel aux propositions pour la réalisation de banques de données dans les domaines de l'énergie, des sciences sociales et de l'information pour le commerce et l'industrie. La mission interministérielle de l'information scientifique et technique (Midist), pour soutenir des initiatives d'origine française, organise trois réunions d'information à l'intention des producteurs de bases et banques de données, les vendredi 24 septembre (commerce et industrie), lundi 27 septembre (sciences sociales) et mardi 28 septembre (énergie), à 17 h 30, au ministère de la recherche et de l'industrie, 1, rue Descartes, bâtiment Joffre. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Rosselin, Midist, 550-32-50.

L'ESSOR PROGRESSIF

Un objectif

La bureautique devient un outil indispensable aux grandes entreprises industrielles qui veulent rester compétitives dans un monde où règne une guerre économique sans merci.

Le secteur pétrolier n'échappe pas à cette règle. Chez Elf-Aquitaine, groupe français brassant d'énormes capitaux (il a réalisé en 1981 un chiffre d'affaires consolidé de 104 milliards de francs), la bureautique est apparue comme le seul moyen d'endiguer une activité administrative de plus en plus complexe et en pleine expansion.

DES systèmes de traitement de textes existaient certes déjà pour la rédaction de contrats, mais c'est en 1979, avec la création d'une commission bureautique groupe, que la bureautique est vraiment, chez Elf-Aquitaine, entrée dans les faits.

Actuellement, l'implantation des matériels dans les directions centrales est réalisée par le service bureautique groupe, dirigé par M. Michel Bailleul, et rattaché à la direction du traitement de l'information. Dans les filiales, ce sont des coordonnateurs bureautiques qui en sont chargés, en liaison avec la direction centrale, et en suivant les recommandations édictées par le service bureautique groupe. L'objectif est d'implanter la bureautique chez Elf-Aquitaine d'ici dix ans, en commençant par les secrétariats (12 % d'entre eux sont déjà équipés) et en terminant par les cadres, mais sans agressivité. La tendance est en effet plus à la persuasion qu'au diktat.

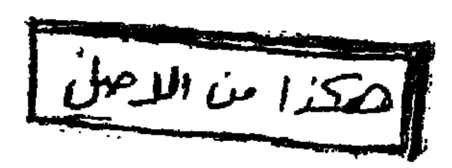
On dénombre actuellement chez Elf-Aquitaine 220 systèmes de traitement de textes, 72 télécopieurs – qui ne donnent d'ailleurs pas satisfaction, – une centaine de machines à écrire électroniques, 3 lecteurs optiques et 75 micro-ordinateurs. L'ensemble des matériels achetés (ce qui exclut les télécopieurs) représente un investissement de 24 millions de francs et augmente en valeur de 10 millions de francs par an, auxquels s'ajoutent 5 millions de francs pour le courrier électronique à venir. Cela classe Elf-Aquitaine dans les dix premières sociétés françaises équipées en matériel bureautique.

Après différents tests, le service bureautique a retenu des machines de traitement de textes de gamme moyenne, toutes dotées d'un écran de visualisation et de la capacité de communiquer entre elles ou avec un ordinateur. Elles proviennent de cinq constructeurs : I.B.M., Xerox, Olivetti et CII-Honeywell-Bull pour les monopostes, Wang pour les systèmes multipostes (plusieurs écrans connectés à une unité centrale). Des essais de traitement de textes à distance sont en cours entre Paris, Bourges et Orléans. D'autres sont prévus avec les filiales étrangères. Pour faire face aux besoins d'impression, il est aussi envisagé de relier à chaque étage, par l'intermédiaire d'un réseau local, sept ou huit systèmes de traitement de textes à une petite imprimante rapide et silencieuse.

L'importance de la formation

Un autre domaine de la bureautique auquel s'intéresse Elf-Aquitaine concerne le télex, dont l'important trafic au siège central, rue Nélaton (500 télex par jour à l'émission, 300 à la réception), a nécessité des moyens modernes : les télex sont dactylographiés en caractères spéciaux pour être déchiffrés par un lecteur optique et transmis à un ordinateur de commutation de message. L'envoi d'un télex demande en tout quarante-cinq secondes. Dans une prochaine étape, Elf-Aquitaine abordera la reprographie et l'archivage, bien que l'archivage électronique des rapports techniques ait déjà commencé.

L'implantation de tous ces matériels n'est pas une affaire facile, car ils bouleversent peu ou prou les habitudes de travail des secrétaires et



DE LA BUREAUTIQUE EN FRANCE

à dix ans chez Elf-Aquitaine

des agents administratifs, suscitant de leur part des réactions de crainte ou d'hostilité. Il est donc indispensable d'informer les intéressés des tenants et des aboutissants de l'implantation bureautique prévue, et le rôle du service bureautique est ici important sinon déterminant. Connaissant les matériels, puisqu'il les a testés, les personnes concernées et les problèmes d'organisation, il a pour fonction d'opérer l'intégration la plus poussée possible. Une fois que la décision est prise de « bureautiser » un service, le service bureautique assure le suivi de l'affaire, conseillant, formant, dépannant les utilisatrices ou utilisateurs. La formation est en effet un point capital, et trois organismes de formation au traitement de textes ont été testés et retenus, qui complètent, quand cela est nécessaire, la formation assurée par les contructeurs (en général deux à trois jours, sauf I.B.M. qui, pour le visiotexte, laisse les secrétaires s'autoformer à l'aide d'un manuel; ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes).

Si l'implantation bureautique est relativement récente, elle permet néanmoins de faire déjà quelques constats. Il semble par exemple que *« les constructeurs aient peu de bas de gamme en traitement de textes. Le plus faible des systèmes peut faire beaucoup plus qu'il n'est nécessaire dans un secrétariat moyen »*. Or ce sont des machines qui coûtent cher, entre 60 000 et 120 000 francs, suivant les configurations et les prestations offertes.

En plus, *« chez presque tous les constructeurs, la qualité du service est assez défaillante. Les délais de livraison sont longs, deux mois environ, et les interventions techniques d'une qualité et d'une rapidité moyennes »*. Il faut dire, à la décharge des fabricants, que la progression des ventes de machines les a pris de court, et que l'organisation n'a pas toujours suivi.

Les secrétaires ne sont pas les seules à être concernées par la modernisation de leurs outils. Les cadres aussi — et ce qui se passe aux Etats-Unis indique qu'ils deviennent *la cible privilégiée de la bureautique*. Chez Elf-Aquitaine, il existe déjà à leur intention une demi-journée d'information sur la bureautique, *« pour qu'ils se sentent impliqués » et pour qu'ils repensent leur manière* de travailler, car *« il n'est pas souhaitable de plaquer un matériel moderne sur une organisation ancienne »*. Il est également prévu de *donner à ceux que cela intéresse* une formation à la dactylographie *« afin de les familiariser avec un clavier »*. Le clavier d'un micro-ordinateur, d'un système de traitement de textes, d'un système de courrier électronique, ou d'un terminal d'ordinateur sera dans l'avenir un intermédiaire indispensable en bureautique et en informatique pour accéder par exemple à des banques de données, enregistrer un texte en mémoire ou le retrouver, effectuer quelques calculs... Comme « taper sur un clavier » ne suscite pas toujours de la part des cadres un enthousiasme débordant, on peut penser que le courrier électronique, en leur rendant des services appréciables, leur permettra d'envisager l'emploi du clavier avec davantage de sympathie.

Dès la fin de 1982, début 1983, une partie des cadres vont trouver sur leurs bureaux un terminal, sorte de « boîte aux lettres électronique », leur permettant de consulter, même en cas d'absence, des messages envoyés à leur intention. Ultérieurement, ils pourront l'utiliser pour mémoriser des notes personnelles, accéder au télex, aux ordinateurs centraux, à des banques de données, ou tout simplement s'en servir *comme agenda de rendez-vous*. Dans un premier temps, le courrier électronique regroupera trois cents postes et utilisera comme terminaux des systèmes de traitement de textes, des micro-ordinateurs et des terminaux type « annuaire ». Il y en aura entre trois mille et trois mille cinq cents en 1985. *« Ce système,* déclare M. Baileul, *sera en quelque sorte le réseau de communication du groupe pour la prochaine décennie. »*

C. G.

Des utilisatrices intéressées mais prudentes

CHEZ Elf-Aquitaine, l'objectif affirmé de la bureautique est de « valoriser le poste de secrétaire, d'améliorer les conditions de travail, et de permettre aux cadres de se libérer le plus possible d'activités qu'ils peuvent déléguer ». *En principe, l'utilisation de traitement de textes dans un secrétariat doit diminuer le temps de frappe, mais deux phénomènes peuvent se produire :*

- *ou bien, effectivement, le temps libéré par la suppression de tâches répétitives permet à la secrétaire de faire des travaux plus intéressants et plus enrichissants : préparation de dossiers, ou petites études, et de jouer pleinement son rôle de « relais » de communication ;*

- *ou bien, le temps de frappe augmente car l'encadrement, trop perfectionniste, fait tout dactylographier, ou fait moins attention.*

L'utilisation du traitement de textes par les opératrices peut être différente suivant les intéressées elles-mêmes : certaines finissent par avoir une telle connaissance de leur machine qu'elles en arrivent à faire de la programmation. D'autres continuent à faire ce qu'elles faisaient avant.

On note une certaine identité de réactions de la part des secrétaires interrogées chez Elf-Aquitaine, qu'elles soient secrétaires de direction ou secrétaires travaillant dans un pool : une fois la crainte initiale et la période d'adaptation passées, elles reconnaissent que les systèmes de traitement de textes leur facilitent la vie et leur permettant de concevoir différemment leur travail. Des secrétaires de direction qui travaillant sur une Olivetti ET-21 reconnaissent qu'au début « il faut s'accrocher », *et qu'* « un mois à un mois et demi est nécessaire pour posséder parfaitement la machine ». *Après cela,* « l'habitude est vite prise ». *L'utilisation du traitement de textes donne* « l'impression de faire quelque chose de moins stupide et de moins mécanique » *que sur une machine à écrire classique, et* « cela laisse le temps de lire des documents, techniques par exemple ». *Leur seule reproche concerne l'écran de la machine.* « Il n'est pas toujours net, et cela fatigue les yeux au-delà de deux, trois heures ».

Le pool de la rue Nélaton n'est pas le pool rébarbatif qu'on pourrait imaginer. Il a pour but de former les débutantes (niveau bac + B.T.S.), qui y restent de deux mois à un an au plus. L'effectif maximum, avec les responsables, est de vingt-six personnes, dont trois opératrices sur traitement de textes. Mais il y a habituellement huit à dix secrétaires dans le pool, les autres faisant des remplacements dans les différents secrétariats, ce qui leur permet d'ailleurs de choisir, par la suite, un poste qui leur convient.

Les deux opératrices du pool sur traitement de textes présentes n'ont pas l'air particulièrement traumatisées par leurs drôles de machines, une TTX-80 de CII-Honeywell-Bull, et un visiotexte d'I.B.M. L'une a demandé à travailler sur traitement de textes, l'autre s'est lancée quelque temps après, mais elles reconnaissent que « très peu de leurs collègues sont intéressées par ce travail ». *Au début, elles ont été un peu* « réfractaires », *et sont sorties de leur stage de formation (une semaine)* « un peu perdues ». *Il leur a fallu deux à trois mois pour bien posséder toutes les fonctions.*

Un avantage pour l'avenir

Le fait de travailler sur un système de traitement de textes ne leur apporte pas d'avantages salariaux particuliers, mais elles considèrent que la formation qu'elles ont reçue et les connaissances qu'elles ont acquises sont « un avantage pour l'avenir, car ces machines vont se généraliser ». *Quitte à apprendre de nouvelles techniques, autant le faire pendant ses jeunes années (elles ont respectivement vingt et vingt-trois ans).* « Les plus anciennes sont réticentes. » *L'école de secrétariat dont elles sont issues ne les a d'ailleurs pas particulièrement préparées à ces nouveaux outils. L'une n'a appris la dactylographie que sur des machines à écrire mécaniques... (région parisienne), l'autre a quand même eu droit à une journée de présentation de matériels de traitement de textes (Bretagne).*

L'étape de formation dépassée, « cela devient intéressant ». *Les machines facilitent le travail, surtout pour de longs rapports relus par plusieurs personnes. Il s'agit de rapports techniques qui ont entre 50 et 200 pages. Et, à force de travailler sur leurs machines, elles finissent par bien les connaître et par avoir à leur sujet un œil critique. Elles considèrent ainsi que la TTX-80* « est plus fiable, et plus performante pour les tableaux. S'il y a une erreur, cela vient de l'opératrice ». *L'I.B.M., machine plus basse dans la gamme et nettement moins chère, leur paraît moins performante : le texte qui apparaît sur l'écran et qui sort sur le papier ne sont pas forcément identiques, mais elle est plus silencieuse et plus esthétique. Les imprimantes laissent aussi à désirer, car elles peuvent gâcher le papier, et sont souvent bruyantes et fragiles.*

Elles travaillent environ cinq heures sur leurs machines de traitement de textes, avec des interruptions, et trouvent que « travailler tout le temps sur machine est fatiguant ». « Cela a plus d'intérêt dans le cadre d'un secrétariat. » *Enfin, elles pensent que ces systèmes sont malgré tout* « une menace pour l'avenir, car, en supprimant les travaux répétitifs, ils risquent de supprimer des emplois ».

Les délégués du personnel chez Elf-Aquitaine sont très attentifs à « ce qui pourrait provoquer une diminution du nombre des postes ». *A l'écoute des informations (exposés des responsables de la bureautique au comité d'entreprise), ils ont eu une attitude jugée constructive par la direction, et ne revendiquent pas, pour le moment, une revalorisation du titre et du salaire des secrétaires opératrices sur traitement de textes. Mais un nouveau système de classification serait à l'étude à la direction du personnel.*

C. G.

Les sociétés de service

(Suite de la page 25.)

Aucun emploi n'est ainsi créé, puisqu'il en disparaît dans la société d'ingénierie informatique autant qu'il en apparaît chez l'utilisateur client, sinon plus car, dans la première, l'encadrement technique et commercial peut devenir surabondant au regard d'un outil de production pillé par ses clients. Ce processus a été dénoncé par les pouvoirs publics à leur plus haut niveau, le premier ministre et le ministre de l'industrie, sans pour autant que ces pratiques intolérables disparaissent.

Les entreprises ou services publics de télécommunications doivent également déterminer des frontières entre leur domaine – régi par le monopole ou les législations nationales ou internationales – et celui des sociétés d'ingénierie informatique. Celles-ci, à travers les réseaux de téléinformatique, de télématique et de bureautique, ont vocation d'offrir aux entreprises et aux administrations des services à valeur ajoutée relevant de leur compétence. Après une période d'intense débat et de clarification, la négociation engagée entre l'administration française des télécommunications (direction générale des télécommunications du ministère des P.T.T.) et l'industrie de l'ingénierie informatique (Syntec Informatique) a débouché sur un large terrain d'accord, de complémentarité et de coopération.

A travers ces affrontements et ces compromis, les sociétés d'ingénierie informatique doivent également lutter pour maintenir leur indépendance face à tous ces pouvoirs qui s'intéressent à leur action, souhaitant la détourner à leur avantage.

Des références mondiales

Cette lutte pour l'indépendance exige de ces entreprises une gestion rigoureuse, le maintien d'une saine émulation et d'une vive concurrence entre elles, le développement de leur domaine d'action. Tant sur le plan géographique, pour réduire les risques attachés à des marchés trop étroits et lutter contre la pénétration des firmes étrangères, que sur le plan technique, pour défricher et développer des secteurs d'activité entièrement nouveaux rendus accessibles par les progrès extrêmement rapides de la technologie informatique : réseaux, banques de données, micro-ordinateurs, robots, satellites, fibres optiques, vidéodisques, etc.

Sur ces problèmes déjà complexes vient se greffer une pénurie chronique à l'échelle mondiale, et à laquelle la France n'échappe nullement, de techniciens, d'ingénieurs et de chercheurs qualifiés. Les sociétés d'ingénierie informatique ont dû et doivent encore y faire face en formant elles-mêmes des spécialistes d'autres disciplines et en recyclant en permanence leurs techniciens chevronnés pour les maintenir au niveau d'une évolution technologique à nulle autre comparable par la rapidité de ses changements et l'apparition de pans entiers de nouveautés environ une fois tous les cinq ans.

L'ingénierie informatique est en train de prouver qu'elle a su surmonter ces obstacles. Les plus prestigieuses sociétés de ce domaine ont pu par leur savoir-faire et leur maîtrise de la complexité informatique gagner par leur seul mérite le droit de revendiquer la maîtrise d'œuvre des plus grands projets informatiques français récents. Ces projets ont tous réussi jusqu'à présent et font figure de références mondiales : le réseau public de transmission de données Transpac, l'architecture et le logiciel de l'expérience Télétel de Vélizy, et le plus grand système d'informatique distribuée mondial qu'est l'Annuaire électronique dont la première tranche opérationnelle est mise en place dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Cette industrie est représentative de ce que sera le paysage industriel des pays développés au début du siècle prochain : construite sur des technologies avancées, soutenue comme ces dernières par un intense effort de recherche et d'innovation, soumise à une concurrence internationale sans protection autre que celle de la culture et de l'identité nationale, c'est une industrie à base de matière grise où les produits, bien qu'immatériels, auront de plus en plus de valeur marchande, culturelle et sociale, au point de dépasser en volume celle des biens dits de consommation.

Souhaitons que l'on ne brise pas l'élan de ces nouveaux pionniers !

PHILIPPE DREYFUS.

AU « CENTRE MONDIAL »

La passion des jeunes et l'indifférence des adultes

Une soixantaine de permanents à Paris, 65 millions de francs pour 1982, une débauche de matériel informatique (gros systèmes, mini-ordinateurs, « micro » par dizaines, appareils de reconnaissance et de synthèse de la parole...) : moins d'un an après avoir été porté sur les fonts baptismaux par le président de la République en personne, le Centre mondial informatique et ressource humaine, qu'a « inventé » et que préside M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, a pris forme.

LE visiteur qui entre dans le hall du 22, avenue Matignon, un bel immeuble moderne que le Centre partage avec une agence de publicité, a la sensation de pénétrer non dans quelque austère centre de recherche mais dans quelque lieu étrange, à mi-chemin de l'école – la moyenne d'âge des occupants doit tourner autour de quatorze, quinze ans – et du rayon jeux vidéo d'une quelconque grande surface. Les écrans d'une douzaine de micro-ordinateurs distillent leurs couleurs « fluo », le plus souvent encore pour assouvir l'instinct ludique de leurs opérateurs-enfants, et, comme partout, font fureur les courses d'engins électroniques et autres batailles intergalactiques. Certains, plus studieux, s'initient aux joies de la programmation, en dictant leurs ordres à la « tortue » du langage Logo du professeur Seymour Papert, l'un des responsables scientifiques du Centre.

Dans les étages, où travaillent les équipes de chercheurs, et en sous-sol, où des stagiaires encadrés travaillent dur et où « tournent » les principaux ordinateurs, l'ambiance est plus studieuse, mais elle garde ce caractère spontané et bon enfant qui évoque irrésistiblement le campus de quelque université américaine. L'anglais y est d'ailleurs, manifestement, autant pratiqué que le français.

Dans son bureau design, Jean-Jacques, comme tout le monde l'appelle ici, est satisfait du chemin parcouru. Et l'enthousiasme de l'auteur du *Défi mondial* a manifestement été contagieux. Quelques mois à peine après la création du Centre, plusieurs équipes travaillent déjà d'arrache-pied : un groupe se penche, sous la direction d'un universitaire d'Orsay, sur les problèmes d'architecture des micro-ordinateurs et de réseaux. Des équipes travaillent sur le vidéodisque – avec un chercheur détaché de Thomson – sur les problèmes d'interface homme-machine (synthèse et reconnaissance de la parole, écrans tactiles), sur les « systèmes experts » (avec un universitaire marseillais)...

L'« action sociale »

Une grande partie des activités du Centre est tournée vers l'action dite « sociale », autrement dit l'expérimentation, sur le terrain, de l'impact de la micro-informatique individuelle. Cet été, plusieurs dizaines de stagiaires ont ainsi été formés à Paris, et notamment une douzaine de Sénégalais, qui vont animer, à Dakar, une antenne du Centre (parallèlement, l'équipe système homme-machine travaille à la synthèse de la parole en langue ouolof).

Ont aussi été formés une vingtaine d'animateurs marseillais : cette année 1982-1983 va en effet voir le lancement d'une grande opération dans le quartier populaire de la Belle-de-Mai, à Marseille, au cours de laquelle seront installés deux mille à trois mille micro-ordinateurs, dont on étudiera l'intégration prioritairement dans les écoles, les maisons de jeunes, les associations.

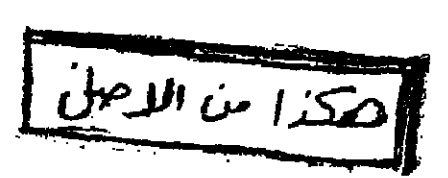
« Tous mes espoirs viennent de la passion de la jeunesse », souligne M. Servan-Schreiber, évoquant notamment le succès du hall d'entrée, véritable vitrine de matériels informatiques – dont trop peu d'origine française. Mais l'optimisme du président du Centre reste tempéré : il cite, pêle-mêle, le *« retard de l'électronique française »*, le fait que *« l'industrie française dans son ensemble n'a toujours pas aperçu l'informatique »*, *« le décalage entre la passion des jeunes et l'indifférence des adultes »*, et la constatation que, *« des neuf ministères qui financent »* le Centre, *« le seul qui ne s'intéresse pas vraiment à ce qui s'y passe est celui de l'éducation nationale »*.

Il est vrai que le contraste est grand entre la philosophie du Centre, où les « utilisateurs finaux », jeunes et moins jeunes, sont invités à entrer directement en contact avec l'ordinateur, et l'approche prudente de l'éducation nationale, qui préfère, pour l'instant, *« former les formateurs »*. Comme est important le fossé entre le *« luxe informatique »* du Centre, et les moyens dérisoires dont se plaignent régulièrement les informaticiens de l'université ou du C.N.R.S.

Critiques et ricanements avaient accueilli, dans certains cercles, la création du Centre, comme les idées développées dans le *Défi mondial*. Dans certains axes de recherche, et notamment pour ce qui concerne les aspects psychosociologiques, il se pourrait bien que le Centre remplisse aujourd'hui un « vide » certain en prenant en main des sujets parfois délaissés. Mais, dans tous les cas, pour ce qui concerne ces sujets, comme d'autres plus techniques, où l'activité du Centre devra être articulée et coordonnée avec celle d'autres équipes, l'heure du bilan n'est pas encore arrivée.

XAVIER WEEGER.





هكذا من الاصل

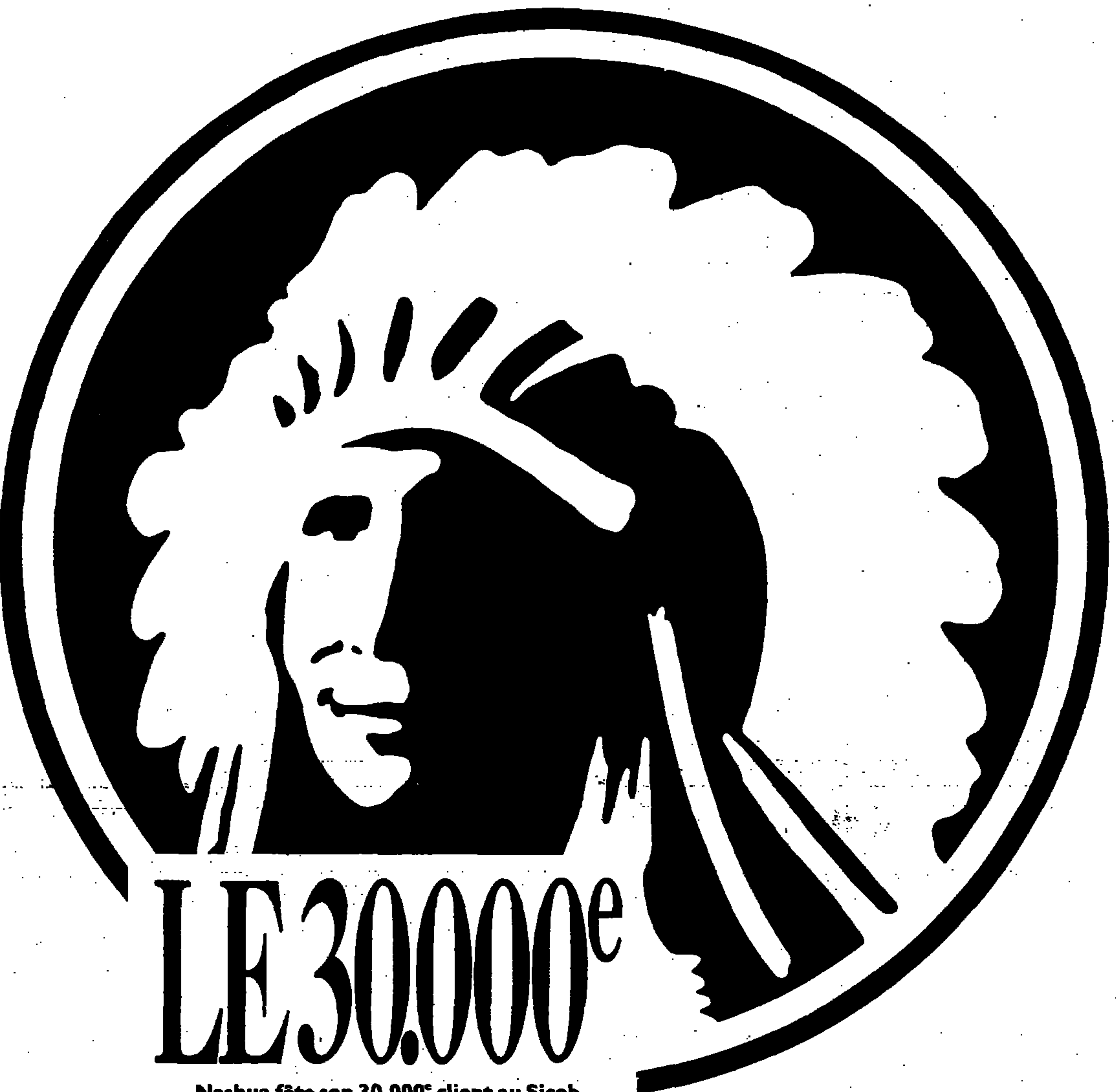
nce des adultes

XAVIER WEEGER

Le Monde
DE CHAQUE SEMAINE
TION HEBDOMADAIRE



rother
es à écrire Électroniques de Bureau



Nashua fête son 30.000e client au Sicob.
Oui, 30.000 entreprises françaises ont déjà choisi Nashua pour photocopier en paix, sans problème.

La technologie Nashua, c'est le procédé liquide (LTT) qui élimine poudres et poussières encrassant les délicats mécanismes d'un copieur : donc moins de panne.

Pour fêter cette nouvelle étape du succès, pendant tout le Sicob, Nashua offre à tous ceux qui veulent rejoindre la tribu des sans problème, des prix exceptionnels dans le cadre de son opération "Flèche d'Or".

Et le 27 septembre, un Nashua 1205, le petit copieur sur papier ordinaire, à gagner toutes les 2 heures. Du mardi 28 septembre au vendredi 1er octobre, venez jouer au grand loto Nashua : chaque jour, 7.500 F à gagner.

Une dernière offre Nashua : le copy-service. Une formule toute simple où vous ne payez ni plus ni moins que les photocopies que vous effectuerez. Nashua vous attend au Sicob. Stand 4510. Zone E, Niveau 4.

Copieurs Nashua, Pour photocopier en paix.

Euro/Univas

L'importance des logiciels

Qui achète un micro-ordinateur personnel, et pourquoi ? Cette question simple ne peut malheureusement recevoir qu'une réponse complexe et floue. Il y a des études de marché, des statistiques de vente, mais elles ne donnent qu'une vue partielle. Bien que subjective, la vision que se font les responsables des ventes dans les principales firmes présentes sur le marché donne peut-être un meilleur éclairage que ne le font les « objectives » statistiques — même si chacun ne peut plaider que pour son saint.

POUR M. Fleys, de Hewlett-Packard, le client est motivé par la volonté de faire un bon investissement. Il faut donc lui apporter un ensemble de matériels et de logiciels professionnels adaptés à ses besoins. Le HP-85, le modèle de base, est destiné, par 60 % de ses possesseurs, à des utilisations scientifiques et techniques, et par 40 % à de la gestion à forte part de calcul, telle que la comptabilité ou les analyses financières. *« On n'achète pas un HP-85 pour jouer »*, dit-il, mais il fait remarquer que le jeu n'est pas absent : beaucoup d'utilisateurs se détendent avec les jeux sur ordinateur, et emportent leur machine chez eux pour en faire profiter leurs enfants. D'où l'importance attachée au concept d'ordinateur portatif, mis en exergue par de récentes annonces. Il faut dire aussi que Hewlett-Packard, qui tient le haut de la gamme — ou du pavé — dans le domaine des calculatrices, est naturellement portée à combler le petit trou qui reste entre calculatrices programmables et micro-ordinateurs, comme en témoigne l'annonce récente du HP-75, qui vient occuper un créneau où était déjà présent Sharp avec les PC-1211 et PC-1500, ainsi que le TRS-80 de poche.

Autre préoccupation de M. Fleys, la distribution, qui est actuellement le goulet d'étranglement. Il n'est pas le seul à penser ainsi, et *« mon royaume pour un bon distributeur »* est un cri shakespearien que l'on entend partout. Il a fallu, dit-il, deux ans à Hewlett-Packard France pour se doter d'un réseau qui soit jugé satisfaisant — trois cents distributeurs en calculatrices, une trentaine pour le HP-85, pour lequel la clientèle a besoin de plus de conseils. *« Bon courage à DEC ou I.B.M. ! »*, conclut-il.

Les propos de M. Jean-Louis Gassée, directeur général d'Apple pour l'Europe du Sud, vont dans le même sens. *« Personne ne connaît la marque des bougies de sa voiture »*, explique-t-il. L'ordinateur personnel, *« c'est une machine mono-utilisateur avec un logiciel intelligent utilisable par un non-informaticien »*. Ce qu'il y a dans la machine est indifférent aux clients, *« dont 80 % ne programment pas »*.

Un logiciel intelligent coûte cher, mais rapporte encore plus. M. Gassée donne l'exemple de Visicalc, qui permet de réaliser des tableaux utiles aux gestionnaires, et qui se maintient depuis des mois en première ou deuxième position d'un « hit-parade » américain des logiciels. Il coûte environ 2 000 francs, soit 10 % environ du matériel qui l'utilise, mais augmente dans une bien plus grande proportion l'usage de ce matériel.

Encore faut-il que ce soit le logiciel dont l'utilisateur avait besoin. La distribution doit être intelligente, elle aussi, et le rôle du constructeur — une fois admis que peu ou prou toutes les machines se valent — est de bien délimiter les utilisations possibles du matériel, de choisir les bons logiciels, de bien former ses distributeurs.

Ceux-ci doivent-ils être exclusifs, ne proposer qu'une marque ? C'est la solution adoptée par Tandy, qui disposait aux Etats-Unis du vaste réseau des boutiques d'électronique Radio-Shack et qui étend progressivement ce réseau en Europe — quatre-vingt-dix points de vente à la fin septembre en France. M. Gassée juge que *« cette stratégie est parfaitement défendable, et peut-être un bon pari sur l'avenir »*, mais l'option d'Apple est au contraire d'entrer en concurrence avec d'autres matériels chez le distributeur lui-même, concurrence que M. Gassée, juge « stimulante ».

Cela permet de disposer d'un grand nombre de points de vente — deux cent cinquante en France pour Apple, qui essaie actuellement d'étendre le réseau en direction des vendeurs de machines de bureau, *« qui sont généralement de bons professionnels »*.

Mais il y a deux écueils : d'une part, il faut former les distributeurs, et donc ne pas dépasser sa capacité de formation ; d'autre part, on ne peut être compétent sur tout, et le distributeur ne doit pas offrir un trop vaste choix de matériels s'il veut bien les connaître et conseiller utilement ses clients. Le constructeur doit bien contrôler ces distributeurs ; c'est l'insistance sur ce contrôle qui a récemment été à la base de la rupture des accords entre Apple et le réseau de vente Computerland.

Les quelque cent marques d'ordinateurs individuels présentes sur le marché français seront réduites à six ou sept vers 1987. C'est du moins une opinion largement répandue. Autant dire que, dans les prochaines années, le pilotage sera difficile. Pour M. Gassée — il n'est pas le seul, — ce sont d'abord les bons pilotes qui survivront.

LE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ

Des utilisations d'abord

(Suite de la page 25.)

Ils n'existent plus que dans les musées : le représentant type est maintenant le T.R.S.-80 modèle 1, aussi en voie de disparition. Ses caractéristiques sont un prix très bas, une mémoire le plus souvent un peu courte — sinon, à quoi servent les astuces de programmation, — une séparation des divers éléments qui facilite le bricolage. Un dense réseau d'amateurs, communiquant par des revues très spécialisées, l'a muni d'une abondante bibliothèque de programmes que son constructeur n'a plus eu qu'à adapter aux usages professionnels ou familiaux.

L'autre classe « amateur », celle des ordinateurs familiaux, a des caractéristiques tout à fait opposées. Ici, l'utilisateur ne programme pas et veut une machine presse-bouton, qui n'est que le faire-valoir de nombreux programmes. Tout le problème est d'en constituer la bibliothèque. Texas Instruments a mis trois ans à doter le TI-99/4 d'un jeu de logiciels que la firme juge satisfaisant, et il manque pas de sceptiques pour s'interroger sur le Thomson-9000 — qui sera finalement « éclaté » en trois modèles. La tâche est plus simple pour les « *vieux* » de l'informatique individuelle, qui tentent d'occuper ce créneau avec le T.R.S. couleur de Tandy ou le VIC-20 de Commodore — bien que pour aborder le marché français de l'ordinateur familial un gros travail de traduction-adaptation reste nécessaire.

Peut-être faudrait-il aussi distinguer une troisième classe : celle des ordinateurs d'initiation, très bon marché, mais très limité, qu'on aura vite envie de remplacer par une machine plus puissante. Le ZX-81 de Sinclair en serait le modèle, plus que les ordinateurs de poche.

La catégorie « scientifique » est bien représentée par le HP-85 et ses variantes. Les nouveaux ordinateurs portatifs viennent le concurrencer. Cette catégorie devrait s'agréger à celle des ordinateurs professionnels, qui, en revanche, réclame un nouveau découpage.

On ne peut guère définir de représentant type de la catégorie « enseignement », et il n'est même pas sûr que cette utilisation engendre une catégorie ; un ordinateur adapté à l'enseignement devrait pouvoir trouver d'autres usages, surtout s'il est un ordinateur familial soumis à certaines contraintes de professionnalisme. En France, l'éducation nationale est le client presque unique, et ses décisions sont fondamentales pour les petits constructeurs français, R2E ou S.M.T. Mais suffiront-elles à les faire vivre si, comme beaucoup le pensent, il n'y a plus, dans cinq ans, qu'une poignée de constructeurs ? On ne voit pas alors de place pour un constructeur français — mais, plus curieusement, certains estiment qu'il n'y en aura pas non plus pour les Japonais, confrontés par la structure de leur langue et par la différence des men-

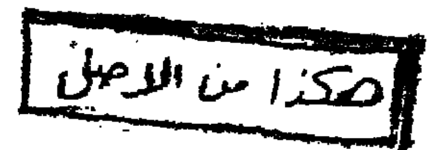
PORTATIF

IL s'appelle l'Osborne-1, du nom de son créateur Adam Osborne, auteur de nombreux ouvrages sur les microprocesseurs et les micro-ordinateurs. Il a derrière lui la puissante maison d'édition américaine McGraw Hill. Il pèse douze kilogrammes et surtout tient dans une mallette. C'est le premier ordinateur personnel conçu pour accompagner son propriétaire dans ses déplacements.

Il y avait d'autres ordinateurs qu'on pouvait aisément déplacer : ceux qui sont au format de poche — mais ils sont à la limite basse de ce que peut recouvrir le terme micro-ordinateur — ou des machines déjà plus puissantes comme le modèle 85 de Hewlett-Packard et le Portal de R2E. Mais dans leur cas la mallette était un élément surajouté : on en sort l'ordinateur quand on veut l'utiliser. Pour l'Osborne-1, elle constitue l'enveloppe même de l'appareil : son ouverture a seulement pour effet de faire apparaître le clavier, deux unités de disques et un logement pour les disquettes ; enfin un petit écran.

Cette taille réduite de l'écran (13 centimètres) est une limitation gênante pour une machine destinée à la gestion — alors qu'elle l'est moins sur le HP-85 plutôt orienté vers le calcul. En fait, un moniteur de télévision de taille normale peut être branché sur l'ordinateur ; le petit écran est là pour qu'on n'ait pas besoin d'emporter ce moniteur. L'utilisation « en voyage » va aussi se heurter à des impératifs d'alimentation électrique. Pour les simplifier, l'appareil peut être branché sur la batterie de douze volts d'une voiture ou sur des batteries spéciales qu'on peut aussi emporter avec soi. Enfin, l'imprimante ne voyage pas.

Dans la floraison actuelle de machines, c'est peut-être le concept d'ordinateur portatif qui est la principale nouveauté, c'est peut-être lui qui marquera l'année 1982 — ou 1981 — dans un futur traité d'histoire de l'informatique individuelle. Cette histoire, qu'il est bien trop tôt pour écrire, sera caractérisée par une absence totale de vision d'ensemble chez les acteurs qui la font. L'informatique individuelle est une collection d'initiatives disparates : certaines n'ont aucun succès, d'autres déclenchent une mode fugace, rares celles qui sont porteuses d'avenir. L'ordinateur portatif est à la mode, mais entre-t-il dans cette mince élite ? Voir, au prochain siècle, le traité précité.



DES MICRO-ORDINATEURS

professionnelles

talités entre le Japon et l'Occident, à de très graves difficultés dans le domaine du logiciel.

L'utilisation majeure, celle qui porte le marché, est l'utilisation professionnelle (en gestion). Mais, là aussi, il paraît bon de couper la catégorie en plusieurs classes. Il y a d'un côté l'ordinateur de grosse entreprise, que celle-ci achète en grand nombre d'exemplaires affectés chacun à un individu. L'identité des modèles et des tâches induit naturellement une tendance au couplage, par exemple par le biais d'un réseau local. Peut-être cette utilisation justifie-t-elle l'expression d' « ordinateur personnel multiposte » que l'on rencontre dans certaines annonces et qui paraît logiquement contradictoire.

D'un autre côté, il y a le « personnel-professionnel », l'ordinateur que l'on achète individuellement pour des besoins professionnels, mais qui trouve aussi une utilisation purement privée. S'il est portatif, on l'emporte chez soi et il devient familial, à moins qu'il ne déclenche une vocation de programmeur. Cette classe d'ailleurs se distingue malaisément de la catégorie « scientifique » qu'elle paraît devoir absorber.

Peut-être faut-il aussi mettre à part les machines destinées principalement au traitement de texte, bien que la différence soit plus souvent dans le système d'impression que dans les ordinateurs proprement dits.

Ainsi pourrait-on esquisser une typologie des ordinateurs individuels qui laisse d'ailleurs échapper des ordinateurs relativement universels comme l'Apple-2. Typologie sûrement provisoire et que pourrait bouleverser l'arrivée récente des grands de l'informatique, IBM et Digital Equipment. Mais on entre ici dans les zones les plus obscures de la nébuleuse.

Evolution du marché des ordinateurs individuels

	MILLIERS D'UNITÉS			MILLIONS DE DOLLARS 1981		
	1981	1983	1986	1981	1983	1986
France	33	148	278	197	430	717
Europe de l'Ouest	394	1 065	1 774	1 166	2 393	4 010
Etats-Unis	584	1 938	4 082	2 035	6 685	14 217

● *RECTIFICATIF.* – Dans l'article de M. Gérard Théry, « *Prendre la mesure du défi électronique* », paru dans notre premier supplément SICOB (*le Monde* du 22 septembre), une erreur nous a fait écrire, dans le deuxième paragraphe consacré à l' « *envahissement de l'électronique* », que « *le secteur solide à silicium remplacera la pellicule photo et le film* » ; il fallait lire *senseur au silicium* (dans le sens de « *capteur* »).

Quelques livres

Des ouvrages destinés aux utilisateurs d'ordinateurs individuels paraissent, ces derniers mois, à un rythme que l'on peut qualifier d'explosif. En voici un échantillon non représentatif. Nous avons éliminé – critère objectif – tous les titres du genre *la Pratique du XXX* ou *le ZZZ sans peine*. La charité chrétienne – critère subjectif – nous a aussi suggéré quelques mises à l'écart.

Pour entrer dans l'informatique

● *Visa pour l'informatique*, par Jean-Michel Jégo, aux éditions du P.S.I., 96 p., 45 F.

Un bon livre d'initiation pour ceux, nombreux, à qui l'informatique fait peur. Il leur facilitera l'accès aux ouvrages traitant de la programmation.

● *Mon ordinateur*, par Jean-Claude Barbance, aux éditions du P.S.I., 128 p., 60 F.

● *Micro-ordinateurs : comment ça marche...*, par Richard Schomberg, éditions Eyrolles, 84 p., 55 F.

Deux livres qui tentent de présenter une description générale du micro-ordinateur, sans référence à un modèle particulier. L'exercice est périlleux. Dès qu'on dispose d'un ordinateur personnel, il vaut mieux lire l'un des ouvrage d'initiation consacrés à cet ordinateur.

● *Le Choix d'un micro-ordinateur*, par H.-P. Blomeyer-Bartenstein (trad. Philippe Hellmann), éditions Dunod, 164 p., 95 F.

Plus développé, donc plus utile – ou plus longtemps utile – que les deux ouvrages qui précèdent, d'autant qu'il contient un vaste chapitre sur les logiciels. A signaler le dernier chapitre, intitulé : « Exemples d'applications » : six exemples bien choisis qui donnent une première vision de ce qu'on peut faire avec un micro-ordinateur.

Les langages

● *Le Basic universel*, par Richard Schomberg, éditions Eyrolles, 116 p., 55 F.

Une initiation aux instructions les plus employées. Quelques exercices élémentaires, mais surtout, à la fin de chaque chapitre, un « qu'avez-vous retenu ? » constitué d'une liste de courtes questions bien dosées.

● *Pascal par l'exemple*, par Jean Alain Hernandez, éditions Eyrolles, 139 p., 55 F.

Le virus de la programmation est à incubation lente, mais on pourrait presque dire, avec La Fontaine, que « tous étaient frappés ». Pour les atteintes sévères, la pratique du Basic est insuffisante et il faut se tourner vers le langage Pascal – l'assembleur étant réservé aux cas désespérés. Ce livre est une bonne instroduction.

● *Le Guide du Pascal*, par Jacques Tiberghien (trad. René Moreau), éditions Sybex, 480 p., 199 F.

Un des nombreux titres de l'impressionnante bibliothèque Sybex, ce dictionnaire du Pascal décrit toutes les instructions et précise quelles sont les versions du langage qui les reconnaissent et quelles particularités peuvent être liées à l'installation. Pour programmeur expérimenté... ou pour le devenir.

Programmes

● *Soixante-dix programmes Basic*, par Lon Poole, Mary Borchers, David M. Castlewitz, éditions Radio, 198 p., 85 F.

Une bonne sélection de programmes mathématiques ou statistiques. Il existe plusieurs versions de ce livre, chacune adaptée à un modèle de micro-ordinateur.

● *Au cœur des jeux en Basic*, par Richard Mateosian (trad. Bernard Besse), éditions Sybex, 332 p., 145 F.

Le titre pourrait être « Apprendre à programmer en jouant ». Ce livre propose quelques programmes, mais surtout montre comment les construire, et, par l'utilisation de ce que l'auteur appelle le « Basic libre », fait bien distinguer l'essentiel de l'accessoire.

Le saint des saints

● *Introduction aux microprocesseurs*, par Charles M. Gilmore (trad. Sylvie Jacoud), éditions McGraw-Hill, 343 p., 145 F.

Le microprocesseur est la « puce » autour de laquelle tout s'ordonne. Comprendre son fonctionnement n'est pas nécessaire pour utiliser le micro-ordinateur, dont il est l'âme. Mais ceux qui sont prêts à faire cet effort et qui ont déjà en électronique une culture moins élémentaire que ne le suppose l'introduction de l'ouvrage trouveront dans celui-ci un remarquable manuel.

Pour sortir de l'informatique

● *Micro-informatique douce*, par Jean-Roger Mercier, éditions Alternatives, 160 p., 65 F.

Malgré son titre et son éditeur, il ne faut pas simplement voir dans cet ouvrage un livre « vert ». C'est un bon ouvrage d'introduction à l'informatique personnelle, mais l'auteur ne s'en tient pas à la surface des choses et prend un recul – certes très orienté. A ceux qui ont plongé corps et âme dans l'informatique personnelle, le livre n'apprendra plus grand-chose, mais leur sera un sain rappel qu'il y a autre chose dans la vie.

Un déjeuner chez Drouant

Le 16 novembre 1982, un prix sera décerné à une œuvre d'imagination au cours d'un déjeuner chez Drouant.

Non, il ne s'agit pas du Goncourt. Ce n'est pas un roman qui sera couronné, mais un auteur de logiciel pour les ordinateurs personnels. Cinq auteurs même, puisque les prix seront décernés dans cinq domaines : éducation, gestion, recherche et développement, utilisation personnelle ou professionnelle, logiciel système.

Les lauréats recevront une « pomme d'or ». Pour les férus de mythologies anciennes, inutile de chercher les Hespérides. Voir plutôt du côté de chez Job (s). Le prix comprend aussi 20 000 francs en espèces et des produits Apple pour une valeur de 50 000 francs, car c'est évidemment la société Apple Computer – fondée par M. Steve Jobs – qui est à l'origine du prix destiné « à soutenir l'industrie française du logiciel et encourager la réalisation de logiciels français spécialement conçus pour les ordinateurs personnels ».

A la D.G.T. : gros ordinateurs, minis et micros pour la gestion et la communication

Depuis 1975, les télécommunications françaises ont entrepris un vigoureux effort de rattrapage pour doter le pays d'un réseau téléphonique moderne et étendre le parc de lignes installées. Cet effort doit beaucoup à l'informatique. C'est elle qui a permis, non sans mal, de répondre à l'augmentation du volume des tâches administratives et de développer de nouveaux matériels de commutation basés sur des calculateurs puissants. Enfin, la télématique est aujourd'hui un secteur gros consommateur d'informatique, non seulement pour les applications extérieures aux télécommunications, mais aussi à l'intérieur de l'administration.

EN 1978 la D.G.T. (direction générale des télécommunications) a établi pour sa gestion un plan directeur baptisé « informatique 85 », basé sur le développement de quelques grandes applications nationales qui devaient être mises à la disposition des services extérieurs et implantées sur des structures matérielles différentes. Un second plan, « informatique 90 », doit être mis au point entre octobre 1982 et juin 1983. Il doit tenir compte de l'évolution des matériels, des problèmes de réseaux, du développement du vidéotex et de la bureautique et de l'impact de ces technologies sur l'organisation du travail.

La facturation est la plus ancienne des applications. Il en existe plusieurs versions dont une, nationale, qui est en cours de mise en place et sera opérationnelle sur l'ensemble du territoire dès la fin de l'année. Elle est implantée sur trois Cyber de Control Data qui desservent l'est, l'ouest et le sud du territoire. Chaque centre régional de facturation est équipé d'un terminal lourd Mitra 125 de la SEMS et d'un matériel de saisie Philips.

La plus importante application concerne la gestion des demandes et des abonnements. Deux programmes ont été développés : Gdem (Gestion des demandes) et Agate (Automatisation de la gestion des abonnés des télécommunications). Gdem permet de gérer des fichiers rassemblant des informations sur les nouveaux contrats, les modifications et suppressions d'abonnements. Gdem est à la disposition des agences commerciales à partir desquelles les informations sont consultées ou saisies en temps réel. Cette application permet de transmettre des informations aux centres de facturation, aux services de photocomposition des annuaires, aux services des renseignements (microfiches) et aux téléboutiques. Agate est un « sur-système » de Gdem qui offre en plus le fichier des abonnements existants et permet en théorie d'améliorer le traitement des modifications des informations (dans Gdem chaque modification d'un contrat d'abonnés entraîne une nouvelle saisie de toutes les informations). Le développement d'Agate s'explique du fait que Gdem a été conçu à une époque de forte croissance des raccordements d'abonnés et correspond moins aux besoins actuels, car la gestion des nouveaux abonnements est moins lourde que celle des usagers existants.

Onze grandes applications

Ces applications mettent en œuvre un parc informatique important. Gdem, qui est utilisé par une centaine d'agences commerciales sur un total de 160, mobilise six Iris-80, un D.P.S.-7 de C.I.I.-H.B. et trois mille terminaux transactionnels spécialisés. Les services de la région parisienne, qui ont toujours manifesté une certaine indépendance par rapport à la direction générale, n'ont pas adopté Gdem. Ils ont développé leur propre application et conservent encore une part importante de traitement manuel.

La mise en place d'Agate est complexe. Cette application existe en deux versions, centralisée et décentralisée. Dans la version centralisée chaque ordinateur central (Iris-80 ou D.P.S.-7) traite les demandes de douze agences. Dans sa version décentralisée, un mini-ordinateur (mini 6) est installé dans chaque agence commerciale. Un bilan des deux versions doit être fait à la fin de l'année mais il semble dès à présent que l'on s'oriente vers la deuxième solution.

On compte onze autres grandes applications nationales de l'informatique à la D.G.T. et dans ses services extérieurs. Citons : un centre de calcul qui utilise six ordinateurs D.P.S.-8 et commence à s'équiper en minis, un service de gestion des stocks régionaux basé sur une cinquantaine de minis (un par direction opérationnelle), quatre cent cinquante écrans-claviers et deux cent cinquante téléimprimeurs, un service de gestion du trafic et de la qualité de service (un MITRA 225 par direction opérationnelle). Le service commercial de la gestion technique des abonnés utilise actuellement une douzaine de mini-calculateurs Réalité 2000 d'Intertechnique. Des études sont en cours pour informatiser la gestion des cabines publiques. Deux sites sont actuellement à l'essai et la SEMS espère enlever ce marché.

La politique des services centraux de la D.G.T. consistant à développer de grandes applications nationales centralisées et à les mettre ensuite en place dans les services extérieurs n'a pas toujours été un succès. Dans plusieurs régions, des ingénieurs (dont certains ont été à la base du lancement des clubs Microtel) ont développé des applications locales sur micro-ordinateurs pour automatiser des traitements (en particulier celui de la gestion technique des abonnés), bien avant que la solution nationale soit opérationnelle et pour un prix de revient très inférieur.

Ils acceptent mal aujourd'hui de voir leurs systèmes remplacés par Gdem et Agate.

L'exemple typique de cette pénétration « sauvage » de la micro-informatique est le « phénomène I.S.T.C. ». En 1980 et 1981, deux cents machines de ce constructeur américain ont été achetées par divers services pour régler leurs problèmes de gestion. Devant cette poussée de la micro, le ministère des P.T.T. a dressé, en accord avec le ministère de la recherche et de l'industrie, une liste des micro-ordinateurs et des logiciels agréés, *« afin de permettre la création d'applications locales dans de bonnes conditions »*.

1 000 calculateurs de grande puissance

Le rejet par certains personnels des solutions nationales centralisées est dû à la difficulté de leur mise en œuvre et à leur impact sur les conditions de travail. Certains agents estiment que ces applications n'ont fait que se superposer à l'ancienne structure administrative (en particulier dans le cas de Gdem) et ont provoqué un accroissement de la circulation du papier. Dans Gdem, par exemple, de fréquentes erreurs de saisie des données destinées aux services informatiques de photocomposition des annuaires ont ralenti le processus d'automatisation.

L'informatique dans les télécommunications, c'est aussi la commutation. Depuis la mise en place des centraux électroniques, ce secteur est un marché important pour les ordinateurs. La plupart de ces centraux sont équipés de deux calculateurs qui travaillent en partage de charge pour des raisons de fiabilité (le taux d'indisponibilité des centraux n'est en principe que d'une heure tous les quarante ans). Les systèmes E 10 utilisent un calculateur Mitra 225 de la SEMS, les MT-20 et MT-25, un calculateur MU 320 de Thomson-C.S.F. (dérivé de 3202 d'I.T.T.), les centraux I.I.F., un calculateur I.T.T. fabriqué par la C.G.C.T., et les centraux E 12, un calculateur CS 14 fabriqué par CIT-Alcatel. Près d'un millier de calculateurs seront commandés d'ici à 1984, deux cent cinquante Mitra et sept cent cinquante d'une puissance égale à celle d'un Iris 80. La commutation est le plus gros consommateur national de calculateurs de grande puissance.

Les logiciels représentent aujourd'hui 50 % du coût d'un central E 10 ou MT-20. D'ici à 1985, ce chiffre pourrait atteindre 90 %. Ce sont des produits très complexes qui comportent jusqu'à 500 000 instructions de 32 bits. Certains chercheurs des télécommunications, en particulier ceux du CNET-Lannion, ont estimé qu'il fallait tenter de développer des systèmes à intelligence répartie pour essayer de simplifier ces problèmes de logiciel. Il semble qu'ils aient été entendus et que l'on s'oriente à présent vers des systèmes à microprocesseurs.

RICHARD CLAVAUD.

1,1 milliard de francs en 1981

EN 1981, les dépenses informatiques de la D.G.T. ont atteint 1 100 millions de francs, soit 2 % de son chiffre d'affaires. Le matériel représente 36 % du total, les personnels 47 %. Cette administration a distribué 57 millions de francs aux S.S.C.I. (sociétés de services et de conseil informatique) au titre de contrats d'études ou de réalisations au forfait et 47 millions de francs au titre de l'assistance technique. Deux mille six cents informaticiens travaillent à la D.G.T. et dans ses services extérieurs (hors S.S.C.I.). Les investissements représentent en moyenne 380 millions de francs par an, le montant des études de développement a atteint 165 millions de francs en 1981. Plus de 80 % du total des dépenses sont consacrés à la mise en œuvre des systèmes, 15 % aux études et développements.

Pour ce qui est du parc, les tâches de gestion sont assurées par 23 gros et moyens calculateurs, 140 minis ou structures multi-micros, 300 terminaux lourds et contrôleurs de terminaux intelligents et 7 000 ordinateurs de table ou terminaux légers ; les trois quarts de ce parc sont fournis par des constructeurs nationaux. Les projections à cinq ans donnent pour le groupe 1, 25 unités ; pour le groupe 2, 900 unités ; pour le groupe 3, 900 unités, et pour le groupe 4, 22 000 unités.

Les trois quarts de ce parc sont constitués par des matériels français, principalement de chez Thomson (SEMS) et C.I.I.-H.B. En 1981, la Cour des comptes avait sévèrement critiqué la politique d'achats préférentiels de l'administration en faveur de ce dernier. Sa part de marché dans les télécoms n'est pas étrangère à ces critiques. La D.G.T. est, en effet, le plus important client pour les Iris 80 biprocesseurs (six machines), et certainement un des premiers pour les Mini-6. A la C.I.I.-H.B., on reconnaît que la D.G.T. est un « moteur qui permet aux sociétés d'informatique d'obtenir des commandes et de pénétrer de nouveaux domaines d'application, tant en France qu'à l'étranger ». Mais on ajoute que la compagnie ne détient que 40 % du marché total des administrations, alors qu'à l'étranger les constructeurs nationaux en contrôlent 100 % aux Etats-Unis, 99 % au Japon et 60 % en République fédérale d'Allemagne.

Du côté de chez I.B.M., on se contente de répondre poliment aux appels d'offres, sans grand espoir, du moins pour l'instant. La D.G.T. n'achèterait du matériel I.B.M. que lorsque ses fournisseurs habituels ne peuvent pas fournir le type d'équipement désiré, comme cela s'est produit pour les imprimantes à laser qui sont utilisées actuellement pour établir des factures.

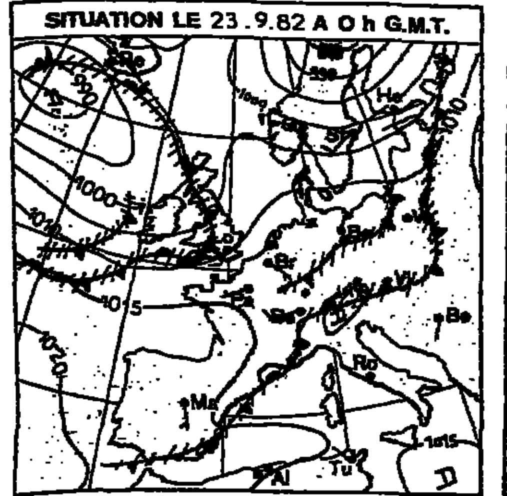
La D.G.T. occupe une place importante sur le marché du logiciel, car elle utilise plus de 20 % des logiciels fabriqués en France.

هكذا من الأصل

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 23.9.82 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 24.9.82 DÉBUT DE MATINÉE

Évolution probable du temps en France entre le jeudi 23 septembre à 0 heure et le vendredi 24 septembre à 24 heures :

Le courant perturbé de sud-ouest va persister sur le nord-ouest du pays. Des perturbations peu actives vont se succéder assez rapidement sur ces régions.

Vendredi, les nuages et les pluies venant de la Manche se localiseront surtout du Nord au Bassin parisien, à la Bourgogne, au nord des Alpes, au Massif Central et aux Pyrénées. Les passages pluvieux seront de faible importance. Sur Bretagne, Normandie, Vendée et Charentes, un ciel très variable avec des éclaircies et quelques averses ponctuelles.

Le temps restera assez ensoleillé sur le Sud-Est et la Corse, tout juste le matin, quelques résidus orageux sur le relief corse.

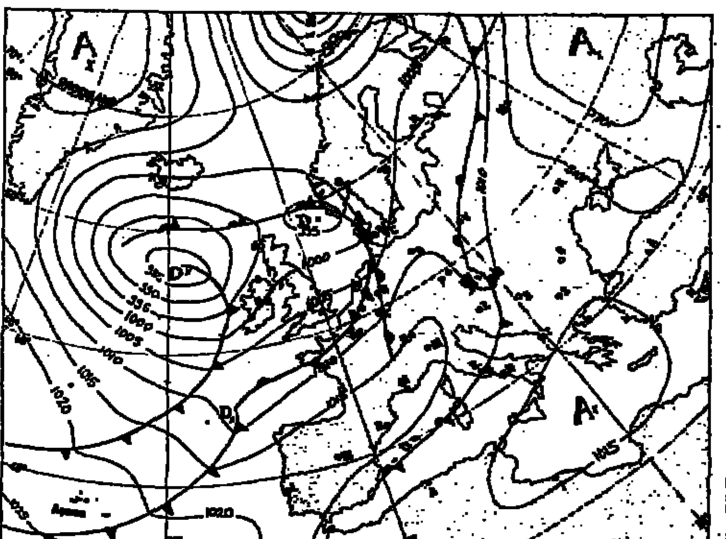
Les températures seront toujours à la baisse, légèrement en dessous des moyennes saisonnières, 16 à 18 degrés sur le Nord, 18 à 23 degrés du Centre au Sud et très ponctuellement en bordure de la Méditerranée, 25 à 27 degrés.

En fin de nuit, bien souvent un peu moins de 10 degrés.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 23 septembre à 8 heures, de 1014,7 millibars, soit 761,1 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 22 septembre ; le second, le minimum de la nuit du 22 au 23 septembre) : Ajaccio, 27 et 16 degrés ; Biarritz, 21 et 15 ; Bordeaux, 20 et 9 ; Bourges, 16 et 8 ; Brest, 16 et 12 ; Caen, 18 et 10 ; Cherbourg, 16 et 9 ; Clermont-Ferrand, 21 et 6 ; Dijon, 18 et 11 ; Grenoble, 24 et 14 ; Lille, 17 et 7 ; Lyon, 24 et 11 ; Marseille-Marignane, 27 et 17 ; Nancy, 15 et 11 ; Nantes, 19 et 12 ; Nice-Côte d'Azur, 26 et 17 ; Paris-Le Bourget, 17 et 8 ; Pau, 22 et 15 ; Perpignan, 29 et 17 ; Rennes, 18 et 11 ; Strasbourg, 18 et 12 ; Tours, 14 et 8 ; Toulouse, 26 et 13 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 25.

PRÉVISIONS POUR LE 24 SEPTEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)



Températures relevées à l'étranger : Alger, 28 et 18 degrés ; Amsterdam, 15 et 7 ; Athènes, 27 et 20 ; Berlin, 20 et 11 ; Bonn, 18 et 6 ; Bruxelles, 16 et 8 ; Le Caire, 31 et 22 ; îles Canaries, 25 et 21 ; Copenhague, 16 et 6 ; Dakar, 31 et 27 ; Djerba, 30 et 24 ; Genève, 22 et 13 ; Jérusalem, 24 et 15 ; Lisbonne, 24 et 15 ; Londres, 16 et 9 ; Luxembourg, 16 et 8 ; Madrid, 26 et 12 ; Moscou, 22 et 11 ; Nairobi, 22 et 16 ; New-York, 22 et 13 ; Palma-de-Majorque, 29 et 17 ; Rome, 26 et 19 ; Stockholm, 17 et 8 ; Tozeur, 36 et 26 ; Tunis, 31 et 20.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale)

PARIS EN VISITES

SAMEDI 25 SEPTEMBRE

« Quartier de l'Horloge », 11 h, métro Rambuteau, Mme Oswald.

« Maison de Claude Monet à Giverny », 13 h, place de la Concorde, grille des Tuileries, Mme Legrégeois.

« Rétif de la Bretonne et ses nuits à Paris », 15 h, devant Saint-Séverin, Mlle Lemarchand.

« Hôtel de Sully, place des Vosges », 15 h, 62, rue Saint-Antoine, Mme Oswald.

« Château restauré et église Saint-Ouen-le-Vieux », 15 h, métro Mairie-de-Saint-Ouen, Mme Pennec.

« Hôtels d'Evreux, Castanier et place Vendôme », 15 h, 19, place Vendôme, Mme Saint-Girons (Caisse nationale des monuments historiques).

« Hôtel de la Marine », 15 h, 2, rue Royale (Approche de l'art).

« La Mosquée », 15 h, place du Puits-de-l'Ermite (Arcus).

« Chambre mortuaire de Cambacérès », 15 h, 21, rue de l'Université (L'art pour tous).

« Jardins Kahn », 15 h, 1, rue des Abondances, métro Boulogne-Pont-de-Saint-Cloud-Rhin-et-Danube (Arts et curiosités de Paris).

« De la maison de Robespierre aux couvents et clubs de la rue Saint-Honoré », 15 h 15, 12, rue Duphot, Mme Barbier.

« Bourg Saint-Germain-des-Prés », 15 h, 176, boulevard Saint-Germain, M. Czarny.

« Hôtel de Bourbon-Condé », 15 h, 12, rue Monsieur, Mme Ferrand.

« Vieux Montmartre », 14 h 45, métro Abbesses.

« Le Marais illuminé », 21 h, métro Saint-Paul (Mme Hauller).

« Hôtel de Sens », 15 h, 1, rue du Figuier (Histoire et archéologie).

« Galeries et passages couverts », 15 h, horloge du métro Richelieu-Drouot, M. Jaslet.

« Jardins et ruelles du quartier Saint-Victor », 15 h, métro Jussieu (Lutèce-Visites).

« La Cité », 14 h 45, métro Cité, M. de La Roche.

« La Seine », 10 h 30 et 20 h 30, devant le Théâtre du Châtelet (Paris autrefois).

« Le mystère des Templiers », 15 h, 195, rue du Temple (Paris et son histoire).

« Quartier Saint-Sulpice », 15 h, métro Saint-Sulpice (Résurrection du passé).

« Vieux quartiers de la Cité », 14 h 30, pont Neuf statue de Henri IV, E. Roman.

« Hôtel de Lassay », 15 h 30, 2, place du Palais-Bourbon (Tourisme culturel).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 23 septembre 1982 :

DES DÉCRETS

● Relatif à la titularisation dans les corps de fonctionnaires des catégories C et D d'agents non titulaires de l'État.

● Relatif au contrat emploi-formation.

● Conférant les rangs et prérogatives de général de division et de général de brigade, portant promotions, nominations, réintégrations, affectations et admissions par anticipation dans les cadres des officiers généraux (active et réserve).

● Portant nominations et affectations d'officiers généraux de la marine (active).

DES ARRÊTÉS

● Fixant le montant de l'aide forfaitaire prévue à l'article 5 du décret du 22 septembre 1982 relatif au contrat emploi-formation.

● Modifiant un précédent arrêté relatif à la vaccination antiaphteuse obligatoire des bovins.

BREF

EXPOSITIONS

LE SALON DE LA MUSIQUE. – Le neuvième Salon de la musique est ouvert au public du 22 au 26 septembre 1982, de 11 heures à 19 heures. Six mille instruments sont présentés et cent cinquante stands sont à visiter. De la musique partout. Rien n'est à vendre, tout est à essayer.

★ Parc floral de Vincennes, métro Château-de-Vincennes.

LE CHAT DE A à Z. – Le Cercle félin d'Ile-de-France organise, les 25 et 26 septembre 1982, 24-30, quai d'Austerlitz, une exposition féline pour permettre de mieux connaître les chats. Conférences-débats par vétérinaires spécialisés, présentation d'animaux, concours international y auront lieu. Plus de quatre cents chats seront réunis.

Les heures d'ouverture de l'exposition « Le chat de A à Z » sont de 10 heures à 18 heures sans interruption. (Rens. : Annie Marchal, au 334-31-10, ou à l'association : 7, rue Chaptal, 75009 Paris.

loterie nationale – LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DE LA FORET

TIRAGE No 39 DU 22 SEPTEMBRE 1982

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER (F.)	TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER (F.)
1	91	200	6	386	500
	361	500	7	587	500
	961	500		597	500
	9 981	2 000		737	500
2	2	100		777	500
	82	300		987	500
	192	600		9 617	2 000
	572	600	8	8	100
	23 632	10 100		408	600
	51 152	10 100		598	600
3	773	500		5 948	2 100
	4 983	2 000		7 668	2 100
	16 723	10 000		09 308	10 100
	72 253	10 000	9	509	500
4	34	200		709	500
	48 154	10 000		809	500
	84 944	10 000		889	500
5	35	200		0 389	2 000
	45	200		8 849	2 000
	255	500		068 039	4 000 000
	805	500	0	940	500
	2 395	2 000		4 690	2 000
	6 145	2 200		17 930	10 000
	98 716	10 000		78 210	10 000
	214 685	1 000 000			

PROCHAINS TIRAGES LE 29 SEPTEMBRE 1982
TRANCHE DES VENDANGES à MALAKOFF (Hauts-de-Seine)
L'ARLEQUIN à PARIS

LOTO – TIRAGE No 38 : 21 34 36 37 40 45 – NUMERO COMPLEMENTAIRE 18

PROCHAIN TIRAGE LE 29 SEPTEMBRE 1982 VALIDATION JUSQU'AU 28 SEPTEMBRE APRES-MIDI

LOTERIE NATIONALE – TRANCHE DE LA FORET 1982 – No 39

MOTS CROISÉS

PROBLÈME No 3 283

HORIZONTALEMENT

I. Variété de chanvre qu'il serait stupéfiant de voir utiliser comme textile. – II. Un homme condamné à l'acquittement. – III. L'un se retient chez l'étalier, l'autre à table. Surface en relation avec le volume. – IV. Reçut une punition salée pour avoir inconsidérément volé. – V. Ce qu'on peut faire dans l'euphorie ou dans l'embarras. Sécrète. – VI. Dans un règlement de compte. Note. – VII. Berceau des Nourrissons de Polymnie. – VIII. Activité humaine très appréciée des « singes ». – IX. On peut le reconnaître alors qu'on ne l'a jamais vu. – X. Prérogative de l'œil et parfois du nez. Note. Alternative. – XI. Humains ou végétaux, ils peuvent se couvrir de boutons.

VERTICALEMENT

1. Suit régulièrement ses cours et passe le bac. Botte. – 2. Maître ayant souvent affaire à une personne instruite. Promis à une fonction provisoire ou à la béatitude éternelle. – 3. Prouve que certaines visées sont parfois déplacées. Refuser un témoignage de reconnaissance. – 4. Personnel. Des gens le prennent en affection et parfois en grippe. – 5. La bise qu'il donne vous laisse de glace. Brouillés, il n'est pas question de les raccommoder. – 6. Fait preuve d'un esprit destructeur. Un Mack s'y fit emprisonner. Forme d'avoir. – 7. Sorte de monte-en-l'air plutôt gonflé. – 8. Innaturalibus. Préposition. Louis ou Napoléon. 9. Le plus absolu des voltairiens. Sans exclusive.

Solution du problème no 3 282

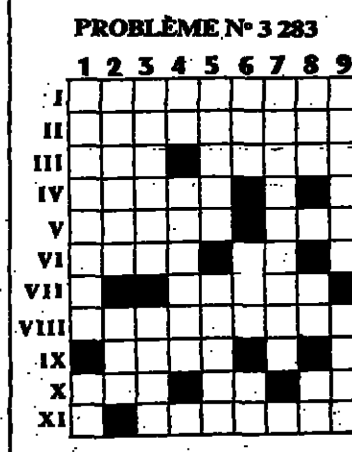
Horizontalement

I. Nonnette. – II. Batailles. – III. Aga. Cuers. – IV. Lei. – V. Ers. Tact. – VI. Pileur. – VII. Néron. Née. – VIII. Isolés. – IX. Es. Erse. – X. Rancunier. – XI. Sise. Sole.

Verticalement

1. Baleiniers. – 2. Nager. Essai. – 3. Otais. Ro. NS. – 4. Na. Police. – 5. Nicotine. – 6. Élu. Al. Sens. – 7. Tlemcen. Rio. – 8. Ter. Tue. Sel. – 9. Esse. Repère.

GUY BROUTY.



CARNET

Naissances

– Richard DARMON et Annie EPELBOIN ont la joie d'annoncer la naissance de leur fille,

Rachel,

à Paris, le 13 septembre 1982.
16, rue Auguste-Lançon,
75013 Paris,
580-15-04.

– Le docteur Jean-Marc HUTT et Mme, née Claire-Lise MEHL, partagent, avec Anne-Gaëlle, la joie d'annoncer la naissance, le 17 septembre, à Strasbourg, de

Jean-Sébastien.

3, rue Jean-Hultz,
67000 Strasbourg.

– Nicole LAPIERRE, Edwy PLENEL et Eric ont la joie d'annoncer la naissance de

Ève.

A Paris, le 21 septembre 1982.

Mariages

– Eric ALBERT et Muriel ZYGBAND ont la joie d'annoncer leur mariage, à Paris le 16 septembre 1982.
9, place Charles-Michels.
75015 Paris.

– M. et Mme Jacques GEORGEL,
M. et Mme Pierre GHESTIN,
sont heureux d'annoncer le mariage de leurs enfants,

Anne-Marie et Jean-Pierre,

célébré dans l'intimité, à Belle-Ile-en-Mer, le 18 septembre 1982.
20, quai d'Orléans, 75004 Paris.
107, rue du Cherche-Midi,
75006 Paris.

Décès

– M. et Mme Henry Gigon et leurs enfants,
M. et Mme Denis Vergnot et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Léon CHANTREAU,

survenu, le 21 septembre 1982, dans sa cent cinquième année.

Les obsèques auront lieu en l'église Saint-Antoine des Quinze-Vingts, sa paroisse, le vendredi 24 septembre 1982, à 10 h. 30.

Cet avis tient lieu de faire part.

– *Viviane et Mike Lloyd*
et leurs enfants, Andrew et Sarah (Nouvelle-Zélande).
M. et Mme Henri Mosseri
et leurs enfants, Stéphanie et Nathalie (Paris).
M. et Mme Elie Aghion (Lausanne).
Mme Fernand Aghion (Lausanne).
Mme Fernand Leprettre (Paris),
Mme Germaine Aghion (Paris),
Mme Edouard Jabes (Paris),
ont la douleur de faire part du décès, survenu à Auckland, Nouvelle-Zélande, de

Mme Lucile COLES,
née Mosseri,

leur mère, grand-mère, sœur, tante et nièce.

– Lyon, Saint-Salvadour (Corrèze).

M. et Mme René Bensa,
et leurs enfants, François, Pierre et Jean,
M. et Mme Alberto Bartelloni,
et leur fille Hélène,
M. et Mme François Muller,
et leurs enfants Henri, Hervé, Jeanne, Emmanuel et Frédéric,
M. et Mme François Delamaire,
et leurs enfants Sumiva, Anne-Sophie, Marie-Stéphanie et Luc,
Les familles Delamaire, Angelby,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès du

général François DELAMAIRE,

survenu, le 21 septembre 1982, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Cérémonie religieuse le vendredi 24 septembre, à 8 h 45, en l'église Saint-Joseph-des Brotteaux, Lyon-6e, et messe *de funérailles le samedi 25 septembre*, à 11 heures, en l'église de Saint-Salvadour (Corrèze).

Cet avis tient lieu de faire-part.

9, rue Garibaldi, 69006 Lyon.
LA GENTE, Saint-Salvadour,
19700 Seilhac.

– La famille et les amis de

Hélène Germaine DEVILLE,

ont la douleur de faire part de son décès, survenu le vendredi 17 septembre.

La levée du corps aura lieu le vendredi 24, à 8 h. 30, au funérarium de l'hôpital de Montfermeil (93).

– Philippe Laïk,
Colette Djidou,
vous font savoir, avec douleur, que

Reine LAIK,

leur mère et belle-mère, les a quittés.

Ils vous rappellent aux souvenirs de Raphaël Laïk, son époux, et de Bernard Laïk, son fils, qu'elle aima tant.

De la part des familles Laïk, Aboudaram, Arnaud, Leverrier et de ses nombreux amis et amies.

– M. Axel Leblois, son époux,
Lucie Leblois, sa fille,
Mme Claudine Aaronson-Baumann,
M. et Mme Gilles Aaronson,
M. et Mme Claude Leblois,
M. et Mme *Bent Pedersen* et leurs enfants,
M. et Mme Gilles Texier et leurs enfants,
Et toutes leurs familles,
ont la douleur de faire part du décès de

Brigitte LEBLOIS,
née Aaronson,

survenu le 18 septembre 1982.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.
44, avenue Gabriel, 75008 Paris.
67, rue de la Fédération, 75015 Paris.
19, rue Michel-Ange, 75016 Paris.

– M. Alain Leroy, son mari,
Eléonore et Alexis, ses enfants,
M. et Mme Pierre-Olivier Lapie, ses parents,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Alain LEROY,
née Dominique Lapie,

survenu le 19 septembre 1982 à la suite d'une très dure maladie.

Les obsèques religieuses ont eu lieu dans la plus stricte intimité, célébrées par le révérend John Hancock, curé de la paroisse d'Heversham.

– Mme Jean Viatte, son épouse,
M. et Mme Henri Viatte,
M. et Mme Jean Henckes,
M. et Mme Louis Viatte,
Mlle Elisabeth Viatte,
M. et Mme Gilles Carcassès, ses enfants,
Ses petits-enfants et sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean VIATTE,
conseiller honoraire
à la Cour de cassation,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national du Mérite,

survenu le 17 septembre 1982, dans sa soixante-dixième année.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité.

Il repose près de ses parents, à Grasse.

41, boulevard de la Reine,
78000 Versailles.

Remerciements

– M. et Mme André Schoeller,
Mme Emmanuel Arapoglou,
remercient bien sincèrement tous les amis qui, par leur présence, messages et envois de fleurs, leur ont témoigné leur affection lors du décès de

Mme veuve Pierre BUCHAILLE,
née Jeanne Colombe.

– Mme Raymond Sedbon,
Les familles Sedbon, Eskenazi, Mamane, Cohen, Lisbona,
très touchées par de nombreux témoignages de sympathie qu'elles ont reçus à *l'occasion de la perte cruelle qu'elles* viennent de subir en la personne de

M. Raymond SEDBON,

arraché à l'affection des siens, remercient tous ceux qui se sont associés à leur chagrin.

Anniversaires

– La famille de

Schraga ZARFIN,

artiste peintre,
rappelle son souvenir à ses amis en ce septième anniversaire de sa mort.

Messes anniversaires

– La messe annuelle de l'Association Souvenir du général KŒNIG sera célébrée le dimanche 10 octobre, à 9 h. 30, en la chapelle Saint-Louis-des-Invalides.

Après la messe, les amis du général se réuniront sur sa tombe au cimetière Montmartre.

Avis

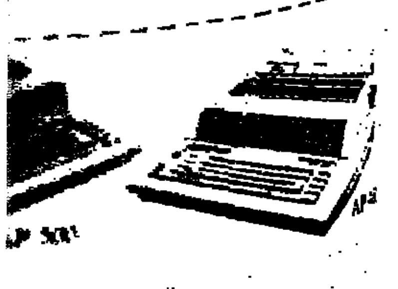
– On nous prie d'insérer l'avis suivant :

Nous recherchons la dame qui a voyagé dans le DC-3 toulousain entre Tamanrasset et Oran, le 21 avril 1981.

La famille du pilote remercie cette personne de bien vouloir la contacter au (61) 82-01-76.

● *Le cardinal Carlos Motta de Vasconcellos est mort*, à l'âge de quatre-vingt-douze ans, au Brésil. Cette mort réduit à cent vingt et un le nombre des membres du Sacré Collège, dont cent six, âgés de moins de quatre-vingts ans, voteraient lors d'un éventuel conclave.





ENQUÊTE

LES SOVIÉTIQUES A LA CONQUÊTE DE L'EST

I. — La construction de l'autre Transsibérien

De notre envoyé spécial MARC AMBROISE-RENDU

JOUR et nuit, sous la brève canicule de l'été comme pendant l'interminable hiver, les convois font trembler les clochetons 1900 de la gare d'Irkoutsk, glorieuse mais bien défraîchie malgré son badigeon jaune et rouge. Plantée au bord de l'Angara, à mi-chemin entre l'Oural et Vladivostok, la station chante encore l'épopée du transsibérien.

Décidée en 1891 par Alexandre III, entamée simultanément aux deux extrémités à partir de Tchéliabinsk, dans l'Oural, et de Vladivostock, sur la mer du Japon, la voie était ouverte treize ans plus tard traversant la Sibérie de part en part sur 7 600 kilomètres. Prodigieuse entreprise jalonnée de victimes mais qui témoigne des ambitions et de la vitalité de l'empire tsariste.

Aujourd'hui, dans le hall à colonnes de la gare d'Irkoutsk, sur une carte murale constellée d'ampoules électriques, le voyageur peut, d'un coup de pouce, illuminer son itinéraire vers l'une des quatre-vingt-seize stations de cette ligne de légende. Dix-huit rames, les uns filant vers l'Est, les autres vers l'Ouest, s'arrêtent ici chaque jour, mais six d'entre elles seulement vont jusqu'au bout du voyage. N'y montent guère que des touristes nostalgiques. Les Sibériens, eux, préfèrent gagner l'aéroport ou atterrissent et décollent quotidiennement une centaine d'avions.

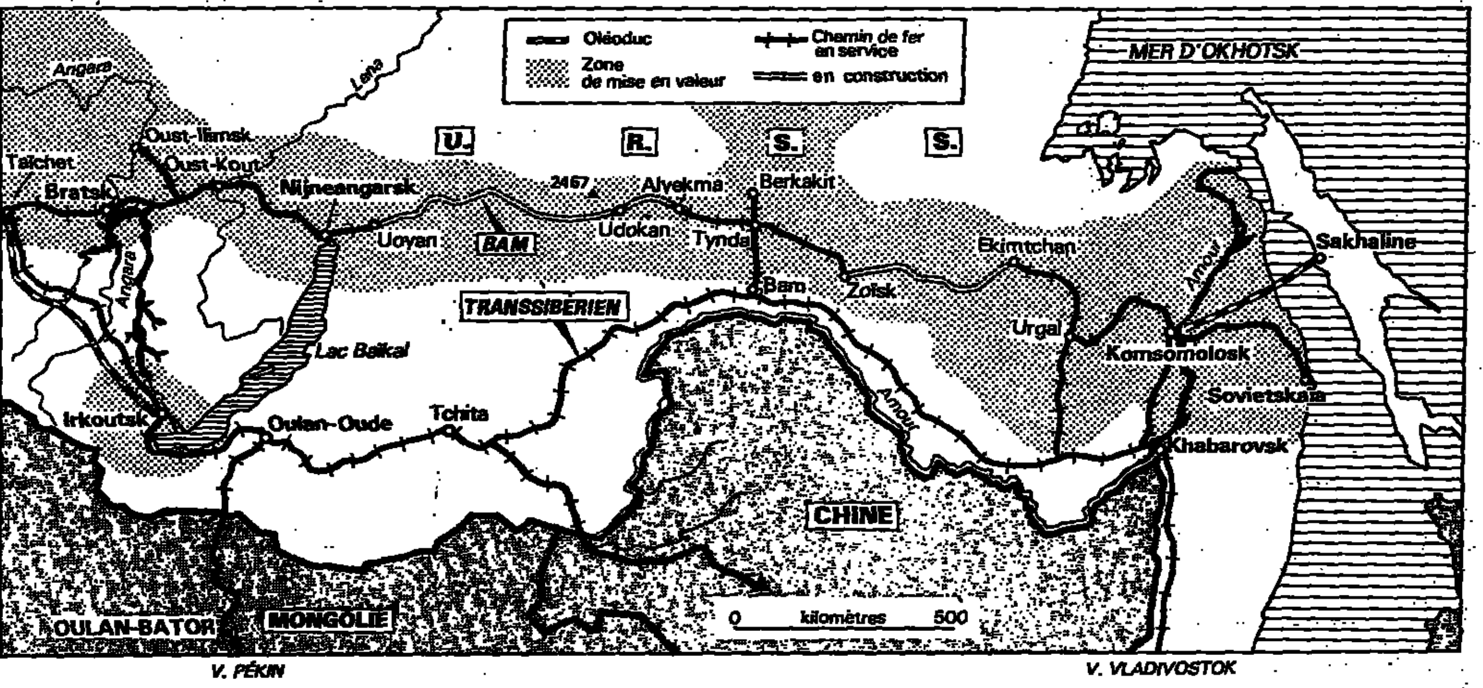
Ce ne sont donc pas les trains de voyageurs qui encombrent les voies, mais les convois de marchandises. Halées par plusieurs motrices, les rames de cent wagons bourrés de machines, de charbon, de bois, de minerai, de pétrole se suivent pratiquement à vue en hululant comme dans les westerns. Et combien paraît fragile ce cordon ombilical qui longe la frontière chinoise sur des milliers de kilomètres.

L'aventure n'est d'ailleurs plus ici, à Irkoutsk, l'historique, la provinciale, l'assagie, mais à 400 kilomètres plus au nord, là où les ingénieurs ont décidé d'ouvrir un nouveau transsibérien parallèle au premier. L'ancien contourne le fossé du Baïkal par le sud. Le nouveau passe au nord et s'élance vers le fleuve Amour et les eaux du Pacifique, d'où son nom de Baïkal Amour Magistral, autrement dit le BAM. A un siècle de distance l'épopée recommence. Pour les mêmes raisons : politiques, économiques et stratégiques.

Politiques d'abord. Entamée voici trois siècles par les cosaques du tsar, la colonisation de la Sibérie est loin d'être achevée. Sur le territoire que ce continent, deux fois grand comme les Etats-Unis, aux deux tiers couvert de forêts primitives, au climat infréquentable, vingt-cinq millions de pionniers éparpillés le long des voies ferrées n'ont qu'égratigné les franges de cette « terre qui dort », la Sibérie. Mais les Russes sont accrochés à ce rêve comme les Américains, au siècle dernier, l'étaient à la conquête de l'Ouest. On continue donc à poser du ballast plus loin, toujours plus loin.

Le BAM obéit à des motifs économiques aussi. Car, chemin faisant, s'ouvre l'Eldorado : de l'or à la tonne, des milliards de mètres cubes de bois sur pied, jamais exploités, des montagnes de fer, des métaux précieux, des gisements de charbon affleurant le sol et, immenses, des fleuves qui ne demandent qu'à être « turbinés », du pétrole et du gaz à ne savoir qu'en faire. La Sibérie, c'est le coffre-fort naturel de l'U.R.S.S. Elle a sauvé le pays pendant la dernière guerre. Elle fournit déjà les trois quarts du charbon, du pétrole et du gaz, la moitié des autres ressources minérales, du courant hydro-électrique et du bois consommés dans toute l'Union. Là se trouvent les trésors qui doivent assurer demain la puissance, peut-être la suprématie, de la patrie du socialisme. La Sibérie, au fond, c'est l'atout-maître de la « révolution soviétique ». C'est vrai que les propos prennent ici une dimension planétaire. Le long du BAM on ne parle plus d'usine, de villes ou même de combinats. Les planificateurs échelonnent, de part et d'autre du tracé, ce qu'ils appellent des *« complexes territoriaux de production »*, vastes ensembles rassemblant des centrales électriques, des mines, des usines automatisées, des villes et des services en tout genre.

Chaque complexe couvrira un territoire équivalant à plusieurs de nos départements. Mais dans un pays où l'espace et donc les moyens de transport sont une contrainte capitale, l'ajustement de ces différents éléments, leur installation à l'endroit favorable apparaissent comme si délicats qu'il faut recourir à des modèles mathématiques. Le long du BAM, les possibilités sont telles qu'on pourrait construire de toutes pièces une demi-douzaine de ces complexes de production. Raisons stratégiques enfin. Il s'agit de consolider en profondeur la frontière avec la Chine, de soulager le transsibérien et de mettre à l'abri une nouvelle artère vitale qui sera d'ailleurs doublée de routes et de lignes à haute tension.



L'ancien et le nouveau transsibérien. Les trois tronçons du BAM (Baïkal-Amour-Magistral) déjà réalisés devraient se rejoindre dans trois à quatre ans. La nouvelle ligne ouvrira la Sibérie occidentale et l'extrême orient soviétique à la mise en valeur forestière, minière et industrielle.

L'idée de cet « itinéraire bis » a été lancée dès le lendemain de l'inauguration du premier transsibérien, en 1906, à Irkoutsk, avec les mêmes arguments qu'aujourd'hui. La guerre de 1914-1917 puis les difficultés du régime bolchevik en retardèrent sans cesse la réalisation.

Le projet consiste à quitter le transsibérien à Taichet, là où il s'incline vers le sud, et à pousser hardiment droit vers l'est pour aboutir au bord du Pacifique, à Sovietskaïa-Gavam. Parcours total : 4 341 kilomètres. Selon la tradition on a entamé l'ouvrage par les deux extrémités, le premier tronçon a été lancé en 1943 de Sovietskaïa, le second en 1945 de Taichet.

Mais on dirait que le moral n'y est plus. En dix ans le chantier n'avance que de 1 130 kilomètres, puis comme essoufflé il s'arrête vers 1958. Les trois quarts du trajet restent à parcourir. C'est la saturation du transsibérien qui oblige le parti et le gouvernement à relancer l'affaire par une décision solennelle en 1974.

Fin des pionniers

Cette fois, on semble vouloir en finir. Pour aller plus vite, on ouvre plusieurs chantiers simultanément en quatre points du tracé. Actuellement il ne resterait plus que 1 300 kilomètres à ouvrir. Les plus optimistes parlent de lancer un train de marchandises sur la totalité de la voie en 1984 et, prudemment, le premier convoi de voyageurs en 1986.

Si tout va bien il aura donc fallu plus de quarante ans pour venir à bout du BAM. Les pionniers ne sont plus ce qu'ils étaient *(voir les articles de Thomas Ferenczi* « Quand la Sibérie s'éveille » (*le Monde* daté 27-28 février 1982). Il est vrai que la tâche est immense. 3 000 kilomètres de voies à poser cela suppose qu'on ait remué au préalable 350 millions de mètres cubes de remblai, creusé 30 kilomètres de tunnel, lancé deux mille ponts et bâti soixante gares. C'est, sans conteste, le plus grand chantier du monde. Seule une super-puissance au régime de fer peut le mener à bien. Car la Sibérie se défend.

Les territoires traversés au-delà du Baïkal étaient pratiquement inexplorés et inhabités, ce qui témoigne déjà de leur caractère peu avenant. Le plus souvent, on avance à travers la taïga — forêt de mélèzes, de sapins et de bouleaux, — semée de marais et de cours d'eau dont beaucoup coulent vers le nord. D'où la nécessité de construire en moyenne un pont tout les 1 500 mètres. Il faut franchir sept chaînes de montagnes. La voie a même buté sur un désert de sable large de 40 kilomètres que les cartes ne mentionnaient pas.

Terrain naturellement difficile mais qui le devient encore davantage à cause de fréquents séismes et, surtout, du gel. A cette latitude, le sol sibérien est gelé en permanence sur plusieurs mètres d'épaisseur. Une fois décapé par les engins, il reçoit directement le soleil en été et se met à dégeler. Alors tout peut arriver. Ecoutons Korney Misevitch, directeur de l'Institut de géographie d'Irkoutsk, un solide Ukrainien, déjà grisonnant mais enthousiaste comme un jeune pionnier. « *Tantôt le sol s'effondre sous les engins et les ouvrages,* explique-t-il, *tantôt il bouillonne et se boursoufle. Des rocs énormes émergent à la surface. Les talus amollis et gorgés d'eau glissent sur leurs substrats encore gelés. Tous ces phénomènes sont encore imprévisibles, mystérieux. Les ingénieurs y perdent leur latin.* »

A cela s'ajoute un climat redoutable. A la fonte des neiges, l'eau monte de plusieurs mètres dans les torrents. En hiver, il faut se méfier des avalanches. Le tracé du BAM passe au sud du célèbre pôle mondial du froid qui se situe à Oïmekon. Le thermomètre y descend jusqu'à – 70 °C. Sur le chantier lui-même on travaille fréquemment par – 40 °C. Il faut laisser les moteurs tourner nuit et jour sinon ils ne redémarrent pas. Par ces froids sibériens le comportement des matériaux se modifie. Les aciers les plus résistants deviennent fragiles comme du verre et les essieux brusquement se rompent.

Cent mille hommes, annonce-t-on, travaillent sur les chantiers. Pour eux, on a mobilisé tout ce que la technique mondiale offre de plus performant : des excavateurs mastodontes, des bulldozers américains avec des lames de 4 mètres de large, des camions japonais de 180 tonnes, aussi hauts qu'un immeuble de trois étages.

Le pouvoir soviétique a tout essayé pour alimenter l'ouvrage en main-d'œuvre. On fait partir de Russie d'Europe des bataillons de komsomols, musique en tête et bannière au vent comme s'ils montaient au front. On fait construire les villes par des ouvriers venus en équipes de telle ou telle République. Ici les Ukrainiens, plus loin des Géorgiens entre lesquels on tente de créer une émulation. On a doublé et même triplé les salaires, assuré le meilleur ravitaillement possible, construit dans les villes-stations des appartements plus vastes et mieux chauffés que partout ailleurs. Aux volontaires, on promet la gratuité du transport, un congé prolongé au bout de trois ans et un tour de faveur pour acheter une automobile. Rien n'y fait. Le tiers des ouvriers repartent au bout d'un an, nantis d'un petit magot mais dégoûtés de la Sibérie. Alors, on a obligé les diplômés des grandes écoles à débuter pendant trois ans sur le chantier du BAM.

Main-d'œuvre pénale ?

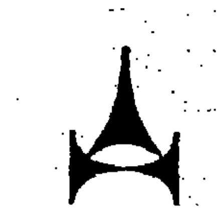
Y emploie-t-on des déportés comme ceux qui ont jalonné de croix de bois le premier transsibérien et qui sont employés sur le tracé du fameux gazoduc ? C'est probable. Pourtant : « *La main-d'œuvre pénale ne peut être utilisée sur un chantier qui bouge sans cesse,* répond M. Misevitch. *Trop difficile à garder. Il vaut mieux l'employer dans des installations fixes, ailleurs que sur le BAM.* »

Difficultés supplémentaires tout aussi imprévues que les précédentes : celles qui tiennent à l'écologie. La nécessité de ménager le milieu est sans cesse rappelée aux constructeurs du BAM par les scientifiques, et notamment par les géographes qui, en U.R.S.S., sont à la pointe de l'écologie (voir la série d'articles « L'écologie en Union soviétique », dans *le Monde* des 18, 19 et 20 juillet 1980. Le BAM mobilise une cinquantaine d'instituts et de laboratoires dont les travaux sont coordonnés par l'académicien A.G. Aganbégian. Les mesures de protection de l'environnement sont l'un de leurs six principaux axes de recherches. Toujours tentés par le démon de la puissance, les Soviétiques sont aujourd'hui en proie au doute écologique...

Prochain article :

Le Baïkal ou la découverte de l'écologie.





Le Monde

régions

Rhône-Alpes

LA POLÉMIQUE SUR LA RÉFORME DU STATUT DES GRANDES VILLES

Comment sera prise en compte la « spécificité » de Lyon ?

« Philippe le Bel avait débarrassé notre cité de la féodalité, il y a sept cents ans. Les princes qui nous gouvernent la rétablissent : beau progrès ! » Le sénateur et maire de Lyon, M. Francisque Collomb (non-inscrit), peu avare de comparaisons historiques, en appelle également à la mémoire des canuts pour s'opposer au *« démembrement »* de Lyon.

« L'effroi des conseillers de Lyon devant le projet de statut, c'est — qu'on ne s'y trompe pas, — celui de la monarchie voyant en 1789 tomber la Bastille », répond M. Gérard Collomb, député P.S. et conseiller municipal d'opposition.

Ces références, dont le caractère désuet pourrait faire sourire, cachent une bataille d'envergure pour le pouvoir local. A Lyon-ville, bien évidemment, mais aussi au sein de la communauté urbaine. Le débat technique sur les compétences respectives qu'auront les conseils d'arrondissement, la mairie et la communauté urbaine tend à s'estomper au profit de la bataille politique. Dans un contexte de surenchère verbale, il paraît exclu *que la rencontre négociée in extremis* entre MM. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, et Francisque Collomb, qui était prévue ce jeudi en fin d'après-midi à Lyon, puisse déboucher sur des résultats concrets.

De notre correspondant régional

Lyon. — *« Caricature de concertation »* pour le maire. *« L'opposition lyonnaise est une opposition endormie. Elle se réveille alors que, depuis juillet, on parle de la question du statut »*, réplique le député socialiste. Les « deux Collomb » ne jouent décidément pas la même partition. A Lyon, la municipalité modérée se dit *« horrifiée »* et le sénateur et maire, *« partagé entre la stupéfaction et l'ironie »*, s'inquiète de l'accroissement des dépenses de fonctionnement prévisible et dénonce *« la confusion et le conflit entre les multiples assemblées qu'« ils » veulent instituer sur notre sol »*.

Tout est aujourd'hui prétexte pour mettre en avant la « spécificité lyonnaise ». Outre les rappels historiques, on sait que l'existence d'une communauté urbaine complique le transfert des compétences (*le Monde* du 9 septembre). C'est dans ce sens qu'il faut lire un communiqué du ministère de l'intérieur affirmant que *« cette spécifité devrait être prise en compte pour la définition des modalités de la réforme »*. On peut envisager un glissement des pouvoirs de la communauté urbaine vers la mairie et un transfert des compétences de celle-ci vers les conseils d'arrondissement.

Mais cette formule complique singulièrement la tâche du législateur, qui aurait, dans la réforme électorale pour les élections municipales, à faire une première distinction pour Paris et Marseille, puis une seconde pour Lyon. Cette réelle difficulté pour la gauche ne fait pas perdre de vue au socialiste Gérard Collomb qu'il n'y a pas eu d'opposition sur le plan parlementaire *« pour traiter les trois cas de Paris, Marseille et Lyon à la fois »* et que les députés R.P.R. de Lyon, notamment MM. Michel Noir et Pierre-Bernard Cousté, *« étaient d'accord sur le principe »*.

Féodalités

A propos du risque de voir se créer des « féodalités », M. Gérard Collomb contre-attaque très vigoureusement : *« Il est fréquent de voir des gens qui avaient « trusté » tous les pouvoirs trouver scandaleux qu'une parcelle de ceux-ci leur échappe. »* Le jeune député — qui pourrait conduire la future liste socialiste à l'élection municipale — fustige *« ceux qui, depuis longtemps déjà, ont fait main basse sur la ville »*. Plus précisément visé, *« un petit groupe de cinq à six personnes »*, qui tiennent *« dans un mépris presque aussi grand que les élus de gauche les membres de leur majorité appelés à suivre et à passer la brosse à reluire »*.

« La seule chose qui va rester au maire de Lyon, ce sera la gestion des grands équipements : l'Opéra, les musées, le parc de la Tête d'or, les stades... et les cimetières. » : M. Francisque Collomb a multiplié, le 22 septembre, les exemples concrets pour souligner la perte de pouvoir d'un maire qui *« ne pourra même plus marier ses administrés »* et dont le conseil n'aura plus de moyens pour répartir les enfants dans les crèches d'arrondissements voisins. Il brandit la menace d'un *« rassemblement »* des Lyonnais mécontents, bat le rappel des élus, notamment des parlementaires modérés, souhaite rencontrer au plus tôt M. Jacques Chirac et politise chacun de ses propos : *« Nous sommes gouvernés par un parti, pas par un gouvernement. »* Le maintien de ses prérogatives et de ses importants pouvoirs au titre de président de la communauté urbaine de Lyon (Courly) ne saurait lui être opposé, car, s'interroge-t-il, *« qui me prouve que je resterai à la tête de la Courly ? »*

CLAUDE RÉGENT.

Ile-de-France

DANS L'ESSONNE

La nouvelle majorité du conseil général restreint les droits des élus de gauche

La majorité (R.P.R., U.D.F. et modérés) du conseil général de l'Essonne vient de modifier le règlement intérieur de l'assemblée départementale. Il faisait, selon elle, la part trop belle à l'opposition. Pourtant elle n'avait rien trouvé à redire aux dispositions qu'elle trouve trop conciliante aujourd'hui lorsqu'en février 1982 le règlement intérieur avait été adopté. Il est vrai qu'alors la droite était minoritaire et qu'elle pensait le rester. Mais en mars le conseil général a basculé ; les « fleurs » que P.C. et P.S. avaient prévu de faire à l'opposition — c'est-à-dire dans leur esprit à la droite, — c'est la gauche qui aurait dû profiter. Pour le R.P.R. et l'U.D.F., ce qui était normal en février devenait inacceptable.

Après six mois de fonctionnement, la *nouvelle majorité départementale* a donc décidé de supprimer la répartition des présidences de commission à la proportionnelle. Le P.C. et le P.S. perdent chacun celle dont ils disposaient. Les élus de droite les détiendront dorénavant toutes. Pour limiter l'effet « tribune » des débats du conseil général — que la gauche sait si bien utiliser, — le nouveau règlement intérieur limite à un maximum de cinq minutes toute intervention publique quel *qu'en soit le motif* — d'un conseiller général.

« Atteinte à la démocratie », disent d'une même voix les conseillers de l'opposition départementale ; *« permettreun bon fonctionnement de l'assemblée »*, répliquent ceux de la majorité. En fait la droite sait que *son pouvoir* dans l'Essonne est encore fragile, même si elle détient 19 sièges au conseil général face à 11 communistes et à 5 socialistes. Les 5 députés sont socialistes ; au deuxième tour de l'élection présidentielle, M. Mitterrand a obtenu 56,51 % des suffrages exprimés ; au premier tour des élections cantonales même, P.C. et P.S. avaient recueilli plus de voix que l'alliance R.P.R., U.D.F., modérés.

La bataille des municipales s'annonce donc acharnée. *Dans ce* contexte, les « jeunes loups » du R.P.R. nouvellement élus, à qui les aléas de la vie politique n'ont pas encore appris — comme à leurs anciens — modestie et circonspection, ne rêvent que d'en découdre avec les « socialo-communistes ». D'autant que la droite, qui ne pensait pas emporter la majorité, n'était pas préparée à cette éventualité et qu'elle a hérité d'un département au bord de la cessation de paiement (*le Monde* du 13 juillet 1982).

Que les difficultés de trésorerie soient le fait du « laxisme » de la gauche ou d'erreurs du préfet ne change rien à la complexité du dossier. Pour reconstituer un fonds de *roulement indispensable, la droite* avait voté le 2 juillet 1982 une augmentation de 25 % des impôts locaux par rapport à ceux décidés par la précédente majorité. Mais était-ce légal ?

Le code général des impôts oblige les collectivités locales à indiquer aux services fiscaux le montant des impôts locaux dont elles auront besoin, en recettes, avant le 1er mars. D'après la « loi Defferre » du 2 mars 1982, le commissaire de la République, chargé *« du respect des lois »* et *« du contrôle administratif »*, *« défère au tribunal administratif les délibérations (...) qu'il estime contraires à la légalité »*. Interrogé, par M. Jean Simonin, le président R.P.R. du conseil général, M. Michel Lhuillier, commissaire de la République de l'Essonne, répondit qu'il ne comptait *pas saisir* les tribunaux de cette modification tardive des taux d'imposition.

Le poids des impôts locaux

Cette prise de position est intéressante ; c'est une des premières fois depuis l'entrée en vigueur de la loi de décentralisation que jouent pour un sujet d'importance les règles du contrôle de légalité exercé par le représentant de l'Etat. M. Lhuillier, ancien conseiller général socialiste de Seine-et-Marne, a estimé que, puisqu'il n'était pas seul à pouvoir saisir les tribunaux (tous les citoyens concernés peuvent le faire), il n'était pas obligé d'accomplir cette démarche, même pour une décision dont la légalité peut paraître douteuse. Dans ce cas précis, il a pensé que déférer la nouvelle délibération fiscale aux tribunaux aurait été préjuger de son illégalité. Il n'a pas jugé cela *« opportun »*.

Dans sa circulaire aux préfets du 5 mars 1982 *« relative au contrôle de la légalité des actes administratifs des autorités communales, départementales et régionales »*, M. Defferre écrivait : *« Ce contrôle ne porte plus que sur la légalité et tout contrôle en opportunité est désormais exclu. »*

Le débat n'est pas sans intérêt car, si les commissaires de la République peuvent faire intervenir l'« opportunité » dans leur contrôle de la légalité, ils conserveront un rôle « politique ». S'ils ne le peuvent, ils n'interviendront — en fait — *que comme un juge de première instance.*

Dans le cas des finances de l'Essonne, la décision préfectorale n'a rien changé ; le directeur fiscal, qui n'est pas placé sous l'autorité du commissaire de la République, a estimé que, légalement, il ne pouvait retenir pour les impôts départementaux que les bases qui lui avaient été transmises avant le 1er mars 1982.

La *feuille* jaune des contribuables de l'Essonne ne sera pas alourdie, mais la majorité du conseil général a dû, le 16 septembre, modifier son budget pour économiser les 100 millions de francs que *lui* aurait rapporté la hausse des impôts. Les crédits pour l'assainissement, la voirie, la création d'une maison des syndicats et surtout l'aide sociale ont été fortement réduits. En tout cas, les Essonniens ne doivent pas se faire d'illusions : la hausse des impôts n'est que reportée d'un an..., après les élections municipales.

THIERRY BRÉHIER.

Faits et projets

Les cibistes gênent les avions

Les exploitants de radios libres et autres cibistes *représentent-ils* un danger pour la navigation aérienne ? Plusieurs compagnies aériennes se plaignent, depuis plusieurs mois, d'interférences gênantes sur les fréquences d'ordinaire réservées aux liaisons radio entre des avions et le sol et aux installations d'atterrissage aux instruments (*I.L.S.*)

Le brouillage est particulièrement net, depuis le début de l'été, aux abords de certains aéroports — *notamment* Roissy-Charles-de-Gaulle — entraînant à l'occasion d'importantes perturbations dans l'activité aérienne (déroutements d'avions, modification des standards minimaux d'atterrissage).

La direction générale de l'aviation civile a décidé de réagir contre ces perturbations par une triple action.

Elle disposera, dès mars prochain, d'un véhicule de détection des brouilleurs. Des moyens « répressifs » sont imaginés pour dissuader les usagers d'émetteurs privés de « jouer » imprudemment avec les *fréquences*.

Enfin, une campagne sera entreprise auprès des associations afin que celles-ci incitent leurs *adhérents à plus de discipline*. La D.G.A.C. souhaite, à ce propos, que les normes d'émission du matériel importé soient mieux contrôlées.

● *Pays-Bas : fin des rejets de déchets nucléaires dans l'Atlantique.* — Le gouvernement néerlandais a annoncé qu'il allait mettre un terme, cette année, au rejet en mer des déchets nucléaires. La campagne de septembre dans l'Atlantique, a précisé le ministère de la santé et de l'environnement, sera la dernière, le gouvernement cherchant désormais à enfouir les déchets sous terre en un *lieu qui n'est pas encore déterminé*. La campagne d'immersion au large des côtes espagnoles avait provoqué de violentes protestations de la part de l'organisation écologique Greenpeace. (*A.P.*)

Le Monde

économie

SOCIAL

M. AUROUX A ISOVER-SAINT-GOBAIN D'ORANGE

L'expression des salariés à l'épreuve de la crise

De notre envoyé spécial

Orange. – *« Je suis venu plus pour apprendre que pour donner des leçons »*, a souligné M. Jean Auroux le 20 septembre en visitant l'établissement d'Orange (Vaucluse) d'Isover-Saint-Gobain. En choisissant la plus grosse usine de production de laine de verre d'isolation du monde pour donner le coup d'envoi à ses déplacements à travers la France sur le thème de l'expression des salariés – la loi du 4 août dernier prévoyant une période d'expérimentation et de négociation, – le ministre du travail n'a pas cédé à la facilité. A Orange, où Isover a installé son usine il y a dix ans, on n'a attendu ni la nationalisation du groupe Saint-Gobain ni « le rapport Auroux » pour se lancer dans la voie de l'expression, mais le contexte dans lequel elle s'expérimente apparaît de plus en plus difficile.

A Isover-Orange, on se fait une certaine idée de l'expression. Il y a d'abord l'expérience « Calibel », du nom d'une installation de production de panneaux composés de plâtre et de laine de verre. Amorcée en mai 1979, lancée en deux équipes de cinq personnes en février 1980, la formule est partie d'une phase *« d'apprentissage d'une semi-autonomie pour aboutir à la suppression de responsables »*. Recrutés parmi le personnel travaillant en 4 × 8, les ouvriers « Calibel » sont aujourd'hui en 2 × 8, mais ils ont surtout la particularité d'organiser eux-mêmes leur production, gérant leurs stocks, élaborant programmes et cadences, travaillant en liaison avec le bureau commercial.

En deux étapes, les deux équipes se sont passées, de leur chef, un responsable d'atelier, M. Letombe, *« le père »* comme l'appellent familièrement ses ouvriers, assurant toutefois l'animation. *« Nous sommes tous polyvalents*, explique un ouvrier. *Tous les jours nous changeons de poste sur la ligne. Nous sommes tous responsables. » « A la fin de la journée*, explique un de ses collègues, *on sait ce qu'on a fait, pour qui et pour quoi. »*

Idyllique « Calibel » ? L'expérience n'est pas sans défauts. La C.G.T. parle de *« fabrication déficitaire »*, un ouvrier affirme qu' *« il n'y a pas assez de crédits pour améliorer la ligne »*. Cependant, tant individuellement que collectivement, des avantages sont également apparus. Au départ, les ouvriers « Calibel » étaient OS au coefficient 155 ; depuis janvier, ils sont ouvriers qualifiés, deuxième échelon, coefficient 180. En deux ans, chaque agent a reçu deux cent heures de formation externe. Et la productivité a progressé de 37 % de 1979 à 1980 et de 41 % encore de 1980 à 1981. Devant un ministre très attentif, M. Letombe a souhaité une extension de l'expérience dans l'usine, une relation encore plus directe avec les agents commerciaux, une gestion informatisée ; mais il n'a pas dissimulé ; sa satisfaction : *« L'équipe Calibel est devenue un peu une famille »*, a-t-il souligné, en racontant que les épouses étaient même venues voir comment travaillaient leurs maris...

« Groupe de progrès »

Ici à Orange, « Calibel » n'est qu'une facette de l'expression ; l'autre, présentée à M. Auroux, est celle, plus classique, du *« groupe de progrès »*, d'information et de concertation. Chaque semaine, la direction réunit les chefs de service. Ceux-ci communiquent les informations transmises à la maîtrise. A charge pour elle de faire *« descendre »* l'information auprès du personnel, en faisant ensuite *« remonter »* les problèmes évoqués par les équipes dans les réunions de débats et d'échanges. *« Au départ*, raconte un chef d'équipe du service entretien qui, en présence du ministre, anime la deuxième réunion de son groupe de progrès, *nous n'étions pas preneurs. De l'information on en fait tous les jours sur le tas. Puis j'ai remarqué que l'information était mal donnée, mal reçue et que ces réunions étaient nécessaires. »*

La C.G.T. se montre très critique à l'égard des formules d'expression pratiquées à Orange : *« C'est la hiérarchie qui organise, dirige, oriente en fonction des objectifs définis par la direction. »* Les syndicats se sentent quelque peu court-circuités. Sous l'impulsion de la hiérarchie, on parle de tout dans le groupe de progrès du service entretien, *« même de ses problèmes familiaux »*, précise l'animateur. Le 20 septembre, les huit membres du groupe ont ainsi évoqué l'achat d'une balayeuse, le *« parrainage »* de jeunes stagiaires, mais aussi, plus gravement, les conséquences d'un éventuel, et *« conjoncturel »*, arrêt du four 1 (dont le coût est évalué à dix millions de francs par an). Le groupe a dû s'interroger sur la nouvelle répartition du travail qui en résulterait pour les équipes du service entretien. *« C'est à nous de décider ce qu'on va lâcher »*, à prévenu l'animateur.

En prenant l'initiative d'assister à des travaux pratiques de l'expression, M. Auroux a ainsi constaté qu'à Isover-Orange, elle n'est pas en état de grâce. Elle amène plus à réfléchir aux effets – rudes – de la crise qu'à mettre au point un calendrier d'améliorations sociales. Car l'usine n'a pas été épargnée. L'outil de production ne tourne qu'à 50 % de ses capacités. L'isolation subit de plein fouet la stagnation du bâtiment. En 1981, le chiffre d'affaires d'Isover-Saint-Gobain a reculé de 6 % par rapport à 1980, soit une perte de 54 millions de francs. Sans être démentie par la direction, la C.G.T. prévoit une perte de 400 millions de francs pour 1982. A Orange, l'effectif est passé de 820 salariés en 1980 à 782 en mars 1982.

Rien d'étonnant donc que M. Auroux, accompagné de M. José Bidegain, directeur-général adjoint du groupe Saint-Gobain, et de M. Pierre Fournier, directeur du personnel d'Isover, ait été directement saisi de ces difficultés en rencontrant le comité d'établissement. *« Les orientations prises par notre direction ne vont pas dans le sens défini par le gouvernement »*, a proclamé la C.G.T., tandis que la C.F.D.T. émettait la crainte que la visite ministérielle ne serve de *« caution »* à la politique de l'entreprise. Habilement, M. Auroux s'est gardé de *« se substituer »* aux directions, soulignant même qu' *« une entreprise nationalisée ce n'est pas la fonction publique »*. Pour le ministre, *« l'isolation est notre premier gisement d'énergie »* – le IX[e] Plan devrait en faire un de ses objectifs – mais *« il y aura sans doute une période de transition un peu difficile »*. *« Je demande aux directeurs des entreprises nationalisées de se faire un devoir d'aboutir à un accord »* sur l'expression des salariés, a-t-il ajouté. De telles discussions s'engageront *« avant la fin de l'année »*, a aussitôt précisé M. Fournier. Il restera alors aux syndicats à être associés à une expression dont ils sont pour l'heure tenus à l'écart, et à démontrer, comme le souhaite la C.F.D.T., leur capacité de propositions... en temps de crise. – M. N.

ÉNERGIE

Plusieurs pays du Golfe préconisent le gel des prix du pétrole jusqu'en 1985

Les quatre ministres membres du comité de surveillance du marché mis en place par l'OPEP (avec l'Algérie, les Emirats arabes unis, l'Indonésie et le Venezuela) se sont séparés le 20 septembre à Abou-Dhabi sans adopter de recommandations susceptibles de remettre de l'ordre dans la grille des prix de l'Organisation.

Le non-respect par certains pays des quotas de production qui leur avaient alloués n'a pu qu'être constaté. Le président du comité a rappelé qu'il n'avait pas *« le pouvoir politique de contraindre ces pays »*.

En outre, la question des différentiels (primes de qualité et de proximité des marchés de consommation) n'a pu être réglée. Cheikh Yamani, le ministre saoudien, a pourtant affirmé à la revue *Middle East Economic Survey* que son pays ne se sentait pas *« officiellement lié »* par le respect du prix de référence de 34 dollars le baril tant que les autres pays n'accepteraient pas *« une formule sur les différentiels »*.

Il est cependant peu probable que les prix officiels saoudiens soient abaissés. Mais, après les Emirats arabes unis, le Koweït vient de préconiser un gel des prix pétroliers jusqu'en 1985, puis un maintien de ces prix en valeur réelle de 1985 à 1990. Des contacts vont être pris entre pays membres et une nouvelle conférence extraordinaire (celle du mois d'août avait été *« suspendue »*) pourrait intervenir à Vienne le 28 octobre. – *(A.F.P., A.P.)*

Washington demande une enquête sur les conditions de construction du gazoduc euro-sibérien

Le département d'Etat américain a réclamé, le 22 septembre, que l'U.R.S.S. autorise *« des enquêteurs indépendants »* à se rendre en Sibérie pour étudier les conditions dans lesquelles travaillent les personnels chargés de la construction du gazoduc. *« Vu la gravité des accusations* [d'utiliser des détenus contre leur gré] *et les violations des droits de l'homme qu'elles impliquent, nous estimons du devoir de la communauté internationale d'y consacrer une enquête »*, précise un communiqué du département d'Etat.

Pour la seconde journée consécutive, Washington a accusé Moscou d'utiliser contre leur gré des *« dissidents »* vietnamiens et des *« prisonniers politiques »* soviétiques pour construire le gazoduc euro-sibérien. La veille, en effet, le secrétaire à la défense, M. Weinberger avait lancé des accusations identiques, reconnaissant l'absence de *« preuve formelle »*, mais ajoutant posséder de *« nombreuses informations provenant de diverses sources dignes de foi »*, notamment d' *« une importante organisation pour la défense des droits de l'homme en R.F.A. »*.

Cette organisation, la Société internationale des droits de l'homme (I.G.F.M.), dont le siège est à Francfort, a certes rappelé que des Vietnamiens travaillaient en U.R.S.S., mais a démenti avoir connaissance du fait qu'ils seraient employés sur le chantier du gazoduc ou y effectueraient un travail forcé.

A Moscou, l'agence Tass a, le 22 septembre, rejeté ces accusations en attribuant la parenté de ces informations aux services secrets occidentaux. *(A.F.P., Reuter).*

BIBLIOGRAPHIE

L'OPAEP et le pétrole arabe

A l'ombre de l'OPEP, sa petite sœur qu'est l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP) a bien du mal à affirmer sa personnalité. Née en 1968, au lendemain de la guerre de six jours, à l'initiative du Koweït, de l'Arabie Saoudite et de la Libye, l'OPAEP – qui depuis lors accueilli de nombreux membres nouveaux – souffre de ce que le rôle revendicatif – donc spectaculaire – a été dévolu, dès avant sa création, à l'autre organisation.

Chargée de promouvoir la coopération économique entre ses membres, l'OPAEP a pourtant une série de réalisations à son actif : dans le domaine intellectuel (Institut arabe de formation des formateurs) comme dans le domaine judiciaire (création d'un organe judiciaire commun) et surtout industriel (sociétés arabes de transport maritime de pétrole, de constructions et de chantiers navals, d'investissements et de services pétroliers).

Nul mieux que M. Abdelkader Maachou, qui est conseiller de l'Organisation, après y avoir représenté l'Algérie pendant dix ans, ne pouvait souligner l'originalité judirique et de l'OPAEP qui devra élargir la coopération entre ses membres si elle ne veut pas rester *« bloquée dans cette situation ambiguë, à mi-chemin entre une OPEP qu'elle ne peut pas être aujourd'hui et une C.E.E. du pétrole qu'elle n'est pas encore. »*

B. D.

★ « L'OPAEP et le pétrole arabe », par Abdelkader Maachou, collection Mondes en devenir, Berger-Levrault. 68 F.

AFFAIRES

Philips souhaite coopérer avec Thomson dans le secteur vidéo

Vienne. – Le groupe néerlandais Philips renforce son offensive sur le marché européen du magnétoscope, dominé à 80 % par les japonais. Au cours d'une visite de presse à l'usine de Vienne (Autriche), mardi 21 septembre, M. Philippe Halle, responsable de la division vidéo en France, a rappelé que le système Vidéo 2000, lancé en 1980, avec le concours du groupe allemand Grundig, avait *« fait des progrès »*. Il détient aujourd'hui 30 % du marché aux Pays-Bas, 26 % en Allemagne fédérale et 15 % en France.

Dans les prochaines années, Philips souhaite reprendre aux japonais des parts du marché européen, qui pourrait atteindre 10 millions d'unités en 1985. Pour accroître sa capacité de production, le groupe a ouvert en 1981 une nouvelle unité à Vienne (Autriche) dont le potentiel est d'environ 750 000 unités par an. En octobre prochain, il commencera la production du V 2000 dans les usines de sa filiale française, la Radiotechnique, l'objectif est de produire 250 000 appareils en 1985 pour satisfaire 25 à 30 % du marché français.

Mais Philips ne peut espérer s'implanter massivement en France sans conclure un accord avec le groupe Thomson. Celui-ci commercialise en effet exclusivement le système V.H.S., fabriqué au Japon par J.V.C., un système qui représente aujourd'hui 70 % du marché national. Philips a donc proposé au groupe français une *« collaboration totale dans tout le domaine de la vidéo, mais n'a pas encore obtenu de réponse »*.

Pour M. Den Tvinder, responsable vidéo du groupe Philips au niveau mondial, cet accord permettrait à Thomson de participer à la fabrication de la vidéocaméra 8 mm standardisée dont le lancement est prévu en 1984.

Rhône-Poulenc abandonne la production de fibranne

M. Le Floch Prigent, P.-D.G. de Rhône-Poulenc, a présenté mercredi 22 septembre à la presse les orientations de son groupe dans le domaine du textile. Cette activité, qui représente 15,7 % du chiffre d'affaires de la société, accusait un déficit de l'ordre de 850 millions de francs en 1981 et restera largement déficitaire à la fin de l'année 1982, malgré un plan de restructuration engagé depuis 1977.

A l'avenir, Rhône-Poulenc souhaite abandonner la production de fibranne. L'usine de Roanne, qui emploie trois cent quatre-vingts personnes, sera fermée à la fin de l'année 1983. A l'annonce de cette nouvelle, les ouvriers de l'usine ont d'ailleurs occupé pendant plusieurs heures, mercredi après-midi, la mairie de la ville. *« Il n'y aura pas de licenciement collectif »*, a précisé M. Le Floch Prigent, et *« tout sera mis en œuvre pour reclasser sur place le personnel »*... A terme, l'activité acrylique du groupe semble également condamnée, mais le sort de l'usine de Colmar, qui emploie trois cent soixante-dix personnes, demeure, pour le moment, en suspens. En revanche, Rhône-Poulenc va développer quatre produits : le nylon, le polyester, la chlorofibre et le bidim, et investir pour tenter d'améliorer la production de rayonne.

Le groupe souhaite également accroître sa présence sur quatre marchés : la soierie synthétique, la draperie-lainage, la doublure et le revêtement de sol. Rhône-Poulenc proposera une aide commerciale et technique aux industries situées en amont (machine) ou en aval de sa production (confection, textiles). La recherche va être développée, passant de 2,8 % du chiffre d'affaires de l'activité textile en 1982, à 3,5 % en 1983. Dix postes nouveaux seront en outre créés au centre de recherche de Vénissieux. Quant aux investissements du groupe, ils pourraient atteindre 400 à 500 millions de francs au cours des quatre prochaines années.



La crise et ses retombées industrielles

(Suite de la première page)

Au sein de la multinationale néerlendaise, il y a, ce n'est un secret pour personne, deux clans. L'un est partisan d'un ancrage de plus en plus poussé sur les Etats-Unis. L'autre entend jouer la carte européenne. Des conversations épisodiques avaient eu lieu ces dernières années avec la C.G.E., dont la filiale C.I.T.-Alcatel est un des pionniers des centraux électroniques temporels. Philips *souhaitait* bénéficier des compétences technologiques françaises (notamment de celles du Centre national d'études des télécommunications), et obtenir une petite *part du marché* P.T.T. à travers ses filiales françaises. En contrepartie, elle aurait apporté ses compétences en matière de recherche fondamentale, de composants électroniques et *l'appui de son réseau commercial* mondial. Les négociations n'avaient pas débouché, les P.T.T. français étant alors quelque peu réticents.

Le changement de gouvernement en France allait, de toute façon, repousser ces grandes manœuvres. Pourtant, l'idée d'une alliance entre Philips et l'électronique française faisait son chemin. Le nouveau P.-D.G. du groupe, M. Dekker, multipliait depuis neuf mois les appels à la coopération européenne face au danger japonais, et proposait à Thomson une alliance dans l'électronique grand public, notamment sur les magnétoscopes et les futurs produits vidéo. Le groupe français — dont les équipes commerciales ont il est vrai toujours considéré Philips comme leur principal concurrent et ont tout fait dans le passé pour ruiner toute tentative de coopération avec lui — hésitait, craignant de faire « un marché de dupes ».

Aussi, commençait-on à réfléchir sur un accord global entre la France et Philips, englobant les télécommunications, point fort des Français, le *grand public et les composants*, atouts majeurs de Philips. C'est cet espoir qui vient apparemment de s'envoler, car l'accord entre Philips et A.T.T. est bel et bien reçu en France comme un *« coup de Jarnac »*. Comment en effet négocier désormais sur un pied d'égalité avec la multinationale alors qu'elle vient, par cet accord avec A.T.T., d'ôter à la France sa carte maîtresse — les télécommunications — dans une négociation globale. Une coopération Philips-Thomson dans la seule vidéo risque d'être par trop déséquilibrée, et le groupe français, pour qui Philips *« tient un double langage »*, sera maintenant plus sensible aux sirènes japonaises.

L'histoire déterminera un jour la part de responsabilité de chacun dans les heurts et malheurs de l'électronique. Une chose est sûre, le mercredi *22 septembre 1982* sera, avec l'annonce des *« négociations pour une coopération »* entre A.T.T. et Philips, à marquer d'une pierre noire pour l'Europe.

J.-M. QUATREPOINT.

CONJONCTURE

LE DOCUMENT D'ORIENTATION DU IXe PLAN DEVRAIT ÊTRE PRÉSENTÉ DÉBUT OCTOBRE

La commission nationale de la planification devrait être saisie, début octobre, du document d'orientation du IXe Plan, document que M. Rocard avait été invité à modifier au terme du comité interministériel du 13 septembre (*le Monde* du 16 septembre).

Conformément à la loi du 30 juillet 1982, c'est le gouvernement qui doit *saisir la commission nationale*. Il est donc entendu que le conseil des ministres se sera prononcé auparavant, ce qu'il devrait faire également dans la première semaine d'octobre.

Le retard apporté à ces délibérations tient au fait que M. Michel Rocard se trouve actuellement aux Etats-Unis, indique-t-on dans l'entourage du ministre, où l'on considère que le texte remanié ne devrait plus soulever de problèmes.

Les difficultés de la sidérurgie européenne s'accroissent

L'industrie européenne de l'acier s'enfonce dans la crise. La consommation et la production dans les pays de la communauté sont ainsi revenues à leur plus bas niveau depuis trente ans. En conséquence la Commission européenne qui cherche à éviter une guerre des prix à 25,6 millions de tonnes la production maximum pour le quatrième trimestre de 1982 (contre 32 millions de tonnes pour le premier trimestre 1982 et 31 millions de tonnes pour le dernier trimestre 1981).

Cette dégradation continue risque de rendre fort délicate les discussions qui vont avoir lieu à Bruxelles sur les plans de restructuration qui vont être présentés par différents états dont la France

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — La consommation d'acier très faible durant le troisième trimestre 1982, trimestre d'été le restera selon la Commission, au cours du quatrième trimestre. Au rythme annuel, elle se situe maintenant au-dessous de 100 millions de tonnes. *« Il y a des chiffres qui sont des chiffres signaux. Au cours de la dernière bonne année, en 1974, les besoins de la communauté atteignait 155 millions de tonnes. Nous sommes descendus au niveau le plus bas depuis que la CECA existe (1952) »*, a commenté mercredi M. Davignon, le vice-président de la Commission chargée de la politique industrielle, en présentant à la presse le programme prévitionnel pour le quatrième trimestre de 1982.

« La période des vacances a marqué un fléchissement continu du taux réel d'activité dans l'industrie et il y a peu de signes annonciateurs d'une reprise de la demande... » note la Commission dans ce document. La baisse des taux d'intérêt et le ralentissement du rythme de l'inflation n'ont pas suffi à déclencher la relance. *« Il apparaît que la récession mondiale et les désordres monétaires internationaux auxquels s'ajoute le maintien, dans certains pays clés, d'une politique financière déflationniste visant à réduire l'inflation et à limiter les dépenses publiques, ont eu raison des facteurs positifs »*, notent les experts bruxellois dans leur rapport. Ils ajoutent que le niveau élevé du chômage, dans la mesure où il limite la demande de biens de consommation dont la fabrication exige l'utilisation d'acier, contribue au marasme.

Pour expliquer la chute vertigineuse des besoins, M. Davignon évoque, outre les raisons conjoncturelles, certaines modifications structurelles de la consommation : apparition de nouveaux produits dus à l'amélioration de la productivité dans le secteur, substitution de produits à d'autres.

Phénomène nouveau souligné par M. Davignon : la baisse de la consommation frappe aussi sévèrement les produits plats (les tôles), jusqu'ici relativement épargnés, que les produits longs. La détérioration du marché des produits plats s'explique en grande partie par la crise que subit elle-même l'industrie automobile.

La politique anticrise menée par la Communauté sous l'autorité de la Commission depuis quelques années consiste à rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande afin de « tenir » les prix. Pour ce faire, la production est contingentée soit de manière obligatoire, soit en vertu d'accords volontaires conclus entre les sidérurgistes.

Toute l'O.C.D.E. est touchée

Compte tenu des prévisions de consommation et du faible niveau auquel devraient se situer les exportations du fait du protectionnisme américain (5 millions de tonnes au cours du quatrième trimestre 1982 contre 7,31 millions de tonnes au cours du quatrième trimestre 1981), la Commission a fixé à 25,6 millions de tonnes la production à ne pas dépasser au cours du quatrième trimestre 1982, à comparer aux 32 millions de tonnes du premier trimestre 1982 et aux 31 millions de tonnes du dernier trimestre 1981.

Pour parvenir à ce bas niveau, il faut réduire de manière sensible les contingents de production autorisés pour chaque entreprise. Les taux de réduction que publie maintenant la Commission sont les plus importants enregistrés depuis le début de la crise. Désormais, ils affectent également fortement les produits plats (1).

Il n'existe qu'un type de produit pour lequel la Commission autorise, parce qu'il se vend bien, une augmentation de la production. Il s'agit des « autres tôles revêtues ». *« C'est là une démonstration de l'utilité d'améliorer la qualité de la production, un aval des laminoirs »*, observe M. Davignon. Avec de tels taux d'abattement, le taux d'utilisation de la capacité de production, qui était de 62 % en 1981 (87 % en 1973), va descendre au-dessous de 60 %. M. Davignon note qu'il vient également de tomber au-dessous de 60 % au Japon et que les aciéries tournent à moins de 40 % de leur capacité aux États-Unis. La crise de la sidérurgie n'épargne aucun pays de l'O.C.D.E.

La Commission redoute par dessus tout que la chute des commandes ne provoque un dérapage sur les prix : *« Plus on a peur de ne pas vendre, plus on est tenté de moins produire »*, remarque M. Davignon, qui vient d'avoir de longs entretiens avec les professionnels pour s'assurer qu'ils joueront le jeu, autrement dit qu'ils veilleront à ce que le nouvel ajustement entre l'offre et la demmande, qui est maintenant décidé, s'accompagne effectivement — c'est sa raison d'être — d'une politique de discipline des prix.

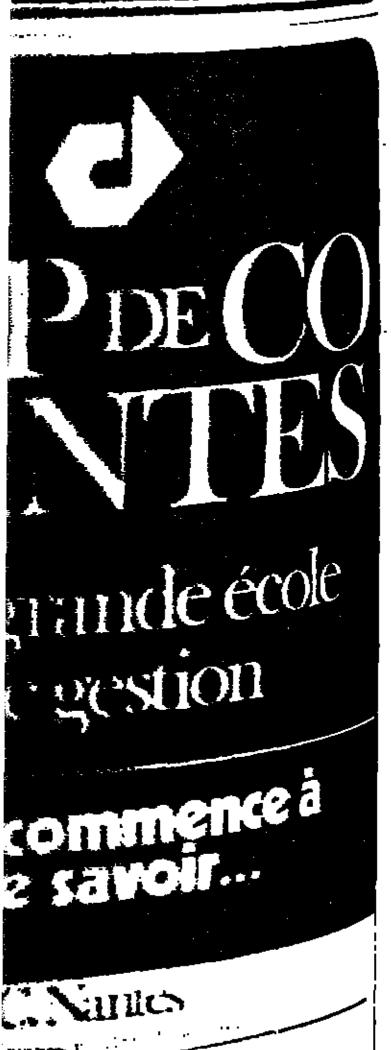
La baisse spectaculaire de la consommation d'acier rend plus nécessaire que jamais, souligne-t-on à Bruxelles, la mise en œuvre coordonnée dans la Communauté de programmes de restructuration. Ces programmes, qui visent pour améliorer la compétitivité des entreprises à moderniser les équipements et, en même temps, à réduire la capacité de production, doivent être transmis à la Commission avant la fin septembre.

Des discussions à propos de ces programmes ont déjà lieu entre plusieurs pays et les services bruxellois. Dans certains cas, en particulier celui de l'Italie, elles se passent mal. C'est que restructurer signifie inéluctablement de nouvelles fermetures d'usines et des licenciements. Depuis la fin 1978, lit-on dans le rapport de la Commission, la sidérurgie a enregistré des pertes d'emplois de l'ordre de cent cinquante et un mille unités. Ces effectifs ne représentent plus aujourd'hui que 78 % de ceux de décembre 1978. La Commission fait état cependant d'une relative diminution des départs forcés au cours des derniers mois.

M. Davignon a annoncé que la Commission allait proposer aux gouvernements membres d'affecter des crédits importants à la reconversion dans les régions frappées par la crise. Ces subventions aux investissements qui proviendront du Fonds européens de développement régional (section « hors quota »), c'est-à-dire la partie des crédits du Fonds régional qui ne fait pas l'objet d'une prérépartition entre les Etats membres, pourrait s'élever, croit-on savoir, à 200 millions d'ECU (1,2 milliard de francs environ) sur cinq ans. Il viendra s'ajouter au prêt pour la reconversion, relativement modeste, accordé actuellement sur les crédits CECA.

PHILIPPE LEMAITRE.

(1) Voici quelques exemples de taux d'abattement : larges bandes à chaud : 44 % pour le quatrième trimestre 1982, contre 18 % au quatrième trimestre 1981, et 22 % au deuxième trimestre 1982 ; tôles non revêtues, 42 %, contre 30 et 27 ; tôles galvanisées, 16 %, contre 10 et 9 % ; ronds à béton, 47 %, contre 24 et 38 %. Acier marchand, 40 %, contre 20 et 28 %.



FAITS ET CHIFFRES

Conjoncture

● **La consommation de produits manufacturés par les ménages** a augmenté de 2,8 % en août. Elle avait baissé de 6,7 % en juillet, progressé de 10,7 % en juin, baissé de 2,5 % en mai. Cependant, selon les statistiques de l'INSEE, les achats des ménages progressent si l'on prend en compte l'automobile, mais se stabilisent en juillet-août — si l'on exclut l'automobile — à leur niveau du premier semestre.

Energie

● **CONOCO vend une partie de ses intérêts pétroliers.** — La compagnie pétrolière CONOCO vient de conclure un accord de principe pour la vente à Petrolewis Corp. de ses intérêts à 100 % dans trois gisements offshore dans le golfe du Mexique et au large de la Californie, et à 24 % dans vingt-cinq gisements situés dans divers Etats américains. Cette transactions, qui porte sur un montant de 772 millions de dollars, devrait permettre à la société Dupont, qui avait acheté CONOCO l'an passé pour 7,8 milliards de dollars, de réduire la dette qu'elle avait alors contractée. — *(A.F.P.)*

● **La société pétrolière et gazière américaine G.H.R. (Good Hope Raffinery)** qui connaît des difficultés de trésorerie a passé un accord avec les quatorze banques qui lui avaient fait crédit, dont la plus engagée est Paribas (195 millions de dollars). En vertu de cet accord G.H.R. obtient un délai qui expire en juin 1984 pour payer les intérêts sur 430 millions de dollars de prêts. 300 millions de dollars seront remboursés sur les revenus courants de la firme.

Etranger

ÉTATS-UNIS

● **Une forte baisse des commandes de biens durables à l'industrie américaine** — la plus marquée depuis de début de la récession — a été enregistrée en août, jetant une ombre sur les perspectives de reprise. Selon le département du commerce, les commandes ont baissé de 4 % pendant le mois sous revue, soit leur plus fort recul mensuel depuis octobre 1981. Leur valeur a atteint 73,4 milliards de dollars. Cette baisse affecte toutes les catégories de biens durables, à l'exception des machines-outils, dont les commandes ont progressé de 1 %. La plus forte diminution (6,5 %) a été enregistrée par les industries sidérurgiques et des métaux. — *(A.F.P.)*

MEXIQUE

● **La balance commerciale mexicaine** a dégagé un excédent de 1 288 millions de dollars de janvier à août 1982. Les exportations, y compris les hydrocarbures qui en représentent 78 %, ont atteint 11 118 millions de dollars (en baisse de 322 millions). et les importations 9 830 millions (en baisse de 3 898 millions). — *(A.F.P.)*

Social

● **Contrat de solidarité à la Mutuelle générale de l'éducation nationale.** — MM. Bérégovoy et Le Garrec ont signé le 20 septembre un contrat de solidarité avec la M.G.E.N. Ce contrat devrait libérer près de 1 000 emplois, par l'organisation de départs anticipés et volontaires en pré retraite, une réduction de la durée du travail et la transformation volontaire de contrats de travail à temps plein en contrats à mi-temps.

● **Mme Dufoix continuera la politique de M. Franceschi.** — *Malgré* un contexte économique *« plus contraignant »*, Mme Dufoix, secrétaire d'Etat chargé par intérim des personnes âgées, a affirmé, mardi 21 septembre, qu'il n'y aurait *« aucune rupture »* avec la politique de son prédécesseur, M. Franceschi.

Ainsi, l'aide ménagère — dont le coût est passé de 1,3 milliard de francs en 1980 à 2,1 milliards en 1982, sera de nouveau accrue en 1983. Dans le domaine des hospices, Mme Dufoix entend ouvrir un nouveau dossier après celui de Nanterre : celui de l'établissement de Mindin, près de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique). Le secrétaire d'Etat a insisté sur l'importance des assises nationales des personnes âgées qui, à la demande de M. Mitterrand, auront lieu à Paris du 28 mars au 1er avril 1983.

● ***Assurance chômage : les syndicats rejettent la mise en garde de M. Bérégovoy.*** — La C.G.C. considère que l'avertissement du ministre des affaires sociales, indiquant qu'il interviendrait si les négociations à l'*UNEDIC* n'étaient pas conclues avant le 1er octobre, est un *« diktat »*, relevant d'une *« bien étrange conception de la politique contractuelle »*. Pour la C.G.T., *« on s'efforcera d'avancer le plus rapidement possible tout en sachant qu'un compromis est très difficile à trouver en tenant compte des exigences patronales »*. La C.F.D.T. attend des éclaircissements du gouvernement et la C.F.T.C. affirme que celui-ci *« serait bien mal venu de précipiter des décisions et de vouloir prendre des mesures hâtives qui risquent fort d'être très mal adaptées et encore plus mal reçues »*.

● **Les mutuelles de travailleurs s'opposent à toute diminution des prestations sociales.** — M. Louis Calisti, président de la Fédération nationale des mutuelles de travailleurs (F.N.M.T.), a souligné le 22 septembre qu' *« une diminution des prestations sociales — envisagée par certains — ne ferait qu'accroître déception et mécontentement, sans aucun effet sur les dépenses. Ce serait à la fois une erreur et une faute »*. Dans cette perspective, la F.N.M.T. rejette le projet de création d'un *« forfait d'hébergement hospitalier »* car elle est *« résolument opposée à tout nouveau transfert des dépenses de santé sur le budget des ménages »*. M. Calisti a préconisé la création *« jusque dans l'entreprise et le quartier »* de *« structures de concertation, de coordination et de coopération entre la Sécurité sociale, la mutualité et les professionnels de santé »*.

● **Recommandations du C.N.P.F. sur la sortie du blocage des salaires.** — Lors d'une réunion qui s'est tenue le 20 septembre, le C.N.P.F. a déterminé avec ses fédérations professionnelles *« plusieurs orientations »* pour la sortie du blocage des salaires. *« Nous sommes d'accord* déclare M. Yvon Chotard dans une interview à l'Agence centrale de presse (A.C.P.), *pour l'ouverture de négociations sur les salaires ; d'accord pour faire un bilan des mesures d'aménagement et de réduction du temps de travail. Nous sommes d'accord pour continuer à donner une priorité aux salaires les plus bas mais sans remettre en cause la hiérarchie qui existe et sans pénaliser l'encadrement dont le rôle dans l'entreprise est primordial. Cela dit, nous savons que compte tenu de l'encadrement des prix et des difficultés économiques les négociations salariales seront difficiles »*.

Travaux publics

● **Une deuxième tranche du fonds des grands travaux sera débloquée en 1983**, et sera équivalente à la première, décidée en juillet et d'un montant de 4 milliards de francs. C'est ce que M. Mauroy a annoncé à M. Jean-Louis Giral, président de la Fédération nationale des travaux publics, reçu mercredi 22 septembre à l'hôtel Matignon par le premier ministre. La date de cette décision n'a toutefois pas été précisée.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −	
$ E.-U.	7,0540	7,0560	+ 150	+ 200	+ 315	+ 375	+ 760	+ 890
$ can.	5,7490	5,7520	+	+ 50	+ 85	+ 140	+ 245	+ 370
Yen (100)	2,6850	2,6855	+ 150	+ 175	+ 310	+ 345	+ 940	+1000
DM	2,8250	2,8280	+ 140	+ 170	+ 310	+ 340	+ 890	+1000
Florin	2,5770	2,5790	+ 125	+ 150	+ 270	+ 300	+ 790	+ 850
F.B. (100)	14,6180	14,6270	+ 70	+ 250	+ 150	+ 390	+ 500	+ 935
F.S.	3,3030	3,3060	+ 260	+ 300	+ 560	+ 605	+1580	+1680
L. (1 000)	5,0121	5,0142	− 245	− 150	− 505	− 400	−1565	−1408
£	12,1050	12,1125	+ 285	+ 385	+ 680	+ 800	+2230	+2475

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	10 1/4	10 7/8	10 5/8	11 1/4	11	11 5/8	12 1/16	12 11/16
DM	7 1/4	8 1/8	7 5/16	7 15/16	7 3/8	8	7 13/16	8 7/16
Florin	7 3/4	8	7 3/4	8	7 9/16	8 1/16	8 1/16	8 9/16
F.B. (100)	10 7/8	11 1/8	12 7/8	13 1/8	12 1/2	13 7/8	12 1/4	13 3/4
F.S.	1 3/4	2 3/4	3 3/4	4 1/2	3 3/4	4 1/2	4 5/8	5 3/8
L. (1 000)	16 1/4	17 1/2	18 1/4	19 3/4	18 7/8	20	20 7/8	22
£	10 5/8	11	10 7/8	11 1/8	10 3/4	11 1/8	10 3/4	11 1/8
F. français	15 1/8	16 1/8	16 1/2	17 3/4	18 1/8	19 1/8	19 1/2	20 7/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



Prix d'émission : F 1250
Taux d'intérêt : 10%
Taux de rendement actuariel brut : 10%
(en cas de non conversion)
Durée : 12 ans, 2 mois et 27 jours

Souscription : Priorité des actionnaires du 20 septembre au 4 octobre 1982 inclus, à raison de 1 obligation pour 6 actions.
Souscription du public : à partir du 5 octobre 1982.

Conversion des obligations : A tout moment à partir du 1er janvier 1983, à raison d'une action pour une obligation (ajustements prévus en cas d'opérations financières).

Caractéristiques de l'obligation :
Jouissance : 5 octobre 1982.
Intérêt : F 125 payable le 1er janvier de chaque année.
(Exceptionnellement, le 1er coupon, payable le 1er janvier 1984 représentera l'intérêt couru du 5 octobre 1982 au 31 décembre 1983, soit F 156,96).
Amortissement : en 9 ans au maximum, à partir du 1er janvier 1986, soit au moyen de tirages au sort annuels, par remboursement au pair, soit par rachats en Bourse. Premier remboursement le 1er janvier 1987.

Garantie : Clause "pari passu".

Bongrain S.A. au capital de F 80 461 500 R.C.S. Versailles B 847 120 185

Balo du 13.09.82 Visa COB 82-142 du 7.09.82

PROTOCOLE D'ACCORD SIGNÉ LE 20 SEPTEMBRE ENTRE LA

BANQUE NATIONALE DE PARIS

ET

LA BANQUE CENTRALE DES COOPÉRATIVES ET DES MUTUELLES

Après une longue période de relations privilégiées, la B.N.P. et la B.C.C.M. constatent leur intérêt réciproque à rapprocher un grand réseau nationalisé d'une entreprise de l'économie sociale pour répondre, en matière bancaire, aux attentes spécifiques des Coopérateurs et des Mutualistes sans recourir à des formules corporatistes.

Dans cet esprit et dans un premier temps, la B.N.P. et la B.C.C.M. conviennent que les deux banques proposeront des produits spécifiques destinés aux Mutualistes Fonctionnaires. Ces produits seront déterminés en fonction des demandes particulières des différentes catégories de fonctionnaires pour répondre à leurs besoins. Les deux banques distribueront ces produits de façon exclusive à travers leurs Réseaux.

JAEGER

Lors de la séance du conseil d'administration qui s'est tenue le 22 septembre 1982, M. Pierre Picard, président-directeur général, a exposé que, en raison de motifs personnels, il souhaitait se démettre des mandats et fonctions qu'il occupait dans la société et ses filiales.

Le conseil en a pris acte et a remercié M. Picard de sa collaboration.

Il a ensuite nommé au poste de président-directeur général M. Pierre Quetard, directeur de la branche électronique automobile du groupe Matra, et aux fonctions d'administrateur directeur général, M. Friedrich-Carl R. Graup, jusqu'à ce jour président de la branche automobile de V.D.O. Adolf Schindling A.G.



Résultats du premier semestre 1982

GROUPE IMÉTAL

Le chiffre d'affaires consolidé des sociétés industrielles s'élève pour le premier semestre de l'année 1982 à 4 558 millions de francs en diminution de 4,3 % par rapport à celui du premier semestre de l'année précédente.

Le résultat consolidé de l'ensemble des sociétés du groupe s'établit en perte de 199 millions de francs, contre un profit de 42 millions de francs au 30 juin 1981, hors effet des variations de parité monétaire sur les dettes et les créances à plus d'un an. En tenant compte de ces variations, la perte consolidéedu groupe au 30 juin 1982 ressort à 248 millions de francs.

SOCIÉTÉ IMÉTAL

Le résultat se situe à 23,4 millions de francs, contre 31,9 millions de francs pour le premier semestre de 1981 après amortissements et provisions de 3,7 millions de francs.

Ce résultat, qui ne comporte aucune provision pour dépréciation de titres de participation, inclut des revenus de portefeuille pour un montant de 40,8 millions de francs, pratiquement identique à celui du premier semestre 1981.

PENARROYA

La diminution des livraisons et la baisse des cours du plomb et de l'argent se traduisent par un chiffre d'affaires de 1 280 millions de francs pour le premier semestre 1982, en recul de 7 % sur celui de la période correspondante en 1981.

Le résultat au 30 juin 1982 s'inscrit en perte de 151,3 millions de francs après dotations nettes de 61,6 millions de francs aux amortissements et provisions et prise en compte des pertes et profits de change sur les dettes et créances à moins d'un an, contre une perte de 28,4 millions de francs pour le premier semestre 1981.

Les variations de change sur les dettes et créances à plus d'un an entraînent une perte complémentaire de 29,2 millions de francs, ce qui porte à 180,5 millions de francs la perte comptable au 30 juin 1982.

Pour l'ensemble consolidé du groupe Penarroya, la perte au 30 juin 1982 s'établit à 268 millions de francs hors effet des variations de parité monétaire sur les dettes et créances à plus d'un an et à 297 millions de francs en tenant compte de cet effet.

COPPERWELD CORPORATION

La diminution sensible d'activités dans le secteur des aciers et des tubes se traduit par un chiffre d'affaires de 237 millions $ US, en retrait de 22,2 % sur celui du premier semestre 1981.

Le résultat au 30 juin 1982 s'établit à 4,2 millions $ US contre 17,9 millions $ US au 30 juin 1981.

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE LE NICKEL-S.L.N. (IMÉTAL-S.N.E.A.)

Au cours du premier semestre 1982 les ventes de la S.L.N. ont été de 18 900 tonnes contre, en 1981, 24 700 tonnes au premier semestre et 16 700 tonnes au deuxième semestre.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 747,2 millions de francs contre 923,5 millions de francs au premier semestre 1981. Le résultat est une perte de 166,1 millions de francs après 127 millions de francs de dotations nettes aux comptes d'amortissements et de provisions et prise en charge pour 43,7 millions de l'effet des variations des parités monétaires sur les dettes et créances à moins d'un an. L'effet de ces variations sur les emprunts à plus d'un an conduit à une perte de change complémentaire de 64,2 millions de francs, ce qui fait apparaître un déficit comptable de 230,3 millions de francs.

Pour le premier semestre 1981, les résultats déficitaires s'étaient élevés à 42,5 millions de francs et 134,6 millions de francs après valorisation des emprunts à plus d'un an. La dégradation du marché du nickel entraînera la mise en application à bref délai d'un plan d'adaptation conjoncturelle qui affectera les niveaux d'activité et l'emploi des exploitations de Nouvelle-Calédonie et de Sandouville.

COOKSON GROUP (ex-L.I.G.)

Le chiffre d'affaires du premier semestre s'élève à 232 millions de livres sterling et le résultat au 30 juin 1982 s'inscrit en perte de 0,9 million de livres sterling contre un profit de 1,5 million de livres sterling au 30 juin 1981.

مكبرا من الاصل

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

22 SEPTEMBRE

Hausse des valeurs françaises et de l'or

Suivant en partie les indications de Wall Street où l'indice Dow Jones des valeurs industrielles a atteint mardi son plus haut niveau de l'année (à 639 points), le marché parisien a fait preuve de fermeté mercredi et l'indicateur instantané était en hausse de 0,9 % à l'approche de la clôture.

La performance est d'autant plus remarquée que cette séance est vouée aux opérations de liquidation mensuelle, une échéance technique qui n'incite guère les investisseurs à passer des ordres d'achat.

Ont-ils été influencés par la nouvelle perspective de baisse des taux d'intérêt aux États-Unis où, par la relative résistance du franc observée depuis quarante-huit heures, toujours est-il que le ton est apparu un peu plus confiant sous les colonnes.

Quelques titres ont su en profiter, tels Signaux, Thomson-C.S.F., Essilor, Penhoët, Esso et Laboratoire Bellon, en hausse de 4 % à 5 %, mais Paris-France, Jeumont-Industrie et Saulnes perdaient environ de 4 % à 6 % dans le même temps.

Les grandes gagnantes de la séance restent les valeurs minières, en progrès de 3 % à 5 %, dans le sillage de Free State, East Rand et Western Deep. Cette progression est à mettre au compte de la fermeté du cours de l'or, le métal fin réagissant tout naturellement à l'amorce de détente sur les taux d'intérêt et à la perspective de baisse du dollar qui devrait en découler. A Londres, le cours de l'once d'or fin est remonté à 441,50 dollars l'once, mercredi midi, contre 426,50 dollars la veille, à la même heure.

Le lingot a gagné 2 300 F, à 98 500 F sur notre marché, mais le napoléon, souvent à contre-courant, a cédé 1 F, à 639 F, tandis que la prime inscrivait pratiquement un record historique de baisse, à 11,73 %.

NEW-YORK

Prises de bénéfices

La vive avance de la veille a suscité de nombreuses prises de bénéfices et le marché new-yorkais a régressé mercredi, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles clôturant la séance sur une baisse de 7,18 points, à 927,61. Les spécialistes font cependant remarquer que tout au long de la séance, les hausses l'ont emporté en nombre sur les replis (840 contre 710) et que le fort volume d'activité (113,15 millions d'actions ont été échangées contre 82,92 millions mardi) témoigne de la vitalité de Wall Street.

Ce repli de la cote qui a coïncidé avec une baisse du marché obligataire, motivé en partie par des réalisations bénéficiaires, s'est intensifié lorsqu'il est apparu que la Réserve fédérale avait épongé quelques liquidités sur le marché, une attitude qui contrastait avec son comportement habituel qui consistait plutôt à injecter des capitaux comme elle l'avait encore fait en début de semaine.

Aussitôt, les taux se sont un peu « tendus » et le loyer de l'argent au jour le jour, symbolisé par les fonds fédéraux, est passé aux alentours de 10 1/2 % contre 9 1/2 % la veille.

A ce sujet, le nouveau président des conseillers de la Maison Blanche, M. Martin Feldstein, qui effectuait une déposition devant la commission bancaire du Sénat à l'occasion de sa nomination à ce poste, a qualifié de « grave erreur » toute velléité de légiférer les pouvoirs accordés à la « Fed » en matière de politique monétaire.

VALEURS	Cours du 21 sept.	Cours du 22 sept.
Alcoa	27 3/8	26 5/8
A.T.T.	56 3/8	56 7/8
Boeing	24	23 5/8
Chase Manhattan Bank	39 5/8	40
Du Pont de Nemours	37 7/8	36 7/8
Eastman Kodak	86 1/4	84
Exxon	28 1/4	27 3/4
Ford	27 1/8	26 3/4
General Electric	77	77 3/8
General Foods	39 5/8	38 7/8
General Motors	49	47 3/4
Goodyear	28 3/4	27
I.B.M.	78 3/8	75 3/4
I.T.T.	27 1/4	27 1/8
Mobil Oil	25 3/4	25 1/2
Pfizer	68 7/8	69 5/8
Schlumberger	38 1/8	37
Texaco	28 3/4	29 3/8
U.A.L. Inc.	22 3/8	20 1/2
Union Carbide	50 1/2	49 3/4
U.S. Steel	19	18 1/2
Westinghouse	32 7/8	33 3/8
Xerox Corp.	31 1/4	32 3/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

GÉNÉRALE D'ENTREPRISES-SAINRAPT ET BRICE. – La Société générale d'entreprises (S.G.E.), filiale du groupe nationalisé Compagnie générale d'électricité (C.G.E.) qui détenait depuis janvier 1980 environ 50 % du capital de Sainrapt et Brice, va fusionner avec cette dernière dans le cadre d'une « *restructuration globale des activités du groupe* » (*le Monde* du 16 septembre).

Ces deux sociétés, inscrites à la cote officielle de la Bourse de Paris, seront réunies sous la raison sociale de S.G.E.-Sainrapt et Brice, la nouvelle entité qui en résultera se trouvant propulsée au premier rang de son secteur, le bâtiment-travaux publics, ex-aequo avec Bouygues.

Le nouveau groupe s'articulera autour de trois pôles : le bâtiment avec la S.G.E.-Construction, les travaux publics sous l'égide de Sainrapt et Brice et les travaux routiers autour de la société Cochery, dont la Société générale d'entreprises a pris le contrôle au début de cette année en rachetant 52 % de son capital à la Société lyonnaise des eaux et de l'éclairage.

Le groupe S.G.E. a réalisé en 1981 un chiffre d'affaires total de 10,3 milliards de francs (hors Cochery, dont le volume des ventes a atteint 2,4 milliards de francs), soit une hausse de 14,2 % sur l'exercice précédent. De son côté, Sainrapt et Brice aligne, pour la même période, un chiffre d'affaires de 4,2 milliards de francs, en progrès de près de 20 % sur l'exercice 1980.

SINTRA-ALCATEL. – La société annonce, pour le premier semestre de l'exercice en cours, un chiffre d'affaires de 389,7 millions de francs contre 259,8 millions pour les six premiers mois de 1981, la société tablant sur un chiffre d'affaires total dépassant le milliard de francs pour l'année (822 millions pour l'exercice 1981).

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	21 sept.	22 sept.
Valeurs françaises	102,9	102,9
Valeurs étrangères	117,6	117,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	21 sept.	22 sept.
Indice général	99,6	100,4

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 23 septembre .... 14 1/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	22 sept.	23 sept.
1 dollar (en yens)	263,50	263,35

BOURSE DE PARIS — Comptant — 22 SEPTEMBRE

Étrangères

SICAV

HORS-COTE

Compartiment spécial

Autres valeurs hors cote

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1778	4,5 % 1973	1860	1875	1890	1875
3220	C.N.E. 3 %	3107	3105	3105	3105
300	Agence Havas	309	310	310	305
580	Facom	682	590	593	579
765	Fichet-bauche	848	850	852	850
164	Finextel	168 90	170	170	170
109	Vallourec	114	117 90	117 90	115 60
1120	V. Clicquot-P.	1227	1260	1260	1235
830	Viniprix	855	869	870	869
173	Amax Inc.	187	191 30	193 50	194 90
365	Amer. Express	403 50	418	418	410
485	Amer. Teleph.	475 50	483 50	477	483 50
91	Anglo Amer. C.	98 30	99 50	101	99 05
675	Amgold	624	630	649	629
680	B. Ottomane	683	699	699	690
395	BASF (Akt)	397	401 70	401 70	407
380	Bayer	393	393	395	398 80
265	Buffelsfont.	302	306	312	306
31	Charter	26 65	27	28	27 05
290	Chase Manh.	318	326 80	328	322
188	Cie Pétr. Imp.	201	203	203	203
37	De Beers	42 20	42 60	42 60	42 10
890	Deutsche Bank	857	855	855	857
70	Dome Mines	78 25	84 30	85 50	84 30
181	Driefontein Ctd	189	195 50	195	194 90
290	Du Pont-Nem.	307	313	316	310
960	Elf-Gabon	941	940	940	940
680	Eastman Kodak	722	718	722	718
84	East Rand	110 10	113 90	117	112
365	Ericsson	340	336	336	335
234	Exxon Corp.	234 50	233	233	233
215	Ford Motors	228	224	224	228 50
230	Free State	286	283	285	280
122	Gencor	136 10	138	140	137
198	Gén. Belgique	212	217	214	215
590	Gén. Electr.	636	650	650	649
405	Gen. Motors	409 50	411 50	412	411 40
68	Goldfields	63 50	63	63	62 50
94	Harmony	112 90	116 10	119 10	115
19	Hitachi	19 65	19 75	19 95	19 75
370	Hoechst Akt.	382	376	376	379
44	Imp. Chemical	44	44	44	43 20
77	Inco. Limited	82 80	82	82 60	82
580	IBM	629	642	641	642
29	Ito-Yokado	30	30 10	30 50	30 10
225	ITT	228 60	229 90	229 90	228 80
34	Matsushita	35 05	35 90	36 35	35 45
610	Merck	684	689	676	665
500	Minnesota M.	557	584	586	574
186	Mobil Corp.	212 80	212 90	213 90	212
13200	Nestlé	13600	13350	13350	13150
350	Norsk Hydro	348	342	340 10	342
760	Petrofina	840	843	843	836
430	Philip Morris	475	483	482	480
78	Philips	77 10	78 50	78 50	77
245	Pres. Brand	272 50	280	287	278 50
230	Président Steyn	256	262 20	265	261
990	Quilmès	1050	1050	1065	1031
510	Randfontein	550	579	589	570
275	Royal Dutch	269 50	265 50	268 50	265 10
64	Rio Tinto Zinc	59 15	60	59 95	61 10
230	St Helena Co	253	260	266	255
285	Schlumberger	315 50	317 50	319 50	316 60
58	Shell transp.	57 50	56 90	56 90	56 50
750	Siemens A.G.	843	835	830	830
104	Sony	106 80	107	107	107
128	T.D.K.	128	129 50	130	130
480	Unilever	512	513	513	503
380	Unit. Techn.	402	404 50	408 50	403
515	Vaal Reefs	584	580	590	575
245	West Deep	268 50	277 50	284	280
295	West Hold.	323	328	335 50	327
260	Xerox Corp.	294	270	275 50	270
2 06	Zambia Corp.	2 07	2 02	2 13	2 04

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ◆ : prix précédent (SICAV)

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 22/9	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 070	7 050	6 880	7 210
Allemagne (100 DM)	282 540	282 810	275	289
Belgique (100 F)	14 658	14 630	13 700	14 800
Pays-Bas (100 fl.)	257 430	257 620	251	263
Danemark (100 krd)	80 440	80 610	76	82
Norvège (100 k)	102 070	102 040	98	104
Grande-Bretagne (£ 1)	12 104	12 095	11 700	12 400
Grèce (100 drachmes)	9 980	9 975	9	11
Italie (1 000 lires)	5 016	5 013	4 750	5 260
Suisse (100 fr.)	330 580	330 300	320	338
Suède (100 krs)	113 470	113 310	109	116
Autriche (100 sch)	40 240	40 210	38 900	40 600
Espagne (100 pes.)	6 262	6 252	5 950	6 400
Portugal (100 esc.)	8 110	8 085	6 800	7
Canada ($ can 1)	5 765	5 764	5 580	5 820
Japon (100 yens)	2 671	2 683	2 660	2 700

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 22/9
Or fin (kilo en barre)	97 100	98000
Or fin (en lingot)	96200	98500
Pièce française (20 fr)	640	639
Pièce française (10 fr)	429	.....
Pièce suisse (20 fr)	584	592
Pièce latine (20 fr)	565	568
Souverain	688	692
Pièce de 20 dollars	3100	3150
Pièce de 10 dollars	1460	1502 50
Pièce de 5 dollars	750	.....
Pièce de 50 pesos	3740	3725
Pièce de 10 florins	610	609

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 23 septembre 1982 a été tiré à 526 021 exemplaires.

REBONDISSEMENT DANS « L'AFFAIRE DES FAUSSES FACTURES » A MARSEILLE

Le successeur de René Lucet est inculpé avec sept autres personnes

Marseille. — Nouveau rebondissement dans « l'affaire des fausses factures » de Marseille. C'est en enquêtant sur la gestion de la Caisse primaire d'assurance-maladie des Bouches-du-Rhône (C.P.A.M.) après la mort de René Lucet, son directeur général, le 4 mars 1982, que les policiers du S.R.P.J. de Marseille avaient découvert des malversations dans les marchés passés par certaines entreprises, notamment celle de Nic Venturi, la C.E.G.M., (Coopérative d'entreprises générales du Midi), avec la ville de Marseille.

L'affaire eu des prolongements dans la région de Nice et à Paris. Les investigations visant la C.P.A.M. étaient passées au second plan, mais l'enquête financière continuait néanmoins, d'autant que la C.E.G.M. passait des marchés tant avec la ville de Marseille qu'avec la Caisse primaire. Le procureur de la République de Marseille, M. Pierre Truche, avait déclaré au mois de juillet *« les vendanges seront bonnes, mais tous les raisins ne sont pas mûrs »*. Ces prolongements concernant « l'affaire des fausses factures » étaient attendus. Ils viennent d'aboutir à l'inculpation de huit personnes pour faux en écriture, usage de faux, escroqueries et complicité et, notamment, celle de M. Jean Delezon, directeur général de la C.P.A.M., qui avait succédé à René Lucet.

De notre correspondant

Agé de quarante-huit ans, originaire de La Grand - Combe (Gard), M. Delezon était directeur adjoint à l'époque où René Lucet gérait la Caisse. Il devint directeur général intérimaire le 11 mars 1982 et fut élu directeur le 27 avril. Cette élection avait été acquise grâce aux neuf voix des représentants patronaux du conseil d'administration auxquelles s'étaient ajoutés les votes des syndicats F.O., C.F.T.C. C.G.C. La C.F.D.T. avait voté contre et demandé que l'agrément du nouveau directeur ne lui soit pas accordé, compte tenu de la collusion des représentants du syndicat F.O. avec ceux du patronat; M. Delezon n'avait d'ailleurs pas encore obtenu cet agrément.

M. Delezon a été laissé en liberté ainsi que trois autres personnes : MM. Victor Allegrini, attaché de direction de la Caisse, Armand Sissakian, chef de la division immobilière, et Alain Estiennes, responsable d'une entreprise de construction et d'entretien. Quatre autres inculpés ont été placés sous mandat de dépôt. Il s'agit de MM. Maurice Martelli, sous-directeur de la C.P.A.M., André Benaïch, William Mattoni et Yvan Sissakian, tous trois chefs d'entreprise.

Le président du conseil d'administration de la C.P.C.A.M. des Bouches-du-Rhône, M. Jean-René de la Roche, a indiqué, ce jeudi, qu'il avait l'intention de réunir le conseil d'administration lundi prochain pour apprécier la situation. *« Il devra décider soit du maintien de M. Delezon comme directeur de la Caisse, soit de la désignation d'un autre directeur »*. M. de la Roche n'a pas exclu que la Caisse se porte partie civile.

JEAN CONTRUCCI.

Dix mois de drames et de polémiques

De l'affaire Lucet à l'affaire des fausses factures de la Compagnie d'entreprise générale du midi (C.E.G.M.) dix mois à peine se sont écoulés, mais riches en péripéties, en drames, en polémiques politiques, en campagnes de presse. Au centre de ce dossier explosif se mêlent de manière quasi inextricable des réseaux d'affairristes douteux, de tentatives de s'accaparer une partie du gâteau que représentent les fonds très importants (500 millions de francs pour le seul buget de fonctionnement) gérés par une caisse d'assurance-maladie de la taille de celle que dirigeait René Lucet et, après lui, M. Jean Delezon.

Venu en novembre 1979 de la Caisse de Seine-et-Marne où il avait laissé une réputation de gestionnaire dynamique, René Lucet prend la direction de la Caisse des Bouches-du-Rhône d'une main de fer, et des conflits incessants l'opposeront aux syndicats C.G.T. et C.F.D.T., tandis qu'il s'appuie sur la majorité du conseil d'administration constituée de représentants, des employeurs et de ceux de Force ouvrière.

En décembre 1981, une mission de l'Inspection générale des affaires sociales se rend à Marseille pour enquêter sur la gestion de la caisse. Le rapport de l'IGAS est très sévère pour le jeune directeur (il a trente-huit ans). Les événements se précipitent alors. Le 23 février 1982, Mme Nicole Questiaux, alors ministre de la solidarité nationale, écrit à René Lucet pour lui reprocher d'avoir *« commis des abus »* et *« couvert des fraudes au plan de la gestion des deniers de la caisse »*. Elle lui annonce qu'il est suspendu de ses fonctions avec maintien de son traitement et qu'il fait l'objet d'une demande de retrait d'agrément. Trois jours plus tard, le conseil d'administration de la caisse renouvelle sa confiance au directeur qui refuse de quitter son bureau et obtient le soutien d'une bonne partie du personnel. L'affaire devient publique. Le 2 mars, René Lucet déclare au *Monde* : *« C'est une affaire politique. On me jette en pâture au parti communiste. »* Le 4 mars au matin, il meurt, à son domicile. On parle d'abord de suicide. Une violente campagne de presse se déclenche contre Mme Questiaux, accusée de l'avoir poussé à se tuer. M. Bergeron affirme : *« René Lucet a été victime d'une campagne de calomnies. »*

Le 17 mai, près de deux semaines après la mort de René Lucet, le parquet de Marseille, à la demande de la chancellerie, décide de désigner des experts pour réexaminer les conditions de ce décès. Car on a appris, entre-temps, que la victime avait reçu deux balles dans la tête, ce qui jette un doute sur la thèse du suicide. Le 18 mars, le corps de René Lucet est exhumé et autopsié. Du rapport des experts, on ne pourra conclure avec certitude ni en faveur d'une thèse ni en faveur de l'autre. En conséquence, une information judiciaire pour *« recherche des causes de la mort »* est ouverte le 25 mars. Cinq jours après, le procureur de Marseille — à qui on reproche ses atermoiements — est muté à Paris. Son supérieur hiérarchique, le procureur général d'Aix-en-Provence sera, lui, placé en « congé spécial » le 30 mai.

L'information judiciaire va rapidement dériver de l'affaire Lucet à une affaire d'escroquerie. A la fin du mois de juin l'enquête de la brigade financière du S.R.P.J. de Marseille aboutit aux premières inculpations dans ce qui deviendra l'affaire des « fausses factures ». On s'apercevra que, par des pratiques abusives, une importante société marseillaise, la C.E.G.M., a pu bénéficier, notamment, des largesses de la caisse. L'affaire fait tâche d'huile pendant tout le mois de juillet, mettant en cause des fonctionnaires de la mairie, des entrepreneurs, un inspecteur des impôts à Nice, etc. Avec les nouvelles inculpations décidées mercredi on se trouve désormais avec cinquante-trois inculpés dont une quarantaine sont écroués. Les dernières inculpations montrent que l'enquête, partie de la gestion de la caisse d'assurance-maladie, y est finalement revenue.

LES PREMIÈRES CITROEN BX SONT COMMERCIALISÉES

Les premières « Citroën BX » seront commercialisées à partir de ce 23 septembre, a annoncé mercredi 22 septembre à l'usine Citroën de Rennes-Lajanais, M. Raymond Ravenel, membre du directoire de Citroën ; 80 « BX » sortent actuellement de l'usine qui en produira 100 à la fin septembre, 400 à la fin de 1982, l'objectif étant d'atteindre 1 000 véhicules par jour en 1983.

Pour cette production, l'usine de Lajanais s'est équipée de robots dont l'installation se poursuit à l'atelier de Ferrage. M. Ravenel a précisé que *« pour produire les différentes catégories de « BX », des investissements de 860 millions de francs avaient été effectués à Rennes, qui devenait ainsi la plus grande usine de Citroën par la capacité et les effectifs »* : 12 000 personnes travaillent à l'usine de Rennes-Lajanais où la construction de la « BX » a déjà nécessité 150 embauches et aboutira à un total de 600 à 700 à terme.

LA C.G.T. ET LA C.F.D.T. SE RENCONTRERONT AU SOMMET LE 27 SEPTEMBRE

Pour la première fois depuis le 29 janvier 1980, la C.G.T. et la C.F.D.T. se rencontreront au sommet le lundi 27 septembre, à 15 heures, au nouveau siège de la C.G.T., 263, rue de Paris, à Montreuil. Le principe d'une telle rencontre avait été proposé, de part et d'autre, au moment du congrès fédéral de la C.F.D.T., qui s'est déroulé du 25 au 29 mai à Metz. Les deux délégations devraient comprendre chacune sept membres et seront dirigées par MM. Henri Krasucki et Edmond Maire.

Aucun résultat spectaculaire n'est attendu de cette entrevue, tant les positions des deux confédérations sont divergentes sur la plupart des questions économiques et sociales. Mais le fait important est que cette rencontre ait lieu. Les deux délégations devraient procéder à un tour d'horizon général et examiner ensuite les principaux *« dossiers de l'heure »*.

Le gouvernement veut renforcer la concurrence et améliorer l'efficacité des dépenses publiques

Poursuivant ses efforts pour ralentir l'inflation, M. Delors a fait le point mercredi 22 septembre, des études menées par ses services et notamment par M. Yves Chaigneau nommé à son cabinet fin juillet pour s'occuper des causes structurelles de l'inflation.

La politique anti-inflation sera poursuivie dans plusieurs directions : étude et éventuellement remise en cause du mode de rémunération de certaines professions bénéficiant de statuts particuliers (*numerus clausus*, notamment) : pharmaciens, taxis, notaires, architectes, syndics, bureaux d'étude ; amélioration de la concurrence (les barèmes de prix et les conditions de vente devront être communiqués, les règles concernant les concentrations seront étendues au tertiaire) et renforcement des services chargés de faire respecter la concurrence.

La réforme des circuits de distribution sera pragmatique. Elle ne se fera pas par un changement global mais par des mesures limitées et nombreuses : la publication des études de filières effectuées par l'administration montrera clairement aux consommateurs et aux professionnels où le bât blesse — estime-t-on au gouvernement. Ainsi par exemple, l'analyse des circuits de distribution du poisson montre que les marchés à la criée fonctionnent mal et sont trop peu nombreux. D'autres mesures pourraient être prises pour informatiser les marchés d'intérêt national, notamment celui de Rungis, cela pour assurer une bonne connaissance des cours.

Au niveau des entreprises, les pouvoirs publics envisagent d'associer les salariés à l'amélioration de la productivité (chasse au gaspillage) sous forme de contrats sociaux de compétitivité. L'Etat quant à lui allégerait et simplifierait ses interventions et ses aides.

Au cours du même conseil des ministres, M. Laurent Fabius, ministre chargé du budget, a fait par à ses collègues d'un premier ensemble de mesures destinées à prolonger la politique d'économie et d'efficacité des dépenses publiques contenues, a-t-il souligné, dans le projet de budget pour 1983.

Ainsi les avantages en nature dont bénéficient certains agents de l'Etat seront réexaminés, toute extension de ces avantages étant désormais prohibée. *« Il sera mis fin*, ajoute le communiqué du conseil, *aux abus consistant à utiliser le droit d'association pour tourner les règles de gestion normale du service public. »*

Certains organismes, dont l'utilité douteuse ou les insuffisances graves ont été relevées par la Cour tion (Société française de télédistribution, Union des groupements d'achats publics, Institut scientifique et technique des fiches maritimes, Manufacture de Sèvres, Agence pour le développement de l'éducation permanente). D'autre part, diverses mesures d'économies sont retenues ou confirmées : suppression de la première classe pour les déplacements par avion des hauts fonctionnaires, limitation du nombre des publications administratives, gestion plus rigoureuse du parc automobile des administrations.

Réduire le train de vie de l'État

Jeudi matin 23 septembre, le ministre du budget a apporté des compléments d'information au cours d'une conférence de presse. Le train de vie de l'Etat, qui représente une somme de 30 milliards de francs environ, diminuera de 8 % en 1983. Les effectifs des fonctionnaires ont été en partie « redéployés » : cent postes ont été supprimés au ministère des anciens combattants, cinq cents postes d'Etat ont été affectés aux collectivités locales, deux cents fonctionnaires de haut niveau ont été transférés des ministères bien pourvus (l'équipement par exemple) à des ministères pourvus (santé, solidarité, industrie).

D'autre part M. Fabius a annoncé qu'il gèlerait, en 1983, 20 % des crédits d'études et que ces sommes ne seraient débloquées que lorsque leurs utilisateurs lui en démontrerait l'utilité. Un recensement précis des avantages en nature dont bénéficient certains fonctionnaires sera entrepris. Reprenant le rapport de la Cour des comptes, le ministre du budget a donné comme exemple le Palais de Chaillot dont la moitié des places de spectacle est distribuée gratuitement.

Le ministre qui compte économiser quelques centaines de millions par an (sur un budget de 881 milliards) a déclaré qu'au total *« il fallait dépenser mieux avant de dépenser plus »*.

● *Les infractions au blocage des prix sont les plus nombreuses dans le commerce alimentaire*, notamment dans la boucherie, indique un communiqué des services du premier ministre, qui précise que 8 % des contrôles effectués dans ce secteur se sont soldés par des procès-verbaux, alors que le taux d'infraction depuis la mi-juin n'est que de 1 % dans la distribution non alimentaire et de 4,5 % tous produits confondus.

Selon l'enquête réalisée par l'administration et qui va jusqu'au 31 août, les infractions sont notamment constatées dans les magasins de fruits et légumes, d'alimentation générale, les boucheries et les rayons alimentation des grandes surfaces.

Il est établi que les entorses au blocage ne sont pas le fait de la majorité des commerçants et qu'elles varient selon les régions et les professions. Ainsi, dans la boucherie, 40 % des bouchers contrôlées des Ardennes et de Haute-Saône ont été sanctionnés.

Toutefois, les infractions graves qui donnent lieu à des poursuites judiciaires, en particulier l'absence de facturation, sont relativement peu nombreuses dans l'alimentation. Elles sont deux fois moins fréquentes que dans le non-alimentaire et les services.

STABILITÉ DU DOLLAR ET DU FRANC

Sur des marchés des changes très calmes, ce jeudi 23 septembre, le dollar s'est maintenu au voisinage de ses cotes de la veille, soit 2,4950 DM à Francfort et 7,05 F à Paris. Le cours du DM vis-à-vis du franc s'est établi à 2,8200 F (sans intervention de la Banque de France).

Les taux d'intérêt américains continuent de fléchir, l'eurodollar à six mois étant revenu de 12 1/2 % à 12 1/4 %.

A B C D E F G